

SOCIÉTÉS FRONTALIÈRES

Une enquête
sociologique
au cœur de
trois espaces
frontaliers
européens

Garance Clément
Alexis Gummy
Ander Audikana
Guillaume Drevon
Vincent Kaufmann
Laurie Daffe



**SOCIÉTÉS
FRONTALIÈRES**

SOCIÉTÉS FRONTALIÈRES

Une enquête
sociologique
au cœur de
trois espaces
frontaliers
européens

Garance Clément
Alexis Gummy
Ander Audikana
Guillaume Drevon
Vincent Kaufmann
Laurie Daffe

EPFL PRESS

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Direction générale : Lucas Giossi
Directions éditoriale et commerciale : Sylvain Collette et May Yang
Direction de la communication : Prisca Thür-Bédert
Responsable de production : Christophe Borlat
Éditorial : Alice Micheau-Thiébaud et Jean Rime
Graphisme : Kim Nanette
Marketing digital : Gabriel Hussey
Comptabilité : Philipp Bachmann
Logistique : Émile Razafimanjaka

Photographie de couverture : Alexis Gumy

EPFL PRESS est un label des Presses polytechniques et universitaires romandes (PPUR), qui publient principalement les travaux d'enseignement et de recherche de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), des universités et des hautes écoles francophones.

PPUR, EPFL – Rolex Learning Center, CM Station 10, CH-1015 Lausanne,
info@epflpress.org, tél. : +41 21 693 21 30

www.epflpress.org

Première édition 2023

ISBN 978-2-88915-475-3, version imprimée

ISBN 978-2-8323-2216-1, version ebook (pdf), doi.org/10.55430/0545VA01

© EPFL PRESS / Presses polytechniques et universitaires romandes

Imprimé en Suisse

Ce livre est sous licence :



Ce texte est sous licence Creative Commons : elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur, la source et l'éditeur original, sans modifications du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

Table des matières

Introduction	7
Des espaces comme les autres?	8
Et mon tout est une frontière... Apports et limites des <i>Border Studies</i>	11
De quoi les espaces frontaliers sont-ils des «laboratoires»?	17
Vers une sociologie des espaces frontaliers	22
Les défis méthodologiques d'une enquête sociologique frontalière	26
<i>Le choix des terrains</i>	27
<i>Une approche quantitative des hiérarchies sociales</i>	34
<i>Une enquête qualitative au plus proche du quotidien frontalière</i>	37
1 Des espaces en mal d'intégration?	41
Jeux et perceptions des mobilités transfrontalières	
L'idéal européen d'une intégration par la mobilité	43
<i>Une mobilité intraeuropéenne peu développée</i>	44
<i>Des infrastructures de transport dirigées vers les métropoles</i>	46
<i>Des incitations à la mobilité socialement sélectives</i>	48
Une coopération transfrontalière encore distante des populations locales	50
<i>Une multiplication des instances de coopération transfrontalière</i>	51
<i>Des réalisations concrètes mal identifiées par les populations</i>	59
2 Qui habite les frontières?	71
Des espaces au carrefour des inégalités	
La composition sociale des espaces frontaliers	74
<i>Une triple hiérarchie économique et sociale</i>	74
<i>Des inégalités résidentielles articulées aux modèles nationaux des politiques du logement</i>	79
<i>Des dynamiques migratoires à différentes échelles</i>	82
Des pratiques transfrontalières sélectives	86
<i>Se loger</i>	86
<i>Travailler</i>	90
<i>Scolariser les enfants</i>	99
<i>Consommer et se divertir</i>	103

3	Comment cohabite-t-on aux frontières?	111
	Relations sociales et rapports à l'altérité	
	Les contours sociaux et spatiaux de l'entourage à proximité des frontières	112
	<i>Des liens à échelles variables</i>	113
	<i>Les relations transfrontalières, des liens plus resserrés</i>	116
	<i>La place du travail frontalier</i>	119
	Des liens transfrontaliers en héritage?	121
	<i>L'effet socialisateur des pratiques transfrontalières juvéniles</i>	121
	<i>Le rôle du couple mixte</i>	126
	Les rapports à l'altérité	131
	<i>Des attitudes variables vis-à-vis des « voisins » et des « étrangers »</i>	132
	<i>Un « racisme » frontalier?</i>	139
4	Existe-t-il un habitant frontalier type?	147
	Les rapports ordinaires à l'espace frontalier	
	Saisir la diversité des rapports pratiques et symboliques aux espaces frontaliers	149
	Cinq types de rapports à l'espace frontalier	152
	<i>L'appartenance élargie</i>	152
	<i>La bienveillance distante</i>	155
	<i>L'appropriation méfiante</i>	158
	<i>L'ancrage contrarié</i>	161
	<i>Le détachement</i>	164
5	Des espaces de tension ?	169
	Politisation et banalisation des dynamiques transfrontalières	
	Les différentiels frontaliers comme enjeux de lutte	170
	<i>Le travail frontalier</i>	171
	<i>Le logement</i>	174
	<i>La fiscalité</i>	177
	Une expérience rapprochée de l'État	180
	Une ligne de différenciation dépassionnée	186
	Conclusion	193
	Faire société aux frontières	
	Bibliographie	201
	Présentation des auteurs	213
	Remerciements	215

Introduction

« Les frontaliers, qui vivent l'Europe au quotidien, se retrouvent aujourd'hui dans une situation insupportable¹ ». Au printemps 2020, durant la première vague de COVID-19, un citoyen français installé dans une commune frontalière wallonne lance une pétition appelant au rétablissement de la libre circulation entre la France et la Belgique. Dans les médias locaux, il dénonce le retour des contrôles aux frontières dans une région où le passage par les douanes, s'il est encore souvent évoqué avec nostalgie, ne rythme plus les allées et venues des habitants. Par leur caractère exceptionnel, les restrictions de mobilité instaurées par la plupart des gouvernements durant la pandémie ont mis en lumière la banalité du franchissement des frontières dans les régions limitrophes les plus pacifiées d'Europe. Elles sont venues rappeler que le quotidien des populations frontalières s'organise en relation étroite avec le pays voisin et qu'un changement de régime de frontière peut en conséquence perturber leurs pratiques les plus ordinaires. C'est à ces populations frontalières qu'est consacré ce livre. Fruit d'une recherche collective de quatre ans², il s'adresse à la diversité des publics (habitants, acteurs opérationnels et décideurs, chercheurs et étudiants) s'interrogeant sur ce qui fait à la fois la banalité et la singularité des « sociétés frontalières ».

¹ <https://www.change.org/p/les-gouvernements-belges-et-fran%C3%A7ais-la-libert%C3%A9-de-circuler-librement-entre-la-france-et-la-belgique?redirect=false> (consulté le 01/06/2023).

² Recherche financée par le Fonds national de la recherche suisse (FNS) et dirigée par Vincent Kaufmann. La recherche s'est déroulée entre 2018 et 2022 et a mobilisé l'ensemble des auteurs. Projet « Les communs transfrontaliers », n° 10001A_179555.

Des espaces comme les autres?

Cet ouvrage se concentre sur des contextes européens qui ne sont plus marqués par des conflits militarisés et où le tracé terrestre des frontières est de moins en moins tangible. La littérature spécialisée a mis en évidence les « mutations » que connaissent les frontières nationales depuis une quinzaine d'années (Groupe Frontière, 2004). Alors que la frontière linéaire classique s'estompe, des frontières « réticulaires » se développent au cœur des nœuds de communication (aéroports, ports, gares, mais aussi camps et centres de rétention) et s'appuient sur de nouvelles techniques d'identification, de gestion et de tri des populations. L'analyse porte sur des populations qui n'éprouvent pas – ou seulement ponctuellement – de peine à se déplacer d'un pays à l'autre. Il n'éclaire donc qu'une réalité partielle de la vie aux frontières, et ne doit pas faire oublier la violence et l'injustice qui marquent le contrôle des migrations internationales dans d'autres régions frontalières (Bassi et Souiah, 2019; Schmoll, 2020).

Malgré ou peut-être en raison de leur atténuation, les traces de la frontière terrestre traditionnelle continuent cependant de fasciner. Chaque année, des reportages sont consacrés au devenir des anciens postes de douane³, ou mettent en avant la dimension pittoresque et incongrue de certains phénomènes frontaliers⁴. Au printemps 2021, la presse a par exemple relaté la querelle opposant trois historiens amateurs à un agriculteur de la commune belge d'Erquelinnes. Ce dernier avait déplacé une borne frontière de deux mètres pour gagner un peu de terrain sur la commune française voisine. Ayant ainsi modifié le tracé officiel des frontières territoriales franco-belges, il se voyait accusé d'avoir « agrandi la Belgique

³ Par exemple : <http://www.signegeneve.ch/thematique/actu/ces-douanes-fantomes-qui-hantent-la-frontiere.html> (consulté le 01/06/2023); https://www.francetvinfo.fr/monde/espagne/video-les-douaniers-nostalgiques-de-l-ouverture-de-la-frontiere-franco-espagnole_1817963.html (consulté le 01/06/2023).

⁴ <https://www.lavoixdunord.fr/992266/article/2021-04-27/bousignies-sur-roc-il-deplace-une-borne-frontiere-et-viole-le-traite-de-courtrai> [consulté le 01/06/2023].

et réduit la France ». En 2021, dans une performance artistique intitulée *Brefalignement*, un collectif a regroupé 250 bateaux au milieu du lac Léman pour dessiner la frontière franco-suisse et la rendre ainsi visible aux yeux de tous (Daffe, 2021). La même année, pour la 17^e biennale d'architecture de Venise, le pavillon suisse a proposé d'envisager la frontière nationale comme « le laboratoire du XXI^e siècle »⁵.

Ces exemples suggèrent que la digitalisation et la labilité croissante des frontières nourrissent l'attachement des populations frontalières à l'ancienne matérialité des limites étatiques, autour desquelles ont pu, par le passé, s'organiser les sociabilités locales (Daffe et Clément, 2022). Cette nostalgie est paradoxalement entretenue par la Commission européenne, qui a pu faire de la patrimonialisation des postes de douane l'un des outils de la construction d'une identité supranationale. Au cours des années 2000 se sont en effet développés des programmes de coopération transfrontalière (Interreg) cherchant à construire les cultures populaires frontalières comme des biens communs européens. La restauration de fortifications ou la muséification d'anciennes douanes ont alors été envisagées comme des opérations de « réenchantement » d'une mémoire collective transfrontalière (de Rapper, 2015), à même de transcender l'attachement à la nation. Ces initiatives s'inscrivent dans un mouvement plus général d'institutionnalisation des espaces frontaliers, entamé dans les années 1980 pour renforcer les relations fonctionnelles entre régions voisines, tout en tentant de construire des identités et des appartenances communes à partir d'une diversité de supports culturels, dont les frontières elles-mêmes. L'attrait que continuent d'exercer les frontières et les efforts entrepris par les acteurs institutionnels pour produire du commun autour des limites nationales peuvent laisser penser que les espaces frontaliers abritent des modes de vie, des sociabilités et des rapports à l'État singuliers. Cependant, les espaces frontaliers sont-ils à ce point extraordinaires qu'ils doivent être étudiés

⁵ <https://www.letemps.ch/culture/arts/venise-suisse-reflechit-notion-frontiere> (consulté le 30/06/2023).

comme des entités à part, distinctes du reste de la société? C'est ce que suggèrent les anthropologues Hastings Donnan et Thomas Wilson (2010), pour qui certaines choses « n'adviennent qu'aux frontières ». L'historien Oscar Martinez (1994) décrit de son côté les villes frontalières comme des « milieux de vie » spécifiques. Dans sa monographie historique d'« Halluin la rouge », Michel Hastings (1984) interprète quant à lui l'exceptionnelle montée du communisme dans une commune frontalière française comme le résultat de la formation progressive d'une « culture frontalière » au sein de la population. La constitution, à partir de la fin des années 1980, d'un champ de recherche dédié à l'étude des frontières, les *Border Studies*, a largement encouragé cette tendance, en séparant progressivement les espaces frontaliers de la géographie régionale et de la géographie humaine.

L'expression de « société frontalière », que l'on retrouve aussi bien dans les travaux de géographes (Renard, 1992) que de sociologues (Latté et Hupfel, 2018) et d'historiens (Planas, 2001), et retenue comme titre du présent ouvrage, présente dès lors une certaine ambiguïté. Elle suggère que la frontière nationale a des effets propres suffisamment puissants pour suffire à décrire et qualifier les groupes sociaux qui vivent dans sa proximité immédiate. Affirmer l'existence de « sociétés frontalières » présente le risque de faire de la frontière la seule matrice de compréhension des réalités quotidiennes observées sur le terrain et de tomber par conséquent dans une forme de « spatialisme » (Ripoll, 2019, p. 95), attribuant aux habitants des modes de penser et d'agir surdéterminés par leur position géographique. Or ces sociétés ne sont jamais *uniquement* frontalières. Elles peuvent être urbaines, rurales, montagnardes, balnéaires, insulaires... Elles sont façonnées et traversées par des dynamiques migratoires, économiques et politiques qui dépassent le cadre des relations entre deux régions voisines. Leur structuration sociale découle d'évolutions historiques spécifiques, liées aux transformations de l'appareil productif, des relations marchandes et de l'exercice du pouvoir. Au fil de l'avancement de notre projet de recherche, il est ainsi apparu essentiel, pour comprendre ce qui se jouait dans nos terrains, de saisir l'organisation sociale des espaces

frontaliers sans écarter ce qui, à proximité des frontières, n'avait finalement rien de « frontalier ».

Jean-Luc Deshayes (2010) montre à cet égard que les usages scientifiques du concept de frontière au sein des *Border Studies*, parce qu'ils se soucient davantage des dispositifs techniques et institutionnels qui se développent dans les espaces frontaliers, participent à « une montée des références territoriales de plus en plus distantes des rapports sociaux conflictuels » (p. 252). Stéphane Latté et Simon Hupfel (2018) soulignent de leur côté que « la littérature spécialisée semble comme aimantée par la question du rapport à la frontière qu'entretiennent [les] populations » (p. 133), alors que les hiérarchies sociospatiales locales restent trop rarement questionnées. Cet ouvrage vise à prendre au sérieux les incidences de la frontière sur la vie quotidienne des habitants, tout en replaçant cette question dans une analyse plus générale de la morphologie sociale des espaces frontaliers. Il est ainsi pensé comme une contribution complémentaire et une invitation à poursuivre la « sociologie des espaces frontaliers » qui se développe depuis quelques années (Bargel, 2017; Clément, 2018; Clementi, 2022; Hamman, 2013; Latté et Hupfel, 2018⁶). Dans cette perspective, et avant de présenter notre méthode de recherche et les différents chapitres, nous revenons sur les enseignements tirés des *Border Studies* et proposons quelques déplacements analytiques pour une analyse des espaces frontaliers affranchie d'un prisme « liminal » (Fourny, 2013).

Et mon tout est une frontière...

Apports et limites des *Border Studies*

En 1959, Suzanne Daveau publie une thèse de géographie humaine intitulée *Les régions frontalières de la montagne jurassienne*, dans laquelle elle traite des effets économiques et sociaux de la proximité d'une frontière étatique. Elle pose alors la question des singularités du contexte frontalier : « En quoi la proximité d'une frontière

⁶ Voir également les thèses en cours de Marie Quarrey (université de Strasbourg) et Alexandre Barbey (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – INRAE).

peut-elle modifier la vie des habitants qui l'avoisinent par rapport à la vie des habitants de l'intérieur du pays ? » Ce faisant, elle ouvre la voie à un ensemble de travaux s'intéressant aux territoires frontaliers et à leurs recompositions, mais aussi à ce qu'ils permettent de dire d'autres échelles territoriales comme celles de l'État et des relations internationales. La monographie régionale devient progressivement un moyen d'éclairer un problème se posant plus largement à la géographie, celui de la conceptualisation des frontières (Renard, 1997).

Jusque-là, les frontières restaient, à quelques exceptions près⁷, des objets de la géographie politique, longtemps identifiées comme un instrument du pouvoir enrôlant le géographe dans des travaux cartographiques militaires (*ibid.*). Sous l'effet des transformations sociales entamées dans les années 1950 – mondialisation des échanges, urbanisation croissante, processus d'intégration économique régionale –, les conceptions de l'objet frontière évoluent. Alors qu'elle se réduisait à une ligne représentant les limites territoriales, condition de la monopolisation du pouvoir par l'État (Elias, 1994 [1975]), la frontière devient un « bourrelet » (Raffestin, 1974), un territoire caractérisé par son « épaisseur » (Renard, 1997), et sur lequel se développent des phénomènes socio-économiques encore peu renseignés, comme la mobilité transfrontalière des travailleurs (Ricq, 1981). La région-frontière, qui était entendue comme une zone de défense militaire, laisse place dans l'analyse à la *région frontalière*, puis à la *région transfrontalière*, une expression qui, introduisant l'idée d'échange entre deux versants d'une frontière, s'est progressivement imposée et banalisée en Europe.

À partir des années 1970, les travaux scientifiques se penchent plus systématiquement sur les formes de vie locale observées dans les espaces frontaliers et leurs ressorts démographiques et économiques (Vélasco-Graciet, 2008). La thèse du géographe Firmin Lentacker (1974) est emblématique de ces évolutions, puisqu'elle étudie les effets de la frontière sur les circulations entre États voisins. Après avoir traité des conditions d'établissement de la frontière

⁷ Voir notamment les travaux de Raoul Blanchard (1906).

nationale à travers l'histoire, puis de la circulation transfrontalière des biens et de capitaux, Lentacker consacre la quatrième partie de sa thèse à « l'influence de la frontière sur les migrations humaines ».

Dans les années 1980, la géographie européenne connaît un tournant constructiviste (Raffestin, 1983) et se recentre sur l'objet frontière, progressivement remplacé dans un ensemble plus large de *limites* produites par les sociétés au cours de l'histoire. Comme l'écrit Claude Raffestin (1986, p. 5) :

La frontière, au sens géographique et politique que nous lui donnons, n'est finalement qu'un sous-ensemble de l'ensemble des limites. La classe des frontières est contenue dans la classe des limites [...]. Le processus d'émergence, d'évolution et de stabilisation de la frontière est semblable à celui de n'importe quelle autre limite ; il est simplement plus complexe, à certains égards, apparemment plus socialisé et surtout plus enfoncé dans l'historicité.

Ce tournant s'inspire en grande partie des travaux de Georg Simmel pour qui « la frontière n'est pas un fait spatial avec des conséquences sociologiques, mais un fait sociologique qui prend une forme spatiale » (Simmel, [1908] 1999, p. 608). La manière dont sont repensées les frontières doit ensuite beaucoup aux travaux de l'anthropologue Frédéric Barth (1969) sur la construction de frontières ethniques (« *ethnic boundaries* »), dont il montre qu'elles se reproduisent non pas en dépit, mais bien au travers du contact entre individus. La frontière est alors entendue à la fois comme une limite sociale et symbolique et une interface où se nouent des échanges.

Si la frontière fait l'objet d'un intérêt croissant en Europe, la consolidation du champ des *Border Studies* s'explique en grande partie par l'abondance des travaux portant sur la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Dès les années 1960, les processus d'urbanisation à proximité de cette frontière suscitent l'intérêt des pouvoirs publics et des chercheurs (Ribas-Mateos, 2015). Il faudra cependant attendre les travaux du sociologue Mexicain Jorge A. Bustamante, parus dans les années 1980, pour voir se développer une lecture transfrontalière des espaces urbains, qui restaient

jusqu'à envisagés comme des « villes de l'intérieur » sans rapport avec les territoires voisins (Alegría, 2007). Bustamante défend l'idée que les frontières ne sauraient être analysées sans tenir compte des interactions entre les populations vivant de part et d'autre des limites étatiques et urbaines (Bustamante, 1989, cité par Ribas-Mateos, 2015). Les villes voisines de Juarez et El Paso sont explorées dans de riches monographies historiques (Martínez, 1994), et le cas de la région Tijuana-San Diego devient progressivement un modèle de référence (Alegría, 2007 ; Ribas-Mateos, 2015).

Dans le tout premier article du *Journal of Borderlands Studies*, Ellwyn Stoddard (1986), membre du comité éditorial⁸, affirme que le champ des études sur l'espace frontalier américano-mexicain est désormais suffisamment mûr pour disposer d'une revue scientifique dédiée. Dès son apparition, ce journal contribue à légitimer l'étude des frontières au-delà du cas américano-mexicain. Dans une perspective multidisciplinaire, bien qu'y prévalent des travaux issus de la géographie et de la géopolitique, ses contributions se penchent en particulier sur les dynamiques d'intégration européenne à travers deux perspectives principales : celle de l'augmentation des mouvements transfrontaliers d'une part, abordée comme un indicateur de l'intégration fonctionnelle des espaces frontaliers, et celle de la formation de nouvelles identités transfrontalières d'autre part. Les thématiques du journal évoluent ainsi avec les transformations de la société : globalisation et européanisation (dans les années 1990), retour des préoccupations sécuritaires (dans les années 2000), crise de l'accueil des migrants ou du COVID-19 (depuis 2010). Une recherche par mots-clés dans les 38 volumes de la revue montre que les approches sociologiques et la question des inégalités occupent une place très secondaire : pour 1139 publications (articles scientifiques ou recensions) comprenant le terme « frontière », on en trouve 270 avec le terme « sociologie » et 185 comprenant le terme inégalité(s)⁹.

⁸ Oscar J. Martinez en est aussi membre.

⁹ Résultats d'une recherche en ligne sur le site de la revue (<https://www.tandfonline.com/loi/rjbs20>), données du 10 août 2023.

Les *Border Studies* se développent dans le sillon de l'anthropologie et des *Regional Studies* (Makkonen et Williams, 2016), deux disciplines pour lesquelles les espaces frontaliers présentent l'intérêt d'être à la fois infra- et inter- nationaux (Hooper et Kramsch, 2004 ; O'Dowd *et al.*, 2003).

Elles connaissent un tournant lorsqu'elles commencent, à partir des années 1990, à s'inscrire en faux contre les travaux annonçant l'avènement d'un « monde sans frontière » (Ohmae, 1999). Des auteurs comme le philosophe Étienne Balibar (2004) ou le politiste Chris Rumford (2006) s'efforcent alors de montrer que, loin de s'effacer sous l'effet de la globalisation, les frontières se recomposent et se recréent partout où apparaissent des dispositifs de contrôle et de surveillance. Que ce soit lors du passage à la douane ou aux guichets de l'immigration (Spire, 2008), lors de la confrontation à des bornes, à des murs, ou à des marqueurs paysagers (Fourny, 2005), ou encore par l'usage de technologies telles que des passeports ou des données biométriques (Fassin, 2011), la frontière surgit partout, sous des formes plurielles, et en des lieux parfois très éloignés du tracé géographique des limites nationales. Les *Border Studies* deviennent ainsi progressivement un champ de recherche consacré à l'ensemble des processus qui altèrent la frontière, ses formes, ses manifestations, sa performance, son durcissement ou son atténuation (Newman, 2003). Il s'agit alors de montrer que la frontière est une construction sociale mouvante, s'appuyant sur une pluralité d'individus et de choses, un ensemble d'actants allant des douaniers aux passeports et aux portillons d'aéroport. La « frontière » apparaît de ce point de vue comme une notion extrêmement polysémique : elle est à la fois spatiale, sociale, corporelle, idéale, identitaire, etc. Elle devient une métaphore si opportune qu'il est parfois difficile de se retrouver dans l'étendue épistémologique et empirique des *Border Studies*. L'emploi du terme de frontière semble parfois dispenser d'explicitier la diversité de processus qui assurent la (re)production des limites étatiques et nationales ou des différences entre groupes sociaux, qu'il s'agisse du creusement de différentiels économiques introduits par les politiques fiscales nationales et régionales, ou des rapports de domination fondés sur la classe, le sexe ou la race.

La thèse du « *borders are everywhere* » (Paasi, 2009) conduit un ensemble de travaux des *Border Studies* à se détacher progressivement des régions frontalières qui les ont vues naître pour contribuer plus largement à l'élaboration d'une théorie universelle des frontières (voir encadré : « Trois principes au cœur des *Border Studies* »). Les *Border Studies* deviennent peu à peu porteuses d'une critique du nationalisme méthodologique qui structure les sciences sociales et invitent à sortir d'une approche stato-centrée des phénomènes frontaliers (Brambilla, 2015). Sans pour autant se confondre avec le paradigme transnational, qui cherche notamment à replacer au centre de l'analyse les acteurs migrants, une nouvelle épistémologie est proposée, celle d'une réflexion menée « depuis » la frontière (Rumford, 2014), qui va même jusqu'à concevoir la frontière comme une « méthode » pour penser les inégalités et les luttes sociales contemporaines (Mezzadra et Neilson, 2013). Ces dernières avancées ont le mérite de rendre compte de la pluralité des expériences de la frontière et de les réinscrire dans les rapports sociaux (Cassidy *et al.*, 2018 ; Fassin, 2011). Cependant, la frontière recouvre alors tant de phénomènes distincts, renvoie à tant d'acteurs et de dispositifs, qu'il devient difficile de saisir les véritables mécanismes à l'œuvre dans la reproduction et la contestation des inégalités appréhendées. Car si tout est frontière, quel intérêt présente l'emploi de ce concept ? Au-delà de l'expansion sémantique qui a accompagné le développement des *Border Studies*, on peut par ailleurs déplorer que les nouvelles théories de la frontière s'autonomisent vis-à-vis d'une tradition de la géographie régionale soucieuse de restituer les modes d'organisation des sociétés locales et leurs structures économiques et politiques. Avec l'essor des *Border Studies*, les espaces frontaliers deviennent plutôt des laboratoires de la construction identitaire, une orientation fortement guidée par le contexte d'intégration et d'élargissement européen.

TROIS PRINCIPES AU CŒUR DES *BORDER STUDIES*

La théorie des frontières, désormais foisonnante et portée par de nombreuses disciplines, s'organise autour de trois grands principes. Hérité du tournant constructiviste de la géographie, le premier principe est celui du caractère ambivalent des frontières. Si ces dernières constituent un frein aux échanges et aux mobilités, elles représentent aussi des interfaces génératrices d'échanges. On retrouve cette ambiguïté dans la conceptualisation des frontières du géographe Claude Grasland (1997). D'un côté, en tant que *barrière*, la frontière filtre les passages et limite les possibilités de transgression, une fonction qui renvoie aux dispositifs de contrôle mis en place sur un territoire et aux enjeux de sécurité qui lui sont associés. De l'autre, en tant que *discontinuité*, elle sépare deux systèmes d'institutions et de normes, ainsi que des différentiels d'ordre économique, politique, démographique ou culturel, qui constituent au contraire des incitations à la mobilité.

La mise au jour de cette ambivalence permet l'affirmation d'un deuxième principe central des *Border Studies* : les frontières peuvent constituer des ressources à même d'être mobilisées par différents acteurs (Morokvasic-Muller, 1999). Ces derniers sont en mesure de se saisir des avantages comparatifs introduits par les différentiels et ainsi de créer de nouveaux « ponts », même lorsque les frontières apparaissent strictement fermées et contrôlées (Newman, 2006).

Ces appropriations de la frontière montrent qu'il s'agit enfin d'un objet en permanente « mutation » (Groupe Frontière, 2004). Elle se trouve en effet prise dans des processus concomitants d'ouverture (« *debordering* ») et de fermeture (« *rebordering* ») (Newman, 2006) qui ne sont pas du seul ressort de l'État. Le *borderwork* (Moffette, 2015 ; Rumford, 2008), soit l'ensemble des activités qui participent à instituer, atténuer ou renforcer la frontière, est au contraire le fait d'un ensemble d'acteurs et de dispositifs humains et non humains.

De quoi les espaces frontaliers sont-ils des « laboratoires » ?

D'après la géographe Héléne Vélasco-Graciet (2008), à partir des années 2000, « étudier les frontières devient une façon opératoire

d'approcher les sociétés et de déceler leurs rapports à l'espace ». Pour Wilson et Donnan (2012), les espaces frontaliers présentent à cet égard un double intérêt. D'un côté, ils apparaissent comme des terrains privilégiés de l'analyse des phénomènes sociaux, car certaines dynamiques économiques et sociales ont tendance à s'exacerber dans les marges des États. C'est ce que montre par exemple la formation des *maquiladoras*, des entreprises étrangères installées le long de la frontière nord du Mexique à la faveur d'exonérations fiscales, qui ont contribué à l'urbanisation des villes frontalières à partir des années 1960 (Herzog, 1991). Dans ce cas, l'apparition de doublons urbains de part et d'autre de la frontière est appréhendée comme une « traduction spatiale spécifique » de l'évolution mondiale des frontières et de la transformation des structures économiques par le biais des délocalisations. D'un autre côté, Wilson et Donnan soutiennent également que les espaces frontaliers sont propices à l'analyse de phénomènes sociaux inédits, qui tiennent précisément à la géographie frontalière : « libertés, mouvements, mobilités, identités, citoyennetés et formes de capital, travail et consommation » (2012, p. 1, notre traduction) prendraient dans ces espaces une coloration nouvelle. Philippe Hamman (2013) partage ce constat du double intérêt des « espaces-frontières », qu'il qualifie de « mondes sociaux intermédiaires ». Pour le sociologue, ils forment de riches cas d'étude « à la fois au titre de leur consistance propre et comme analyseurs particulièrement sensibles des dynamiques et des innovations sociales plus larges qui non seulement s'y reflètent, mais s'y construisent » (p. 7).

On pourrait ainsi établir un parallèle entre cette lecture des espaces frontaliers et l'approche sociologique des phénomènes urbains proposée par l'École de Chicago dans la première moitié du XX^e siècle. La croissance démographique rapide de la ville, l'apparition de problèmes de surpopulation et d'insalubrité, de même que la montée des tensions sociales et raciales, incitent alors les sociologues à concevoir Chicago, et plus généralement la ville, comme un « laboratoire » pour l'étude des processus sociaux. Pour Robert Park (1915, p. 612, notre traduction), c'est le caractère exceptionnel de ce qui se joue en ville qui justifie d'en faire le socle d'une compréhension plus large de la société et de la « nature humaine » :

En raison des possibilités qu'elle offre, en particulier aux hommes d'un type exceptionnel et anormal, une grande ville tend à étaler à la vue du public, de manière massive, toutes les caractéristiques et les traits de caractère qui sont ordinairement obscurcis et réprimés dans les communautés plus petites. La ville, en somme, révèle à l'excès ce qu'il y a de bon et de mauvais dans la nature humaine. C'est ce fait, peut-être, plus que tout autre, qui justifie de faire de la ville un laboratoire ou une clinique dans laquelle la nature humaine et les processus sociaux peuvent être étudiés de la manière la plus pratique et la plus utile.

L'idée selon laquelle les espaces frontaliers constitueraient eux aussi des « laboratoires sociaux » apparaît bien plus tard, dans deux contextes distincts. D'abord, les transformations économiques et urbaines inédites des villes situées le long de la frontière entre les États-Unis et le Mexique incitent certains auteurs à les considérer comme des modèles pour l'étude des interactions sociales dans le contexte de fortes asymétries économiques et de dispositifs de contrôle particulièrement forts (Ribas-Mateos, 2015). Oscar Martinez (1994) défend ainsi l'idée d'une « universalité » des phénomènes frontaliers que le cas mexicain permettrait de mettre en évidence. Ensuite, la dimension expérimentale des phénomènes frontaliers séduit largement les promoteurs de l'intégration européenne, à l'instar de Jacques Delors, qui déclare en 1994, alors qu'il est président de la Commission européenne, que « la frontière est le laboratoire de l'Europe » (Verger, 2011).

L'émergence de la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne dans les années 1990 découle précisément de la mise en lien des problématiques socio-économiques des régions frontalières avec les ambitions plus larges de la construction européenne, et rencontre l'intérêt d'un ensemble de géographes et de politistes européens qui s'attellent à examiner les dispositifs de gouvernance aux abords d'une frontière (Durand, 2013; Durand et Perrin, 2018) et leurs effets urbains (Beyer et Reitel, 2011; Pupier, 2020). Dans un contexte où les marges de l'État sont perçues tantôt comme des espaces relégués, tantôt comme des terrains d'opportunité économique (Guigner et Périssé, 2020; Paasi, 2009),

l'institutionnalisation de la coopération territoriale entre régions voisines est perçue comme un gage de bonne gouvernance et doit permettre de « transcender » la rigidité administrative de la frontière (Scott, 2015). La coopération transfrontalière renvoie à ce que Sohn et Walther qualifient d'« intégration institutionnelle » des espaces frontaliers, largement étudiée par les *Border Studies* et définie comme la « forme et l'intensité des interactions entre les acteurs politiques éventuellement disposés à collaborer » (2009, p. 52; notre traduction). Paru en 2020, un ouvrage collectif dirigé par Birte Wassenberg et Bernard Reitel propose de développer une approche « territorialisée » de l'intégration dans laquelle les initiatives de coopération transfrontalière se développant aux échelles locale et régionale peuvent être considérées comme les pièces d'une même « mosaïque » européenne.

Pour Sohn et Walther, c'est aussi à travers leur intégration « fonctionnelle » que les espaces frontaliers éclairent les processus de construction européenne. Ce deuxième type d'intégration renvoie à « la forme et à l'intensité des interactions socio-économiques observées de part et d'autre d'une frontière » et reste analysé principalement dans les grandes métropoles européennes (Sohn et Walther, 2009, p. 52). Les phénomènes de mobilités transfrontalières, en particulier celles liées au travail, sont appréhendés comme des indicateurs de l'interdépendance entre économies voisines (Drevon *et al.*, 2018). Il s'agit alors d'améliorer les possibilités d'échange au sein du marché de l'emploi (Buch *et al.*, 2009), *via* des investissements destinés à réduire les externalités négatives des frontières étatiques (Rietveld, 2012). Ces travaux cherchent à orienter des politiques de la cohésion territoriale et prêtent une attention particulière aux infrastructures de transport (Medeiros, 2019; Schiebel *et al.*, 2015), identifiées comme un puissant outil de l'intégration (Möller *et al.*, 2018).

Au sein des *Border Studies*, c'est enfin pour l'étude de l'intégration identitaire que les espaces frontaliers sont envisagés comme des laboratoires. Un ensemble de recherches se demandent en effet quelles appartenances se façonnent au fil des contacts et des échanges sociaux entre populations voisines. Ces travaux se concentrent plutôt sur les individus qui traversent régulièrement les frontières, que ce soit pour

le travail (Bolzman et Vial, 2017; Hamman, 2006) ou parce qu'ils ont déménagé dans le pays voisin (Balogh, 2013; Carpentier *et al.*, 2011; Jagodic, 2011; van Houtum et Gielis, 2006). D'un côté, certains défendent l'idée que les mouvements transfrontaliers répétés favorisent la constitution d'identités transnationales (Strüver, 2005; van Houtum et Gielis, 2006; Jagodic, 2011). De l'autre, certains auteurs réfutent l'idée que ces comportements soient le signe d'une atténuation des cadres nationaux et insistent au contraire sur le poids des limites étatiques dans la construction identitaire (Balogh, 2013).

Cet état des lieux non exhaustif des travaux qui composent les *Border Studies* montre que les espaces frontaliers se voient attribuer un ensemble de vertus scientifiques. La thèse du « *border is everywhere* » affaiblit cependant le rôle de « laboratoire » conféré à ces terrains. Les espaces frontaliers ne sont plus les lieux privilégiés de l'étude des rapports à l'État, qui s'est déplacée vers d'autres scènes plus propices à l'analyse des nouvelles modalités de contrôle et de tri des populations. Plutôt que de réfléchir aux constructions identitaires depuis les limites géographiques, les approches intersectionnelles de la géographie critique montrent que les frontières se rencontrent et s'éprouvent dans tout type d'espace, de manière variable selon la position occupée dans les rapports sociaux de classe, de sexe et de race (Cassidy *et al.*, 2018).

L'idée selon laquelle les espaces frontaliers offriraient des miroirs grossissants des dynamiques d'intégration européenne est par ailleurs remise en question. Pour le géographe Grégory Hamez (2004), le lien communément admis entre les dynamiques observables dans les espaces frontaliers et le processus d'intégration européenne serait davantage une reconstruction politique qu'une réalité empirique. Toute l'ambiguïté de l'étude des espaces frontaliers tient donc au caractère à la fois singulier et ordinaire des phénomènes sociaux qui s'y déroulent. Plutôt que d'en faire les terrains d'une sociologie de l'État ou de l'Europe, cet ouvrage prend le parti de réinscrire l'analyse des espaces frontaliers dans une sociologie de l'urbain, et opère à cet effet un double déplacement vis-à-vis des travaux dominants des *Border Studies*.

Vers une sociologie des espaces frontaliers

Un premier déplacement concerne l'objet de l'analyse, qui n'est plus ici « la frontière » mais bien la structure sociale et les modes de vie des « populations frontalières », soit l'ensemble des individus qui vivent autour des limites étatiques. Même si l'ouvrage n'échappe pas, par économie et simplification, au travers qui consiste à désigner par « la frontière » ce qui constitue en réalité un « faisceau de limites » administratives, légales et politiques (Bargel, 2017), il s'efforce, pour reprendre les mots de Fabrice Ripoll et de Vincent Veschambre (2005), d'« appréhender les acteurs et leurs pratiques, les rapports et les processus sociaux plutôt que des “objets géographiques” trop souvent figés, réifiés, voire personnifiés » (p. 9).

De la même manière, les phénomènes empiriques pris en compte dans ce livre ne sont pas uniquement ceux qui se rapportent directement ou indirectement à la proximité de la frontière. L'attention ne porte pas exclusivement sur des pratiques dites *transfrontalières* (qui impliquent le passage d'une frontière), mais sur la diversité des comportements observables dans les espaces frontaliers, dans ce qu'ils présentent de singulier comme d'ordinaire, de *frontalier* comme de *transfrontalier*.

L'expression « espace frontalier » nous permet de définir nos terrains d'enquête par un double critère : géographiquement, ils sont traversés (et non délimités) par une frontière étatique ; politiquement, économiquement et socialement, ils sont sous l'influence de systèmes nationaux différenciés. Dans ces espaces, la fonction de barrière de la frontière s'est considérablement affaiblie au cours du XIX^e siècle, mais les différences de distribution du capital entre États voisins y sont particulièrement manifestes et ont des effets concrets sur la vie quotidienne des habitants. Cette double caractéristique explique que les inégalités matérielles (niveau de ressources, patrimoine, conditions de logement, etc.) y soient particulièrement marquées et perceptibles, aussi bien entre les deux versants de la frontière que dans le périmètre national. En 2020, certaines villes frontalières, comme Annemasse, voisine du canton de Genève, font partie des villes les plus inégalitaires

de France¹⁰. Les inégalités qui caractérisent les espaces frontaliers suscitent également des prises de position politiques de la part d'élus, de représentants des syndicats et des populations résidentes. Ces acteurs demandent que la dimension transfrontalière des inégalités sociales et économiques soit mieux prise en compte par les États et par l'Union européenne, en particulier dans le cadre des relations bilatérales avec la Suisse (voir encadré : « Les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne »). Face au constat du rôle joué par l'Union européenne dans la circulation croissante du capital et des mouvements de main-d'œuvre, Cédric Hugrée, Étienne Penissat et Alexis Spire (2017) invitent à analyser les inégalités en raisonnant au niveau européen. Bien que nous n'ayons pas développé les mêmes méthodes d'analyse, l'approche des espaces frontaliers que nous proposons, attentive aux convergences et aux divergences de conditions de vie des populations vivant de part et d'autre de la frontière, nous semble apporter certains éléments de réponse à la question centrale qui guide leur réflexion : « dans quelle mesure des conditions sociales semblables peuvent-elles prévaloir sur les spécificités des pays de résidence ? »

Ces remarques nous amènent à proposer un deuxième déplacement par rapport aux *Border Studies*. Si la frontière participe bien de la définition des espaces étudiés, elle n'est pas envisagée pour autant comme le déterminant principal des conduites individuelles et des formes prises par l'organisation sociale locale. Les diverses réalités matérielles et symboliques de la frontière et les différentiels qu'elle instaure constituent plutôt l'une des « dimensions spatiales » (Ripoll et Veschambre, 2005) qui concourent à la formation de systèmes de dispositions et de pratiques et à la production de hiérarchies sociales.

Les phénomènes observés localement s'inscrivent en effet dans un ensemble de dynamiques plus larges affectant les sociétés européennes. À l'instar des territoires ruraux ou des « centralités populaires » (Collectif Rosa Bonheur, 2019), les espaces frontaliers possèdent des traits géographiques et historiques propres, mais restent structurés par un ensemble de processus sociaux qui les rattachent à

¹⁰ <https://www.inegalites.fr/Le-palmares-des-villes-francaises-les-plus-inegalitaires> (consulté le 01/06/2023).

l'espace national, tout en étant travaillés par des dynamiques internationales. Il ne s'agit donc pas de les envisager comme des mondes autonomes, mais plutôt comme un type d'« espace social localisé » (Laferté, 2014), dont la spécificité est d'être « emboîté » à deux territoires nationaux (Bidet, 2018). Notre perspective rejoint celle développée par les historiens Michel Bertrand et Natividad Planas (2017), qui voient dans les « sociétés de frontière », des « entre deux mondes », en relation permanente avec le pouvoir central d'un côté, et le voisin immédiat de l'autre.

Certaines particularités attribuées aux espaces frontaliers méritent à cet égard d'être déconstruites. S'il est vrai qu'à proximité des frontières, l'appartenance objective et subjective à un groupe social peut se construire en référence à deux structures nationales voisines, ce phénomène n'est pas propre aux espaces frontaliers, mais caractérise plus largement le fait migratoire contemporain (Sayad, 1999 ; Waldinger et Fitzgerald, 2004). La proximité géographique d'un autre État, les mouvements et les rencontres que celle-ci génère ont souvent tendance à éclipser, dans les enquêtes menées sur des terrains frontaliers, d'autres dynamiques migratoires se déroulant à plus large échelle, comme si les espaces frontaliers fonctionnaient en vase clos par les seuls échanges entre deux pays voisins. Les migrations transfrontalières locales et des migrations transnationales sont le plus souvent traitées comme des phénomènes distincts, alors que les appréhender conjointement éclaire mieux les réalités locales et les inégalités de déplacement et d'accès à l'espace européen (Clément, 2018).

Dans le Nord de la France, dès le milieu du XIX^e siècle, les stratégies d'implantation des groupes industriels, à la recherche d'avantages fiscaux et d'une main-d'œuvre moins coûteuse, ont fait des régions frontalières des espaces de migration (Lentacker, 1974 ; Noiriél, 2006). Rapidement, l'espace de recrutement de ces travailleurs s'est élargi aux anciennes colonies, puis au sud et à l'est de l'Europe. La ségrégation sociale et raciale qui caractérise aujourd'hui l'agglomération lilloise (Collectif Rosa Bonheur, 2019 ; Desage, 2016 ; Vulbeau, 2020) ne peut se comprendre sans cette histoire indissociablement transfrontalière et transnationale. De même, l'histoire urbaine de Genève

est à relier à celle de l'immigration italienne et espagnole d'après-guerre (Felder et Pattaroni, 2023 ; Fibbi *et al.*, 1999).

Une autre spécificité des espaces frontaliers à déconstruire est celle des intentions stratégiques prêtées aux habitants. Dans son *Éloge des frontières*, Régis Debray (2013) commente en ces termes ce qui s'apparente à une identité frontalière : « C'est au jointif, aux interfaces, que l'on trouve les plus débrouillards [...] Profil du frontalière : loustic, tire-au-flanc inventif, plus éveillé que les engourdis de l'hinterland » (p. 61). Pour enjouée et attractive que cette description apparaisse, elle semble davantage relever de la fascination pour les frontières évoquée plus tôt que d'une réalité empirique. Si le fait de grandir aux frontières peut en effet doter les individus de repères pratiques permettant de comprendre les règles imposées par les États (Clément, 2021a), rien n'indique que les pratiques de transgression des normes y soient plus développées qu'ailleurs, dans la mesure où la « fraude » et son encadrement administratif varient davantage selon les positions sociales que les positions géographiques (Dubois, 2010 ; Spire, 2018).

Dans cet ouvrage, nous défendons ainsi l'idée que la spécificité des espaces frontaliers ne tient pas tant aux phénomènes sociaux inédits qu'ils abritent qu'au fait qu'ils sont plus immédiatement et plus visiblement affectés par un ensemble d'échanges et de relations internationales, participant dans bien des cas d'une amplification des inégalités rencontrées ailleurs au sein du territoire national. Ainsi, le double décalage vis-à-vis des *Border Studies* proposé dans ce livre permet de se livrer à une analyse des espaces frontaliers centrée sur les groupes sociaux qui les constituent, défaite de l'ambition de cerner ou de définir ce que recouvre la frontière. Nous cherchons à comprendre de quelle manière on habite au sein d'espaces marqués par un ensemble de discontinuités juridiques, économiques, culturelles et normatives. Comment grandit-on dans les espaces frontaliers ? Quelles relations s'y nouent ? Comment perçoit-on ses voisins ? Comment choisit-on son logement ? Où trouve-t-on du travail ? Quelle idée se fait-on de l'Europe et de l'État ? À partir de ces questions, cet ouvrage propose donc une lecture originale de ce qui fait à la fois la particularité et la banalité des sociétés frontalières.

Il se réclame d'une sociologie attentive aux dimensions spatiales des faits sociaux et puise, au fil des chapitres, dans d'autres champs des sciences sociales comme la géographie, l'anthropologie ou les sciences politiques. Son principal apport est de montrer en quoi les espaces frontaliers ne constituent pas tant des mondes à part que de riches terrains d'enquête sociologique. À travers eux, se pose finalement la question de ce qui fait société dans le contexte de fortes inégalités sociales, indissociablement locales et nationales.

Les défis méthodologiques d'une enquête sociologique frontalière

Afin de mieux comprendre l'organisation sociale des espaces frontaliers, nous avons opté pour une méthode d'enquête comparative et mixte, recherchant la double complémentarité entre données quantitatives et qualitatives, ainsi qu'entre terrains. Disposer de matériaux pluriels et « sur mesure » (Dietrich *et al.*, 2012) nous paraissait indispensable au vu des difficultés à comparer et à faire dialoguer des enquêtes produites dans différents contextes locaux et nationaux. L'une des ambitions qui ont guidé cette enquête était d'étudier les espaces frontaliers sans tomber dans une forme de « nationalisme méthodologique », un « biais cognitif » qui consiste, selon Speranta Dumitru (2014), « à comprendre le monde social en prenant l'État-nation pour unité d'analyse » (p. 9). À cet égard, les définitions variables données à certaines catégories statistiques d'un État à l'autre, de même que les variations d'échelle auxquelles ces données sont disponibles, risquaient de nuire considérablement à la rigueur des analyses. Les statistiques diffusées par Eurostat¹¹, si elles permettent d'appréhender certaines caractéristiques des « régions frontalières¹² », sélectionnent un ensemble d'indicateurs

¹¹ Au sein de la Commission européenne, Eurostat collecte, agrège et harmonise les données produites par les instituts de sondage nationaux.

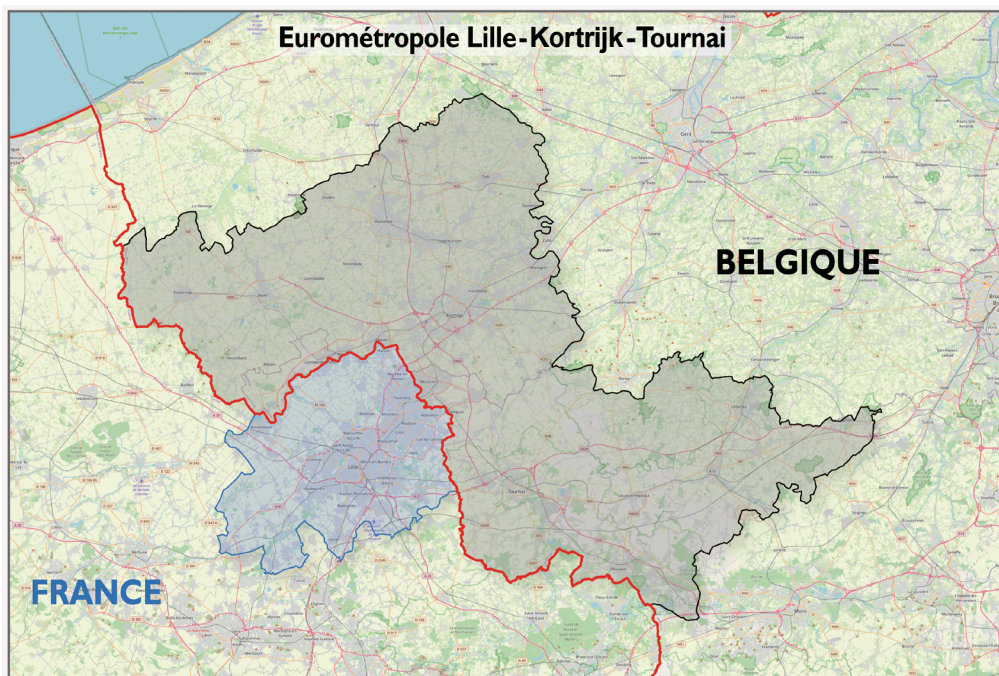
¹² Selon Eurostat, les régions frontalières sont les régions de niveau NUTS 3, situées le long ou à très grande proximité des frontières. Deux types de régions sont différenciées : les régions frontalières intérieures, à proximité des frontières séparant deux États membres de l'UE ; les régions frontalières extérieures, situées à proximité des frontières entre un État membre et un État non membre.

tels que le taux de chômage ou le pouvoir d'achat par habitant, plutôt destinés à mettre les territoires en compétition (Hugrée *et al.*, 2017). Il s'agissait donc de construire une base de données fiable et garantissant des effectifs suffisamment importants pour étudier les espaces frontaliers aussi bien dans leur ensemble que pour chaque versant frontalier. La construction de cette enquête et l'interprétation des résultats ont largement reposé sur le travail d'entretiens et d'observations mené en parallèle. Celui-ci n'a pas seulement accompagné l'approche quantitative, il a offert un autre prisme d'analyse, davantage attentif aux trajectoires individuelles, aux processus de socialisation et aux interactions localisées qui permettent d'appréhender les espaces locaux dans toute leur trame sociologique (Bruneau, 2018). Avant d'entrer dans le détail de ces deux volets de la recherche, il nous faut expliciter les raisons qui nous ont incités à retenir trois espaces frontaliers particuliers : l'espace frontalier basque franco-espagnol, l'espace frontalier genevois franco-suisse et l'espace frontalier lillois franco-belge.

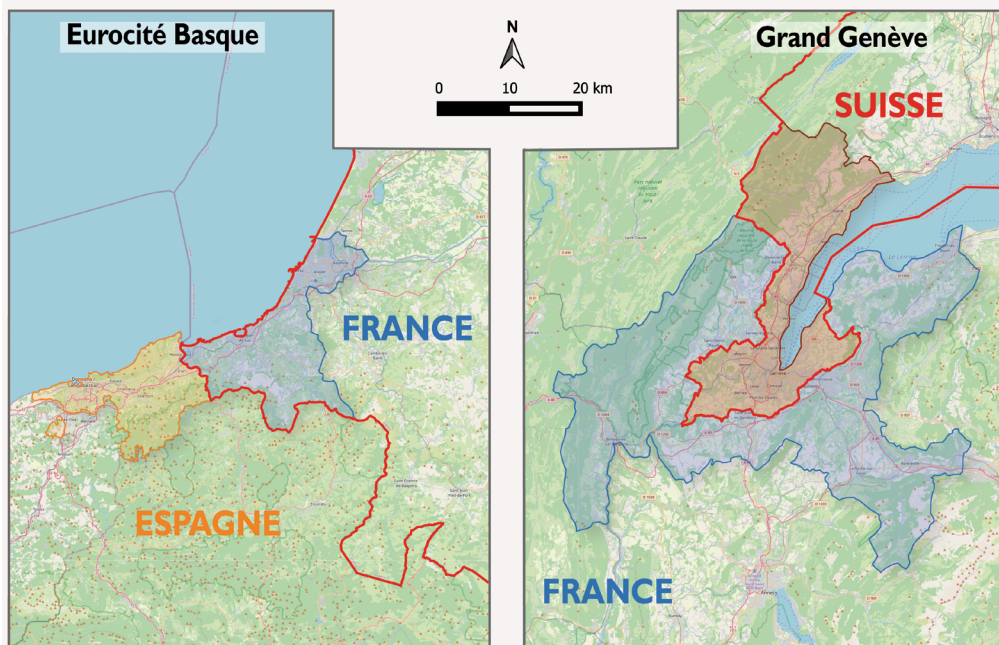
Le choix des terrains

Il existe une grande diversité de régions frontalières en Europe, qu'elles soient au carrefour de deux pays ou plus, qu'une ou plusieurs langues officielles y soient pratiquées, qu'elles rassemblent une dizaine de communes ou plusieurs centaines, qu'elles soient urbanisées ou rurales, reconnues comme structure institutionnelle ou non, etc. Parler d'« espace frontalier » offre une plus grande liberté dans la construction de nos périmètres d'enquête, afin de les faire coïncider au mieux aux modes de vie existants et aux institutions qui tentent de structurer les échanges transfrontaliers.

Trois terrains ont été retenus, que nous désignerons dans la suite de l'ouvrage comme les espaces frontaliers « genevois », « lillois » et « basque » (voir figure 1). Ce choix répond à un ensemble de critères. Nous avons d'abord préféré nous intéresser à des espaces frontaliers majoritairement urbanisés afin d'en faciliter la comparaison, mais aussi parce que c'est là que les ambitions d'intégration politique, fonctionnelle et identitaire sont les plus prononcées. Un



PERIMETRES INSTITUTIONNELS TRANSFRONTALIERS



Auteur : Masse, Gumy, 2022
Fond de carte : Open Street Map, 2022

Références : <https://www.eurometropolis.eu/fr>
<https://www.eurocite.org/>
<https://www.grand-geneve.org/>

Figure 1 Périmètres institutionnels des espaces frontaliers étudiés.

deuxième critère tient d'ailleurs à l'existence locale d'institutions cherchant à produire une communauté transfrontalière. Quels que soient leur statut juridique et leur poids dans les décisions territorialisées, il nous semblait essentiel de pouvoir interroger les décalages entre projets politiques et rapports ordinaires à l'espace frontalier, pour mieux déconstruire l'idée selon laquelle les espaces frontaliers constituent des laboratoires de l'Europe (voir chapitre 1). Un troisième critère, lui aussi guidé par les exigences de comparabilité, a été de nous concentrer sur trois espaces frontaliers partageant une frontière avec la France, la communauté de langue facilitant par ailleurs la réalisation de l'enquête quantitative comme qualitative (à l'exception du versant espagnol du terrain basque et de la partie flamande du terrain lillois). Enfin, un quatrième critère a été celui de la diversité sociale et urbaine des terrains sélectionnés, indispensable pour comprendre l'incidence du contexte frontalier sur la (re)production des inégalités. Sans entrer ici dans une présentation détaillée de chacun de ces trois espaces frontaliers, qui feront l'objet d'analyses tout au long de l'ouvrage, nous exposons brièvement leurs caractéristiques principales (voir figure 2).

L'« espace frontalier genevois » correspond au périmètre du « Grand Genève », entité juridique créée en 2013 pour mettre en œuvre des projets d'agglomération transfrontalière (voir chapitre 1). Il regroupe un total de 209 communes, dont l'ensemble de celles du canton de Genève, le reste se répartissant entre les départements de la Haute-Savoie (78), de l'Ain (39) et du canton de Vaud (47). En 2021, le Grand Genève compte 1 million d'habitants (pour 535 000 emplois) répartis sur près de 2 000 kilomètres carrés. Nous nous pencherons plus loin sur la composition sociale de cet espace, mais retenons pour le moment que c'est dans ce périmètre que les flux de travailleurs frontaliers sont les plus développés, avec 170 300 « navetteurs » résidant en France et travaillant en Suisse en 2012¹³. Dans le Genevois français, 43 % des actifs occupent un emploi à l'étranger, des chiffres qui s'expliquent par les forts écarts

¹³ Mathieu Garnier, Gilles Touti, Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France, Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires, novembre 2017.

de salaire et de taux de chômage de part et d'autre de la frontière. Bien que la Suisse ne soit pas membre de l'Union européenne, la signature des accords de libre-échange et son entrée dans l'espace Schengen facilitent le recrutement de résidents français. Les déplacements sont par ailleurs facilités par la communauté de langue, la continuité urbaine qui caractérise cette agglomération transfrontalière, et plus récemment, par la mise en service du Léman Express, un réseau ferroviaire desservant Genève et certaines communes françaises voisines, dont Annemasse et Annecy. L'attractivité de l'économie genevoise et sa spécialisation dans les secteurs du luxe et de la finance internationale font ensuite de cet espace frontalier l'un des plus riches d'Europe. Nous verrons toutefois que les inégalités sociales et résidentielles entre les populations bénéficiant de salaires suisses et les autres y sont particulièrement marquées. Cet espace a également la particularité d'accueillir une proportion élevée de résidents étrangers (41 % des habitants du canton de Genève en 2017¹⁴), dont les nationalités sont extrêmement diverses (189 nationalités présentes au sein du canton)¹⁵. Cette composition est liée à l'implantation d'organisations internationales puis d'entreprises multinationales dans le canton de Genève (Adly, 2014), une internationalisation qui prolonge des vagues d'immigration antérieures, avec le recrutement massif de travailleurs originaires d'Italie, d'Espagne, du Portugal et de Yougoslavie au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Piguet *et al.*, 2017). Ce terrain présente enfin la spécificité d'associer un État membre de l'UE à la Suisse, dont les relations avec les institutions européennes ont été fluctuantes au cours des dernières décennies. D'un côté, la signature des accords de Schengen facilite le passage et renforce les effets de continuité urbaine entre versants frontaliers français et suisses. De l'autre, le maintien de monnaies distinctes et les différences de fiscalité creusent les disparités socio-économiques.

¹⁴ Office cantonal de la statistique de Genève, Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire résultats 2012-2014 et évolution depuis 1960, n° 55, avril 2017.

¹⁵ *Ibid.*

LES ACCORDS BILATÉRAUX ENTRE LA SUISSE ET L'UNION EUROPÉENNE

Depuis la création des premières institutions européennes (la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1951 et la Communauté économique européenne en 1957), la Suisse a entretenu des relations mouvementées avec ce qui allait devenir l'Union européenne en 1992. Entre ces deux étapes clés, la Confédération a privilégié la signature d'accords bilatéraux et sectoriels à une adhésion généralisée (Schwok, 2014). Après plusieurs revirements, l'adhésion devient un « objectif stratégique » du pays en 1992. Des négociations sur différents secteurs économiques s'ouvrent deux ans plus tard. Un premier ensemble d'accords est signé en 1999 et la participation à l'espace Schengen est entérinée en 2004. En revanche, l'initiative populaire fédérale « Oui à l'Europe », qui aurait relancé les démarches pour adhérer à l'Union, est rejetée en 2001. Pour René Schwok, la réticence de la Suisse à s'engager dans des instances supranationales s'explique par les avantages économiques que retirent les banques, les multinationales et le secteur agricole des régimes dérogatoires en matière de fiscalité et de subventionnements. Elle tient également aux structures politiques de l'État suisse, caractérisé par le fédéralisme et la démocratie directe (*ibid.*). En 2008, à la suite de l'approbation d'une initiative populaire lancée en 2004, la Suisse adhère à l'espace Schengen et au système de Dublin, ce qui renforce la coopération avec l'UE en matière d'asile et de migration. Après l'adoption de l'initiative populaire « Contre l'immigration de masse » en 2014, le dialogue avec l'UE se tend à nouveau et la participation de la Suisse au programme Erasmus +, démarrée en 2011, est stoppée. Le Conseil fédéral met alors provisoirement en place le Programme suisse de mobilité européenne (PSME), dans l'attente de voir de nouvelles négociations avec l'UE déboucher sur une reprise de sa participation au programme.

L'« espace frontalier lillois » renvoie au périmètre de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, une entité juridique créée en 2008 sous la forme d'un Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT) dont nous reparlerons plus loin. En 2020, ce territoire comptait 2,1 millions d'habitants répartis sur 3629 kilomètres carrés et 157 communes, dont 95 en France (l'ensemble de

la Métropole européenne de Lille), 23 en Wallonie picarde (dont Tournai) et 39 en Flandre occidentale (dont Kortrijk/Courtrai). Cet espace a la particularité d'être structuré autour de deux frontières, l'une nationale entre la Belgique et la France, l'autre politique, administrative, culturelle et linguistique, entre la Wallonie et la Flandre¹⁶. Contrairement à l'espace frontalier genevois, il n'est pas organisé autour d'une ville-centre principale, mais comprend plusieurs centralités urbaines : la ville de Lille, puis celles de Roubaix, Tourcoing, Kortrijk/Courtrai et Tournai qui présentent des poids démographiques comparables. Dans cet espace, les flux de travailleurs frontaliers ne sont pas aussi développés qu'autour de Genève (cela concerne 37 800 personnes résidant en France et travaillant en Belgique en 2017). Il s'agit d'un espace durement frappé par la désindustrialisation, qui démarre dès les années 1960 par la progressive reconversion des industries du textile, implantées en particulier à Roubaix, mais plus généralement le long de la frontière franco-belge. L'une des conséquences de ces transformations est le maintien d'un taux de chômage élevé dans les anciennes communes industrielles, qui touche surtout les populations immigrées arrivées dans le Nord à partir des années 1950, à une époque où le déclin des usines s'amorçait à peine (Collectif Degeyter, 2017). Alors que cet espace comprend certains des quartiers les plus populaires de France et de Belgique, l'agglomération transfrontalière abrite également une bourgeoisie ayant prospéré grâce à l'industrie textile, occupant aussi bien des quartiers centraux que des espaces ruraux. Certaines communes rurales belges immédiatement voisines de la France sont à ce titre connues pour accueillir des grandes fortunes cherchant à contourner la fiscalité française, faisant de l'espace frontalier lillois un terrain particulièrement ségrégué.

L'« espace frontalier basque » ne renvoie pas au territoire identitaire et politique du Pays basque, mais permet de décrire la région

¹⁶ La Belgique est un État fédéral composé de trois régions, créées à la suite d'un mouvement de décentralisation des compétences sur un plan socio-économique : la Flandre, la Wallonie et la région de Bruxelles-Capitale. Elle est également formée de trois « Communautés » qui rassemblent des populations sur le principe de la communauté de langue et de culture : la Communauté française, la Communauté flamande et la Communauté germanophone.

géographique allant de l'ensemble urbain formé par les villes d'Irún et de Fontarrabie (en Espagne) puis d'Hendaye (en France), en direction de l'ouest (Bilbao), du nord-est (Bordeaux), de l'est (Pau) et du sud (Saragosse). Contrairement aux deux espaces précédents, l'espace frontalier basque est couvert par plusieurs structures institutionnelles transfrontalières : le Consortio transfrontalier Bidasoa-Txigundi, l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre et l'Eurocité basque Bayonne–Saint-Sébastien, qui est le périmètre retenu pour l'enquête quantitative. Il s'agit d'un Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) créé en 1997, composé de 25 communes françaises et 17 communes espagnoles, s'étendant sur 899 kilomètres carrés et comptant plus de 650 000 habitants. Comme l'espace frontalier lillois, l'espace basque comprend trois langues (le français, l'espagnol et le basque), renvoyant à des identités culturelles et des appartenances territoriales différenciées. Par ailleurs, il ne comprend pas de grande centralité urbaine dominante à proximité de la frontière, ce qui en fait un espace multipolarisé à l'instar de l'espace frontalier lillois. En termes d'échanges transfrontaliers, c'est au sein de ce terrain que les mobilités transfrontalières pour le travail sont le moins développées. Si c'est également vrai à propos des mobilités résidentielles, l'ouverture des frontières européennes et la fin du franquisme ont néanmoins conduit à une augmentation des flux d'Espagnols à destination de la France (Vélasco-Graciet, 2008).

Figure 2 Les caractéristiques des terrains d'enquête.

	Espaces frontaliers		
	<i>Basque</i>	<i>Genevois</i>	<i>Lillois</i>
Habitants	650 000	1 million	2,1 millions
Superficie	899 km ²	2000 km ²	3629 km ²
Nombre de communes	42	209	157
Périmètre de l'enquête qualitative	Groupement européen d'intérêt économique	Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT)	Groupement européen de coopération territoriale (GECT)

Une approche quantitative des hiérarchies sociales

Le livre s'appuie principalement sur une enquête téléphonique conduite de part et d'autre de la frontière dans les trois espaces frontaliers étudiés¹⁷. Au total, 3215 habitants ont accepté de répondre au questionnaire dans son ensemble, soit respectivement 1204 dans l'espace frontalier genevois, 1208 dans l'espace frontalier lillois et 803 dans l'espace frontalier basque¹⁸.

Ces effectifs permettent non seulement de réaliser des analyses transversales sur l'ensemble des espaces frontaliers, mais également d'approfondir la connaissance de chaque espace frontalier et de chaque versant de ces espaces selon les problématiques considérées. Une présentation plus détaillée de l'échantillon est proposée ci-contre (voir figure 3).

¹⁷ L'enquête a été réalisée par l'institut de sondage français Callson, entre mars et juin 2020. Elle faisait suite à une enquête pilote menée en décembre 2019. Il faut préciser que la période de passation correspond peu ou prou à la fin de la première vague de COVID-19, donc des diverses mesures de confinement mises en place en Suisse, en France, en Belgique et en Espagne. Lors des enquêtes, des consignes étaient données pour que les individus se prononcent sur leurs comportements, opinions, représentations, etc., dans des conditions « normales », c'est-à-dire précédant les restrictions imposées par la crise sanitaire. Si les données ne permettent pas – ou pas assez précisément – d'estimer l'influence du COVID-19 sur les réponses des enquêtés, de par l'absence d'un horizon comparatif, il ne fait aucun doute que la fermeture temporaire des frontières a pu jouer un rôle sur certaines réponses, en particulier celles liées à des pratiques de mobilités quotidiennes en direction de régions désormais inaccessibles. Pour autant, parce que les consignes à ce sujet étaient clairement formulées et identiques pour chaque cas d'étude, et du fait que les restrictions étaient à ce moment-là relativement comparables dans les quatre pays enquêtés – à l'exception peut-être de la Suisse où les mesures étaient moins strictes –, l'exploitation de la base de données n'implique pas de plus amples précautions (Gumy, 2023).

¹⁸ Identique dans les trois espaces frontaliers sur le fond, le questionnaire présente quelques différences formelles pour correspondre aux nomenclatures nationales respectives. L'enquête téléphonique a été menée en français dans l'espace frontalier genevois, dans les parties française et wallonne de l'espace frontalier lillois et dans la partie française de l'espace frontalier basque ; en flamand dans la partie flamande de l'espace frontalier lillois ; en espagnol, enfin, dans la partie espagnole de l'espace frontalier basque. Les modalités de réponse proposées ont aussi été adaptées au pays d'enquête, que ce soit au niveau des diplômes obtenus (baccalauréat, maturité, etc.) ou des catégories de revenus – les salaires n'étant pas les mêmes en France, en Belgique ou en Suisse. Nous avons toutefois veillé à ce que les catégories puissent à chaque fois être harmonisées pour mener des analyses véritablement transfrontalières.

Figure 3 Description de l'échantillon quantitatif.

Caractéristiques	Espaces frontaliers			Ensemble
	<i>Basque</i>	<i>Genevois</i>	<i>Lillois</i>	
Genre				
Homme	45.8 % (368)	46.4 % (559)	47.8 % (577)	46.8 % (1504)
Femme	54.2 % (435)	53.6 % (645)	52.2 % (631)	53.2 % (1711)
Catégories d'âge				
18-24 ans	8.1 % (65)	6.0 % (72)	10.2 % (123)	8.1 % (260)
25-34 ans	13.0 % (104)	13.7 % (165)	13.9 % (168)	13.6 % (437)
35-49 ans	22.4 % (180)	27.8 % (335)	24.0 % (290)	25.0 % (805)
50-64 ans	26.9 % (216)	27.9 % (336)	24.6 % (297)	26.4 % (849)
65 ans et plus	29.6 % (238)	24.6 % (296)	27.3 % (330)	26.9 % (864)
Situation professionnelle (1)				
Étudiants	4.6 % (37)	4.0 % (48)	6.2 % (75)	5.0 % (160)
Actifs avec emploi	47.9 % (385)	55.4 % (667)	48.1 % (581)	50.8 % (1633)
Actifs sans emploi	13.6 % (109)	11.1 % (134)	10.2 % (124)	11.4 % (367)
Retraités	30.6 % (246)	26.1 % (314)	31.7 % (383)	29.3 % (943)
Autres	3.3 % (26)	3.4 % (41)	3.8 % (45)	3.5 % (112)
Situation professionnelle (2)				
Actuellement travailleurs frontaliers	1.4 % (11)	14.9 % (179)	2.8 % (34)	7.0 % (224)
Anciennement travailleurs frontaliers	4.1 % (33)	10.3 % (125)	5.1 % (62)	6.8 % (220)
Jamais travailleurs frontaliers	94.5 % (759)	74.8 % (900)	92.1 % (1112)	86.2 % (2771)

L'enquête quantitative avait pour objectif d'interroger la population des trois espaces frontaliers sélectionnés dans leur ensemble, soulevant à cette occasion deux questions importantes. Premièrement, il fallait déterminer les contours géographiques de l'échantillon en évitant de n'enquêter que dans la grande proximité des frontières nationales, afin de mieux tenir compte de la diversité locale des pratiques et des rapports à l'espace. Nous avons pour cela fait le choix de retenir les périmètres officiels du Grand Genève

(pour l'espace frontalier genevois), de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (pour l'espace frontalier lillois) et de l'Eurocité basque (pour l'espace frontalier basque), qui recouvrent une diversité de configurations sociales et géographiques et offrent la possibilité d'éprouver la réalité de la cohésion qu'ils cherchent à construire. Afin d'éviter que les populations des grandes villes-centres ne soient surreprésentées, nous avons néanmoins suréchantillonné les populations des communes immédiatement voisines de la frontière.

Deuxièmement, pour des enjeux de généralisation des résultats, il importait de se demander de qui la population enquêtée était représentative. Les données de cette enquête n'ont pas pour ambition de produire des résultats généralisables à l'ensemble des populations nationales des terrains choisis, ni à l'ensemble des espaces frontaliers d'Europe. Malgré l'hétérogénéité de certaines catégories statistiques, elles ont en revanche visé la constitution d'une population d'enquête représentative de chacun des espaces frontaliers en matière de genre, d'âge, de catégories socioprofessionnelles agrégées et de niveau d'éducation¹⁹. Un biais non maîtrisé de l'enquête quantitative concerne la partie suisse de l'espace frontalier genevois : la part de la population étrangère dans notre échantillon (24,2 %) est près de deux fois moins importante que celle du canton de Genève (40 % en 2020)²⁰, ce qui s'explique par les difficultés linguistiques rencontrées par les enquêteurs et la plus faible inscription de ces populations sur les listes téléphoniques accessibles au bureau de sondage.

Le questionnaire se compose d'un ensemble de modules thématiques auxquels les enquêtés étaient successivement invités à répondre. Dans un premier temps, il s'agissait de récolter, en plus des données sociologiques habituelles (âge, genre, niveau d'éducation, revenus, etc.), des informations sur les trajectoires résidentielles et biographiques des enquêtés, en particulier leur ancienneté dans

¹⁹ Afin de faciliter la définition des quotas, nous avons agrégé plusieurs catégories : les « CSP – » regroupent ouvriers et employés, les « CSP + » regroupent l'ensemble des autres catégories ; les inactifs et les retraités ont été comptés ensemble ; les niveaux de diplôme ont été décomposés en trois (primaire, secondaire et tertiaire).

²⁰ Canton de Genève, Statistiques Genève, Bilan et état de la population du canton de Genève en 2020, n° 3, mars 2021.

le territoire. Le deuxième module s'intéressait aux relations sociales des enquêtés, qu'elles se nouent dans les espaces frontaliers (familiales ou amicales) ou en dehors (familiales uniquement). Ce module comportait également un ensemble de questions sur l'enfance des enquêtés, dans l'objectif de mieux cerner la manière dont le contexte frontalier est intervenu dans leur socialisation. Le troisième module concernait quant à lui les activités du quotidien des enquêtés : lieux fréquentés pour le travail, les achats, les activités de loisirs de part et d'autre de la frontière étatique. Le quatrième module interrogeait plus largement les opinions – sous forme d'indicateurs psychométriques – des enquêtés sur un ensemble d'enjeux n'étant pas uniquement liés à la présence d'une frontière étatique, mais plus généralement à leur environnement social et urbain : accessibilité aux services urbains depuis le domicile, préférences déclarées pour les institutions (extra)nationales, attachements à différentes échelles territoriales, capacités à se projeter dans le pays voisin, attitudes à l'égard des populations étrangères et opinions vis-à-vis des projets de coopération transfrontalière.

*Une enquête qualitative au plus proche
du quotidien frontalier*

La conception et l'interprétation des résultats du questionnaire se sont appuyées sur le travail de terrain conduit au sein des trois espaces frontaliers. Contrairement à l'enquête quantitative, cette phase n'a pas visé la représentativité. Il s'agissait plutôt de récolter une diversité de matériaux éclairant les différentes formes de vie observables dans les espaces frontaliers, tout en accompagnant la réflexion sur les régularités et irrégularités propres à ces terrains. Pour chacun d'eux, l'enquête a été guidée par les connaissances préalables des membres de l'équipe, tirées de projets de recherche ou de thèses de doctorat menés au cours des années précédentes. Aucun des espaces analysés dans ce livre n'a donc été abordé par « dépaysement », les différents chercheurs étant familiers d'un ou plusieurs des trois terrains. Trois séjours exploratoires ont rendu les membres de l'équipe attentifs à certaines spécificités locales et

facilité la rencontre avec des acteurs investis dans la coopération transfrontalière. Les entretiens menés avec ces derniers ont ainsi permis de mieux comprendre les enjeux de la coopération transfrontalière et aidé à la réalisation du questionnaire.

Nous avons ensuite cherché à rencontrer des individus aux modes de vie variés, des plus intensément transfrontaliers, de par leur travail, leurs relations sociales, leurs loisirs, aux plus éloignés des échanges avec le pays voisin. Au total, nous avons réalisé 78 entretiens auprès d'habitants (voir figure 4). Les personnes interviewées ont été recrutées par différents canaux : par effet « boule de neige » à partir des contacts des membres de l'équipe ; *via* des groupes Facebook réunissant des populations frontalières ; lors de séances d'observation dans des lieux récréatifs situés le long de la frontière. À chaque fois, ces personnes étaient contactées au motif que leur témoignage sur « la vie dans les espaces frontaliers » nous intéressait. Ces entretiens ont permis de recueillir une partie de leur trajectoire sociale et résidentielle, puis de les entendre plus longuement sur leurs pratiques quotidiennes (déplacements, achats, relations sociales), ainsi que sur leur appréciation des différences et des proximités sociales et culturelles pouvant exister entre populations voisines. Chaque entretien laissait cependant émerger des histoires de vie singulières faisant plus ou moins de place à la thématique frontalière. Dans deux des terrains (les espaces lillois et genevois), ces entretiens ont été combinés à d'autres outils ethnographiques : séjours prolongés en France et en Belgique, observation de la vie locale dans deux communes frontalières (Leers Nord en Belgique et Veyrier en Suisse), visites d'expositions et consultation d'archives locales. À Leers, nous avons enquêté auprès de membres des classes populaires nourrissant une nostalgie pour les douanes et la vie locale qu'elles permettaient d'animer (Daffe et Clément, 2022). À Veyrier, l'attention s'est concentrée sur un petit cercle de propriétaires percevant différemment les dynamiques transfrontalières selon leur ancrage résidentiel et familial (Clément et Gumy, 2021). Ce livre bénéficie en outre des matériaux collectés sur le terrain lillois dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur les trajectoires résidentielles et migratoires de Français établis dans les communes françaises de Belgique (Clément, 2018).

Figure 4 Description de l'échantillon qualitatif.

Caractéristiques	Espaces frontaliers		
	<i>Basque</i>	<i>Genevois</i>	<i>Lillois</i>
Total	25	32	68 (21 + 47)*
Genre			
Homme	10	16	35
Femme	15	16	33
Catégories d'âge			
18-24 ans	1	0	0
25-34 ans	1	7	11
35-44 ans	9	1	16
45-54 ans	9	6	13
55-64 ans	3	7	20
65 ans et plus	2	11	8
Situation professionnelle (1)			
Actifs avec emploi	22	17	53
Actifs sans emploi	0	0	2
Retraités	3	15	13
Situation professionnelle (2)			
Frontaliers (actuellement ou avant)	7	7	38
Jamais frontaliers	18	25	30
Nationalité			
Française	13	9	58
Espagnole	10	-	-
Suisse	-	16	-
Belge	-	-	9
Double nationalité	1	7	0
Autre	1	0	1
Pays de résidence			
France	17	12	20
Espagne	8	-	-
Suisse	-	20	-
Belgique	-	-	48

* Sont rassemblés ici les entretiens menés dans le cadre de l'enquête et une partie de ceux menés pour la thèse de doctorat de Garance Clément (2018).

Il s'appuie enfin sur une enquête « aquatique » menée en parallèle, nourrissant en particulier la réflexion du dernier chapitre (Daffe, 2021). Nous avons fait le choix de présenter certains enquêtés à travers des portraits qui viennent éclairer et nuancer les résultats apportés par l'enquête quantitative. Le dernier chapitre repose en revanche uniquement sur les matériaux qualitatifs, traités cette fois de manière transversale. Chaque fois qu'un enquêté est présenté, nous faisons usage d'un pseudonyme comprenant un prénom et un nom de famille correspondant au mieux à la génération et aux origines géographiques et sociales de celui-ci.

Ce livre est composé de cinq chapitres visant à esquisser une sociologie des espaces frontaliers. Le premier chapitre vient rappeler sur quels principes et quelles réalisations concrètes s'est construite la liberté de circuler « à l'européenne », et expose la manière dont l'idéal de l'intégration par la mobilité se traduit dans les espaces frontaliers, à travers la mise en place d'instances de coopération transfrontalière. Il permet de mieux saisir le décalage entre les ambitions institutionnelles et les attentes des populations qui y résident. Le deuxième chapitre analyse la morphologie sociale des espaces frontaliers et le rôle que jouent les mobilités liées au travail, au logement, aux achats du quotidien et à la scolarité dans la reproduction des inégalités à différentes échelles. Le troisième chapitre est consacré aux relations sociales dans les espaces frontaliers et aux rapports à l'altérité qui se construisent à proximité des frontières. Le quatrième chapitre propose une synthèse des données de l'enquête en dégagant cinq types de rapports à l'espace frontalier. Enfin, le dernier chapitre propose une ouverture sur les tensions qui marquent les espaces frontaliers et les différentes formes d'appropriation politique de la frontière par les populations locales.

1

Des espaces en mal d'intégration ?

Enjeux et perceptions des mobilités transfrontalières

Pour qui se penche sur les textes fondamentaux de l'Union européenne ressort une évidence : l'Europe a été très largement conçue comme un projet politique de promotion des mobilités (Kaufmann et Audikana, 2017). Alors que les États membres restent attachés à leurs prérogatives nationales en matière d'éducation, de fiscalité, de défense et de santé, la stimulation des échanges économiques est préférée depuis les années 1950 à la construction d'un système fédéral autour de politiques sociales communes (Denord et Schwartz, 2009). Il s'agit d'un pari libéral : la circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes est censée renforcer la cohésion entre États membres et permettre la construction d'une identité collective à l'échelle supranationale. La réalité empirique de cet idéal européen a été largement remise en cause par la littérature. L'absence de massification des migrations intraeuropéennes met en évidence les limites du projet européen d'intégration par la mobilité (Wihtol de Wenden, 2017 ; Favell, 2008). Au fil de l'adhésion de nouveaux États membres, ce projet s'est par ailleurs révélé particulièrement excluant vis-à-vis des migrants des pays de l'Est, et en particulier des Roms : « la participation de populations paupérisées, ethnicisées et stigmatisées aux processus de mobilités intra-européens apparaît alors comme un impensé de l'Union européenne » (Potot, 2016, p. 53). Le lien entre mobilité transnationale et sentiment d'appartenance européenne ne concerne finalement qu'une minorité de la population,

particulièrement mobile et privilégiée (Fligstein, 2008 ; Kuhn, 2011, 2015 ; Mau, 2012 ; Recchi, 2015 ; Recchi *et al.*, 2019 ; Favell, 2008). Comme nous le montrerons au fil de l'ouvrage, la sélectivité de la mobilité européenne ne concerne pas que les migrations de grande distance, mais se repère aussi à l'échelle des espaces frontaliers.

Les espaces frontaliers ont très tôt été perçus comme des terrains stratégiques de la construction européenne. À la fin des années 1980, les effets de l'intégration économique sur les populations vivant à proximité des frontières entre États membres deviennent une préoccupation importante de la Commission européenne (Medeiros, 2019). L'adoption de l'Acte unique, la signature des accords de Schengen puis celle du traité de Maastricht risquent en effet de pénaliser les populations locales, dont les pratiques s'appuient au quotidien sur les différences de structures économiques, de salaires et de taxation entre leur pays de résidence et le pays voisin. La Commission européenne cherche en conséquence à encourager une coopération étroite entre acteurs locaux au travers de sa politique de cohésion, qui ne concerne pas uniquement les régions intraeuropéennes mais également celles qui sont voisines d'États tiers, y compris la Suisse. La coopération transfrontalière émerge donc comme un instrument palliatif, afin d'atténuer les effets négatifs de la mise en place du marché commun. Solange Verger (2011), qui a retracé la genèse de la coopération transfrontalière au sein de la métropole lilloise, montre que cette dimension réparatrice s'efface cependant lorsque les pouvoirs locaux commencent à percevoir l'opportunité de développer l'attractivité des territoires à travers les instruments européens. D'espaces marginaux pénalisés par l'ouverture des frontières, les espaces frontaliers deviennent des lieux de promotion de l'Union européenne, dont les financements doivent en retour contribuer à la croissance économique locale.

Le projet européen se transpose ainsi à l'échelle des espaces frontaliers : il s'agit de favoriser l'intégration et de faire émerger un sentiment d'appartenance commune à travers l'encouragement des mobilités transfrontalières et l'institutionnalisation d'une coopération entre acteurs économiques, culturels et politiques. Cependant, là encore, la réussite de ce projet est remise en question par la

littérature, qui suggère que la coopération transfrontalière a des effets contrastés sur la perception de l'Europe par les populations locales, allant de l'adhésion à l'eurosepticisme (Durand *et al.*, 2020 ; Durrschmidt, 2006). Dans un cas comme dans l'autre, les espaces frontaliers sont censés « donner le pouls » (Durand *et al.*, 2020) de l'intégration européenne, sans que les données qui permettent d'opérer ce lien soient toujours adaptées²¹. Ce chapitre révèle au contraire que les populations locales peuvent être favorables à l'intensification des échanges entre pays voisins tout en se montrant relativement indifférentes aux réalisations concrètes de la coopération transfrontalière et faiblement attachées à l'Europe. Après avoir rappelé les ambiguïtés du projet d'intégration européenne par la mobilité, nous montrons le décalage entre sa mise en œuvre à l'échelle des espaces frontaliers et la perception qu'en ont les habitants.

L'idéal européen d'une intégration par la mobilité

La construction de l'Europe par la promotion des mobilités internes s'est appuyée sur trois grands ensembles de mesures : celles inscrites dans les traités, qui visent à réguler les conditions de mobilité des marchandises, des capitaux, des services et des personnes ; celles des politiques de développement des infrastructures de transports, qui ont pour objectif de maximiser les conditions de mobilité des différents États et de leurs habitants ; celles de programmes encourageant les déplacements par le biais d'incitations économiques, culturelles et professionnelles. Ces mesures ne visent pas uniquement à développer un droit à la mobilité des citoyens européens et à améliorer ses conditions de réalisation, mais ont une portée normative, dans la mesure où elles cherchent à rendre la mobilité transfrontalière socialement désirable. Si elles ne concernent pas spécifiquement les espaces frontaliers à l'origine, nous verrons que ces trois familles de mesures concernent également ces territoires.

²¹ L'enquête Eurobaromètre 422 sur la coopération transfrontalière au sein de l'Union européenne traite de la perception des voisins et des opportunités ou des obstacles que génère la vie à proximité des frontières, mais elle ne permet pas de mettre en évidence un lien direct avec le sentiment d'appartenance européenne.

Une mobilité intraeuropéenne peu développée

Les « quatre libertés » que sont la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux représentent, avec l'agriculture et les transports, les fondements du traité de Rome, signé en 1957 et instituant la Communauté économique européenne (CEE). L'adoption de l'Acte unique européen en 1986 et la création d'un marché commun dans les années suivantes renforcent et opérationnalisent les ambitions de la libre circulation. L'Acte unique européen vise la création d'un « espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée » (article 7 du traité de Rome). Le traité de Maastricht institue en 1992 l'Union économique et monétaire, qui sera mise en œuvre par étapes durant la décennie suivante. L'approche strictement économique de la libre circulation portée par le traité de Rome de 1957 s'ouvre progressivement à d'autres catégories de personnes que les travailleurs, comme les étudiants ou les retraités. À partir des années 1970, les ressortissants communautaires et les membres de leur famille acquièrent progressivement le droit de demeurer dans un autre État membre que celui dont ils détiennent la nationalité. En 1986, l'Acte unique annonce la mise en place d'un « espace communautaire sans frontière ». Il introduit la notion de « personnes » à la place de celle de « travailleur », ce qui a pour conséquence d'associer plus étroitement le droit à la mobilité à un droit politique de citoyen européen. La mise en place de l'espace Schengen crée ensuite un régime de mobilité intérieur privilégié pour les citoyens dits « communautaires ». La libre circulation y est entendue comme le droit de se déplacer sans visa dans les pays signataires²² pour une durée ne dépassant pas les trois mois.

²² Les États signataires sont : en 1985, la France, la RFA, la Belgique, le Luxembourg, et les Pays-Bas ; en 1990 l'Italie ; en 1991, l'Espagne et le Portugal ; en 1992, la Grèce ; en 1995, l'Autriche ; en 1996, la Finlande, le Danemark, la Suède ; en 2001, l'Islande et la Norvège ; en 2007, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, et Malte ; en 2008 la Suisse, en 2011 le Liechtenstein ; en 2021 Gibraltar (après le Brexit) ; en 2023 la Croatie.

Bien qu'elle ait progressé au fil des derniers élargissements de l'UE²³, la mobilité intraeuropéenne n'a pas connu d'augmentation massive après la mise en place du marché commun (Dubucs et Mourlane, 2017; Wihtol de Wenden, 2017). Selon les chiffres de la Commission européenne, en 2018, 17,6 millions de personnes habitent dans un autre pays membre de l'UE que celui dont elles sont originaires, parmi lesquelles on compte 12,9 millions de personnes en âge de travailler, soit seulement 4,1 % de la population active²⁴. L'emploi frontalier concerne 1,5 million de personnes, soit 0,7 % de l'ensemble des actifs occupés²⁵. La mobilité intraeuropéenne constitue donc un phénomène minoritaire en Europe.

Ces flux connaissent néanmoins des variations géographiques importantes. Si l'on prend le cas de la France, qui est le pays comptant le plus de travailleurs frontaliers, leur nombre est très inégal selon le pays d'emploi : en 2019, 205 887 actifs travaillent en Suisse, 89 476 au Luxembourg, 50 383 en Allemagne, 44 731 en Belgique, 30 265 dans la Principauté de Monaco et seulement 5 116 en Espagne²⁶. Alors que les travailleurs frontaliers représentent 1,6 % des actifs occupés en France en 2018, cette proportion atteint 62 % dans le Pays de Gex, territoire français à proximité immédiate de Genève²⁷. Les migrations résidentielles sont plus difficiles à estimer, car les statistiques nationales ne permettent pas de retracer ce type de trajectoires. En introduisant une question relative à ces mouvements dans notre enquête, nous avons pu estimer que, selon les terrains, la part des personnes ayant déjà connu une expérience résidentielle de l'autre côté de la frontière varie de 1 % à 22 % de la population interrogée selon les

²³ Treize États ont rejoint l'UE depuis le début des années 2000 : Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie en 2004, la Bulgarie et la Roumanie en 2007, la Croatie en 2013. En 2020, le Royaume-Uni quitte l'UE à la suite du Brexit.

²⁴ Commission européenne, 2019 Annual Report on Intra-EU Labour Mobility, Bruxelles, janvier 2020. La Suisse n'étant pas membre de l'UE, les migrations entre ce pays et le reste de l'Europe ne sont pas incluses dans ces chiffres.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Insee, « Principaux flux de travailleurs transfrontaliers », Recensement de la population, 2019.

²⁷ Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, « Travailleurs frontaliers : six profils de « navetteurs » vers la Suisse », n° 145, mai 2022.

terrains (chapitre 2). Il s'agit donc, là encore, d'un phénomène minoritaire, mais qui tend à se concentrer dans certaines localités proches des frontières. Ainsi à Estaimpuis, commune belge frontalière de la France, la part des résidents français atteint 32 % en 2022, alors qu'elle ne représente que 1,4 % de la population totale du pays²⁸.

Le simple droit à la mobilité ne se traduit donc pas automatiquement par la multiplication des déplacements intraeuropéens. Pour faciliter et encourager les flux de travailleurs, les institutions européennes ont cherché à réaliser des infrastructures améliorant l'accessibilité de certaines régions.

Des infrastructures de transport dirigées vers les métropoles

Le programme des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T), inscrit dans le traité de Maastricht de 1992, qui apparaît comme l'entreprise la plus ambitieuse à cet égard, cherche à mettre en place une planification des infrastructures terrestres à l'échelle européenne²⁹. Le « ciel unique européen » offre un autre exemple de régulation des transports, celui-ci ayant conduit à un accroissement du trafic aérien depuis les années 1980 (Jensen et Richardson, 2004). Des infrastructures de transport sont par ailleurs cofinancées par la politique régionale de l'UE, à travers le Fonds européen de développement régional (FEDER), créé en 1975. Ces initiatives européennes suscitent de « nouveaux potentiels de mobilité » à l'intérieur de l'Europe et entre États voisins ; elles ont pu être vues comme des entreprises de consolidation du marché économique européen et des dispositifs d'intégration politique (*ibid.*). D'autres observateurs rappellent cependant la possible contradiction entre les objectifs de cohésion territoriale de l'UE et les dynamiques de concentration spatiale liées au développement de grandes infrastructures (Dühr

²⁸ La nationalité ne reflète qu'imparfaitement les mouvements résidentiels, du fait de logiques de transmission intergénérationnelle ou conjugale, mais permet de décrire des ensembles de population dont une partie est arrivée par le biais d'une migration.

²⁹ Malgré les nombreuses difficultés de mise en œuvre, liées notamment au faible budget qui lui a été attribué, le programme des RTE est resté à l'agenda de l'UE à travers trois grands objectifs : la création ou la modernisation des infrastructures, la standardisation des technologies et la libéralisation de l'exploitation des réseaux.

et al., 2010). Les conséquences environnementales des « méga-projets » de transport³⁰ sont par ailleurs fortement dénoncées par les populations locales, comme le montre le cas de la liaison ferroviaire transfrontalière Lyon-Turin, qui doit offrir une alternative au fret routier, mais que les opposants jugent trop coûteuse et inutile au regard des possibilités déjà offertes par la ligne de train existante (Ambérieu-Chambéry-Modane)³¹.

Dans les espaces frontaliers, en dépit de l'existence de programmes particuliers élaborés au sein de la politique régionale pour assurer le développement des régions frontalières (programme Interreg) et ultrapériphériques (programme REGIS), les infrastructures de transport public restent peu développées. Les programmes d'investissement ont souvent privilégié les liaisons internationales entre grandes centralités urbaines. En conséquence, les espaces frontaliers sont peu desservis en transports alternatifs à l'automobile, d'autant plus que la gestion des transports publics implique de multiples acteurs nationalisés peu coutumiers d'une collaboration binationale, voire trinationale. En France, malgré l'évidente augmentation des flux liés à l'emploi frontalier, l'usage des transports publics pour les déplacements vers le pays voisin reste limité : en 2013, cela représente 17 % pour les trajets vers le Luxembourg, 11 % vers la Suisse, 3 % vers l'Allemagne et 2 % vers la Belgique³². Si les initiatives en matière de transport concernent principalement la mobilité de court terme, l'Europe a également élaboré des mesures visant à encourager les individus à changer de pays de résidence, que ce soit au cours de leurs études ou de leur carrière professionnelle.

³⁰ Les méga-projets peuvent être définis comme « des projets qui transforment le paysage de façon rapide, intentionnelle et profonde sous des formes très visibles, et qui nécessitent l'intervention coordonnée du capital et de la puissance étatique » (Gellert et Lynch, 2003, p. 18).

³¹ Voir par exemple : https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/06/17/le-lyon-turin-un-chantier-pharaonique-controverse_6178016_3244.html (consulté le 11/07/2023).

³² <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-05/dynamique-emploi-transfrontalier-analyse.pdf> (consulté le 11/07/2023).

Des incitations à la mobilité socialement sélectives

Ce troisième domaine d'intervention concerne la « motilité » de la population (Kaufmann *et al.*, 2004), un terme qui renvoie conjointement au fait de rendre la mobilité accessible (« pouvoir bouger »), au développement des savoirs et compétences nécessaires pour le faire (« savoir bouger »), tout comme au fait d'incorporer la mobilité au cœur des aspirations individuelles de la population (« vouloir bouger »).

Le programme Erasmus est l'initiative la plus emblématique de l'UE à cet égard. Depuis 1987, il a contribué au financement de la mobilité d'une partie de la jeunesse favorisée, dans le but explicite de former les « cadres européens de demain » en les dotant de dispositions favorables à la vie à l'étranger (Réau, 2009, p. 75). En 2010, pourtant, comme l'indique Magali Ballatore (2015), seulement 2 % des étudiants européens avaient bénéficié d'un échange Erasmus. Une autre initiative phare dans ce domaine est le Fonds social européen (FSE), destiné à améliorer la mobilité professionnelle au sein de l'UE. Le FSE a largement servi au financement des programmes d'échange dans le but, là encore, de forger une conscience européenne chez les jeunes en formation (Leboutte, 2008). En parallèle, la mobilité des actifs demeure un objectif stratégique de l'Europe, pour agir aussi bien sur leur formation que sur leur employabilité. C'est dans cette perspective qu'a été lancé en 1994 le programme EURES, « un réseau européen de services de l'emploi destiné à faciliter la libre circulation des travailleurs³³ ». Celui-ci repose sur la création d'intermédiaires du marché de l'emploi, des conseillers en charge de rendre l'offre de travail plus lisible à une échelle transfrontalière et transnationale, mais dont le rôle de « passeurs » peut également contribuer à légitimer et « européaniser » les intérêts des frontaliers (Hamman, 2005).

La stratégie de promotion de la mobilité portée par l'UE a fait l'objet d'importantes critiques, visant d'une part son caractère normatif et ses effets limités en termes de cohésion (Favell, 2008 ; Kaufmann *et al.*, 2022), et d'autre part les inégalités et les discriminations qui en découlent, notamment pour les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE (Amelina et Vasilache, 2014 ; Engbersen *et*

³³ https://eures.ec.europa.eu/index_fr?lang=en (consulté le 19/07/2023).

al., 2017; Potot, 2016). L'UE reste caractérisée par de forts écarts en matière de salaires, de conditions d'habitat et de protection sociale entre les États du nord-ouest de l'Europe, ceux du sud et ceux de l'est (Hugrée *et al.*, 2017). Dans ce contexte, la libre circulation n'est pas encouragée de la même manière pour toutes les populations : certaines mobilités sont jugées désirables, car elles participent d'une mobilité sociale intraeuropéenne (Favell et Recchi, 2011) ou permettent de combler un manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'emplois peu qualifiés (Flipo, 2019), tandis que les déplacements de populations précaires sont accusés de déstabiliser les marchés du travail et les systèmes sociaux dans le pays d'arrivée (Potot, 2013).

De plus, parallèlement à la création d'un espace de mobilité intérieur entre États membres de l'UE, un ensemble de politiques restrictives s'élaborent vis-à-vis des populations originaires de pays tiers et dites « non communautaires » : la politique d'asile avec les accords de Dublin (2000) et la « directive retour » en 2008³⁴ ; la politique de surveillance aux frontières et de renseignement avec la création de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex) en 2004 ; le « système européen de surveillance des frontières » Eurosur en 2013. Désignée comme la « petite muette » (Rodier, 2011), l'agence Frontex a pour mission d'expulser les migrants « illégaux » du territoire de l'UE, de coordonner les contrôles nationaux aux frontières ainsi que de monitorer l'ensemble des flux transfrontaliers de personnes. Ce dispositif policier européen est présenté comme une « contrepartie » de l'instauration de la libre circulation entre les États membres (Wihl de Wenden, 2015, p. 128). De son côté, Eurosur s'associe à l'agence Frontex pour fournir des renseignements sur les frontières extraeuropéennes de l'UE à partir de différents outils de surveillance (satellites, hélicoptères,

³⁴ Celle-ci prévoit « l'organisation du retour volontaire ou contraint des étrangers en situation irrégulière dans leur pays d'origine ou un pays tiers, avec la possibilité d'un enfermement des personnes concernées pouvant atteindre 18 mois et une interdiction possible du territoire de l'Union européenne pendant 5 ans (et plus en cas de menace à la sécurité) » (<http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/contexte-europeen/>).

drones, systèmes de comptes rendus des navires, etc.)³⁵. Didier Bigo montre ainsi que « l'histoire des accords de Schengen n'est pas celle de la libre circulation, mais au contraire celle des mesures compensatoires visant à la freiner » (2016, p. 14), à travers le redéploiement vers les frontières extérieures de la surveillance et des contrôles de police.

Les traités européens, les infrastructures de transport et les programmes d'encouragement contribuent ainsi au fonctionnement de l'actuel « régime de mobilité intra-européen » (Engbersen *et al.*, 2017). Loin de représenter des mesures déconnectées ou isolées les unes des autres, ces modes d'intervention ont en commun de faire de la mobilité intraeuropéenne un moteur de la fabrication de l'Europe. Cette mobilité est néanmoins encouragée de manière sélective et sa mise en œuvre s'inscrit dans le prolongement des politiques migratoires nationales. Dans les espaces frontaliers, ces mobilités peuvent se dérouler de manière plus « spontanée » (Wagner, 2017), car il est possible de changer de pays pour une heure ou une journée. Comme le montre la suite de ce chapitre, une gouvernance à plusieurs échelles s'est cependant progressivement mise en place pour favoriser et encadrer les échanges entre populations voisines. On peut alors s'interroger sur les formes prises par la coopération transfrontalière et la perception qu'en ont les populations locales.

Une coopération transfrontalière encore distante des populations locales

La coopération transfrontalière peut être définie comme toute activité cherchant à aligner les ressources d'au moins deux acteurs situés de part et d'autre d'une frontière, afin de réaliser un ou plusieurs objectifs (Svensson et Balogh, 2018). Elle peut avoir lieu entre des acteurs publics, privés, et ceux issus de la société civile, mais reste principalement pilotée par des institutions municipales, métropolitaines ou régionales, et demeure à ce titre considérée comme une modalité particulière de l'action publique (Verger, 2011). Celle-ci a

³⁵ <https://www.toutteleurope.eu/actualite/qu-est-ce-qu-eurosur.html> (consulté le 19/07/2023).

largement profité du mouvement néo-régionaliste qui s'est développé en Europe, notamment à partir des années 1990 (Keating, 1998)³⁶. Ce mouvement, encouragé par le développement de la politique de cohésion européenne, a renouvelé la capacité d'action des institutions régionales en tant qu'actrices économiques et politiques clés de la construction européenne. L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière, soutenue par la Commission européenne, a conduit au développement de plusieurs dispositifs (voir encadré : « Les instruments de la coopération transfrontalière »). Ces derniers ont contribué à légitimer la fonction de « laboratoire » des espaces frontaliers, les acteurs se positionnant comme des pionniers de la construction européenne (Hooper et Kramsch, 2004 ; Reitel *et al.*, 2018). Ces dispositifs ont par ailleurs permis de fixer les limites territoriales des régions transfrontalières, sans que celles-ci coïncident nécessairement avec les échelles d'appartenance des populations. Comme le signale Thomas Perrin (2021, p. 67), « les intérêts des promoteurs et des acteurs de la coopération sont parfois en déconnexion avec les aspirations des citoyens des régions frontalières ». Notre enquête met également en évidence cette déconnexion entre les efforts de coopération transfrontalière et les préoccupations ordinaires des habitants.

Une multiplication des instances de coopération transfrontalière

Au sein des trois terrains étudiés dans cet ouvrage – les espaces frontaliers lillois, genevois et basque –, la coopération transfrontalière émerge vers la fin des années 1970 et se consolide à partir des années 2000, avec l'apparition de nouveaux instruments (voir encadré : « Les instruments de la coopération transfrontalière »). Comme ailleurs en Europe, elle naît d'abord du besoin de gérer certaines problématiques concrètes de la vie courante des populations locales : urbanisation et réseaux de transports, marché de l'emploi et fiscalité des entreprises, structures de santé, etc. En parallèle, la collaboration entre collectivités de part et d'autre de la frontière poursuit un objectif

³⁶ Pour une analyse détaillée de la mise en place de la politique de coopération transfrontalière, voir la thèse de Solange Verger (2011).

de rayonnement européen en transformant la situation géographique périphérique en argument de vente pour l'implantation d'entreprises ou le financement de grands projets urbains. Les projets de la coopération transfrontalière cherchent enfin à produire un sentiment d'appartenance commune parmi les populations résidentes.

LES INSTRUMENTS DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Au sein des espaces frontaliers européens, il existe de multiples instruments de coopération transfrontalière; nous en présentons ici les principaux.

Le programme européen de coopération interrégionale (Interreg). Ce programme, démarré en 2002 et actuellement dans sa cinquième période de programmation pluriannuelle (2021-2027), est un dispositif de coopération qui finance des projets transfrontaliers (entre régions adjacentes), transnationaux (entre territoires plus vastes ou autour d'un bassin maritime) et interrégionaux (sous la forme de réseaux non territorialisés), ainsi qu'entre régions dites « ultrapériphériques ». Il est financé par le Fonds européen de développement régional (FEDER)³⁷. Dans nos trois terrains d'enquête, ce programme est, par exemple, mobilisé pour la fédération d'initiatives en faveur d'une transition écologique (projet « Pacte » à la frontière franco-suisse), la mutualisation des structures d'accès à l'emploi (« emploi sans frontières » à la frontière franco-belge) ou l'amélioration de la billettique pour les transports publics (« E-MOBASK » à la frontière franco-espagnole).

Le programme de recherche European Observation Network for Territorial Development and Cohesion (ESPON). Ce programme, partiellement financé par l'UE (via Interreg), produit des analyses territoriales dans le but de mesurer l'efficacité des politiques de coopération et de cohésion intraeuropéenne. Les nombreux rapports adoptent généralement une perspective comparative afin d'identifier les bonnes pratiques de collaboration entre plusieurs États voisins.

Le Groupement européen d'intérêt économique (GEIE). Cet outil, qui dote les régions concernées d'une personnalité juridique

³⁷ <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/98/cooperation-territoriale-europeenne> (consulté le 3/07/2023).

de droit privé, est l'un des premiers instruments de coopération transfrontalière mis en place par l'UE dans son règlement de 1985³⁸. L'Eurocité basque franco-espagnole est un exemple de territoire institutionnalisé sous forme de GEIE.

Le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Cet outil, qui dote les régions concernées d'une personnalité de droit public, s'appuie sur des accords bilatéraux conclus entre pays partageant une frontière terrestre en commun. Le Grand Genève franco-suisse est un exemple de territoire institutionnalisé sous forme de GLCT répondant aux accords de Karlsruhe de 1996³⁹. L'ancienne Lille Eurométropole franco-belge est un autre exemple de GLCT répondant aux accords de Bruxelles de 2002⁴⁰, avant de changer de statut quelques années plus tard.

Le Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT). Cet outil est né de l'intégration dans le droit européen du GLCT⁴¹. Comme lui, il dote le groupement d'une personnalité juridique, tout en simplifiant la création et le fonctionnement des groupements d'acteurs⁴². L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai ainsi que l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre sont deux exemples de régions institutionnalisées sous forme de GECT. Le GLCT comme le GECT sont des instruments de gouvernance « multi-niveaux » dont l'objectif est de pallier la dyssymétrie de la répartition des compétences (économiques, juridiques, d'aménagement...) entre échelons institutionnels de part et d'autre de la frontière.

³⁸ « Règlement (CEE) N° 2137/85 du Conseil relatif à l'institution d'un groupement européen d'intérêt économique » du 25 juillet 1985 (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=celex%3A31985R2137> [consulté le 14/06/2023]).

³⁹ « Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux (AKCT) », datés du 23 janvier 1996 (<https://www.lexfind.ch/tolv/177753/fr> [consulté le 14/06/2023]). D'abord conclus pour les intérêts des cantons suisses de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, d'Argovie et du Jura, ces accords sont progressivement étendus à d'autres cantons suisses, y compris celui de Genève en 2004.

⁴⁰ « Accord France-Belgique sur la coopération transfrontalière entre collectivités territoriales et organismes publics locaux », datés du 16 septembre 2002 (<https://www.senat.fr/leg/pjl02-220.html> [consulté le 14/06/2023]).

⁴¹ Règlement CE N° 2013/1302.

⁴² Jochen Sohnle, « L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière entre collectivités locales, La coopération transfrontalière en Grande Région : état des lieux ». *Revue générale du droit online*, 2017, n° 27308 (www.revuegeneraledudroit.eu/?p=27308 [consulté le 11/07/2023]).

L'espace frontalier basque

Depuis les années 1980, la coopération transfrontalière dans le Pays basque se développe par le biais d'une gouvernance à plusieurs échelles institutionnelles (López-Trigal et López-Fernández, 2021). Elle trouve son origine dans un protocole de collaboration signé en 1989 par la Communauté autonome basque et la région Aquitaine, visant à dynamiser l'espace atlantique européen par des mesures économiques et sociales, la formation et la recherche, ou encore la revalorisation du patrimoine culturel et linguistique. Cette première étape a été complétée en 1992 par un nouveau protocole réunissant en une même communauté transfrontalière les régions d'Aquitaine, d'Euskadi et de Navarre, jusqu'à ce que cette dernière s'en désengage en 2000. L'Aquitaine et la Navarre signent alors un nouvel accord bilatéral de coopération transfrontalière, tandis que l'Aquitaine et Euskadi créent en 2004 la Plateforme logistique Aquitaine-Euskadi, un instrument de coopération dans le domaine du transport et des infrastructures. À partir de 2011, la constitution d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre l'Aquitaine et l'Euskadi, auquel la Navarre adhère en 2017, donne naissance à l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, qui a mis en place des dispositifs de formation (notamment linguistique), d'accès à l'emploi transfrontalier et d'encouragement des déplacements transfrontaliers.

En parallèle, en 1993, l'Eurocité basque Bayonne – Saint-Sébastien est créée à l'initiative du gouvernement de la province de Gipuzkoa et du district Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB). Le projet a pour objectif de renforcer la coopération entre les communes situées au sein de la conurbation littorale des deux côtés de la frontière, cela pour accroître le rayonnement international (Vélasco-Graciet and Cañas, 2004). Ce projet d'Eurocité ne s'avère pas en mesure de mobiliser les acteurs du territoire autour des initiatives mises en place. En particulier, l'absence d'une équipe technique propre, d'une stratégie actualisée ainsi que l'asymétrie des institutions dans les deux pays conduit le projet à l'impasse (López-Trigal et López-Fernández, 2021).

Enfin, en 1998, les mairies d'Irún, de Hondarribia et de Hendaye créent le *Consortio* transfrontalier Bidasoa-Txingudi, un regroupement qui ne représente pas plus de 150 000 habitants. Celui-ci met en place, au sein du périmètre des trois communes associées, des initiatives de coopération en matière de culture, de patrimoine, de tourisme et de développement économique. L'organisation du festival de musique Bidasoafolk constitue l'une de ses initiatives phares, apparue au début des années 2000. Selon certains observateurs, et contrairement aux deux autres institutions de la coopération transfrontalière basque, les activités du *Consortio* ont des conséquences plus directes sur la vie quotidienne des populations à proximité de la frontière basque (Alberdi Collantes, 2019).

Alors que les activités de ces trois instances de la coopération transfrontalière permettent de renforcer l'interconnaissance entre acteurs français et espagnols, différentes visions idéologiques (nationalistes, régionalistes, républicaines, etc.) concernant la promotion d'une culture ou d'une identité basque perdurent. Plus que pour les cas genevois ou lillois, la collaboration franco-espagnole demeure ainsi particulièrement complexe et fragmentée (Bray et Harguindéguy, 2004).

L'espace frontalier genevois

Les débuts de la coopération transfrontalière autour de l'agglomération genevoise remontent à la création du Comité régional franco-genevois (CRFG) en 1973. Cette instance vise à résoudre un ensemble de déséquilibres économiques et sociaux existant entre le canton de Genève, le département de l'Ain et celui de la Haute-Savoie. En particulier, elle a fait suite à une première mesure décidée par la Confédération et la République française, la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève (CFG), qui apporte une contribution suisse aux dépenses publiques supplémentaires amenées par l'arrivée de nouveaux travailleurs frontaliers dans les communes limitrophes françaises. Le canton de Genève s'engage ainsi à reverser 3,5% de la masse salariale brute des frontaliers aux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. La CFG, qui reste en vigueur à ce jour, participe au

financement du Léman Express, la ligne ferroviaire transfrontalière inaugurée en décembre 2019.

Après le CRFG, il faut attendre les années 1990 pour que la coopération transfrontalière se développe, à la fois dans les documents de planification et dans les projets d'aménagement. Différentes associations sont créées afin d'améliorer les partenariats économiques, la santé, les transports, l'environnement, le logement ou encore l'emploi. Parmi celles-ci, l'Association régionale de coopération du Genevois (ARC) regroupe les collectivités françaises locales pour devenir, à partir de 2010, l'ARC Syndicat mixte. En 2004, elle s'associe avec des collectivités suisses, le canton de Genève et le district de Nyon, afin de mettre en place le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ce dernier conduit, en 2012, à la naissance d'une région transfrontalière institutionnalisée sous le nom de « Grand Genève », qui obtient le statut de Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) une année plus tard. Le Comité régional franco-genevois devient l'organisme faitier chargé de l'ensemble des dossiers transfrontaliers et délègue au GLCT ceux ayant trait aux questions d'urbanisation, de mobilité et d'environnement au sein du périmètre du Grand Genève. Les projets culturels sont quant à eux laissés au Conseil du Léman, autre instance de coopération créée en 1987 dans le but d'améliorer la concertation entre acteurs français et suisses. Dans ce contexte, l'expression « Grand Genève » désigne donc à la fois l'instance juridique du GLCT et le bassin de vie dans lequel la gouvernance transfrontalière trouve son terrain d'action.

L'espace frontalier lillois

Avec l'apparition des programmes de coopération transfrontalière portés par l'Union européenne, la frontière franco-belge est progressivement envisagée comme « un nouvel espace d'action publique » pour la Communauté urbaine de Lille (Verger, 2011, p. 13), devenue aujourd'hui Métropole européenne de Lille (MEL). Pour cette agglomération, miser sur la coopération transfrontalière permet de ne pas rester en marge de l'amélioration des grandes infrastructures européennes (Tunnel transmanche, TGV entre Paris, Londres

et Bruxelles) et de faire émerger la ville de Lille comme acteur de la culture et de l'innovation. Les stratégies de développement métropolitain engagées dans les années 1980 par Pierre Mauroy⁴³ tirent ainsi parti de la politique d'intégration régionale mise en place par la Commission européenne.

À l'initiative d'acteurs politiques et économiques de la Communauté urbaine de Lille et des intercommunalités flamandes et wallonnes, plusieurs projets entendent améliorer la coopération politique et économique dans le but affiché « d'effacer la frontière ». La Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) est créée en 1991 sous l'impulsion de Pierre Mauroy. Elle a pour mission de faire émerger une vision du territoire partagée par les acteurs lillois, wallons et flamands (Verger, 2011). Sans personnalité juridique propre et sans pouvoir décisionnel, elle suit les orientations des intercommunalités qu'elle fédère⁴⁴, mais a aussi vocation à préfigurer les outils concrets (et notamment juridiques) par lesquels peut advenir la coopération transfrontalière.

La création de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai en 2008 vient consolider la coopération transfrontalière. Elle constitue le premier GECT de l'Union européenne (qui en compte 37 en 2022) et réunit 14 partenaires de France et de Belgique. Sa création s'accompagne de celle du « Forum de l'Eurométropole », assemblée consultative réunissant des acteurs économiques, des partenaires sociaux et des représentants du monde associatif, culturel, sportif et de l'enseignement. En parallèle, d'autres projets voient le jour, qui ambitionnent de donner à la coopération transfrontalière une assise locale, et de la rapprocher du quotidien des citoyens. L'émission de télévision *PULS* cherche par exemple à renforcer le sentiment d'appartenance à la région transfrontalière au sein de la population. Initiée en 2003 et financée par des programmes européens jusqu'en 2011, elle constitue, avec d'autres émissions

⁴³ Pierre Mauroy a été maire de Lille de 1973 à 2001 et président de la Communauté urbaine de Lille Métropole entre 1989 et 2008.

⁴⁴ Il s'agit de l'IEG autour de Mouscron et Comines, de l'IDETA autour de Tournai et Ath, de Leiedal autour de Courtrai, WVI pour la Flandre occidentale et la Communauté urbaine de Lille (LMCU)

du même type (comme *Transit*), « un adjuvant à une construction institutionnelle territoriale non encore achevée » (Dayez *et al.*, 2007, p. 87). Tout en défendant une Europe harmonisée, l'émission documente le décalage entre la construction d'institutions à l'échelle transfrontalière, l'ambition intégratrice des acteurs locaux et les pratiques ordinaires des individus habitués à se déplacer d'un État à l'autre.

Dans les trois cas présentés ici, la coopération transfrontalière est portée par des entités bureaucratiques et n'émane pas d'arènes démocratiquement élues. En dehors de certains sondages eurobaromètre et d'enquêtes d'opinion ponctuelles, les populations frontalières sont ainsi rarement consultées sur les projets mis en œuvre à l'aide des fonds européens. Leur orientation reflète par ailleurs les ambitions européennes d'une intégration économique transfrontalière. En 2021, la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT)⁴⁵ recense ainsi 111 projets de coopération transfrontalière portant sur le thème de l'emploi en Europe, 170 sur l'éducation et la formation, et 205 sur le développement économique (voir figure 1.1). Les enjeux d'inclusion sociale et de participation de la société civile restent en revanche plus secondaires. Face à ce constat, notre enquête permet d'appréhender comment les populations des espaces frontaliers perçoivent les initiatives de coopération mises en place par les acteurs locaux et régionaux.

⁴⁵ La MOT est une association française créée en 1997 et regroupant les autorités ministérielles et locales chargées de la coopération transfrontalière. Cette association fournit une base de connaissance importante sur les projets transfrontaliers mis en œuvre au sein de l'UE.

Figure 1.1 Les projets de coopération transfrontalière dans les trois espaces frontaliers en 2021⁴⁶.

Thème sectoriel	Espaces frontaliers			Total en Europe
	<i>Eurocité basque</i>	<i>Grand Genève</i>	<i>Eurométropole LKT</i>	
Adaptation au changement climatique	2	3	3	69
Coopération universitaire	0	0	1	10
Culture	8	6	8	127
Développement économique	13	6	10	205
Éducation, formation, langue	11	2	6	170
Emploi	9	2	8	111
Environnement	11	8	15	219
Gestion de la frontière	0	0	0	2
Inclusion sociale	2	4	0	71
Recherche et innovation	6	6	6	108
Santé, secours	7	2	1	93
Sécurité, police	0	0	1	4
Société civile	4	1	4	61
Sport	0	3	1	37
Tourisme	12	6	3	134
Transition énergétique	0	1	4	51
Transports, mobilité	6	5	10	103

Des réalisations concrètes mal identifiées par les populations

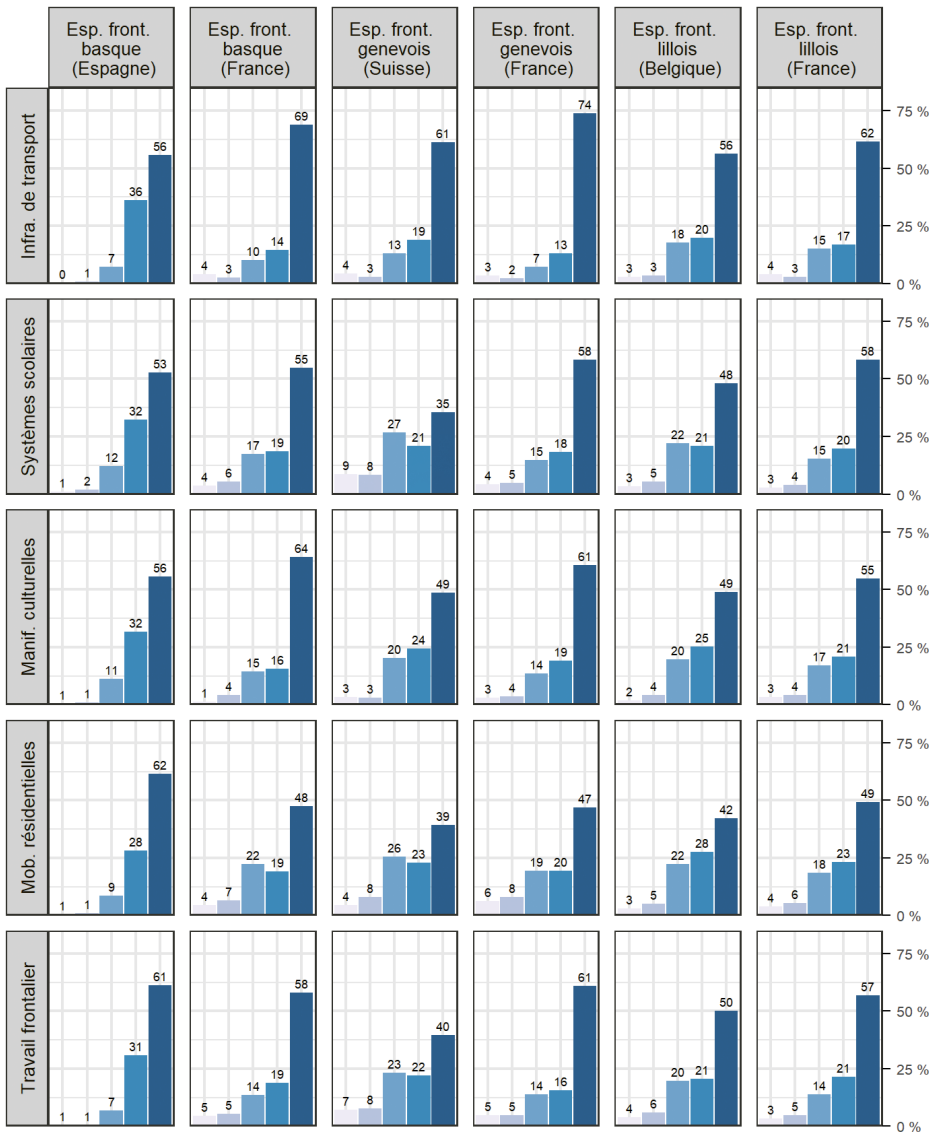
Notre enquête met en évidence un décalage entre les projets portés par les instances de la coopération transfrontalière et leur appropriation par les populations locales. Si le principe d'un accroissement

⁴⁶ Tableau réalisé à partir de la base de données des projets transfrontaliers de la MOT – informations disponibles juillet 2021 (<http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/projets/>). Il s'agit de fournir des ordres de grandeur pour donner à voir les grandes orientations de la coopération transfrontalière. Les thèmes sectoriels retenus sont ceux proposés par le site. Certains projets peuvent concerner plusieurs terrains frontaliers et renvoyer à plusieurs thèmes sectoriels. Il s'agit de projets financés par tout type d'instruments, et pas uniquement par les fonds Interreg.

des échanges entre populations voisines remporte plutôt l'adhésion des habitants, les réalisations concrètes de la coopération entre territoires restent relativement méconnues et ne suscitent pas de fort attachement.

L'enquête par questionnaire a permis d'interroger les habitants sur la mise en œuvre hypothétique de nouvelles mesures d'intégration transfrontalière : l'aménagement d'infrastructures de transport transfrontalières, la création de manifestations culturelles transfrontalières, l'aide à l'emménagement de l'autre côté de la frontière, et l'amélioration de l'accès à l'emploi frontalier. De façon générale, les répondants soutiennent assez largement ces propositions (voir figure 1.2). Ces résultats varient toutefois selon les terrains et les thématiques abordées. Le domaine du logement est celui qui reçoit la plus faible adhésion, suggérant que les habitants préfèrent les démarches qui rapprochent ponctuellement les populations à celles qui contribuent à transformer durablement le voisinage. C'est au sein de l'espace basque que la question du logement est la plus polarisante, le versant français se prononçant nettement moins en faveur d'échanges résidentiels que le versant espagnol. On voit ainsi s'exprimer, bien que de manière minoritaire, une forme de réticence à la poursuite des migrations depuis l'Espagne vers la France, un phénomène qui a gagné en importance à partir des années 1980 (Vélasco-Graciet, 2008). Les variations relatives à la question du travail sont ensuite plus marquées dans l'espace genevois, où les flux professionnels sont les plus développés. Alors que les populations du versant français se prononcent très largement en faveur d'un meilleur accès au travail frontalier (60 % y sont très favorables), c'est nettement moins le cas côté suisse (40 % y sont très favorables).

Contrairement à l'idée qu'il existerait une forme de défiance naturelle des populations frontalières à l'égard de leurs voisins (voir chapitre 5), ces premiers résultats soulignent que l'intégration transfrontalière est le plus souvent vue d'un bon œil, même si certains enjeux apparaissent plus sujets à débat. Ces opinions favorables à davantage d'échanges entre les populations ne coïncident cependant pas avec une identification des actions menées par la coopération transfrontalière.



Proposition : À quel point êtes-vous favorable à ces mesures d'intégration ?

■ Pas du tout favorable
 ■ Plutôt défavorable
 ■ Moyennement fav.
 ■ Plutôt fav.
 ■ Tout à fait fav.

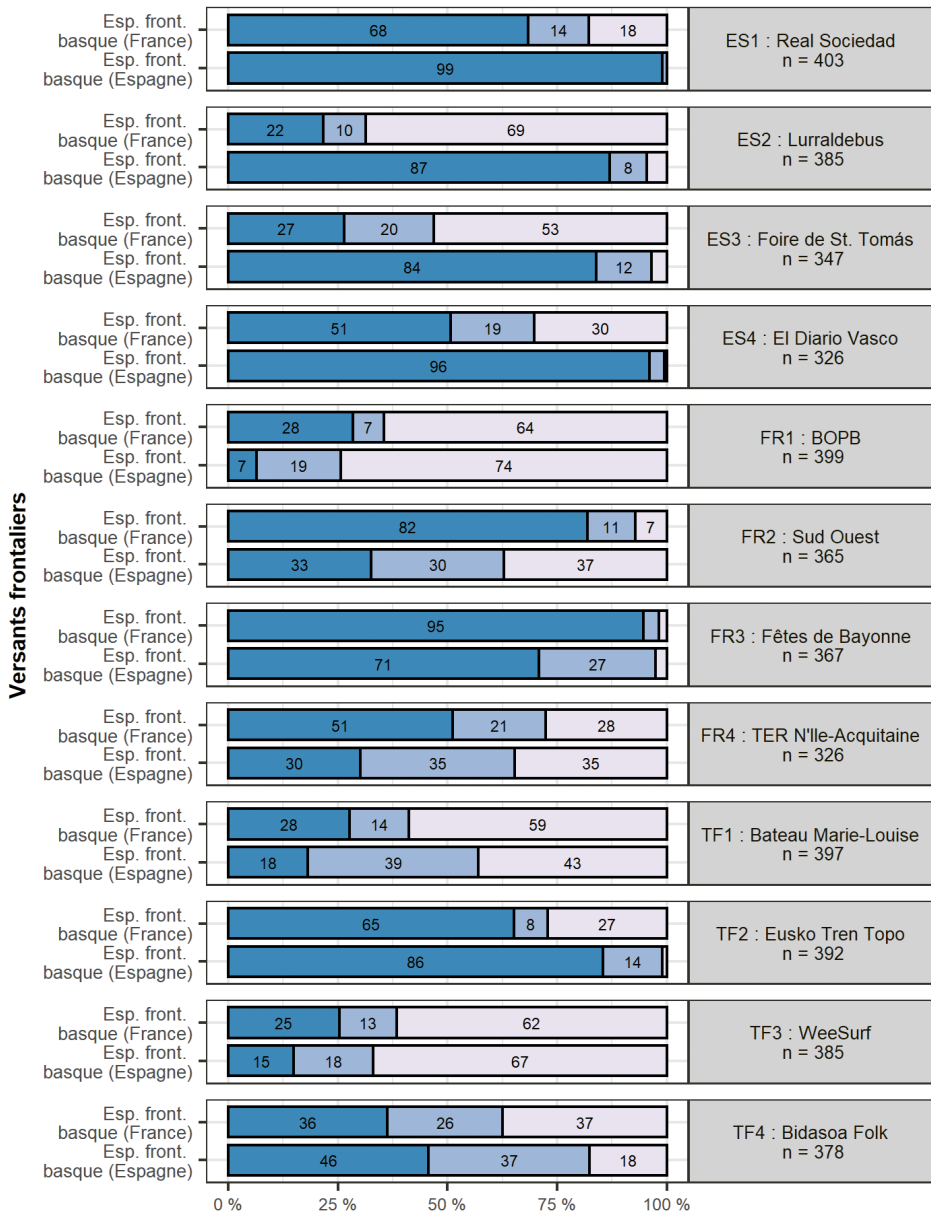
Figure 1.2 Opinions relatives aux initiatives et aux mesures d'intégration transfrontalière.

Un autre volet de l'enquête téléphonique a porté sur la popularité de certaines réalisations de la coopération transfrontalière (des lieux, des événements, des lignes de transports publics, etc.)⁴⁷. Pour chacun des espaces frontaliers, quatre réalisations se référaient explicitement au versant de l'espace frontalier où résidait l'enquêté, quatre au second versant, quatre enfin à la région transfrontalière dans son ensemble. L'intérêt de ce module de l'enquête était d'interroger le rapport ordinaire des habitants aux démarches d'intégration transfrontalière promues par les acteurs locaux et régionaux en les comparant à des initiatives culturelles, sportives ou de mobilité n'étant pas directement le fruit de partenariats institutionnels ou de financements européens.

Il en ressort que les réalisations les mieux identifiées par les habitants ne sont pas celles qui émanent de la coopération transfrontalière, mais de grands événements populaires, dont la création est ancienne et qui rassemblent largement les populations domiciliées de part et d'autre de la frontière, comme la Braderie de Lille, la Fête de l'Escalade à Genève ou les fêtes de Bayonne dans le Pays basque (voir figure 1.3). De même, les clubs de football sont facilement reconnus sur chacun des terrains par l'ensemble des populations vivant de part et d'autre de la frontière. C'est le cas de l'équipe de Servette à Genève, de la Real Sociedad au Pays basque – le cas du LOSC lillois faisant exception, sa popularité passant plus mal la frontière que les autres. Au contraire, les événements culturels soutenus par les instances de coopération, dont la programmation répond à des goûts plus légitimes, ne sont connus que d'une petite fraction de la population. C'est le cas du festival JazzContreBand, qui a pour mission de « soutenir la circulation des artistes et des publics autour de la frontière franco-suisse⁴⁸ », dont près de la moitié de la population (49 %) n'a jamais entendu parler malgré le fait qu'il soit largement promu par le Grand Genève. Les festivals de danse et de théâtre (dans l'espace lillois) et de musique folk (dans l'espace basque) restent eux aussi plutôt mal identifiés.

⁴⁷ Pour chacune de ces réalisations, les enquêtés étaient invités à déclarer 1) « je sais parfaitement de quoi il s'agit », 2) « j'en ai déjà entendu parler » ou 3) « je n'en ai jamais entendu parler ».

⁴⁸ Site officiel du Grand Genève: <https://www.grand-geneve.org> (consulté le 07/10/2021).

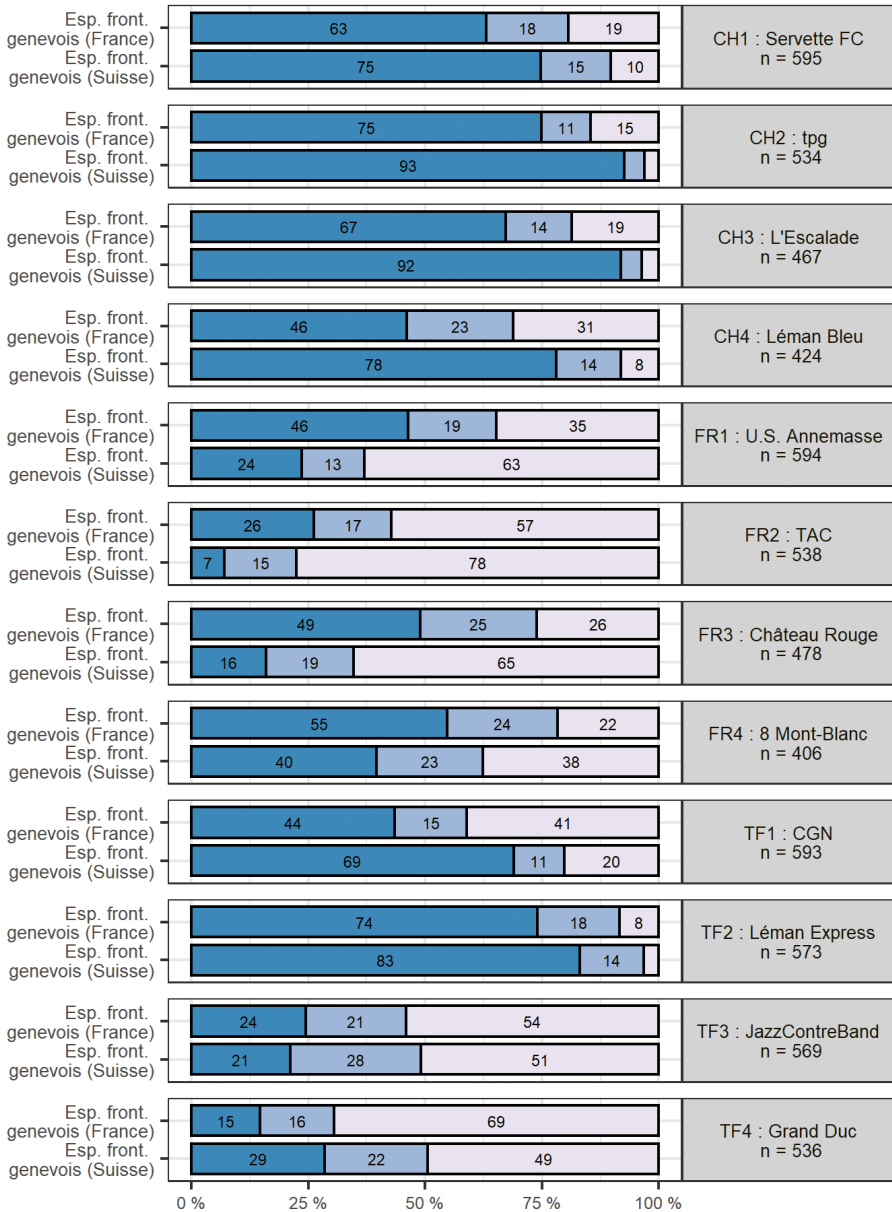


Question : Connaissez-vous cette réalisation ?

■ Je sais parfaitement de quoi il s'agit ■ J'en ai déjà entendu parler □ Je n'en ai jamais entendu parler

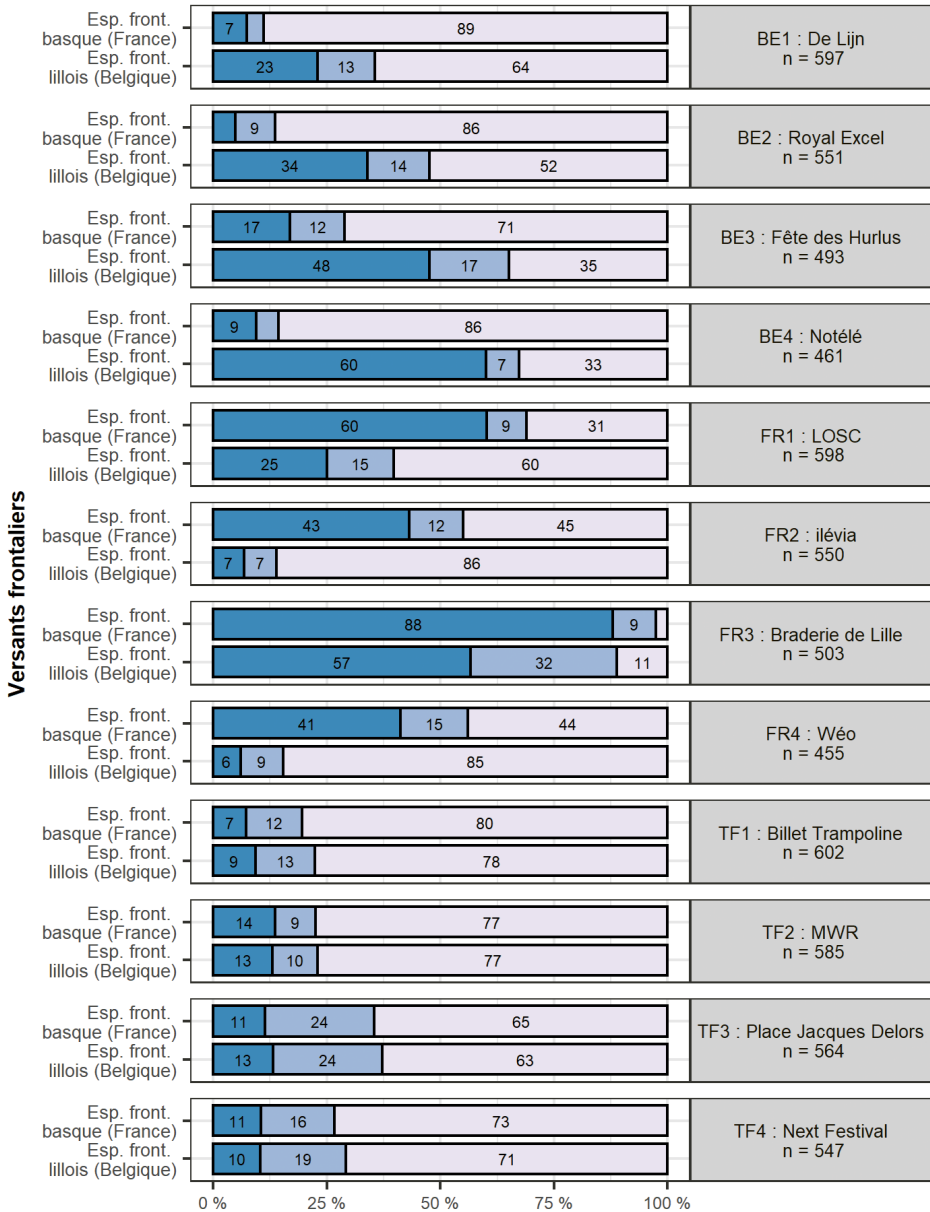
Figure 1.3 Connaissance des réalisations culturelles, sportives, médiatiques et urbaines dans chaque espace frontalier.

Versants frontaliers



Question : Connaissez-vous cette réalisation ?

- Je sais parfaitement de quoi il s'agit
- J'en ai déjà entendu parler
- Je n'en ai jamais entendu parler



Question : Connaissez-vous cette réalisation ?

- Je sais parfaitement de quoi il s'agit
- J'en ai déjà entendu parler
- Je n'en ai jamais entendu parler

Le cas de l'espace frontalier basque montre un décalage important dans le degré de connaissance des réalisations associées à l'un ou l'autre des versants de la frontière, surtout en ce qui concerne les items espagnols. Alors que le service de transports publics Lurraldebus ou la foire de la Saint-Thomas sont incontournables aux yeux des résidents d'Espagne, ils sont encore peu connus des populations domiciliées en France. À l'exception de la liaison ferroviaire Eusko Tren Topo (entre Hendaye et Saint-Sébastien) qui apparaît familière pour les habitants de chacun des versants, les autres projets développés ou promus par la coopération transfrontalière suscitent moins d'engouement.

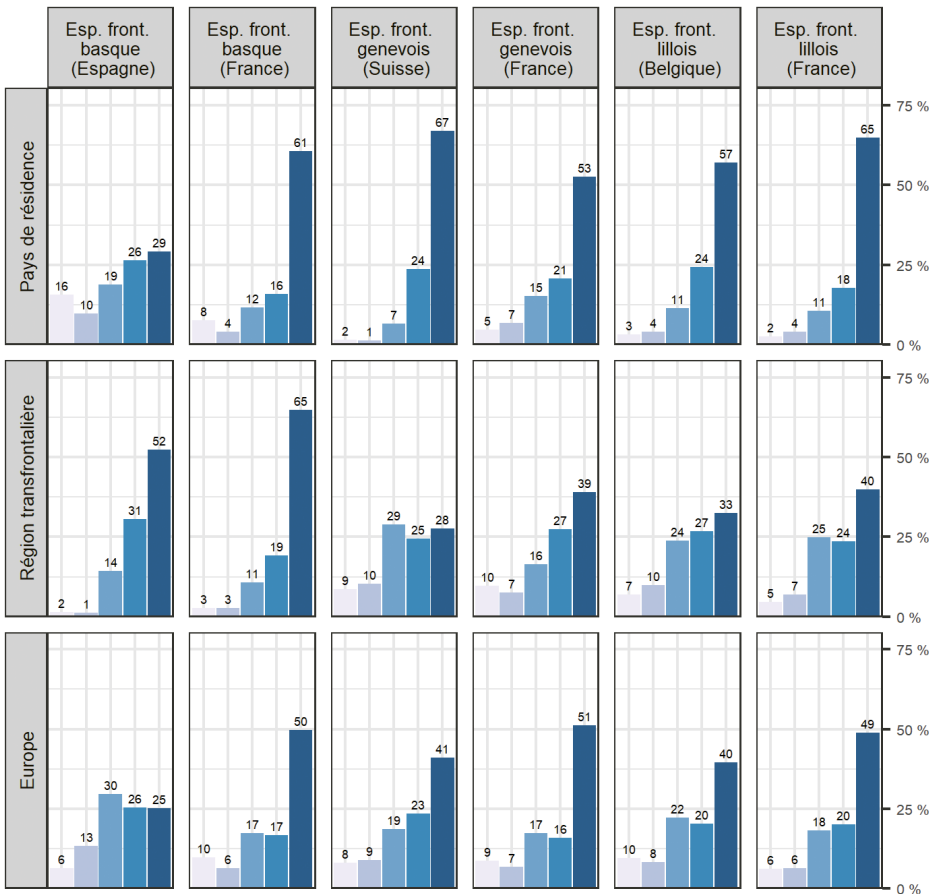
Dans l'espace frontalier genevois, alors que les Transports publics genevois (TPG) sont particulièrement bien identifiés en Suisse comme en France, peu d'enquêtés déclarent connaître le réseau de Transports de l'agglomération d'Annemasse (TAC). Les systèmes qui opèrent en majorité à l'échelle transfrontalière, la Compagnie générale de navigation (CGN) puis, surtout, le Léman Express (le RER transfrontalier reliant Genève à Annecy et Évian), rencontrent une forte popularité, d'autant plus pour les populations domiciliées en Suisse. Le Léman Express constitue la seule réalisation concrète à être très largement identifiée dans l'enquête, ce qui peut s'expliquer par la place prépondérante qu'ont occupée les travaux et la mise en service dans les médias de part et d'autre de la frontière, mais aussi par l'ampleur de la réalisation, qualifiée par certains de « chantier du siècle » (Vuilleumier, 2020). De façon plus générale, les résidents de France se montrent plus au courant des réalisations suisses que l'inverse. Les réalisations transfrontalières sont quant à elles mieux identifiées par les populations domiciliées en Suisse. Ces résultats mettent en évidence le poids culturel et économique de la ville de Genève au sein de l'espace frontalier, ainsi que la prégnance de l'emploi frontalier, qui peut participer d'une socialisation secondaire à la culture et aux normes suisses (Bolzman et Vial, 2017).

Dans l'espace lillois, l'exemple de la place Jacques Delors est emblématique de la discordance entre l'affichage ambitieux de l'Euro-métropole et ses réalisations concrètes. Projet courant sur une dizaine d'années, il apparaît aujourd'hui comme un échec du point de vue

de l'appropriation de l'espace comme de sa puissance symbolique. L'enquête montre que seuls 11 % des enquêtés savent parfaitement de quoi il s'agit, alors que 60 % d'entre eux n'en ont jamais entendu parler. Malgré les encouragements des acteurs de la coopération transfrontalière à travers des initiatives comme l'émission Transit citée plus haut, nos résultats montrent que les chaînes de télévision (Weo, No Tele) restent avant tout regardées dans les limites du territoire national. Dans le cas lillois, le constat se généralise à l'ensemble des réalisations recensées, exception faite de la Braderie de Lille. Enfin, l'unique ligne de transport transfrontalière reliant Mouscron, Wattrelos et Tourcoing (MWT) ou le billet unifié Trampoline demeurent quasiment inconnus de part et d'autre de la frontière, rappelant la prégnance des usages automobiles dans cet espace.

Une seconde manière d'appréhender le décalage entre les ambitions de la coopération transfrontalière et le vécu ordinaire des espaces frontaliers consiste à interroger les échelles d'appartenance des populations. Le graphique suivant (voir figure 1.4) compare, pour chaque versant, l'attachement déclaré à l'échelle nationale, transfrontalière et européenne. Notons ici que dans les cas genevois et lillois, l'enquête utilisait l'appellation institutionnelle de la coopération transfrontalière (Grand Genève et Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai), tandis que c'est l'expression « Pays basque » qui a été privilégiée dans le troisième terrain, ce qui contribue à creuser les écarts entre les terrains. Les résultats mettent bien en évidence les faibles attachements pour les périmètres institutionnels par comparaison avec le territoire historique et identitaire basque. À l'exception de ce cas particulier, les répondants se déclarent avant tout attachés à leur pays de résidence, puis à l'Europe, puis en dernier lieu seulement à la région transfrontalière qui les concernent. C'est sur le versant suisse de l'espace frontalier genevois que les différences sont les plus marquées, avec plus de 90 % de la population sondée indiquant être plutôt ou tout à fait d'accord avec le fait d'être attachée à la Suisse, contre 50 % seulement au Grand Genève. Les populations domiciliées en France sont généralement celles qui se déclarent les plus attachées à leur bassin de vie transfrontalier, qu'il s'agisse du Pays basque, du Grand Genève ou de l'Eurométropole

Lille-Kortrijk-Tournai, ce qui peut s'expliquer par le fait que ce sont elles qui traversent le plus la frontière pour travailler, consommer ou se divertir, comme nous le verrons dans les chapitres suivants. Elles sont, dans le même temps, celles qui se prononcent le plus favorablement à l'égard de l'échelle européenne, bien plus qu'en Suisse, qu'en Belgique et surtout qu'en Espagne.



Proposition : vous vous sentez attaché à ces entités géographiques...

■ Pas du tout d'accord ■ Plutôt pas d'acc. ■ Moyennement d'acc. ■ Plutôt d'acc. ■ Tout à fait d'acc.

Figure 1.4 Attachements envers les entités géographiques dans les trois espaces frontaliers.

On constate ainsi que les réalisations concrètes issues de la coopération transfrontalière sont peu fédératrices au quotidien et que l'attachement symbolique aux périmètres institutionnels transfrontaliers reste très minoritaire au sein des populations frontalières. La faiblesse de l'intérêt porté aux efforts d'intégration ne traduit cependant pas un refus des échanges entre populations voisines, qui sont une réalité ancienne perçue favorablement par une majorité d'habitants. Ces résultats vont dans le sens des travaux associant les déplacements transfrontaliers à la construction d'un sentiment pro-européen : ils viennent souligner que cette dynamique reste minoritaire au sein des espaces frontaliers, et n'autorise donc pas à conclure que ces terrains forment une matrice de l'europhilie. Il faut plutôt en déduire, avec le géographe Grégory Hamez (2004), que « les ordres de fait frontaliers et européens obéissent à des logiques d'échelle et d'intérêt trop différents pour que le premier puisse être considéré comme le laboratoire du second » (p. 19). Le chapitre suivant permet de creuser plus en détail ces faits frontaliers et de comprendre à quelle morphologie sociale ils se rattachent dans chaque terrain.

2

Qui habite les frontières ?

Des espaces au carrefour des inégalités

L'institutionnalisation des frontières nationales a façonné et durci un ensemble de différences économiques, politiques, juridiques, démographiques ou encore culturelles entre territoires européens. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les inégalités entre pays se sont recomposées sous l'influence de la construction européenne, du rôle croissant joué par la finance internationale dans les économies nationales, et des mouvements de délocalisation des entreprises (Hugrée *et al.*, 2017). L'absence de politiques redistributives fortes à l'échelle européenne renforce les écarts sociaux et économiques entre le nord de l'Europe d'un côté et le sud et l'est de l'Europe de l'autre (*ibid.*). De fortes inégalités s'observent également à l'échelle des espaces frontaliers, que les processus d'intégration exposés dans le chapitre précédent n'ont que très partiellement atténuées. Là où la sociologie parlera plus volontiers de « d'asymétries structurelles », les *Border Studies* ont introduit la notion de « différentiels frontaliers » pour aborder les répercussions de ces écarts à l'échelle régionale et locale. Si les différences de salaire, de coût de l'immobilier et de prix à la consommation sont au cœur des processus de division de l'espace urbain (Grafmeyer et Authier, 2008), les différentiels frontaliers peuvent indiquer des effets de seuils particulièrement marqués. La littérature met alors en évidence un effet « catalyseur » de la frontière sur les processus de ségrégation sociale ou spatiale dans les métropoles frontalières (Lord *et al.*, 2012).

Cet effet catalyseur s'explique en partie par les conditions inégales dans lesquelles les individus s'approprient l'espace frontalier. D'un côté, les écarts économiques peuvent freiner les échanges

entre les populations voisines. De l'autre, ils peuvent inciter les individus à passer la frontière pour profiter de nouvelles opportunités. Les *Border Studies* ont ainsi forgé l'idée de frontière « ressource » pour les habitants domiciliés à proximité d'une offre résidentielle, professionnelle, scolaire, culturelle et sociale élargie (Carpentier *et al.*, 2011 ; Nienaber et Pigeron-Piroth, 2016 ; Sohn, 2014). Les travaux qui s'intéressent au travail frontalier (Auburtin, 2005 ; Bucken-Knapp, 2001 ; Gerber, 2012 ; Klatt, 2014 ; van Houtum et van der Velde, 2004) montrent par exemple que les individus vont rechercher un emploi dans le pays où les salaires sont les plus élevés et où les taux de chômage sont les plus bas. De leur côté, les études sur la mobilité résidentielle transfrontalière mettent en lumière la façon dont les disparités frontalières élargissent l'horizon résidentiel des habitants en leur permettant de développer de nouvelles stratégies d'accès à la propriété (Balogh, 2013 ; Carpentier *et al.*, 2011 ; Clément, 2018 ; Drevon, 2016 ; Gerber *et al.*, 2017 ; Jagodic, 2011 ; Rérat *et al.*, 2011 ; Strüver, 2005 ; Thomas *et al.*, 2011 ; van Houtum et Gielis, 2006).

Il s'agit dès lors de se demander quelles sont les conditions sociales qui favorisent ces stratégies transfrontalières, qu'elles soient d'ordre structurel (en lien avec le droit du travail, les politiques migratoires, la fiscalité, etc.), découlent de normes ou d'interactions sociales dominantes dans l'espace local (représentation du travail frontalier, tradition des mariages mixtes, transmission de compétences linguistiques, etc.) ou renvoient aux dispositions individuelles acquises au fil des trajectoires biographiques. À l'échelle transnationale, la recherche de Theresa Kuhn (2015) montre par exemple que les populations les plus susceptibles de s'engager dans des programmes d'échange universitaire sont celles qui bénéficient déjà d'un certain capital culturel, facilitant l'acquisition de dispositions à la mobilité internationale. L'enquête de Yann Dubois (2020) dans l'espace frontalier bâlois va dans le même sens en soulignant le rôle secondaire du capital économique au regard du capital culturel dans les déplacements quotidiens entre les trois pays qui composent cette région. Claudio Bolzman et Marie Vial (2017) invitent de leur côté à déconstruire l'homogénéité apparente de la catégorie de « travailleur frontalier », qui recouvre des situations disparates et

hiérarchisées. D'une part, les individus occupant les emplois les plus qualifiés se déclarent plus satisfaits de leur situation. D'autre part, il existe aussi des variations parmi les travailleurs diplômés du secteur tertiaire. Stéphane Latté et Simon Hupfel (2018, p. 148) montrent quant à eux que les ouvriers frontaliers du Jura peuvent se retrouver dans un entre-deux social, dominés sur leur lieu de travail en Suisse, dominants économiquement en France, mais voyant leur style de vie disqualifié par les populations locales diplômées. Ils soulignent qu'en « franchissant les frontières nationales, [les frontaliers] enfreignent en fait dans un même geste les frontières sociales ».

Ces enquêtes ont en commun de se focaliser sur des populations mobiles à l'échelle transfrontalière, laissant dans l'ombre celles qui ne le sont pas. Alors que les motivations, les obstacles potentiels et les difficultés spécifiques rencontrées par ces personnes sont désormais bien documentés, les conséquences de leurs activités pour le reste des habitants des espaces frontaliers sont moins interrogées. En dehors de quelques éclairages fournis par les enquêtes précédemment mentionnées, il est par exemple peu question des effets sociaux de la concurrence introduite dans certains quartiers par l'arrivée de nouvelles populations dont les revenus tirés du pays voisin tendent à renchérir le coût de la vie locale. Pour certaines populations autochtones, l'impossibilité d'accéder au marché de l'emploi frontalier, qui devient parfois indispensable pour se maintenir à proximité de son lieu d'origine, peut être vécue comme un « drame » (Latté et Hupfel, 2018). La construction de nouveaux quartiers de résidence destinés à attirer des populations voisines plus dotées en capital économique peut aussi nourrir les inquiétudes des populations originaires vis-à-vis de la préservation des liens sociaux et des possibilités d'offrir des logements abordables aux générations suivantes (Clément, 2018). Par ailleurs, en dehors des échanges liés au travail ou aux choix résidentiels, les pratiques d'achats du quotidien ou de loisirs sont rarement prises en compte dans la littérature, alors qu'elles s'inscrivent elles aussi dans les structures inégalitaires des espaces frontaliers et peuvent, en retour, contribuer à les renforcer (Gumy, 2023).

Dans ce chapitre, nous abordons les trois terrains de l'enquête comme des espaces sociaux localisés (Laferté, 2014) en commençant

par montrer de quelle manière les terrains frontaliers sont hiérarchisés. Ensuite, en repartant des positions relatives que les populations locales occupent au sein de ces hiérarchies, nous exposons en quoi les pratiques transfrontalières sont socialement sélectives.

La composition sociale des espaces frontaliers

Plusieurs éléments nous permettent de comprendre et de décrire la composition sociale des trois espaces frontaliers retenus pour l'enquête. Dans un premier temps, nous nous penchons sur les positions sociales et professionnelles des populations qui y résident. Dans un deuxième temps, nous examinons les conditions de logement. Dans un dernier temps, nous appréhendons les parcours résidentiels des habitants pour comprendre les dynamiques de mobilité ou d'ancrage qui caractérisent les trois terrains. Ces trois temps montrent que dans les espaces frontaliers, les hiérarchies sociales se construisent « à l'articulation entre l'infranational et le national » (Bidet, 2018, p. 78), et donc que la position relative des individus doit être analysée en lien avec ces différentes échelles.

Une triple hiérarchie économique et sociale

Une première forme de hiérarchisation est repérable entre espaces frontaliers, le terrain genevois présentant globalement les plus hauts niveaux de rémunération, devant l'espace lillois et l'espace basque (voir figure 2.1). Cela coïncide avec la part plus élevée de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans ce premier cas (22 % contre 9 % dans l'espace basque et 16 % dans l'espace lillois), en lien avec l'importance du secteur tertiaire, qui découle de la présence locale de banques et d'institutions internationales (voir figure 2.2). À l'inverse, c'est l'espace lillois qui compte la plus forte proportion d'ouvriers (15 % contre 9 % dans l'espace genevois et 11 % dans l'espace basque). Les écarts se creusent davantage lorsqu'on se penche sur les retraités : 21 % d'entre eux ont exercé comme ouvrier dans l'espace lillois contre seulement 9 % dans l'espace genevois, tandis que dans l'espace basque, la proportion de cadres parmi les

retraités augmente à 12 %. On perçoit bien ici les effets de long terme des structures économiques de chacun des terrains : l'histoire industrielle de la région lilloise explique le maintien de classes populaires âgées qui cohabitent avec une nouvelle génération étudiante, alors que l'espace frontalier basque est une destination privilégiée par une population de retraités plus aisés.

Figure 2.1 Répartition des revenus par espace frontalier.

Classes de revenus	Espaces frontaliers			Ensemble
	<i>Basque</i>	<i>Genevois</i>	<i>Lillois</i>	
Moins de 3000 €	72.0 % (399)	29.4 % (301)	67.6 % (652)	53.2 % (1352)
Entre 3000 € et 4000 €	17.9 % (99)	14.1 % (145)	16.4 % (158)	15.8 % (402)
Entre 4000 € et 6000 €	8.5 % (47)	20.6 % (211)	13.0 % (125)	15.0 % (383)
Plus de 6000 €	1.6 % (9)	35.8 % (367)	3.1 % (30)	16.0 % (406)

Figure 2.2 Répartition des PCS par espace frontalier (population active).

PCS	Espaces frontaliers			Ensemble
	<i>Basque</i>	<i>Genevois</i>	<i>Lillois</i>	
Agriculteurs	0.3 % (1)	0.4 % (3)	1.2 % (7)	0.7 % (11)
Ouvriers	11.4 % (44)	8.7 % (58)	14.8 % (86)	11.5 % (188)
Employés	41.6 % (160)	35.1 % (234)	34.1 % (198)	36.3 % (592)
Professions intermédiaires	25.5 % (98)	28.5 % (190)	25.0 % (145)	26.5 % (433)
Autres indépendants	11.7 % (45)	5.2 % (35)	9.0 % (52)	8.1 % (132)
Cadres et prof. supérieures	9.6 % (37)	22.0 % (147)	15.9 % (92)	16.9 % (276)

L'analyse met ensuite en évidence une seconde ligne de différenciation recoupant celle des frontières nationales. Bien qu'elles vivent à proximité l'une de l'autre, les populations résidentes de chaque État évoluent au sein de structures nationales différenciées, ce qui se repère autant dans la répartition des niveaux de revenus (voir

figure 2.3) que la distribution des catégories socioprofessionnelles de part et d'autre de la frontière (voir figure 2.4). Ces contrastes sont particulièrement marqués dans l'espace frontalier genevois. Alors que, côté suisse, 53 % de l'échantillon vit dans un ménage avec un revenu supérieur à 6000 francs par mois⁴⁹, c'est le cas de seulement 19 % des ménages résidant côté français, une proportion déjà très importante au regard du revenu médian national qui s'élève en 2019 à 1837 euros par mois pour une personne seule et 3857 euros par mois pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans⁵⁰. Au sein des autres terrains, cette proportion ne dépasse pas 4 % pour le cas lillois, et même 2 % pour le cas basque. Ces écarts s'expliquent notamment par le poids de l'emploi frontalier dans cet espace, un point sur lequel nous reviendrons plus loin.

Les différences entre versants s'observent également en ce qui concerne les plus bas revenus : 37 % des individus vivent dans un ménage gagnant moins de 1500 euros par mois dans la partie française de l'espace frontalier lillois contre 17 % dans la partie belge ; ces proportions sont au contraire équilibrées dans l'espace frontalier basque (30 % côté français et 28 % côté espagnol). Ces écarts économiques sont à mettre en lien avec la composition sociale des actifs puis des retraités de chaque versant des espaces frontaliers enquêtés. Dans l'espace basque, les cadres sont plus représentés côté français (13 % contre 6 %), cela de manière encore plus marquée parmi les retraités (17 % contre 4 %). La partie espagnole se caractérise à l'inverse par le poids des retraités des classes populaires (20 % d'ouvriers et 41 % d'employés). Dans l'espace genevois, les cadres sont plus concentrés côté suisse (25 % contre 19 %), tandis que les ouvriers se retrouvent en plus grand nombre côté français (12 % contre 5 %). Des deux côtés de la frontière, on note par ailleurs une plus forte présence de cadres au sein de la population active que chez les retraités. Dans l'espace lillois enfin, les proportions d'ouvriers sont relativement proches chez les actifs de chaque versant,

⁴⁹ Pour faciliter les analyses, nous considérons dans la suite des commentaires qu'un franc suisse équivaut à un euro.

⁵⁰ Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête « Revenus fiscaux et sociaux, Niveau de vie médian selon l'âge » en 2019.

mais nettement plus importantes du côté belge en ce qui concerne les retraités. Les cadres, actifs comme retraités, se concentrent enfin du côté français de la frontière franco-belge.

Figure 2.3 Distribution des revenus par versant dans chaque espace frontalier.

Classes de revenus	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Moins de 3000 €	72.5 % (153)	71.7 % (246)	10.1 % (51)	47.0 % (250)	61.0 % (271)	73.2 % (381)	53.2 % (1352)
Entre 3000 € et 4000 €	17.1 % (36)	18.3 % (63)	14.0 % (70)	14.4 % (75)	19.9 % (88)	13.4 % (70)	15.8 % (402)
Entre 4000 € et 6000 €	10.0 % (21)	7.6 % (26)	22.3 % (112)	19.0 % (69)	16.7 % (74)	9.8 % (51)	15.0 % (383)
Plus de 6000 €	0.5 % (1)	2.3 % (8)	52.7 % (270)	18.6 % (97)	2.5 % (11)	3.6 % (19)	16.0 % (406)

Figure 2.4 Distribution des PCS par versant dans chaque espace frontalier (population active).

PCS	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Agriculteurs	0.0 % (0)	0.5 % (1)	0.3 % (1)	0.6 % (2)	2.3 % (7)	0.0 % (0)	0.7 % (11)
Ouvriers	8.5 % (17)	14.6 % (27)	5.5 % (18)	11.8 % (40)	13.6 % (41)	16.1 % (45)	11.5 % (188)
Employés	48.0 % (96)	24.6 % (64)	33.9 % (111)	36.2 % (123)	31.9 % (96)	36.6 % (102)	36.3 % (592)
Professions intermédiaires	25.0 % (50)	25.9 % (48)	29.1 % (95)	27.9 % (95)	27.2 % (82)	22.6 % (63)	26.5 % (433)
Autres indépendants	12.0 % (24)	11.4 % (21)	5.8 % (19)	4.7 % (16)	10.6 % (32)	7.2 % (20)	8.1 % (132)
Cadres et prof. supérieures	6.5 % (13)	13.0 % (24)	25.4 % (83)	18.8 % (64)	14.3 % (43)	17.6 % (49)	16.9 % (276)

Enfin, une troisième hiérarchie émerge au sein des professions et catégories socioprofessionnelles selon le versant considéré dans chaque terrain frontalier. Alors que les salaires médians d'employés vivant de part et d'autre de la frontière franco-espagnole sont très proches, un employé résidant dans le versant suisse ou belge de son espace frontalier gagnera près du double de son homologue résidant en France. Bien que les écarts se réduisent à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle autour de la frontière franco-belge, ils se maintiennent dans l'espace genevois pour les professions intermédiaires et les cadres. On notera qu'à l'exception des retraités installés en Suisse, c'est en France que cette catégorie détient les plus hauts niveaux de ressources. L'examen des différences internes à chaque espace frontalier montre ainsi qu'ils se structurent autour d'un versant plus populaire, habité en particulier par des ouvriers retraités (côté espagnol, côté belge, versant français de l'espace genevois) et un versant plus bourgeois, accueillant une population de cadres avec des revenus supérieurs (côté suisse en particulier). Nous voyons donc les hiérarchies dans et entre les espaces frontaliers se préciser : au sein de notre population d'enquête, les cadres et les retraités habitant le versant suisse de l'espace genevois apparaissent comme « les dominants des dominants », tandis que les classes populaires du versant français de l'agglomération lilloise se retrouvent en bas de la hiérarchie.

Dans les espaces frontaliers, les individus évoluent donc au carrefour de hiérarchies infranationales et internationales. Les positions sociales des individus se construisent relativement à celles de leurs voisins au sein du pays de résidence, mais également à celles des voisins de l'autre côté de la frontière. Dans la mesure où positions sociales et positions résidentielles sont coconstruites (Bourdieu, 2000), l'examen des conditions de logement différenciées dans chaque terrain permet de préciser encore plus finement ces hiérarchies.

Figure 2.5 Revenus selon les PCS dans chaque versant des espaces frontaliers.

PCS	Espaces et versants frontaliers					
	Basque		Genevois		Lillois	
	Espagne	France	Suisse	France	Belgique	France
Agriculteurs	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	2500 € - 3000 €	2500 € - 3000 €	1500 € - 2000 €
Employés	2000 € - 2500 €	2000 € - 2500 €	6000 € - 7000 €	3000 € - 3500 €	3000 € - 3500 €	1500 € - 2000 €
Professions intermédiaires	3000 € - 3500 €	2500 € - 3000 €	8000 € - 9000 €	4500 € - 5000 €	3000 € - 3500 €	3000 € - 3500 €
Autres indépendants	-	-	-	-	-	-
Cadres et prof. supérieures	-	-	> 10000 €	5000 € - 6000 €	4000 € - 4500 €	3500 € - 4000 €
Retraités	1500 € - 2000 €	2000 € - 2500 €	4500 € - 5000 €	2500 € - 3000 €	1500 € - 2000 €	2000 € - 2500 €

Des inégalités résidentielles articulées aux modèles nationaux des politiques du logement

En matière de logement, d'importantes disparités s'observent à la fois entre les espaces frontaliers et au sein de leur périmètre. Elles tiennent aussi bien aux orientations historiques des États en matière de politiques du logement qu'aux dynamiques d'urbanisation qui en découlent et aux inégalités de revenus que nous venons de décrire.

L'espace frontalier basque apparaît comme le moins densément peuplé, mais il est dominé par le logement collectif, en particulier du côté espagnol où ce type d'habitat représente 78 % des habitations contre 50 % côté français (voir figure 2.6). Cette prédominance du logement collectif va de pair avec un taux élevé de propriétaires (75 % contre 57 % côté français). Le cas basque rappelle les différences de modèles du logement entre le nord et le sud de l'Europe, l'accession à la propriété étant à la fois plus élevée et plus largement distribuée au sein de la population en Espagne (Norris et Winston, 2012). En 2022, 76 % des ménages sont propriétaires en Espagne

contre 71 % en Belgique, 65 % en France et 42,2 % en Suisse⁵¹. Par ailleurs, les locataires du parc social se concentrent en majorité du côté français de la frontière (11 % contre 0 % pour le sous-échantillon espagnol). Enfin, si les habitants vivent plus souvent en appartement qu'en maison individuelle côté espagnol, la taille moyenne des logements y reste plus élevée que de l'autre côté de la frontière (5,9 pièces contre 4,6).

L'espace frontalier genevois est le plus urbanisé, comme en témoigne la part dominante de logements collectifs, avec 60 % des individus de cet échantillon vivant en appartement. On peut également noter la plus faible proportion de propriétaires dans cet espace, en lien avec le poids démographique du canton de Genève, la Suisse restant majoritairement un pays de locataires (Thalmann et Favarger, 2002). La faiblesse du taux de propriétaires s'explique par les prix élevés à l'achat, mais aussi par la concentration du patrimoine immobilier entre les mains de gros investisseurs privés (compagnies d'assurance et fonds d'investissement), ainsi que par les modalités particulières d'accès au crédit bancaire en Suisse. Le versant suisse abrite la plus grande part des appartements (71 % contre 50 % côté français) et un taux plus faible de propriétaires (32 % contre 57 %), mais également de locataires du parc social (2 % contre 8 % en France). Cela souligne en outre les différences de modèles entre les deux États, la Suisse répondant plus au principe du logement social résiduel (réservé aux ménages les plus pauvres), tandis que la France s'inscrit dans une tradition généraliste (Driant, 2009), bien que celle-ci soit de plus en plus remise en cause (Driant, 2019).

L'espace frontalier lillois a pour particularité d'être composé de poches urbaines où dominant les petites maisons mitoyennes, héritées de l'implantation des industries du textile à proximité de la frontière, d'un important parc de logements collectifs sociaux construits côté français à partir des années 1950 et d'un tissu de maisons individuelles plus dispersées dans le périurbain. Si l'urbanisation est continue de part et d'autre de la frontière, comme en témoignent

⁵¹ Eurostat, Distribution de la population par statut d'occupation du logement, par type de ménage et par groupe de revenu – enquête EU-SILC, 2021.

les communes « doublons » qui portent parfois le même nom en France et en Belgique, on observe aussi des formes de spécialisation urbaine et sociale. Les appartements sont particulièrement minoritaires côté belge (10 % des enquêtés sont concernés par ce type de logements), de même que les occupants du parc locatif, que ce soit au sein du marché privé (12 % de l'échantillon belge contre 31 % côté français) ou social (5 % contre 13 %). En conséquence, les logements sont nettement plus grands du côté belge, avec une taille moyenne de 6,8 pièces contre 4,7 de l'autre côté de la frontière.

Figure 2.6 Conditions de logement par versant frontalier.

Caractéristiques	Espaces et versants frontaliers					
	Basque		Genevois		Lillois	
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>
Type de logement						
Appartement	78.2% (313)	49.6% (200)	70.7% (423)	50.3% (305)	10.1% (61)	39.0% (236)
Maison individuelle	13.2% (53)	39.7% (160)	16.6% (99)	40.9% (248)	50.2% (303)	29.8% (180)
Maison mitoyenne	7.8% (31)	9.2% (37)	11.2% (67)	7.3% (44)	36.7% (221)	28.1% (170)
Autre	0.8% (3)	1.5% (6)	1.5% (9)	1.5% (9)	3.0% (18)	3.1% (19)
Statut d'occupation						
Propriétaire	75.5% (302)	57.1% (230)	31.8% (190)	56.9% (345)	77.3% (466)	47.9% (290)
Locataire	18.2% (73)	26.3% (106)	60.7% (363)	28.1% (170)	12.3% (74)	31.1% (188)
Locataire d'un logement social	0.2% (1)	10.9% (44)	2.0% (12)	7.9% (48)	4.6% (28)	12.9% (78)
Autre	6.1% (24)	5.7% (23)	5.5% (35)	7.2% (43)	5.8% (35)	8.1% (49)
Autres caractéristiques						
Taille moyenne du logement	5.9 pièces	4.6 pièces	4.9 pièces	4.6 pièces	6.8 pièces	4.7 pièces

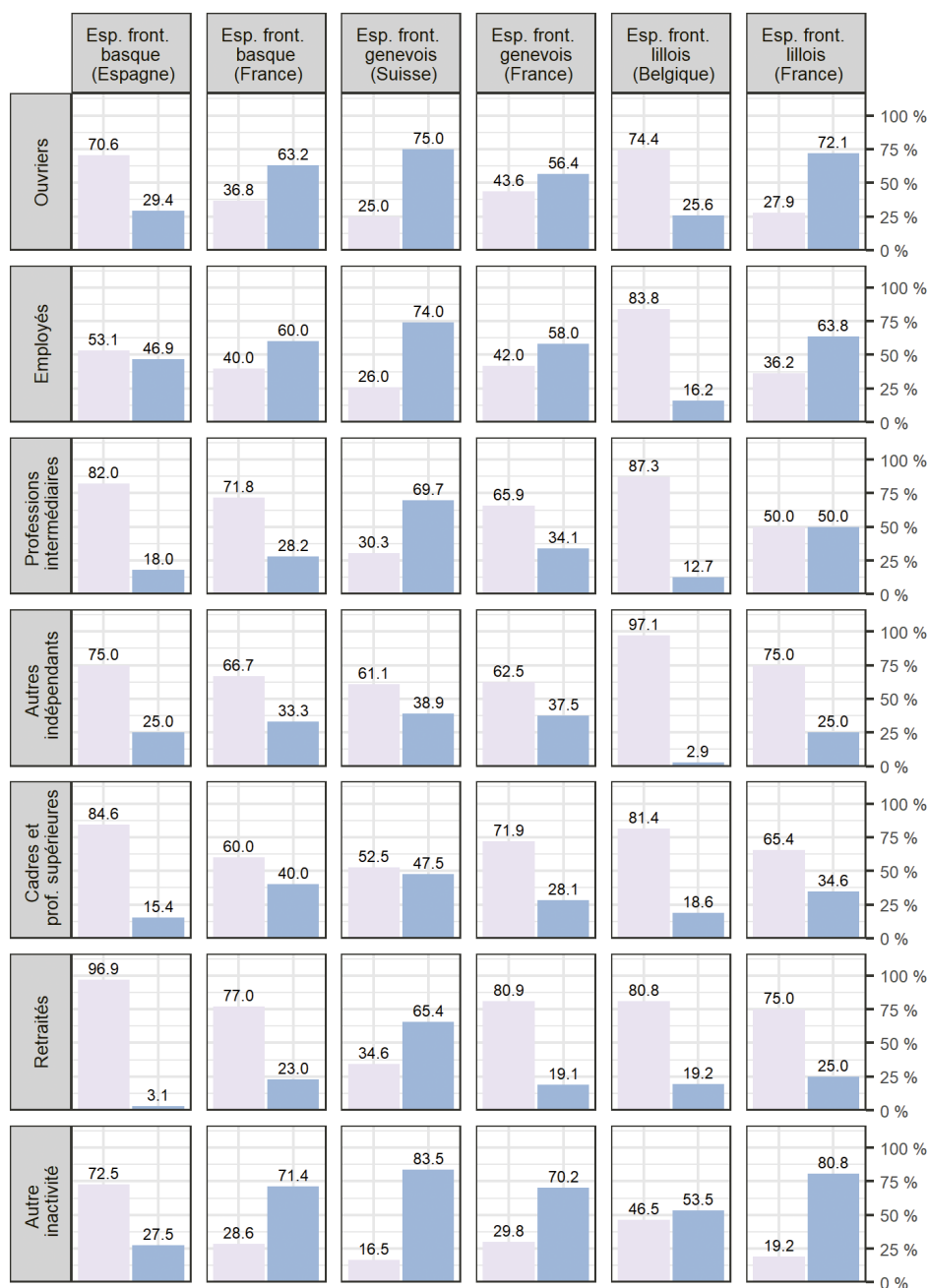
Ces différences structurelles en matière de composition du parc de logements et de statuts d'occupation permettent ensuite d'observer des écarts de position entre catégories sociales de part et d'autre de la frontière (voir figure 2.7). Dans le cas genevois, nous constatons que les professions intermédiaires et les cadres résidant côté français, alors qu'ils disposent de revenus plus faibles, sont plus souvent propriétaires de leur logement que leurs homologues résidant côté suisse. À l'inverse, dans l'espace frontalier lillois, les employés et les ouvriers sont plus souvent propriétaires sur le versant belge que de l'autre côté de la frontière.

On voit ainsi se dessiner des contrastes à la fois entre les trois espaces frontaliers et au sein même de ces derniers, avec deux pôles de propriétaires en Espagne et en Belgique, une concentration de maisons individuelles en Belgique et une spécificité des versants français en matière de logement social. Ces hiérarchies résidentielles s'articulent différemment selon les politiques nationales du logement, en particulier celles de l'encouragement à la propriété. Alors que devenir propriétaire en Suisse est réservé aux classes supérieures et ne fait l'objet que d'incitations légères de la part des pouvoirs publics, c'est un statut particulièrement valorisé en France, en Belgique ou en Espagne. Les pouvoirs publics français cherchent à promouvoir l'accès à la propriété (Steinmetz, 2015), y compris pour les classes populaires, qui sont encouragées à accumuler un patrimoine immobilier comme rempart à la précarisation (Lambert, 2015).

Pour compléter notre panorama des hiérarchies sociorésidentielles au sein des espaces frontaliers, nous proposons un troisième éclairage à partir des dynamiques migratoires.

Des dynamiques migratoires à différentes échelles

Notre enquête permet d'identifier quatre types de populations habitant les espaces frontaliers, selon l'ancienneté de leur présence dans le territoire ainsi que leur origine géographique : les populations « originaires », qui résident dans le versant frontalier où elles sont nées ; les populations « avoisinantes », domiciliées dans l'autre versant de l'espace frontalier que celui où elles sont nées ;



Question : Êtes vous propriétaire de votre logement ?

■ Oui ■ Non

Figure 2.7 Propriétaires de leur logement par PCS et versant de chaque espace frontalier.

les populations « rapprochées », qui vivent dans l'espace frontalier, mais qui sont nées ailleurs dans le périmètre national ; enfin les populations « immigrées », qui habitent dans l'espace frontalier, mais ne sont nées dans aucun des deux pays le composant. Ces quatre groupes ne se répartissent pas de façon équivalente dans les espaces frontaliers basque, genevois et lillois (voir figure 2.8).

Figure 2.8 Types de trajectoires géographiques par espace frontalier.

Types de trajectoires	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	Espagne	France	Suisse	France	Belgique	France	
Originaires	72.0% (288)	37.2% (150)	33.8% (202)	18.6% (113)	63.8% (385)	58.2% (352)	58.2% (352)
Rapprochées	23.8% (95)	52.1% (210)	21.1% (126)	58.6% (355)	22.9% (138)	31.4% (190)	34.7% (1114)
Avoisinentes	1.0% (4)	4.2% (17)	14.7% (88)	7.6% (46)	9.0% (54)	1.7% (10)	6.8% (219)
Immigrées	3.2% (13)	6.5% (26)	30.4% (182)	15.2% (92)	4.3% (26)	8.8% (53)	12.2% (392)

On peut commencer par observer le fort contraste qui caractérise l'espace frontalier basque. Sur le versant français, les populations rapprochées sont majoritaires, une vérification en termes de catégories d'âges et de revenus confirmant qu'il s'agit avant tout de retraités appartenant plutôt aux classes supérieures dont on peut supposer qu'ils ont été attirés par les conditions de vie locales. Les migrations résidentielles transfrontalières, peu nombreuses dans notre échantillon, concernent principalement des populations originaires d'Espagne parties en France, un mouvement entamé dès les années 1980 (Vélasco-Graciet, 2008). Le côté espagnol se caractérise à l'inverse par un fort ancrage résidentiel, avec une écrasante majorité de résidents originaires de ce versant frontalier.

Dans l'espace frontalier genevois, l'attractivité et la croissance économique ont des effets visibles sur le versant français : la part de populations rapprochées (59 %) y est trois fois plus importante que

la part de populations originaires (19 %). Les mécanismes des différentiels frontaliers prennent ici tout leur sens dans la mesure où ces flux migratoires sont portés par des individus attirés par le marché de l'emploi helvétique tout en préférant conserver leur domicile en France. L'attractivité de ce marché de l'emploi et son caractère international expliquent également pourquoi les populations immigrées y sont hautement représentées. Elles sont légèrement plus concentrées du côté français, ce qui pourrait s'expliquer par les écarts de prix en matière de logement ou de foncier. On note cependant qu'une part plus importante de la population a quitté la France pour la Suisse au cours de sa trajectoire qu'inversement (15 % contre 8 %), ce qui permet de nuancer l'idée d'une spécialisation fonctionnelle de l'espace genevois, alors que les communes frontalières françaises sont souvent qualifiées de cités dortoirs à disposition de travailleurs actifs en Suisse⁵².

L'espace frontalier lillois se démarque par de plus faibles mouvements résidentiels, les populations originaires restant plus souvent ancrées de part et d'autre de la frontière. Les populations rapprochées représentent seulement un peu plus du tiers des habitants du versant français, ce qui souligne l'attractivité résidentielle relativement faible de la métropole lilloise⁵³. Enfin, la Belgique frontalière paraît attractive pour une petite population originaire de France (9 %) à la recherche de conditions de logement plus confortables à moindre coût.

Ces dynamiques résidentielles confirment que des différenciations apparaissent entre espaces frontaliers, mais également entre chacun de leurs versants. L'espace frontalier basque est d'ailleurs exemplaire de cette (re)composition sociale à double échelle : alors que l'ensemble de la région se caractérise par un cadre de vie balnéaire, celui-ci n'attire pas les mêmes populations de part et d'autre de la frontière locale. Et tandis que le versant français accueille en majorité des populations allochtones en milieu ou fin de carrière professionnelle, le versant espagnol retient davantage les originaires au sein du territoire national.

⁵² Voir par exemple : https://www.lepoint.fr/villes/l-exode-frontalier-17-02-2011-1302114_27.php (consulté le 15/06/2023).

⁵³ Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, « Mobilités résidentielles et paupérisation », synthèse, janvier 2016.

Si nous avons jusque-là abordé des tendances structurelles influençant la composition sociale des espaces frontaliers, il faut rappeler que les hiérarchies locales sont également travaillées par les mobilités quotidiennes entre chacun des versants des espaces frontaliers. Il s'agit donc, dans la seconde section de ce chapitre, de se demander comment les inégalités socio-résidentielles s'articulent avec les pratiques individuelles du quotidien.

Des pratiques transfrontalières sélectives

Pour aborder les pratiques urbaines dans les espaces frontaliers, nous avons sélectionné quatre domaines principaux : le logement, le travail, l'école et les activités de consommation ou de loisirs. Nous verrons qu'à chaque étape de l'analyse apparaissent de nouvelles différenciations entre les populations pour lesquelles l'accès au pays voisin est facilité et les populations qui ne prennent pas part aux dynamiques transfrontalières.

Se loger

Les différences de prix du logement au sein des espaces frontaliers constituent l'un des ressorts des mobilités résidentielles transfrontalières, mais celles-ci ne sont pas également distribuées au sein de la population. Nos données montrent en effet que ces mouvements sont plutôt le fait des populations les plus dotées en capital culturel et économique. Ainsi, plus d'un quart des populations ayant quitté un versant de l'espace frontalier pour l'autre au cours de leur trajectoire (les « avoisinants ») déclarent des revenus dans la plus haute tranche recensée, contre seulement 13 % sur l'ensemble de l'échantillon. Le fait d'avoir connu une expérience résidentielle dans le pays voisin par le passé obéit à des logiques similaires, les habitants dans cette situation indiquant deux fois plus souvent des hauts revenus que les autres.

Surtout, les expériences résidentielles dans le pays voisin s'observent nettement plus souvent pour les catégories socio-professionnelles supérieures. Alors que cela ne concerne jamais plus de 12 %

des autres catégories, les cadres sont près de 20 % à avoir habité dans le pays voisin de l'espace frontalier. L'écart est encore plus net si on isole le niveau de diplôme (voir figure 2.9) : cette situation ne concerne que 6 % des diplômés d'un baccalauréat professionnel (ou équivalent), contre 12 % des titulaires d'un bachelor, 21 % d'un master et même 31 % d'un doctorat. Ces écarts rappellent que les départs vers le pays voisin peuvent faire appel à des ressources différenciées de celles qui permettent de circuler au sein de l'espace national, les classes moyennes et supérieures disposant à la fois d'un plus fort capital économique et de savoir-faire administratifs et fiscaux facilitant la circulation transfrontalière de leurs ressources.

Figure 2.9 PCS et expérience résidentielle transfrontalière.

Catégories	Avoir habité dans le pays voisin		Total
	Non	Oui	
Socioprofessionnelles			
Agriculteurs	90.9 % (10)	9.1 % (1)	100 % (11)
Ouvriers	91.1 % (154)	8.9 % (15)	100 % (169)
Employés	88.1 % (576)	11.9 % (78)	100 % (654)
Professions intermédiaires	88.0 % (346)	12.0 % (47)	100 % (393)
Autres indépendants	88.7 % (118)	11.3 % (15)	100 % (133)
Cadres et prof. supérieures	80.1 % (218)	19.9 % (54)	100 % (272)
Retraités	88.3 % (833)	11.7 % (110)	100 % (943)
Autre inactivité	89.8 % (575)	10.2 % (65)	100 % (640)
De diplômes scolaires			
Aucun	90.1 % (127)	9.9 % (14)	100 % (141)
École obligatoire	91.7 % (289)	8.3 % (26)	100 % (315)
Maturité/baccalauréat pro.	94.0 % (546)	6.0 % (35)	100 % (581)
Maturité/baccalauréat	92.1 % (597)	7.9 % (51)	100 % (648)
Bachelor/licence	87.9 % (656)	12.1 % (90)	100 % (746)
Master	79.4 % (400)	20.6 % (104)	100 % (504)
Doctorat	68.7 % (46)	31.3 % (21)	100 % (67)
Autres	79.3 % (169)	20.7 % (44)	100 % (213)
Ensemble	88.0 % (2830)	12.0 % (385)	100 % (3215)

C'est aussi ce que montre l'enquête qualitative menée sur l'espace résidentiel franco-belge (Clément, 2021b). Depuis le début des années 2000, sous les effets de l'intégration européenne et du maintien d'importantes différences de coût du logement entre la France et la Belgique⁵⁴, un nombre croissant de ménages a fait le choix de quitter l'agglomération lilloise pour s'installer de l'autre côté de la frontière, dans les communes voisines de Flandre ou de Wallonie. À l'ombre des cas les plus médiatisés comme ceux de Gérard Depardieu ou des grandes familles industrielles du Nord, ces migrations sont principalement le fait d'individus appartenant aux classes moyennes. Ils possèdent suffisamment de ressources économiques et culturelles pour mettre en œuvre une « petite migration internationale » tout en se différenciant, par leurs niveaux de diplôme et leur style de vie, des Français très qualifiés présents à Bruxelles (Casier et Decroly, 2022).

Leurs départs vers la Belgique répondent d'abord à un projet résidentiel. À la manière des classes moyennes parisiennes qui « passent le périph » (Vermeersch, 2011), c'est après avoir épuisé les possibilités d'installation dans leur espace d'origine que les classes moyennes lilloises vont élargir leur périmètre de recherche au pays voisin. Bien qu'ils ne s'éloignent parfois que de quelques kilomètres de leur ancien logement, les enquêtés connaissent en Belgique une ascension résidentielle, que ce soit par un changement de statut d'occupation (de locataire à propriétaire) ou l'accès à un bien de qualité supérieure (taille, type de logement, état du bâti, nouveaux attributs comme un jardin ou une piscine, etc.). Cette amélioration est toutefois d'amplitude variable selon les fractions de classe considérées et les trajectoires antérieures des individus. Pour les classes moyennes les plus dotées, ce reclassement a lieu dans des quartiers belges qui connaissent des trajectoires d'enrichissement, notamment du fait de l'arrivée de classes supérieures et d'exilés fiscaux français. Le confort domestique nouvellement acquis permet alors de compenser la dimension contrainte du départ de la métropole, en particulier aux yeux des pairs (famille, amis, collègues) restés en France.

⁵⁴ Entre 2006 et 2009, le prix moyen d'une maison dans la métropole lilloise est de plus de 185 000 euros. À la même période, de l'autre côté de la frontière, le prix moyen d'une maison d'habitation dite « ordinaire » dans les communes frontalières belges varie entre 106 000 et 120 000 euros.

Pour les fractions inférieures des classes moyennes, les migrations se concrétisent de manière variable selon l'avancée de leur trajectoire résidentielle en France. Pour les plus âgés, souvent déjà propriétaires de leur logement en France, la migration peut conduire à des situations de « surclassement » résidentiel (Dietrich-Ragon, 2013), comme le montre le cas d'Irène Morano (voir encadré : « Un reclassement résidentiel de l'autre côté de la frontière »). La petite plus-value réalisée au moment de quitter la France va être réinvestie dans un bien immobilier plus cossu et des quartiers moins populaires. Ces ménages se retrouvent alors dans des situations où leur statut social est inférieur à celui de leurs voisins belges, tout en occupant des logements de standing similaire. Pour les plus jeunes, qui arrivent en Belgique plus tôt dans leur trajectoire, les reclassements résidentiels sont plus ambigus, voire illusoire. Ils accèdent à des logements à très faible valeur patrimoniale dans des quartiers qui présentent des propriétés matérielles et sociales semblables à celles du lieu de départ, ce qui peut être perçu comme une forme de relégation hors du marché résidentiel d'origine.

UN RECLASSEMENT RÉSIDENTIEL DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA FRONTIÈRE

Née en France de parents ouvriers et immigrés italiens, Irène Morano a travaillé dans une usine de textile de l'agglomération lilloise avant d'accéder à la fonction publique hospitalière et d'obtenir un diplôme d'aide-soignante. Après un premier mariage et la naissance d'une fille, elle épouse un ouvrier de la logistique avec qui elle habite dans une commune populaire proche de la frontière. Au début des années 2000, souhaitant prendre « un nouveau départ », elle décide avec son mari d'emménager de l'autre côté de la frontière, où ils ont entendu parler d'opportunités immobilières. La revente d'une maison ouvrière achetée dans les années 1980 leur permet alors d'accéder à un bien plus grand (110 m²) et neuf, pour un coût de 180 000 euros. Située dans un « clos » résidentiel d'une commune wallonne, en périphérie des quartiers centraux populaires, la maison imite l'architecture flamande et donne sur un espace arboré et un petit étang. L'organisation spatiale du quartier, replié vers l'intérieur, le rapproche des résidences fermées,

un style renforcé par les pratiques de surveillance mises en place à l'initiative du voisinage. Irène raconte son arrivée dans le quartier, dominée par un sentiment d'irréalité :

Quand on a revendu [en France], on a fait une belle plus-value avec notre ancienne maison... et on est venus ici... Le matin, quand on s'est levés, je me rappellerai toujours, pendant trois semaines, ça nous a fait ça, je disais à mon mari : « C'est pas chez nous ici... » Il répondait : « Si, c'est chez nous ! » « J'ai l'impression d'être en vacances... », parce qu'il y avait des champs, des arbres...

Dans ce cas, les différentiels de prix entre la France et la Belgique répondent à une stratégie d'éloignement des quartiers populaires lillois par les classes moyennes et les classes populaires stables, dans un contexte plus général de stigmatisation et de racialisation de ces espaces (Degeyter, 2017). Irène regrette une perte de « civisme » dans les relations de voisinage ainsi qu'une détérioration de l'environnement physique de son ancien quartier. Au contraire, elle loue la « propreté » et la « sécurité » de l'espace résidentiel belge nouvellement investi.

Bien que nous n'ayons pas pu les aborder finement dans chacun des espaces frontaliers, ces mobilités résidentielles transfrontalières mettent ainsi en évidence la manière dont les positions sociales se recomposent lors du passage de la frontière, de petites différences pouvant s'amplifier du fait de possibilités inégales à faire circuler ses capitaux d'un versant à l'autre (Wagner, 2017 ; Bidet *et al.*, 2023).

Travailler

Le travail frontalier est l'une des dimensions les plus commentées de la vie dans les espaces frontaliers, du fait des inégalités salariales et des désaccords sur les réponses politiques à y apporter. Selon le règlement européen du 14 juin 1971⁵⁵, le travail frontalier désigne « tout salarié ou non salarié qui exerce son activité professionnelle sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un

⁵⁵ Règlement 1408/71, modifié par le règlement 883/2004.

autre État membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine ». Dans la plupart des États, il fait l'objet de régimes spéciaux en matière de fiscalité (voir encadré : « Les conventions fiscales sur les trois terrains »).

LES CONVENTIONS FISCALES SUR LES TROIS TERRAINS

Alors que l'OCDE préconise d'imposer les travailleurs européens sur leur lieu de travail, plusieurs États ont signé des conventions fiscales qui permettent de déroger à ce principe général. Actuellement, deux systèmes de taxation des travailleurs frontaliers coexistent en Suisse : l'imposition à la source et la rétrocession d'impôts par un État étranger. L'imposition à la source ne concerne que le canton de Genève, et seulement pour les frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie. En échange, Genève verse à la France une compensation de 3,5 % de la masse salariale brute des frontaliers (Accord de 1973). Pour les autres cantons de Suisse romande, l'imposition se fait au lieu de résidence, contre une compensation versée par la France équivalant à 4,5 % de la masse salariale brute (Accord de 1983). La France et l'Espagne ont conclu une convention fiscale similaire en 1995⁵⁶. Elle prévoit, là aussi, l'imposition des travailleurs frontaliers sur leur lieu de résidence, à condition qu'ils habitent et travaillent dans un rayon de 20 km autour de la frontière. Une convention fiscale du même type a été passée entre la France et la Belgique en 1964⁵⁷. Elle établit qu'au sein d'une zone frontalière de 20 km, les travailleurs frontaliers sont imposés dans le pays de résidence et non dans celui de travail. Si le lieu de travail ou le domicile est situé en dehors de cette zone, l'imposition sur le lieu de travail redevient la règle. La convention de 1964 a été renégociée à plusieurs reprises⁵⁸, mais l'avenant du 12 décembre 2008 a eu un effet important sur les relations transfrontalières en inversant la logique de l'imposition sur le revenu et en prévoyant la suppression définitive du régime des travailleurs frontaliers pour 2033.

⁵⁶ Convention fiscale entre la France et l'Espagne en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune, 10 octobre 1995.

⁵⁷ Convention préventive de double imposition entre la Belgique et la France du 10 mars 1964.

⁵⁸ Elle a été modifiée par quatre avenants en date du 15 février 1971, du 8 février 1999, du 12 décembre 2008, et du 7 juillet 2009.

Les analyses géographiques du travail frontalier montrent qu'il s'agit d'un phénomène concentré à proximité des frontières (Pigeron-Piroth et Belkacem, 2022). Au sein de nos trois terrains d'enquête, la part des travailleurs frontaliers peut atteindre jusqu'à 50 % de la population active dans certaines communes. En moyenne dans notre échantillon, 11 % des actifs en âge de travailler exercent leur emploi dans le pays voisin (voir figure 2.10)⁵⁹. Parmi ces derniers, 77 % habitent en France et travaillent en Suisse (dans le périmètre de l'espace frontalier genevois), 10 % habitent en Belgique et travaillent en France (dans le périmètre de l'espace frontalier lillois) et 5 % habitent en France et travaillent en Belgique (*idem*). Les situations d'emploi frontalier dans le cas basque, comme celles de résidents suisses travaillant en France, sont de leur côté très limitées, confirmant ainsi des données publiées par la Mission opérationnelle transfrontalière⁶⁰. Si ces variations s'expliquent notamment par les différences salariales et par des questions linguistiques, s'en tenir à ces explications empêche d'interroger plus finement l'hétérogénéité sociale du phénomène de l'emploi frontalier (Pigeron-Piroth et Belkacem, 2022 ; Bolzman et Vial, 2017 ; Hamman, 2006).

Tout d'abord, le travail frontalier concerne l'ensemble du spectre social, bien que dans des proportions inégales (voir figure 2.11). On le retrouve aussi bien chez des populations avec une formation professionnelle (13 %) que chez celles avec un diplôme universitaire (13 % pour les formations bac +5 et 18 % pour celles bac +3). S'il est le plus répandu parmi les cadres du supérieur et les professions libérales (17 %), la proportion d'ouvriers concernés reste conséquente (15 %). Quant aux indépendants (5 %) ou aux agriculteurs (0 %), l'exercice de l'activité professionnelle dans le pays voisin est particulièrement rare, notamment pour des questions administratives et juridiques. Loin de concerner une frange homogène de la population, le travail frontalier tend en revanche à exclure certaines catégories spécifiques, comme

⁵⁹ S'ajoutent à cela presque autant d'autres habitants, retraités ou non, déclarant avoir déjà exercé une activité professionnelle dans le pays voisin au cours de leur carrière.

⁶⁰ Selon une récente étude sur l'emploi transfrontalier au sein du périmètre élargi de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, seulement 3863 personnes étaient dans cette situation en 2018 : 87 % d'entre elles sont espagnoles et elles résident majoritairement en France.

les moins diplômées ou les indépendants. Surtout, sa distribution inégale n'est pas sans conséquences sur les hiérarchies sociales au sein d'un même versant de l'espace frontalier.

Figure 2.10 Statut de travailleur frontalier par versant dans chaque espace frontalier.

Statut professionnel	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Travailleurs frontaliers	1.1 % (3)	3.6 % (8)	1.5 % (6)	41.2 % (173)	6.7 % (23)	3.1 % (11)	11.2 % (224)
Travailleurs non frontaliers	73.0 % (197)	79.0 % (177)	84.3 % (321)	39.8 % (167)	81.6 % (279)	73.8 % (268)	70.4 % (1409)
Non-occupés	25.9 % (70)	17.4 % (39)	14.2 % (54)	19.0 % (80)	11.7 % (40)	23.1 % (84)	18.4 % (367)

Figure 2.11 PCS et emploi frontalier (sous-échantillon des enquêtés occupant un emploi).

Catégories	Type d'emploi		Total
	<i>Frontalier</i>	<i>Non frontalier</i>	
Socioprofessionnelles			
Agriculteurs	0 % (0)	100 % (11)	100 % (11)
Ouvriers	14.8 % (25)	85.2 % (144)	100 % (169)
Employés	13.5 % (88)	86.5 % (566)	100 % (654)
Professions intermédiaires	14.5 % (57)	85.5 % (336)	100 % (393)
Autres indépendants	5.3 % (7)	94.7 % (126)	100 % (133)
Cadres et prof. supérieures	17.3 % (47)	82.7 % (225)	100 % (272)
De diplômés			
Aucun	16.3 % (7)	83.7 % (36)	100 % (43)
École obligatoire	8.3 % (7)	91.7 % (77)	100 % (84)
Maturité/baccalauréat pro.	12.9 % (38)	87.1 % (256)	100 % (294)
Maturité/baccalauréat pro.	9.4 % (28)	90.6 % (270)	100 % (298)
Bachelor/licence	17.8 % (79)	82.2 % (366)	100 % (445)
Master	12.8 % (42)	87.2 % (285)	100 % (327)
Doctorat	23.8 % (10)	76.2 % (32)	100 % (42)
Autres	13.0 % (13)	87.0 % (87)	100 % (100)
Ensemble	13.7 % (224)	86.3 % (1409)	100 % (1633)

Ensuite, la comparaison des revenus déclarés par les enquêtés montre que les travailleurs frontaliers appartiennent systématiquement aux classes de revenus supérieures (voir figure 2.12). Si ces écarts de rémunération s'expliquent en grande partie par la prédominance de revenus genevois dans l'échantillon, ils soulignent aussi l'existence d'une compétition accrue au sein du marché de l'emploi, qui a en retour des effets sur les inégales chances d'accès au logement au sein d'un même espace local.

Figure 2.12 Catégories de revenus et emploi frontalier (sous-échantillon des enquêtés en âge de travailler ayant déclaré leurs revenus).

Statut	Catégories de revenus				Total
	<i>Plus basse</i>	<i>Basse</i>	<i>Haute</i>	<i>Plus haute</i>	
Travailleurs frontaliers	8.2% (16)	16.4% (32)	33.3% (65)	42.1% (82)	100% (224)
Travailleurs non frontaliers	15.8% (184)	26.4% (308)	28.5% (332)	29.3% (341)	100% (1165)
Non-occupés	40.8% (122)	32.8% (98)	13.4% (40)	13.0% (39)	100% (299)
Ensemble	19.5% (322)	26.4% (438)	26.3% (437)	27.8% (465)	100% (1659)

À postes égaux, les travailleurs frontaliers sont souvent dans des situations de surqualification vis-à-vis de leur activité principale (voir figure 2.13). En particulier, 51% des travailleurs frontaliers appartenant à la catégorie des employés détiennent un diplôme universitaire contre seulement 33% des individus qui travaillent et habitent dans le même espace national. Deux logiques pourraient expliquer ce phénomène : d'une part, une tendance chez les employeurs à accepter l'embauche d'un travailleur frontalier à condition de faire preuve de qualifications supérieures ; d'autre part, la plus haute probabilité que les travailleurs acceptent d'occuper des emplois requérant un niveau de formation inférieur en raison des salaires plus élevés auxquels ils permettent de prétendre. En plus de bousculer la composition sociale de certaines communes, l'emploi

frontalier pourrait donc aussi participer d'une transformation des logiques de recrutement au sein du marché du travail.

Figure 2.13 Emploi frontalier et diplômes chez les employés.

Statut professionnel	Catégories de diplômes			Total
	<i>Pré-univ.</i>	<i>Universitaires</i>	<i>Autres</i>	
Travailleurs frontaliers	43.2% (38)	51.2% (45)	5.7% (5)	100% (88)
Travailleurs non frontaliers	60.7% (343)	33.0% (187)	6.2% (35)	100% (566)
Ensemble	58.7% (381)	35.5% (232)	6.1% (40)	100% (654)

À long terme, les avantages de l'emploi frontalier paraissent toutefois s'atténuer. D'après l'enquête, un quart des personnes ayant exercé un emploi dans le pays voisin par le passé – les « anciens frontaliers » – appartiennent aux catégories de revenus les plus faibles au moment de l'enquête. Le statut de travailleur frontalier pourrait de ce point de vue se conjuguer avec une précarité de l'emploi, ce qui invite à rejeter les lectures simplistes distinguant les « gagnants » et les « perdants » de l'ouverture des frontières. L'absence de prise en compte du patrimoine des individus dans le questionnaire laisse toutefois dans l'ombre les possibles stratégies d'accumulation qui peuvent favoriser l'acquisition d'un bien immobilier qui, une fois remboursé, permet de renoncer à l'emploi frontalier sans forcément perdre en confort matériel.

Il faut encore replacer le travail frontalier dans l'économie des relations familiales pour comprendre quels facteurs favorisent ou non son adoption (voir figure 2.14). Ainsi, les enquêtés n'ayant connu cette expérience que de manière temporaire sont nettement plus souvent dans un ménage familial (75 %, contre 59 % des frontaliers actuels)⁶¹. L'arrivée d'un enfant implique de nouvelles contraintes

⁶¹ Nous n'avons considéré ici que les enquêtés de moins de 50 ans, c'est-à-dire les plus susceptibles d'avoir des enfants n'ayant pas encore quitté le domicile familial.

organisationnelles et temporelles pouvant entraîner des arbitrages pour les ménages où l'un des membres est un travailleur frontalier (Drevon, 2016). On peut faire l'hypothèse que l'arrivée d'un enfant conduit à renoncer au travail frontalier afin de privilégier les activités dans la proximité du lieu de résidence⁶², en particulier dans l'espace genevois où le bassin de recrutement des travailleurs frontaliers est particulièrement vaste⁶³. Les travailleurs frontaliers mettent en effet 39 minutes en moyenne pour se rendre sur leur lieu d'emploi, contre 23 minutes pour les individus qui habitent et travaillent dans le même pays (voir figure 2.15). Ces écarts ne pèsent pas équitablement sur le quotidien des personnes concernées selon qu'elles occupent des positions de cadres, où la pratique du télétravail est répandue, ou d'employés avec des horaires davantage contraints. Parce qu'il implique des contraintes organisationnelles supplémentaires (administratives, temporelles, etc.), le travail frontalier est susceptible d'entrer en conflit avec la stabilité de la vie familiale ou la construction de liens sociaux durables (voir encadré : « Les épreuves du travail frontalier »), d'autant plus qu'il implique une grande distance entre les lieux de domicile et d'emploi.

Figure 2.14 Expérience du travail frontalier et situation familiale (sous-échantillon des enquêtés de moins de 50 ans occupant un emploi).

Statut professionnel	Enfants		Total
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	
Actuellement trav. frontaliers	61.3 % (98)	38.7 % (62)	100 % (160)
Anciennement trav. frontaliers	80.0 % (60)	20.0 % (15)	100 % (75)
Jamais trav. frontaliers	59.7 % (515)	40.3 % (347)	100 % (862)
Ensemble	61.3 % (673)	38.7 % (424)	100 % (1097)

⁶² Bien que la taille de notre échantillon ne nous autorise qu'à en faire l'hypothèse, il semblerait que les changements de statut professionnel (emploi frontalier vers emploi non frontalier) ne se répercutent pas plus sur les femmes que sur les hommes. De manière générale, les femmes restent cependant significativement plus souvent sans emploi ou à temps partiel.

⁶³ Observatoire statistique transfrontalier, Synthèse 2021, Ain-Haute-Savoie-Genève-Vaud.

Figure 2.15 Emploi frontalier et durée des navettes quotidiennes (sous-échantillon des enquêtés occupant un emploi).

Statut professionnel	Durée du trajet domicile-travail
Travailleurs frontaliers	38.7 minutes
Travailleurs non frontaliers	22.7 minutes
Ensemble	25.9 minutes

LES ÉPREUVES DU TRAVAIL FRONTALIER

Fanny Roche est née en Haute-Savoie, en 1987. Sa mère, infirmière, et son père, chef d'une petite entreprise de BTP, sont eux-mêmes originaires de ce département. Après des études en gestion des entreprises, Fanny s'est formée aux métiers du tourisme à Annecy et a obtenu un poste dans une agence de voyages à Genève. Son conjoint travaille lui aussi à Genève, en tant que technicien dans le secteur de l'horlogerie. Tous deux ont habité un temps à quelques kilomètres de la frontière, dans un appartement en location, avant de faire construire un pavillon dans le périurbain. Chaque jour, ils effectuent chacun un trajet de 40 minutes en voiture pour se rendre à Genève, puis font le même trajet en sens inverse pour revenir.

Pour Fanny, travailler à Genève représentait un « débouché naturel » de sa trajectoire. Enfant, ses parents l'emmenaient peu en Suisse, mais elle insiste sur le fait qu'elle est « née ici » et détiendrait de ce point de vue une forme de légitimité à tirer parti des ressources de l'espace frontalier. Sa tante travaillait déjà à Genève en tant qu'aide-soignante et la perspective du travail frontalier a toujours été présente lorsqu'elle effectuait ses études à Annecy, en particulier dans un secteur peu rémunérateur en France. Le cas de Fanny montre comment le vécu d'un espace frontalier se façonne par différentes étapes de socialisation frontalière (sur ce point, voir le chapitre 3). Les récits familiaux et les expériences de jeunesse participent ainsi de la transmission d'un « capital d'expérience biographique » (Delcroix, 2004) au sein de la famille, susceptible d'être converti au cours de la trajectoire scolaire et professionnelle.

L'obtention d'un poste en Suisse lui a permis pendant un temps de se « faire plaisir » en consommant davantage que par le passé. À l'arrivée de ses enfants, ses priorités ont changé et le couple a choisi d'investir dans une maison. Au cours de notre entretien, elle relativise l'intérêt de la vie frontalière en parlant longuement de la fatigue et du stress générés par les trajets quotidiens et les bouchons. Elle évoque également ses perspectives de carrière bloquées en Suisse, notamment parce qu'elle ne maîtrise pas le suisse allemand, essentiel dans le secteur touristique. À partir de plusieurs anecdotes, elle décrit comment, dans ses rapports professionnels, elle est constamment ramenée à son statut de Française, mais aussi de frontalière cumulant tous les avantages. Elle explique « qu'elle prend pour tous les Français », notamment à l'occasion des grèves de la SNCF, et que les frontaliers « passent toujours pour des profiteurs ». Elle évoque une forme de « racisme » envers les Français (le chapitre 3 revient sur cette dimension) et fait le parallèle avec le comportement observable dans son pays à l'égard des étrangers.

Ces petites épreuves du quotidien viennent souligner la difficulté à faire fructifier dans certains contextes les « ressources subjectives » (*ibid.*) à partir desquelles s'est construite une trajectoire transfrontalière. À long terme, les avantages économiques tirés de l'accès au marché du travail suisse sont relativisés par la fatigue des trajets et la mise en doute répétée de la légitimité à occuper ce poste.

Les lectures homogénéisantes du travail frontalier, souvent perçu comme l'agrégation de comportements individuels opportunistes, occultent finalement certaines des inégalités qui lui sont associées. D'abord, le travail frontalier peut contribuer à renforcer la concurrence entre habitants d'un même versant des espaces frontaliers. Ensuite, ce type d'emploi comprend un coût caché, qu'il se manifeste dans des temps de trajet accrus, des charges administratives complexes ou des vies familiales à réadapter. L'enquête qualitative permet en outre de comprendre que les travailleurs frontaliers – en majorité issus d'autres territoires – ne sont pas unanimement dénoncés par les populations locales qui ne partagent pas leurs conditions de

travail. Dans la commune suisse de Veyrier, frontalière de la Haute-Savoie, la contribution de ces travailleurs qui viennent de France est plutôt considérée comme une chance pour l'économie et la vie sociale du canton, loin de certains discours des partis d'extrême droite qui visent à en faire un problème contre lequel lutter. En revanche, les travailleurs frontaliers ne détiennent pas tous la même légitimité aux yeux des habitants les plus ancrés de la commune. Derrière le phénomène apparemment homogène de l'emploi frontalier se cachent donc des réalités multiples, qui expliquent en retour les formes variables de politisation des dynamiques locales (voir chapitre 5).

Scolariser les enfants

La sociologie urbaine a mis en évidence le rôle des stratégies éducatives des ménages avec enfant(s) dans la définition de leurs choix résidentiels (François et Poupeau, 2005 ; Oberti et Prêteceille, 2016 ; van Zanten et Mingasson, 2005). Dans les espaces frontaliers, où divers systèmes éducatifs cohabitent, on peut alors se demander de quelles manières les préférences scolaires s'articulent aux positions sociales et résidentielles⁶⁴.

Un premier constat tiré de notre enquête quantitative est que, pour chacun des trois terrains, le système français apparaît comme le moins valorisé par les enquêtés (voir figure 2.16). Si on repère une préférence des résidents de France pour les systèmes éducatifs respectivement espagnol (44 % se déclarent en accord ou tout à fait en accord), suisse (37%) ou belge (41%) en comparaison de celle des voisins pour le système français (respectivement 21 %, 30 % et 14 %), celle-ci n'est pas également distribuée. Dans les trois cas, ce sont d'abord les retraités de France qui se disent favorables au fonctionnement de l'institution scolaire voisine, avec des proportions grimant jusqu'à 63 % dans le cas de l'espace frontalier basque. Cela pourrait s'expliquer par l'augmentation, dans les années 1980, du nombre d'écoliers transfrontaliers attirés par un enseignement

⁶⁴ Afin d'éviter de complexifier et de rallonger davantage le questionnaire, nous n'avons pas interrogé les enquêtés sur le lieu de scolarisation de leurs enfants, mais construit un unique indicateur de préférence pour le système scolaire.

plurilingue, les écoles en Espagne étant alors plus nombreuses à intégrer la langue basque au programme (Bray et Harguindéguy, 2004). La tendance semble s'être désormais renversée, puisque les populations originaires d'Espagne à présent domiciliées en France – les « avoisinantes » – se montrent moins critiques à l'égard du système français. Dans l'espace frontalier basque, l'évolution de l'enseignement, en particulier celui de la langue basque, a donc des conséquences directes sur les flux migratoires locaux.

SCOLARITÉ ET BILINGUISME À LA FRONTIÈRE FRANCO-ESPAGNOLE

Amaia Oriz naît en Espagne en 1967, dans un village situé à 70 km de la frontière française. Elle grandit dans une famille nombreuse (quatre frères et une sœur), avec un père hispanophone et une mère parlant également le basque. Elle commence sa scolarité en langue basque, sans aucun lien avec la France, même si elle entend parler durant l'enfance de membres de la famille élargie partis vivre dans le pays voisin. Elle poursuit ses études à Saint-Sébastien, puis commence à exercer comme journaliste en Espagne.

Lorsqu'elle rencontre son conjoint, elle s'installe durant quelques années dans la commune frontalière dont il est originaire. Le frère de ce dernier a suivi des études de médecine en France, où il s'est ensuite établi, en devenant propriétaire à Hendaye. C'est ce qui incite le couple à s'y installer également, au moment de la première grossesse d'Amaia, en 2003. Leur choix est alors également guidé par l'offre scolaire. À cette période, les écoles basques se développent du côté français, dans une perspective qu'Amaia décrit comme différente de celle du côté espagnol. Elle évoque des écoles « à taille humaine », présentant plus de « charme » et de « douceur ». Elle reste cependant « critique » à l'égard du système français. En effet, si Amaia se décrit comme « une Espagnole en France », elle se définit surtout comme « basque ». Or, de son point de vue, la langue basque reste perçue en France comme une forme de « folkore », et elle éprouve des difficultés à défendre cette identité à Hendaye, où il y a plutôt une injonction à s'identifier à partir de la nationalité. Elle évoque une forme de complexe chez les Basques, qui incite à apprendre le français et à valoriser la culture française. Le choix de l'école française a par ailleurs des

conséquences sur sa carrière, puisque le calendrier scolaire ne lui apparaît pas compatible avec son activité professionnelle en Espagne. Elle décide donc de devenir indépendante et de travailler depuis chez elle, en s'investissant davantage dans les sociabilités et les activités autour de l'école (par exemple, en créant une association pour la langue et la culture basque à Hendaye). Elle souhaite que sa fille fréquente ensuite le lycée basque de Bayonne, ce qui impliquera de nouveaux changements organisationnels.

Le cas d'Amaia souligne bien les ambiguïtés qui entourent la scolarisation des enfants autour des frontières, en particulier dans le contexte basque, où les jugements émis sur les systèmes nationaux s'articulent à la prise en compte d'une identité basque transfrontalière.

Figure 2.16 Espaces frontaliers et préférences pour les systèmes scolaires nationaux.

Préférence pour le système scolaire du pays voisin	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Tout à fait d'accord	7.6 % (21)	31.7 % (109)	25.0 % (129)	28.8 % (149)	8.9 % (46)	30.7 % (157)	22.8 % (611)
Plutôt d'accord	13.4 % (37)	12.2 % (42)	5.4 % (28)	8.1 % (42)	6.5 % (34)	10.4 % (53)	8.8 % (236)
Moyennement d'accord	27.9 % (77)	16.0 % (55)	16.1 % (83)	24,2 % (125)	21.9 % (113)	27.6 % (141)	22.1 % (594)
Plutôt pas d'accord	25.0 % (69)	14.8 % (51)	13.7 % (71)	16.1 % (83)	17.6 % (91)	13.5 % (69)	16.2 % (434)
Pas du tout d'accord	26.1 % (72)	25.3 % (87)	39.8 % (206)	22.8 % (118)	45.1 % (233)	17.8 % (91)	30.1 % (807)

Dans le cas de l'espace frontalier genevois, nous observons une situation plus paradoxale, les populations de chaque versant déclarant des préférences pour le système du pays voisin. Dans un cas comme dans l'autre, ces populations appartiennent davantage aux classes populaires. L'intérêt de ces dernières pour les systèmes éducatifs voisins pourrait traduire une critique du fonctionnement de

l'institution nationale ou de ses mécanismes sélectifs, ce qui serait d'autant plus probable du côté français dans la mesure où le marché de l'emploi frontalier est moins accessible aux travailleurs peu diplômés. Une précédente recherche, menée au début des années 2010 dans l'espace frontalier genevois (Thomas *et al.*, 2011), soulignait pourtant la force de l'attachement des résidents suisses à leur système scolaire. Un couple binational souhaitant accéder à la propriété à coût raisonnable dans le Genevois français relatait ainsi combien leur décision avait été guidée par la possibilité de réinscrire au plus vite leur fils dans le système éducatif suisse et, à plus long terme, par le marché de l'emploi qui correspond « sans problème d'équivalences ». C'est également ce qu'explique Isabelle Rochat, journaliste de 60 ans résidant dans une commune du canton de Genève, frontalière de la France, et témoin des évolutions récentes en matière de scolarité :

Avant, lorsque vous alliez vivre en France en tant que Suisse, vous pouviez mettre vos enfants à l'école ici. Et puis l'instruction publique a estimé que ce n'était plus possible, et cela pose de gros problèmes. C'est un sujet de mécontentement énorme. Cela veut dire que quand vous habitez à la frontière et que vous avez un enfant, il ne peut plus aller à la petite école du village, mais doit aller en France.

Il se joue alors dans l'espace frontalier genevois des formes de bi-résidentialité à cheval entre les deux pays, le fait de conserver une adresse fiscale en Suisse tout en possédant une maison secondaire en France permettant de maintenir un ancrage dans le système éducatif genevois.

Dans l'espace frontalier lillois, la situation est différente. Alors que les résidents de France les moins diplômés déclarent des préférences pour le système éducatif voisin (46 % des enquêtés sans diplôme, contre 30 % avec un équivalent bac +3), ce sont les résidents belges les plus dotés scolairement qui soutiennent le système français. Les diplômés d'un master domiciliés en Belgique sont 25 % à valoriser l'éducation du pays voisin, contre seulement 5 % des habitants ayant suivi une filière professionnalisante. Ce cas particulier suggère une

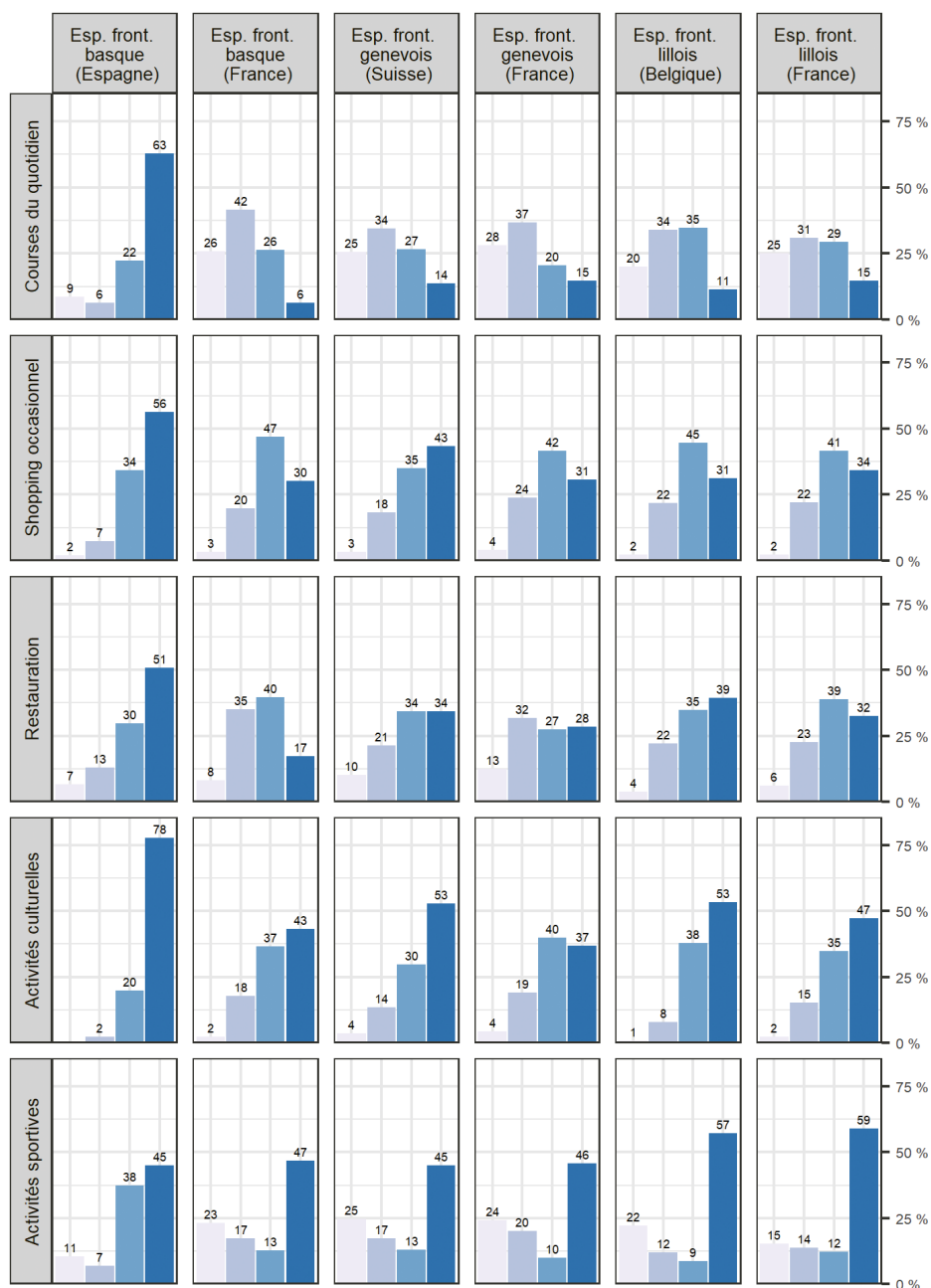
perception d'un système éducatif français comme étant élitiste, donc susceptible de reproduire certaines inégalités sociales. À l'inverse, l'enquête qualitative confirme que les écoles belges, suisses et espagnoles sont considérées plus propices au bien-être et à la réussite scolaire des enfants. Au sein de l'espace frontalier lillois, l'offre scolaire belge peut ainsi être envisagée en tant qu'alternative aux établissements dans les quartiers populaires français, ayant mauvaise réputation ou affichant des niveaux de réussite jugés insuffisants. Les enfants des enquêtés rencontrés autour de la frontière franco-belge sont ainsi couramment scolarisés dans le système belge, sans pour autant que leurs parents n'y résident. Ce choix peut aussi avoir un lien avec le plus petit nombre d'élèves par classes ou la diversité des filières professionnelles. La question scolaire apparaît donc comme un enjeu plus original dans les relations sociales, les mobilités ou les inégalités au sein des espaces frontaliers. Comme pour le logement ou l'emploi, les décalages dans les préférences pour l'un ou l'autre des systèmes scolaires en présence n'apparaissent pas toujours en adoptant une perspective d'opposition nationale, mais davantage en regardant au travers des positions occupées dans la hiérarchie sociale. Qu'il s'agisse de préoccupations linguistiques, de reconnaissance des diplômes à l'international ou de qualité du programme éducatif, toutes les populations ne bénéficient pas des mêmes possibilités de « délocaliser » la formation de leur(s) enfant(s) dans le pays voisin.

Consommer et se divertir

En lien avec les dynamiques professionnelles, résidentielles ou scolaires, un ensemble d'activités du quotidien peuvent se réaliser de l'autre côté de la frontière. La proximité du pays voisin peut en effet donner lieu à des arbitrages au jour le jour, en fonction de la disponibilité et du prix de certains biens marchands. Bien que plus répandus et accessibles à une large part de la population, ces comportements individuels restent indexés aux positions occupées dans la hiérarchie sociale à l'échelle locale et transfrontalière. Notre enquête indique à cet égard que ce sont d'abord les populations les plus dotées en capital économique et culturel qui tirent des ressources

supplémentaires de leur position frontalière (voir figure 2.17). Pour les espaces frontaliers basque et genevois, les mobilités transfrontalières du quotidien sont en majorité monodirectionnelles (de la France vers le pays voisin) et certaines des pratiques s'avèrent particulièrement sélectives socialement. Dans le cas lillois, les échanges sont plus équilibrés et rendent moins compte d'une inégale distribution des ressources entre les habitants.

Les échanges réguliers qui se donnent à voir dans l'espace frontalier basque, pourtant considéré comme le moins intégré de nos terrains d'enquête sur le plan institutionnel, sont loin d'être négligeables. Pour donner quelques exemples, 67% des résidents de France se rendent en Espagne plus d'une fois par mois pour accéder à des « produits de tous les jours », 43% pour s'y restaurer ou 40% pour y réaliser des loisirs à vocation sportive. Cette tendance se matérialise concrètement dans le territoire par de nombreuses zones commerciales espagnoles à proximité directe de la frontière où certains produits, notamment l'alcool, sont bon marché. Dans la direction opposée, c'est seulement pour leurs activités restauratives que les résidents en Espagne franchissent la frontière de façon aussi régulière. Alors que le déséquilibre est particulièrement marqué pour les courses du quotidien, il ne semble pas être dû à une frange spécifique de la population locale. De façon générale, les pratiques transfrontalières liées à la vie en dehors du travail sont peu discriminantes dans l'espace frontalier basque. Nous relevons tout de même que les loisirs à vocation sportive font exception et contrastent avec les autres déplacements du quotidien recensés. Que ce soit de la France vers l'Espagne ou inversement, les pratiques sportives transfrontalières dans cet espace sont réservées à une élite diplômée, plus souvent active dans les secteurs valorisés de la hiérarchie socioprofessionnelle. Ainsi, 54% des résidents de France diplômés d'un master (44% d'un bachelor) se rendent une fois par semaine ou plus en Espagne pour des activités sportives, contre 34% en général. Au-delà du fait que les loisirs balnéaires se prêtent plus facilement que d'autres à des mobilités transfrontalières, ce résultat met en évidence une forme de spécialisation récréative et touristique répondant aux goûts d'une population plus dotée en capital culturel.



Question : À quelle fréquence vous rendez-vous dans le pays voisin pour ces activités ?

■ Plusieurs fois par semaine ■ Plusieurs fois par mois ■ Moins souvent ■ Jamais

Figure 2.17 Fréquence des activités quotidiennes transfrontalières dans les espaces frontaliers basque, genevois et lillois.

Cette tendance est renforcée dans l'espace genevois, où la frontière apparaît nettement moins poreuse en bas de l'échelle sociale. La fréquence des visites de l'autre côté de la frontière, que ce soit dans l'une ou l'autre des directions, s'accroît avec le capital culturel ou économique. Les résidents de Suisse qui sont les plus coutumiers de visites en France pour les courses du quotidien tendent à être les plus diplômés et ceux bénéficiant des plus hauts revenus. À l'inverse, les populations les moins dotées économiquement affirment le plus souvent ne jamais se rendre en France pour cette activité (22 %, contre 13 % en général), ce qui pourrait à la fois s'expliquer par les durées de trajet, des accessibilités moindres ou les coûts induits (en carburant notamment). L'offre culturelle disponible côté suisse peine ensuite à rencontrer un public de résidents de France hors des classes supérieures. La proportion d'individus franchissant la frontière une fois par mois ou plus pour cette activité passe de 40 % parmi les ménages avec des revenus inférieurs à 3000€ par mois à 65 % parmi les ménages avec des revenus supérieurs à 6000€ par mois. Pourtant, à rebours de certains discours affirmant que la population suisse se rendrait massivement en France pour profiter de tarifs plus attractifs, nos résultats donnent à voir que les flux s'orientent davantage à destination de la Suisse. L'analyse d'autres données de mobilité au sein de l'espace frontalier genevois montre par ailleurs que les jeunes actifs, les hommes ou les personnes bénéficiant d'un niveau de formation supérieur tendent à franchir plus souvent la frontière locale que les femmes, les personnes âgées ou moins diplômées (Gumy *et al.*, 2021). Tandis que l'espace frontalier genevois est présenté comme un modèle « d'intégration transfrontalière », ces chiffres suggèrent qu'il est aussi celui où les échanges entre pays voisins sont les plus déséquilibrés du point de vue des catégories sociales.

Enfin, au sein de l'espace frontalier lillois, les déplacements à travers la frontière franco-belge sont loin d'être monodirectionnels et varient beaucoup selon les activités considérées. Les habitudes concernent principalement les mobilités de la France vers la Belgique pour les activités culturelles ou de restauration, tandis que les loisirs transfrontaliers à vocation sportive sont surtout le fait de

résidents du côté belge. Pour les activités d'achats (courants ou plus occasionnels), aucune tendance claire ne ressort de notre échantillon. En revanche, nous remarquons une spécialisation des activités transfrontalières franco-belges en faveur des classes moyennes et populaires pour les courses du quotidien réalisées en Belgique, avec 67% des ouvriers et 62% des employés concernés plus d'une fois par mois contre 56% de la population en général et 53% des cadres du supérieur. Cette tendance s'explique en partie à l'aune des moindres prix de certaines denrées en Belgique, en particulier l'alcool ou le tabac, en comparaison avec la France. Avec quelques autres activités transfrontalières, la fréquentation des cafés et restaurants belges par des résidents de France ou celle des centres commerciaux par des résidents de Belgique, l'espace frontalier lillois témoigne d'un cas où franchir la frontière au quotidien ne constitue pas seulement un privilège des classes dominantes.

L'enquête qualitative confirme que les pratiques transfrontalières peuvent offrir des ressources supplémentaires à des habitants dont la trajectoire se déroule au plus proche de la frontière. Certaines populations grandissent en effet « avec la frontière » et acquièrent un sens aigu des petites variations qui rend le passage d'un État à l'autre manifeste, malgré le contexte d'intégration européenne (Clément, 2021a). À l'âge adulte, les ménages à bas revenus font plus souvent état d'arbitrages fondés sur les prix au quotidien (voir encadré : « Le meilleur de la France et de la Belgique »), tandis que les ménages plus aisés revendiquent davantage une insensibilité aux petits profits. Le fait d'appréhender l'espace frontalier à travers les prix des produits de consommation coïncide ainsi plutôt avec un positionnement au bas de l'échelle sociale. Le niveau de vie en Suisse autorise d'autant plus les individus les plus aisés à se détourner d'achats de l'autre côté de la frontière, tandis qu'entre la France et la Belgique, où les différences sont pourtant moins marquées, les classes populaires et les classes moyennes revendiquent leur compétence de consommateur averti.

LE MEILLEUR DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE

Née en 1982, Mathilde Caron travaille comme programmatrice pour un cinéma indépendant lillois. Elle est en couple avec un artiste plasticien ayant fait ses études à Bruxelles. De par son métier et son couple, elle appartient à un milieu cultivé et international, entretenant des rapports privilégiés avec les représentants politiques locaux.

Après avoir enchaîné plusieurs contrats précaires, elle a obtenu un CDI à Lille. Mathilde fait partie de la petite bourgeoisie culturelle aux revenus modestes. Elle évoque ainsi des salaires proches du revenu minimum français, « qui ne sont vraiment pas grand-chose ». Après avoir envisagé des possibilités d'habitat très variées, le couple décide de louer une maison à Tournai. Ce choix correspond à un double renoncement : celui de la vie animée de Bruxelles et celui de la maison en milieu rural dans laquelle elle souhaitait vivre sa première grossesse. Enfant, elle avait l'habitude de rendre régulièrement visite à ses grands-parents en Belgique, ce qui lui a permis de nouer un rapport « familial » avec le pays voisin. Celui-ci s'ajoute à la connaissance fine de la variation des prix entre les deux pays, qu'elle a développée à l'âge adulte en réponse à ses contraintes économiques. La précision de son « découpage » montre qu'elle a progressivement construit une culture de consommation transfrontalière.

J'ai vraiment une organisation « découpée » sur ce qui est mieux en France et ce qui est mieux en Belgique. [...] Je vais prendre l'essence en Belgique, mais tous les produits de consommation courantes, les produits ménagers, le papier toilette, l'eau, etc., je vais les acheter en France. Par contre, les légumes et les choses secondaires, c'est en Belgique ; boire un verre, c'est mieux en Belgique, parce que c'est moins cher ; aller au restaurant, c'est mieux en France, parce que c'est moins cher...

Son cas montre de quelle manière les petits différentiels de prix sont intégrés aux choix quotidiens des groupes sociaux à bas revenus et participent de la structuration des modes de vie. Dans d'autres contextes, cette attention aux écarts de prix sur les produits de consommation courante peut au contraire être jugée triviale et participer d'une délégitimation des populations frontalières nouvellement arrivées dans le territoire (voir chapitre 5).

En définitive, traverser la frontière pour se loger, travailler, scolariser ses enfants ou réaliser des pratiques de loisir ou de consommation, quand bien même les déplacements sont facilités et s'effectuent dans la proximité, ne sont pas des pratiques également distribuées. Le fait que les frontières étatiques constituent une « ressource » pour l'ensemble des populations locales est alors loin d'être entièrement vérifié. Les déplacements d'un pays à l'autre, parfois perçus en tant que moteurs de l'intégration régionale, restent avant tout des produits et des vecteurs d'inégalités sociales, que ce soit à l'échelle locale ou transfrontalière.

Les analyses présentées dans ce chapitre mettent en évidence l'intérêt d'articuler finement les dimensions locales, nationales et transfrontalières des inégalités. Elles montrent qu'il n'existe pas une, mais des sociétés frontalières hiérarchisées selon des logiques distinctes. Les différences s'établissent conjointement entre les espaces frontaliers, entre les versants nationaux de ces espaces, puis au sein même des catégories sociales qui les composent. Les positions occupées dans les hiérarchies économiques, professionnelles et résidentielles ne se traduisent pas toujours par de mêmes avantages selon que l'on réside d'un côté ou de l'autre de la frontière. Être moins doté économiquement au sein du versant présentant le plus haut niveau de vie de l'espace frontalier peut conduire à subir une concurrence accrue sur le marché local de l'emploi de la part des travailleurs frontaliers, comme cela peut être le cas dans certains secteurs d'emploi en Suisse. Être économiquement vulnérable de l'autre côté de la frontière peut faire courir le risque d'un déclassement résidentiel du fait de la montée des prix de l'immobilier, ou plus généralement de la vie quotidienne, conditionnée au processus d'intégration transfrontalière. Aux inégalités structurelles à l'échelle nationale s'ajoutent les effets des mobilités transfrontalières, qui constituent une composante essentielle de la reproduction des hiérarchies sociospatiales dans les espaces frontaliers.

L'attention portée à divers domaines de la vie quotidienne – logement, travail, école, activités de loisir ou de consommation – montre que l'intensité des flux frontaliers n'est pas toujours synonyme d'un accès généralisé au pays voisin. Si l'augmentation du

nombre de travailleurs frontaliers est appréhendée comme une réussite du point de vue des instances de la coopération, elle masque un ensemble de différenciations internes à cette catégorie. La faible fréquence des déménagements d'un pays à l'autre souligne aussi que les migrations internationales, même lorsqu'elles se déroulent dans la proximité, restent conditionnées par la possibilité de convertir ses capitaux économiques et culturels de l'autre côté de la frontière.

Ce chapitre permet donc de revenir sur le lien entre différentiels frontaliers, intégration transfrontalière et inégalités sociales. Notre sélection de terrains d'étude, qui n'est pas représentative de l'ensemble des espaces frontaliers européens, montre que c'est dans le cas genevois, considéré comme étant le plus « intégré » par la littérature, que les inégalités sont les plus marquées. À l'inverse, malgré une intégration transfrontalière limitée, l'espace frontalier basque présente un cas où certaines mobilités quotidiennes, bien que moins nombreuses, sont davantage distribuées au sein de la population. Des inégalités se repèrent néanmoins pour les mobilités sportives ou de loisirs, alors que c'est précisément pour ces activités que les politiques de l'intégration se montrent les plus insistantes. Les espaces frontaliers soulignent ainsi les effets ambigus des mobilités transfrontalières, qui offrent certains avantages comparatifs aux populations les plus mobiles tout en risquant de dévaloriser certaines ressources tirées de l'ancrage, en particulier chez les classes populaires. La dichotomie entre ancrage et mobilité qui traverse les espaces frontaliers ne résulte pourtant pas seulement d'une offre de logements et d'emplois différenciée de part et d'autre de la frontière. Pour progresser dans la compréhension de l'organisation sociale de ces espaces, nous nous penchons lors du prochain chapitre sur les relations sociales et les rapports à l'altérité qu'ils abritent.

3

Comment cohabite-t-on aux frontières ?

Relations sociales et rapports à l'altérité

Vers le milieu du XVIII^e siècle, les espaces frontaliers européens ont accueilli les premières formes de « migrations » telles qu'on les conçoit aujourd'hui, au sens de déplacements géographiques entre deux États (Noiriel, 2006). Or c'est notamment dans ces espaces que se sont fixées les catégorisations séparant les « nationaux » des « étrangers » sur le plan légal (*ibid.*). Le tracé des frontières nationales sépare souvent des groupes sociaux ou parfois familiaux autrefois réunis, qui vont néanmoins continuer à entretenir des relations sociales et commerciales (Hastings, 1984). Le maillage de la ligne-frontière par des postes de douane et les flux de travailleurs qui s'y arrêtent avant de rejoindre les usines ou les secteurs agricoles du pays voisin ont créé tout au long du XIX^e siècle des milieux de vie transfrontaliers plus ou moins animés selon les régions. Les bars, les cafés, les tabacs qui se développent à proximité des douanes constituent des lieux d'échanges, où se nouent aussi bien les solidarités ouvrières que les ressentiments xénophobes (Lentacker, 1974). C'est aussi là que se forment bon nombre de couples binationaux (Hamez, 2005).

Sans avoir totalement disparu, ces lieux de sociabilités accolés aux frontières se sont recomposés avec la mise en place de l'espace Schengen. Les réseaux sociaux se sont diversifiés et élargis, que ce soit par le biais des carrières professionnelles ou des trajectoires résidentielles désormais moins linéaires. Pourtant, les relations nouées avec le pays voisin ne sont pas distribuées de manière aléatoire au sein de la population locale. L'analyse des liens sociaux

et des rapports à l'altérité dans les espaces frontaliers prolonge en réalité le constat opéré dans le chapitre précédent : bien que les échanges transfrontaliers restent minoritaires, ils participent de la (re)production de hiérarchies sociales locales, et se lisent donc à plusieurs échelles.

Ce chapitre s'inscrit de ce point de vue dans les débats scientifiques sur la place et l'intrication du local et du national dans la construction des relations sociales contemporaines (Bidet, 2018 ; Andreotti *et al.*, 2016 ; Favell, 2008). Il s'agit de comprendre dans quelle mesure la proximité de la frontière structure l'entretien de liens forts, entendus ici comme les relations que les individus jugent les plus importantes, et plus généralement les rapports à l'altérité. Comme nous le verrons, les liens sociaux que nous avons pu observer restent d'abord inscrits dans des réseaux nationaux et locaux, bien qu'il existe de fortes variations entre les trois espaces frontaliers. Nous montrerons qu'avoir grandi dans un espace frontalier, tout comme y vivre depuis de nombreuses années, continue de façonner une familiarité avec le pays voisin et les populations qui y résident. Ces processus de socialisation continus ne sont néanmoins pas uniformes, puisque leurs effets se déclinent aussi bien selon la région géographique que la position dans l'espace social.

Les contours sociaux et spatiaux de l'entourage à proximité des frontières

L'enquête téléphonique invitait les personnes interrogées à énumérer les individus qui, au cours de l'année précédente, avaient été importants à leurs yeux. Pour chacun d'eux, les enquêtés devaient alors renseigner le type de lien qui les unissait (conjugal, parental, amical, etc.) ainsi que leur lieu actuel de résidence. Ce module avait pour principal objectif d'identifier la composition et la spatialité des liens forts des habitants à plusieurs échelles (locale, régionale ou transnationale). Nos résultats révèlent que ces liens se déploient non seulement de façon différenciée selon le contexte, mais également en fonction du genre, de l'âge ou de la position professionnelle des enquêtés.

Des liens à échelles variables

Cinq types de liens forts ont été identifiés selon l'échelle territoriale à laquelle ils se nouent.

- Les *liens forts* « *locaux* » unissent deux individus habitant le même versant d'un espace frontalier (par exemple, un résident d'Annemasse mentionnant son père à Thonon-les-Bains).
- Les *liens forts* « *nationaux étendus* » unissent l'enquêté à un individu résidant dans le même pays, mais hors de l'espace frontalier (par exemple, une résidente de Genève mentionnant une sœur à Zurich).
- Les *liens forts* « *transfrontaliers de proximité* » unissent l'enquêté à un individu habitant le même espace frontalier, mais de l'autre côté de la frontière (par exemple, un résident de Lille mentionnant une amie à Courtrai).
- Les *liens forts* « *transfrontaliers étendus* » unissent l'enquêté à un individu résidant dans le pays voisinant, mais hors de l'espace frontalier (par exemple, une résidente de Tournai mentionnant sa mère à Paris).
- Les *liens forts* « *transnationaux* » unissent l'enquêté à un individu habitant un pays tiers (par exemple, un résident de Bayonne mentionnant sa fille aux États-Unis).

Sur l'ensemble des liens recensés (5928), une grande majorité (69 %) se noue à l'échelle locale (voir figure 3.1). Les liens nationaux étendus arrivent en seconde position (18 %), suivis des liens transfrontaliers de proximité (5 %), des liens transnationaux (4 %) et enfin des liens transfrontaliers étendus (3 %). Ces premiers résultats indiquent que la constitution des liens forts obéit à deux principes généraux : ils tendent à se concentrer dans la proximité spatiale, tout en peinant à s'extraire des structures nationales. Pour voir dans quelle mesure ces grandes tendances se modulent selon les caractéristiques individuelles, nous privilégions une analyse à l'échelle des entourages, c'est-à-dire de l'ensemble des liens déclarés par chacun des enquêtés.

Figure 3.1 Distribution des liens forts par échelle.

Échelle du lien	Nombre
Local	4102
National étendu	1058
Transfrontalier de proximité	338
Transfrontalier étendu	193
Transnational	237
Ensemble	5928

L'analyse des relations sociales des enquêtés met d'abord en évidence le faible nombre de liens forts déclarés : en moyenne, les enquêtés citent un peu moins de 2 personnes (1,84). En particulier, près de 24 % des individus dans l'échantillon déclarent qu'aucune personne n'a été importante au cours de la précédente année à leur égard (voir figure 3.2)⁶⁵. Ensuite, si les enquêtés peuvent entretenir des relations à diverses échelles de façon simultanée, une large majorité (64 %) des individus citent au moins un lien fort local. Trois fois moins (21 %) citent au moins un lien fort national étendu, alors même que 35 % de l'échantillon n'est pas originaire de l'espace frontalier enquêté.

Figure 3.2 Part des entourages avec au moins un lien fort aux échelles mentionnées.

Échelle du lien	Proportion
Aucun lien	23.9 % (768)
Local	64.3 % (2067)
National étendu	20.8 % (669)
Transfrontalier de proximité	7.5 % (240)
Transfrontalier étendu	4.8 % (153)
Transnational	5.5 % (176)

⁶⁵ Ces chiffres peuvent s'expliquer en partie par la réticence à détailler le réseau social à l'enquêteur par téléphone, qui peut être due à la longueur du questionnaire.

En contexte frontalier, où les franchissements de la frontière et l'accès aux lieux de consommation ou de divertissement du pays voisin sont facilités, on peut s'attendre à ce qu'une quantité substantielle de relations sociales débordent jusqu'à l'autre côté de la frontière. Pourtant, les liens unissant des individus vivant de part et d'autre d'un même espace frontalier restent minoritaires : seuls 7 % des enquêtés déclarent au moins un lien transfrontalier de proximité. Ces liens restent toutefois plus nombreux que leurs équivalents à l'échelle transfrontalière étendue (5 %) ou transnationale (5 %), ce qui confirme l'influence de la proximité spatiale. Pourtant, en rester à une lecture généralisée et purement spatiale manquerait d'appréhender les spécificités locales de nos trois terrains d'enquête et le poids des trajectoires dans la construction des relations locales.

Comme le montre la figure 3.3, l'espace frontalier genevois et le versant belge de l'espace frontalier lillois sont les territoires dans lesquels les liens transfrontaliers de proximité sont les plus développés, tandis que le versant espagnol de l'espace frontalier basque est celui où ils sont le moins mentionnés. Ces écarts peuvent être mis en relation avec la force des disparités frontalières (voir chapitre 2), dans la mesure où la question linguistique dans le cas franco-espagnol réduit la probabilité de nouer des relations sociales, tandis que les écarts salariaux dans le cas genevois suscitent de nombreuses mobilités transfrontalières qui multiplient les occasions de rencontrer les populations voisines. Des nuances s'observent également entre terrains en ce qui concerne les liens à l'échelle locale (cités dans 76 % des cas dans le versant espagnol du terrain basque contre 66 % en moyenne) ou transnationale (plus fréquents sur le versant français du terrain basque ou dans le cas genevois). Ces chiffres s'expliquent une fois encore par les structures économiques locales et nationales, avec une immigration plus marquée dans ces territoires que sur le versant basque espagnol, ainsi qu'une présence accrue d'entreprises ou d'institutions internationales attirées par Genève. La spatialité des liens forts s'articule donc directement avec celle des mobilités spatiales, résidentielles comme quotidiennes, qui structurent les espaces frontaliers analysés à de multiples échelles. Mais au-delà de ces différences territoriales, il s'agit encore de comprendre à

quelles conditions sociales ces liens sont les plus susceptibles de se déployer.

Figure 3.3 Répartition des liens forts selon les terrains d'enquête.

Échelle du lien	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Aucun lien	21.5% (86)	24.1% (97)	29.5% (179)	22.6% (135)	20.7% (125)	24.1% (146)	23.9% (768)
Local	76.2% (305)	63.0% (254)	53.0% (321)	65.9% (394)	65.3% (394)	66.0% (399)	64.3% (2067)
National étendu	9.8% (39)	31.3% (126)	23.3% (141)	14.9% (89)	23.4% (141)	22.0% (133)	20.8% (669)
Transfrontalier de proximité	1.5% (6)	3.2% (13)	11.4% (69)	9.7% (58)	11.9% (72)	3.6% (22)	7.5% (240)
Transfrontalier étendu	0.0% (0)	3.2% (13)	4.8% (29)	9.5% (57)	6.0% (36)	3.0% (18)	4.8% (153)
Transnational	1.2% (5)	6.9% (28)	8.3% (50)	7.7% (46)	4.0% (24)	3.8% (23)	5.5% (176)

Les relations transfrontalières, des liens plus resserrés

En ce qui concerne le genre d'abord, s'il n'a pas d'effet sur la mention de liens locaux, les femmes en citent significativement davantage à l'échelle nationale étendue, transfrontalière de proximité et transfrontalière étendue (voir figure 3.4). Cette différence peut s'expliquer par l'effort fourni par les femmes au moment de répondre au questionnaire, citant davantage de personnes de leur entourage⁶⁶. Les liens cités sont d'ailleurs plus souvent des liens entre deux femmes qu'entre deux hommes. En ce qui concerne les catégories d'âge, les actifs mentionnent significativement plus de liens transfrontaliers de proximité que les autres, alors même que les personnes plus âgées déclarent des entourages plus développés au cours de l'enquête. Ce résultat suggère, comme nous allons le voir

⁶⁶ Les femmes indiquent significativement plus de liens forts, avec en moyenne 2 personnes citées contre 1,6 pour les enquêtés masculins.

plus bas, le poids des positions professionnelles dans l'organisation transfrontalière des relations sociales.

Figure 3.4 Répartition des liens forts selon le genre et l'âge.

Caractéristiques	Échelle du lien					
	<i>Aucun lien</i>	<i>Lien local</i>	<i>Lien national étendu</i>	<i>Lien trans-frontalier de proximité</i>	<i>Lien trans-frontalier étendu</i>	<i>Lien trans-frontalier</i>
Genre						
Homme	25.9% (389)	63.0% (947)	17.0% (256)	6.3% (95)	2.9% (44)	5.2% (78)
Femme	22.2% (379)	65.5% (1120)	24.1% (413)	8.5% (145)	6.4% (109)	5.7% (98)
Catégories d'âge						
18-24 ans	22.7% (59)	67.3% (175)	14.6% (38)	5.0% (13)	3.1% (8)	4.2% (11)
25-34 ans	25.9% (113)	63.8% (279)	16.2% (71)	5.5% (24)	2.7% (12)	4.3% (19)
35-49 ans	25.0% (201)	64.5% (519)	15.0% (121)	8.9% (72)	4.6% (37)	5.1% (41)
50-64 ans	24.5% (208)	63.0% (535)	24.0% (204)	8.8% (75)	5.9% (50)	5.4% (46)
65 ans et plus	21.6% (187)	64.7% (559)	27.2% (235)	6.5% (56)	5.3% (46)	6.8% (59)

Nos résultats montrent que le nombre et la diversité des relations sociales, surtout aux échelles transfrontalières, augmentent à mesure que l'on progresse dans la hiérarchie sociale (voir figure 3.5). Le nombre de liens forts à distance tend ainsi à augmenter avec le niveau de diplôme. Alors que les individus sans formation post-obligatoire déclarent moins souvent des liens forts à l'échelle nationale étendue (17%), transfrontalière de proximité (5%) ou étendue (5%), puis transnationale (3%), les diplômés d'un master sont bien plus souvent dans ces situations (24%, 10%, 6% et 6%, respectivement). Les cadres et les professions intermédiaires déclarent ensuite davantage de liens transfrontaliers que

les autres catégories, en lien avec la plus grande mobilité qui caractérise les trajectoires des classes supérieures. Les liens forts des classes populaires, en plus d'être moins nombreux, se construisent pour leur part davantage dans la proximité. Ces chiffres se déclinent également selon les versants frontaliers de l'enquête. Dans le cas genevois par exemple, si les liens transfrontaliers de proximité sont toujours plus fréquents chez les cadres, ils concernent davantage les artisans et les commerçants du versant français (16 % des liens forts) et les employés domiciliés en Suisse (13 % des liens forts). Ces différences rappellent que les relations sociales se nouent au croisement des diverses activités du quotidien, parmi lesquelles l'emploi (frontalier) occupe une position centrale.

Figure 3.5 Enquêtés déclarant au moins un de ces liens selon la catégorie socioprofessionnelle (PCS) et de diplôme.

Caractéristiques	Échelle du lien					
	<i>Aucun lien</i>	<i>Lien local</i>	<i>Lien national étendu</i>	<i>Lien trans-frontalier de proximité</i>	<i>Lien trans-frontalier étendu</i>	<i>Lien trans-national</i>
PCS						
Agriculteurs	45.5 % (5)	54.5 % (6)	9.1 % (1)	0.0 % (0)	0.0 % (0)	0.0 % (0)
Ouvriers	26.6 % (45)	66.3 % (112)	11.8 % (20)	5.3 % (9)	1.8 % (3)	4.7 % (8)
Employés	26.5 % (173)	63.5 % (415)	15.0 % (98)	7.0 % (46)	4.0 % (26)	2.8 % (18)
Professions intermédiaires	20.9 % (82)	66.4 % (261)	23.2 % (91)	9.2 % (36)	5.3 % (21)	4.6 % (18)
Autres indépendants	18.8 % (25)	69.2 % (92)	22.6 % (30)	9.0 % (12)	4.5 % (6)	8.3 % (11)
Cadres et prof. supérieures	22.8 % (62)	61.8 % (168)	17.6 % (48)	12.5 % (34)	7.4 % (20)	5.9 % (16)
Retraités	21.8 % (206)	64.2 % (605)	27.8 % (262)	6.8 % (64)	5.4 % (51)	6.8 % (64)
Autre inactivité	26.6 % (170)	63.7 % (408)	18.6 % (119)	6.1 % (39)	4.1 % (26)	6.4 % (41)

Diplômes scolaires						
Aucun	32.6 % (46)	56.0 % (79)	17.7 % (25)	8.5 % (12)	2.1 % (3)	3.5 % (5)
École obligatoire	24.4 % (77)	65.4 % (206)	17.1 % (54)	5.4 % (17)	4.8 % (15)	3.5 % (11)
Maturité/ baccalauréat pro.	25.6 % (149)	64.0 % (372)	19.1 % (111)	6.2 % (36)	4.5 % (26)	4.6 % (27)
Maturité/ baccalauréat	24.8 % (161)	67.4 % (437)	20.4 % (132)	3.4 % (22)	2.6 % (17)	4.3 % (28)
Bachelor/licence	23.1 % (172)	63.4 % (473)	22.3 % (166)	9.0 % (67)	4.3 % (32)	7.4 % (55)
Master	21.8 % (110)	63.7 % (321)	24.2 % (122)	10.3 % (52)	6.0 % (30)	6.2 % (31)
Doctorat	11.9 % (8)	58.2 % (39)	26.9 % (18)	11.9 % (8)	11.9 % (8)	7.5 % (5)

La place du travail frontalier

La figure 3.6 montre que les relations qui se forment à travers la frontière concernent plus souvent des individus rencontrés dans le cadre du travail (14 %), loin devant les sphères amicales (9 %) ou familiales (5 %). À l'inverse, c'est à l'échelle locale que les liens forts avec des collègues sont les moins courants (55 %), alors que les liens conjugaux sont surreprésentés (93 %). Les personnes exerçant leur activité professionnelle dans le pays voisin, soit 7 % de l'échantillon dans son ensemble, sont par ailleurs celles qui mentionnent le plus souvent un lien transfrontalier de proximité (20 % des individus, contre 7 % en moyenne). Ces tendances confirment bien l'importance du travail frontalier dans la constitution des liens sociaux dans le pays voisin (Bolzman et Vial, 2017).

En revanche, pour les habitants qui ont exercé une activité professionnelle d'au moins trois mois dans le pays voisin par le passé (7 % de l'échantillon), cette proportion retombe à 13 %. Cet écart pourrait laisser penser que les liens transfrontaliers forgés dans le cadre du travail ne perdurent pas nécessairement dans le temps, autrement dit, que l'entourage a tendance à se resserrer sur l'espace

Figure 3.6 Répartition des liens par type et par échelle.

Type du lien	Échelle du lien				
	<i>Lien local</i>	<i>Lien national étendu</i>	<i>Lien trans-frontalier de proximité</i>	<i>Lien trans-frontalier étendu</i>	<i>Lien trans-national</i>
Amical	62.7% (616)	18.0% (177)	9.2% (90)	5.1% (50)	5.0% (49)
Conjugal	93.0% (994)	3.5% (37)	2.2% (23)	0.5% (5)	0.9% (10)
Familial	65.0% (2248)	22.1% (764)	5.2% (179)	3.2% (110)	4.5% (157)
Professionnel	54.6% (89)	16.6% (27)	14.1% (23)	9.8% (16)	4.9% (8)
Autre	57.7% (138)	22.2% (53)	9.6% (23)	5.0% (12)	5.4% (13)
Ensemble	69.1% (4085)	17.9% (1058)	5.7% (338)	3.3% (193)	4.0% (237)

local (ou national) lorsque les pratiques régulières de l'autre côté de la frontière disparaissent. Dans la mesure où les logiques qui concourent à l'exercice du travail frontalier ne sont pas identiques selon les contextes, d'importantes variations émergent selon les terrains étudiés. Alors que 48% des frontaliers résidant en Belgique (et travaillant en France) déclarent des liens forts transfrontaliers de proximité, ce n'est le cas que de 17% des individus résidant en France employés en Suisse. S'investir professionnellement dans le pays voisin ne conduit donc pas mécaniquement à y nouer des liens forts, raison pour laquelle l'espace frontalier genevois, où le travail frontalier est pourtant bien plus développé qu'ailleurs, n'est pas celui où l'on observe les relations sociales transfrontalières les plus fréquentes.

Selon Claudio Bolzamn et Marie Vial (2007, p. 36), l'adoption du travail frontalier s'explique en grande partie dans ce contexte par la familiarité que les individus entretiennent avec le pays voisin :

On peut raisonnablement supposer qu'une expérience de résidence ou de formation sur le sol helvétique induit une forme de socialisation secondaire à ce pays [...] Ces expériences peuvent générer une plus grande propension à développer un mode de vie transfrontalier et des représentations et allégeances identitaires moins centrées sur l'appartenance nationale.

Pour les deux sociologues, « la durée du contact avec la société voisine et la proximité spatiale du lieu de travail apparaissent comme des préalables à l'investissement de la vie sociale du côté suisse » (p. 142). En contrepoint, leurs analyses montrent que la distance sociale qui sépare les travailleurs frontaliers (souvent originaires de France) de leurs responsables hiérarchiques (souvent originaires de Suisse) constitue parfois un obstacle supplémentaire à la création de lien social. Pour aller plus loin dans l'analyse des spécificités propres aux espaces frontaliers, il faut alors se pencher sur d'autres formes de socialisations (primaires) qui concourent à la formation des liens forts transfrontaliers, c'est-à-dire à certaines caractéristiques biographiques de leurs populations.

Des liens transfrontaliers en héritage ?

Tandis que les recherches sur les espaces frontaliers laissent beaucoup de place à différentes mobilités spatiales – quotidiennes, professionnelles, résidentielles – identifiées comme des leviers de l'intégration ou de la cohésion locale, ces travaux abordent moins souvent l'effet des configurations familiales sur l'adoption de ces pratiques. Il faut pourtant tenir compte de deux dimensions essentielles des trajectoires biographiques des habitants présents dans les espaces frontaliers depuis plusieurs générations : les pratiques transfrontalières durant l'enfance et les situations conjugales à cheval entre pays voisins.

L'effet socialisateur des pratiques transfrontalières juvéniles

Banalisesées et anodines aux yeux des résidents des trois terrains d'enquête, les pratiques transfrontalières enfantines représentent en réalité l'une des manifestations concrètes des différentiels autour desquels s'organisent les espaces frontaliers. Elles s'inscrivent non seulement dans des stratégies de consommation, mais révèlent aussi l'existence d'organisations familiales à cheval sur la frontière locale. Sans détailler ici les formes spécifiques que prennent ces pratiques, on peut se demander dans quelle mesure elles participent de la construction ou de la reproduction de l'entourage transfrontalier.

Les enquêtés qui se sont rendus dans le pays voisin au cours de leur enfance ne mentionnent pas significativement plus de liens transfrontaliers que les autres (voir figure 3.7), sauf lorsque les pratiques transfrontalières juvéniles étaient particulièrement intenses. Ainsi, 12 % des individus qui passaient la frontière plusieurs fois par mois dans l'enfance citent un lien fort avec une personne habitant l'autre versant frontalier, contre 7 % sur l'ensemble de l'échantillon.

Figure 3.7 Part des entourages avec au moins un lien fort transfrontalier de proximité selon les habitudes dans l'enfance.

Expériences transfrontalières	Lien transfrontalier de proximité		Total
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	
Avoir eu l'habitude de franchir les frontières durant l'enfance			
Non	93.2 % (1378)	6.8 % (101)	100 % (1479)
Oui	92.0 % (1597)	8.0 % (139)	100 % (1736)
Avoir résidé plus de trois mois dans le pays voisin			
Non	94.8 % (2682)	5.2 % (148)	100 % (2830)
Oui	76.1 % (293)	23.9 % (92)	100 % (385)
Ensemble	92.5 % (2975)	7.5 % (240)	

L'évocation de liens forts transfrontaliers est par ailleurs associée à des expériences enfantines bien spécifiques : rendre visite à des amis ou des membres de la famille, puis accompagner les parents sur leur lieu de travail. À l'inverse, mentionner des pratiques d'achats ou de loisirs dans le pays voisin durant l'enfance n'est que faiblement associé à l'existence de liens transfrontaliers. La corrélation entre expériences enfantines et liens forts transfrontaliers découle donc principalement des structures familiales et du marché de l'emploi de chacun des espaces étudiés, et moins de l'habitation au franchissement des frontières par le biais de la consommation courante.

En plus des pratiques de mobilité quotidienne, l'expérience la plus déterminante dans la constitution de liens transfrontaliers (de proximité) reste d'avoir résidé trois mois ou plus dans le pays voisin, ce qui concerne 12 % de notre échantillon. Parmi ces individus, 24 % déclarent des liens transfrontaliers de proximité, toujours à comparer avec les 7 % de l'effectif complet de l'enquête (voir figure 3.7). Sans que l'on puisse déterminer l'âge auquel s'est déroulé cet épisode, il montre qu'une présence temporaire – mais prolongée – dans le pays voisin favorise la construction puis le maintien d'un entourage transfrontalier. À cet égard, le portrait de Chantal Maes (voir encadré : « Une famille transfrontalière et transnationale ») illustre bien les incidences biographiques que peuvent avoir les mobilités enfantines ou adolescentes sur la trajectoire et la forme de l'entourage. Il montre comment la mobilité transfrontalière au cours des années de jeunesse peut s'inscrire dans des stratégies d'ascension sociale ou de reproduction des familles issues des classes supérieures. L'entre-soi bourgeois s'étend à l'échelle transfrontalière, par le biais de visites familiales ou de fêtes réunissant certains corps de métiers prestigieux. À l'image de ce qui a pu être montré à propos des classes supérieures des grandes villes européennes (Andreotti *et al.*, 2016), l'ancrage à proximité de la frontière et l'entretien de relations franco-belges s'articulent ici à un réseau national et transnational bien plus vaste.

UNE FAMILLE TRANSFRONTALIÈRE ET TRANSNATIONALE

Chantal Maes et sa sœur ont grandi dans les années 1930 entre Roubaix et Marcq-en-Barœul, deux communes de l'agglomération lilloise proches de la frontière. Leurs parents, de nationalité belge, sont des cousins éloignés arrivés chacun de Flandre après la guerre. Le père tient un commerce de tabac et la mère est femme au foyer. Alors qu'elles n'ont que trois ans d'écart, du fait des variations de la législation sur l'octroi des nationalités, Chantal est française alors que sa sœur est belge. Chantal grandit d'abord chez ses grands-parents flamands, avant d'être scolarisée en France, puis de rejoindre un pensionnat belge pendant la guerre, une période au cours de laquelle elle se décrit comme très privilégiée (« Je n'ai jamais mangé de pain gris et toujours mangé de la viande. »). Elle raconte qu'elle circulait régulièrement d'un pays à l'autre pour rendre visite à sa famille :

Ah ! Mais du temps où nos grands-parents étaient vivants... même pendant la guerre, on nous avait réquisitionné la voiture, mais j'allais à bicyclette chez ma grand-mère ! Puis pour mes vacances... Quand j'étais là-bas, j'étais la reine ! [...] Et puis on allait voir nos tantes qui étaient religieuses au couvent [en Flandre], et là aussi, c'était la fête, on était bien vues [ma sœur et moi] !

La guerre terminée, sa sœur épouse un pilote de ligne belge rencontré au cours d'un bal militaire à Bruxelles, auquel les jeunes femmes se rendent chaque année, par l'intermédiaire d'un ami de leurs parents. Le couple ainsi formé acquiert une maison cosue dans une commune flamande située à proximité de Bruxelles, avant de partir vivre dans la colonie du Congo belge. Ce départ prolonge les migrations de certaines tantes de la famille ayant accompagné des missions chrétiennes sur place. Leurs enfants grandissent entre le Congo, les États-Unis et la Belgique, où ils se constituent un patrimoine résidentiel et entretiennent des liens avec la bourgeoisie locale.

De son côté, à 20 ans, Chantal épouse un fils de propriétaires agricoles qui fait progressivement carrière dans la banque jusqu'à devenir cadre dirigeant. Elle a rencontré ce dernier lorsqu'il était en poste à Lille et séjournait chez l'habitant en face du commerce de ses parents. La profession de son époux l'oblige à se déplacer tous les quatre ans dans une nouvelle ville française, alors qu'elle ne travaille pas. En 1961, à la naissance de son troisième

enfant, Chantal cesse de suivre son mari et s'établit dans le logement de sa sœur en Flandre. Celle-ci, restée au Congo, lui envoie ses filles, demandant à Chantal de s'occuper de leur scolarisation. L'installation de Chantal en Flandre permet l'entretien de la position sociale de la famille : il s'agit d'assurer à ses enfants et à ceux de sa sœur une place dans un pensionnat réputé tout en permettant aux époux de poursuivre leurs carrières respectives, l'un en France, l'autre au Congo. Après quatre ans passés en Belgique, Chantal rejoint son mari sur la Côte d'Azur, où ils achètent une maison et un terrain. Lorsqu'il est nommé en poste à Paris et cesse de voyager, la famille retourne vivre dans l'agglomération lilloise, dans la maison achetée par la mère de Chantal « pour ses vieux jours ».

Tout au long de leur trajectoire, Chantal et les membres de son entourage circulent ainsi entre la France et la Belgique, sans considération pour les différences de prix du logement. Si un ancrage résidentiel s'est maintenu pendant plusieurs décennies autour des logements de sa mère et de sa sœur, Chantal et l'un de ses quatre fils sont finalement les seuls à être restés dans l'agglomération lilloise.

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'entretien de ce réseau ne conduit pas toujours, pour ces populations, à se rendre fréquemment dans le pays voisin pour y conduire des activités d'achats ou de loisirs. Loin de découler de la simple proximité spatiale entre versants frontaliers, les ressorts des relations sociales au travers de la frontière s'articulent ainsi bien souvent à des histoires familiales construites dans le temps long.

Les données statistiques comme les entretiens montrent que la relation entre expériences de jeunesse et liens transfrontaliers est à double sens. Les mobilités transfrontalières rendent manifeste l'existence d'entourages familiaux binationaux au sein desquels circulent leurs différents membres. En retour, se rendre régulièrement dans le pays voisin produit une familiarité avec son bâti, son organisation spatiale ou ses normes sociales, qui peut ensuite encourager la reproduction d'un cadre familial binationnel ou la formation de nouveaux liens transfrontaliers à l'âge adulte. Ces premiers éléments invitent à regarder de plus près le cas particulier des couples mixtes dans les espaces frontaliers.

Le rôle du couple mixte

Les couples mixtes⁶⁷ renvoient à un type de lien qui n'est pas défini de manière spatiale, mais par le biais des nationalités des personnes concernées⁶⁸. Ils nous permettent d'éclairer d'une autre manière l'organisation sociale des espaces frontaliers. D'un côté, leur présence interroge les cadres de la rencontre amoureuse entre populations vivant de part et d'autre de la frontière (Hamez, 2005) et fait ressortir des configurations familiales et quotidiennes atypiques, se déployant dans la grande proximité, mais à cheval entre deux États. D'un autre, le caractère minoritaire de ces unions rappelle à nouveau les limites du brassage des populations qui résident de part et d'autre d'une frontière étatique, malgré leur forte proximité spatiale. D'après les statistiques officielles issues des quatre pays concernés par notre enquête, les mariages entre nationaux et ressortissants des pays voisins représentent une très faible part des mariages mixtes (voir figure 3.8). En particulier, seuls les mariages entre Français et Suisses dépassent le seuil des 5 % de l'ensemble des unions enregistrées.

Au sein de notre échantillon, un couple sur neuf est binational, au sens où il unit des ressortissants des deux pays voisins sur chacun des terrains. Comme pour les liens forts transfrontaliers relevés plus haut, les cadres et les professions intermédiaires sont les catégories les plus concernées par ces unions (17 % des premiers et 13 % des seconds). Au niveau géographique, la part la plus élevée de couples mixtes s'observe sur le versant suisse de l'espace frontalier genevois, tandis qu'elle est la plus faible au sein de l'espace

⁶⁷ Nous retenons ici une définition large du « couple binational ». Est considérée comme telle une relation amoureuse, qu'elle soit ou non reconnue par un mariage ou un Pacs, déclarée entre deux personnes qui disposent respectivement et au moins l'une ou l'autre des nationalités associées à l'espace frontalier de résidence. Pour donner des exemples, dans le cas de l'espace frontalier lillois, l'union entre un(e) Français(e) et un(e) Belge est considérée comme un couple binational, tout comme l'union entre un(e) binational(e) français(e) et belge et un(e) binational(e) belge et néerlandais(e); en revanche, l'union entre un(e) binational(e) français(e) et belge et un(e) Allemand(e) n'est pas considérée comme un couple mixte.

⁶⁸ Les enjeux de la double nationalité dans les espaces frontaliers sont détaillés dans Clément, 2023.

Figure 3.8 Mariages mixtes dans les quatre États concernés par l'enquête en 2013⁶⁹.

Mariages	Pays			
	<i>France</i>	<i>Espagne</i>	<i>Suisse</i>	<i>Belgique**</i>
Franco-espagnol	552 (1.8%)	592 (2.6%)	-	-
Franco-suisse	282 (0.9%)	-	752 (5.2%)	-
Franco-belge	805 (2.6%)	-	-	767 (1.0%)
Toutes nationalités*	31233 (100%)	14363 (100%)	75354 (100%)	22658 (100%)

* Entre la nationalité du pays de résidence et toutes les autres nationalités confondues.

** Chiffres de 2012.

frontalier basque et sur le versant français lillois, ce qui coïncide avec l'inégale répartition des liens forts (et des mobilités résidentielles) présentée plus haut. Ces différences s'expliquent donc une fois encore par la langue, mais également par des contextes sociaux et urbains plus ou moins favorables à des rencontres amoureuses. Les couples mixtes que nous avons pu rencontrer sur le terrain lillois (côté belge) insistent particulièrement sur la fréquentation des lieux festifs en Belgique, décisive dans leur trajectoire biographique. C'est ce que montre notamment le cas de Catherine et Didier, qui ont fait connaissance dans un café situé juste à la frontière entre l'agglomération lilloise et le quartier frontalier du Bizet (voir encadré : « Une famille transfrontalière sur plusieurs générations »).

UNE FAMILLE TRANSFRONTALIÈRE SUR PLUSIEURS GÉNÉRATIONS

Catherine Desmet est née dans une commune française de l'agglomération lilloise en 1948, dans une famille de neuf enfants. Son père est de nationalité française, mais il est né de parents belges. Sa mère est de nationalité belge et née de parents belges. Ces derniers tiennent un café en France, tout près de la frontière.

⁶⁹ Sources : Instituto Nacional de Estadística ; Institut national de la statistique et des études économiques ; Office belge de la statistique.

C'est dans ce café que se rencontrent les parents de Catherine, qui se marient et reprennent l'établissement à leur compte, formant ainsi une première génération de couple mixte. En 1966, Catherine se rend avec ses frères dans un bar dansant en France où elle rencontre Didier, né en 1945 et originaire de la commune frontalière belge de Comines-Warneton. Il a lui aussi des ascendants des deux nationalités et travaille comme ouvrier du textile en France, où il se rend quotidiennement.

Catherine et Didier se marient à la mairie de Comines-Warneton, puis traversent le pont qui mène à Comines-France pour la cérémonie religieuse à l'église. Le couple emménage ensuite du côté belge, un choix que Catherine explique par la plus grande disponibilité de l'offre de logement (à l'image de nombreux ménages rencontrés sur ce terrain).

Donc on s'est mariés, on n'a pas trouvé de logement en France, et en Belgique il y en avait, c'était disponible. C'était déjà plus facile de ce côté-là. On a eu tout de suite un logement neuf. Un tout neuf, en location. Puis [s'adressant à son mari] toi, tu as continué à travailler en France, et moi, je n'ai pas travaillé puisque j'ai eu tout de suite les quatre enfants, donc je n'ai pas travaillé. Je suis restée à la maison. Et toi, tu passais la frontière tous les jours : matin, midi... quatre fois par jour comme ça. Les enfants allaient à l'école en Belgique, et toi, tu travaillais en France.

Catherine et Didier élèvent leurs enfants à Comines-Warneton. Alors que les emplois dans l'industrie textile se raréfient en France, le couple décide ensuite de changer de configuration résidentielle afin de mieux tirer parti du salaire de Didier. Relevant les inégalités fiscales qui pénalisent les travailleurs frontaliers domiciliés et imposés en Belgique, ils prennent la décision de déménager en France, dans la ville frontalière de Wervicq-Sud. À l'âge adulte, les quatre enfants retournent vivre en Belgique. Chacun conserve la double nationalité franco-belge et trois d'entre eux sont en couple avec un(e) conjoint(e) français(e), constituant une troisième génération de couple mixte au sein de cette famille. Cette situation paraît naturelle du point de vue de Catherine, qui explique comment son entourage se déploie au sein d'une « grande région » transfrontalière.

Ici, sur la frontière, il y a beaucoup de couples mixtes. Personne n'est tout à fait français ou tout à fait belge ici! [...] La frontière, pour

nous, c'est une grande région, on a des contacts aussi bien en France qu'en Belgique. On a peut-être un peu plus d'amis en Belgique quand même. Et dans nos familles, c'est pareil : de mon côté, c'est une famille très nombreuse et une partie habite en France, une autre en Belgique.

Outre les opportunités offertes par les loisirs, certains facteurs biographiques favorisent la formation de ces unions. Ainsi, le couple binational est cinq fois plus répandu chez les individus originaires du pays voisin (56 %) que chez les originaires du pays de résidence (8 %). Le fait d'avoir migré durant l'enfance, pendant les études ou pour des raisons professionnelles paraît élargir l'horizon des possibles conjugaux et favoriser les rencontres binationales. Cela se repère encore dans le fait que 21 % des travailleurs frontaliers en couple le sont avec une personne de la nationalité voisine, contre 11 % pour l'ensemble des habitants des espaces frontaliers étudiés. Par ailleurs, les individus sont plus souvent en couple mixte lorsque leurs parents se trouvent dans la même situation (31 %), ce qui souligne le rôle de la famille en tant qu'instance de socialisation frontalière. La formation de couples mixtes peut favoriser l'adoption, par les enfants, de pratiques transfrontalières précoces ou fréquentes, qui concourent à la reproduction de relations transfrontalières au fil des générations.

Figure 3.9 Les liens forts selon le type de couple formé.

Situation de couple	Échelle du lien					
	<i>Aucun lien</i>	<i>Lien local</i>	<i>Lien national étendu</i>	<i>Lien trans-frontalier de proximité</i>	<i>Lien trans-frontalier étendu</i>	<i>Lien trans-national</i>
Mixte	12.1 % (24)	71.4 % (142)	23.6 % (47)	23.6 % (47)	14.6 % (29)	4.0 % (8)
Non mixte	18.5 % (296)	72.7 % (1164)	19.9 % (318)	5.8 % (93)	3.7 % (60)	4.8 % (77)
Seul·e	28.0 % (323)	58.5 % (676)	22.0 % (254)	7.4 % (86)	4.6 % (53)	6.5 % (75)

Chez ces couples mixtes, comme chez leurs enfants, les liens forts transfrontaliers sont logiquement plus fréquents que chez les autres⁷⁰, même si la majorité d'entre eux conservent tout de même un entourage proche qui s'organise autour du lieu de domicile (voir figure 3.9). Ces couples se caractérisent souvent par des configurations familiales et des organisations quotidiennes impliquant des traversées régulières de la frontière, comme le montre le cas de Jocelyne Dubois (voir encadré : « Les difficultés pratiques de la vie familiale transfrontalière »).

LES DIFFICULTÉS PRATIQUES DE LA VIE FAMILIALE TRANSFRONTALIÈRE

Jocelyne Dubois, âgée de 47 ans, est arrivée en Belgique en 2011, après sa rencontre avec Paul, originaire d'une ville frontalière wallonne. Ils ont d'abord loué un appartement, puis acheté une maison en Flandre, avant de réinvestir dans une boulangerie dont ils occupent le premier étage. Jocelyne a deux enfants (une fille de 17 ans et un fils de 19 ans) d'un premier mariage en France avec un directeur de garage qui s'est remarié et habite en France. Paul est lui aussi divorcé et a également deux enfants (deux fils de 14 et 17 ans) qui ont grandi en Belgique. L'arrivée en Belgique de Jocelyne a donc donné lieu à la formation d'une famille recomposée de quatre enfants de deux nationalités différentes. Après quelques années, la famille s'est à nouveau transformée : la fille de Jocelyne a choisi de vivre à plein temps chez son père et l'un des fils de Paul est reparti chez sa mère. Il en découle une organisation familiale binationale à une échelle transfrontalière. Jocelyne raconte qu'aux yeux de sa fille « la Belgique marque les recompositions familiales » et qu'elle « ne veut plus en entendre parler ». Au contraire, son fils, plus jeune, s'est installé pleinement avec Jocelyne, son conjoint et ses propres enfants du côté belge, où il a reconstitué un réseau social. Cette configuration pèse sur les relations familiales de Jocelyne. Elle explique ne plus voir sa famille à cause de son travail à la boulangerie, tandis que sa fille habite trop loin pour venir lui rendre visite tous les

⁷⁰ Cela ne s'explique pas seulement par le fait de citer son ou sa conjoint(e), car la majorité des couples de notre échantillon résident ensemble du même côté de la frontière.

week-ends. Jocelyne a toujours connu des horaires fluctuants du fait de son ancien poste d'infirmière, mais l'activité commerciale dans laquelle elle s'est lancée rend plus fragile l'organisation de la parenté. Au-delà des effets de recomposition du ménage, la configuration transfrontalière de la famille plonge les enfants de Jocelyne et Paul dans des contextes de socialisation différenciés. Ils ne fréquentent pas les mêmes systèmes scolaires et universitaires, ne développent pas la même familiarité avec la langue flamande et, plus généralement, n'ont pas la même expérience de la migration transfrontalière (de court terme pour la fille de Jocelyne, de long terme pour son fils).

Le constat de Catherine Bonvalet (2005, p. 100) selon lequel les individus « façonnent leur entourage de parents et de proches en jouant sur l'espace, les distances et les proximités » se vérifie donc ici à l'échelle transfrontalière. Pour reprendre la distinction qu'elle établit à partir des travaux de Peter Willmott sur la parenté en Angleterre (Bonvalet, 2003), les familles parmi lesquelles nous avons pu enquêter s'organisent alternativement sous forme de « familles-entourages locales » (comme dans le cas de Catherine et Didier ou de Jocelyne) ou de « familles-entourages dispersées » (comme dans le cas de Chantal). Cela nous permet de rappeler que l'étendue des activités quotidiennes et celle des relations sociales n'épousent pas mécaniquement les mêmes périmètres, bien que la proximité au pays voisin qui caractérise les espaces frontaliers en donne la possibilité.

Tandis que cette première partie de chapitre s'est attardée sur les conditions de l'émergence de liens sociaux forts au travers des frontières étatiques, il s'agit dans la seconde partie de s'interroger sur les formes plus larges de cohabitation entre les différentes populations qui composent les espaces frontaliers.

Les rapports à l'altérité

Si notre enquête ne s'est pas penchée précisément sur les liens faibles entre individus, nos résultats permettent d'appréhender la

question du rapport aux autres qui se construit dans les espaces frontaliers. Nous proposons ici de les aborder d'abord à l'échelle du quartier, puis à celle de l'espace frontalier dans son ensemble, avant d'aborder plus en détail l'enjeu du « racisme anti-frontalier », une expression souvent rencontrée sur le terrain et qui invite à un travail de déconstruction.

*Des attitudes variables vis-à-vis des « voisins »
et des « étrangers »*

Nos résultats montrent que la satisfaction exprimée par les enquêtés à propos de leurs relations avec les autres habitants augmente avec le nombre d'années vécues dans l'espace frontalier. Cette tendance s'observe pour les relations au sein du quartier dans les trois versants français de l'enquête, et pour les relations avec les collègues de travail dans le cas basque espagnol (voir figure 3.10).

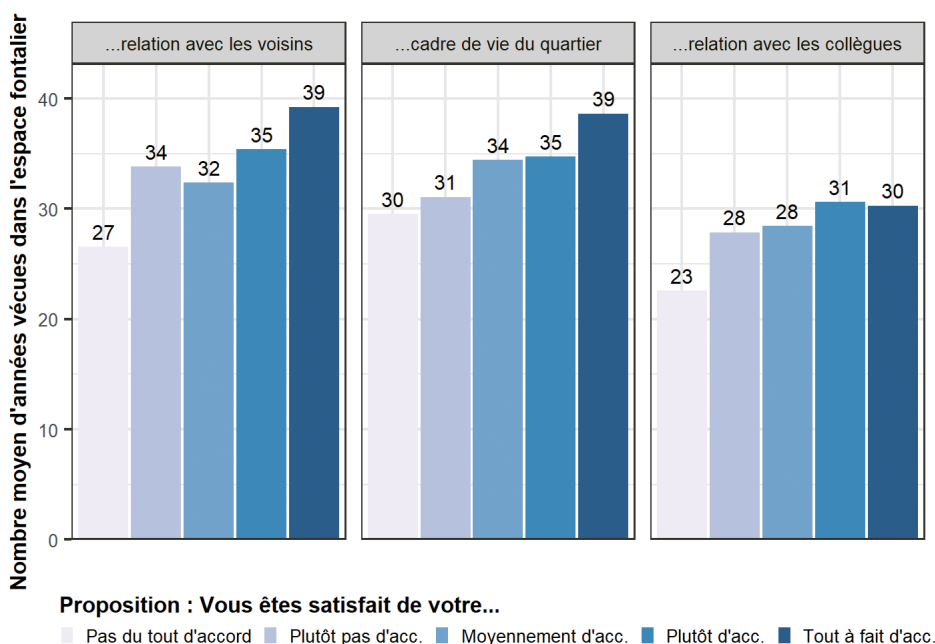


Figure 3.10 Satisfaction à différentes propositions selon le nombre moyen d'années vécues dans l'espace frontalier.

Cette satisfaction suit par ailleurs celle exprimée à l'égard du cadre de vie en général. En moyenne, les individus se disant très peu satisfaits de leur cadre de vie ont vécu moins de trente ans dans leur espace frontalier, contre près de trente-cinq ans pour les « moyennement satisfaits » et plus de trente-huit ans pour les « tout à fait satisfaits ». Ce résultat met en évidence la construction d'attaches locales au fil de trajectoires d'ancrage. De plus, la comparaison entre les terrains montre que ce niveau d'insatisfaction est plus fort au sein des trois versants français de l'enquête, c'est-à-dire là où nous avons repéré un plus fort brassage des populations, les « originaires » y étant moins nombreux que dans les versants frontaliers voisins. C'est également au sein de ces versants que la cohabitation dans le quartier est jugée la moins satisfaisante.

L'insatisfaction est davantage prononcée parmi les populations immigrées du versant français de l'espace lillois : 23 % d'entre elles se déclarent peu ou très peu satisfaites de leur cadre de vie, contre 12 % pour l'ensemble des résidents de ce côté de la frontière, ce qui peut s'expliquer par leur plus forte concentration dans des quartiers au bâti dégradé et où les services publics de proximité sont en recul (Collectif Degeyter, 2017).

Alors que certaines catégories sociales manifestent davantage de mécontentement dans leur rapport au territoire de vie ou aux populations qui s'y trouvent, les attitudes majoritaires dans les espaces frontaliers restent xénophiles plus que xénophobes. Cette bienveillance ne s'articule cependant pas à une impression d'identité partagée de part et d'autre de la frontière. Malgré les efforts institutionnels en faveur de la construction d'appartenances transfrontalières, les enquêtés sont encore nombreux à revendiquer la prégnance de spécificités nationales. Les espaces frontaliers restent des cadres de cohabitation où les populations continuent de se distinguer sur la base de critères d'origine ou de nationalité. Quel que soit le versant frontalier (voir figure 3.11), seule la moitié des enquêtés considère que des traits communs existent entre les populations de part et d'autre de la frontière locale.

Figure 3.11 Part des enquêtés déclarant que les populations de part et d'autre des espaces frontaliers partagent des traits communs.

Échelle du lien	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
(Tout à fait) d'accord	49.8 % (193)	52.6 % (206)	50.6 % (294)	50.8 % (299)	52.3 % (306)	57.7 % (355)	53.0 % (1653)
Moyennement d'accord	36.2 % (140)	28.6 % (112)	32.2 % (187)	27.2 % (160)	28.2 % (165)	25.0 % (146)	29.2 % (910)
Pas (du tout) d'accord	14.0 % (54)	18.9 % (74)	17.2 % (100)	22.1 % (130)	19.5 % (114)	14.3 % (83)	17.8 % (555)

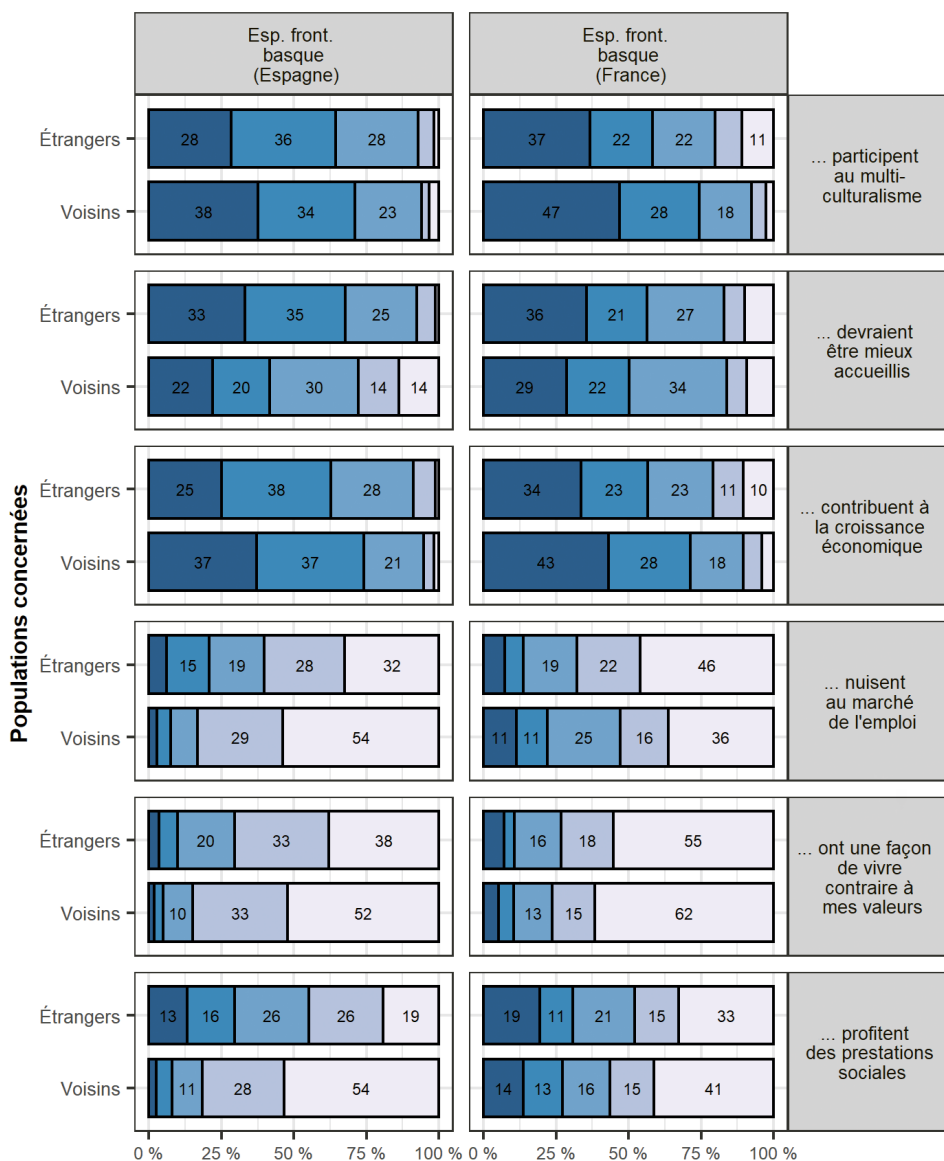
La comparaison entre les trois espaces frontaliers montre que ces résultats varient selon le pays voisin : alors que les individus domiciliés en France déclarent davantage de traits communs avec les résidents belges, la situation se renverse dans les cas basque et genevois. Ces spécificités locales dépendent des trajectoires biographiques ou résidentielles de ces individus. Avoir grandi dans l'espace frontalier et s'être fréquemment rendu dans le pays voisin au cours de l'enfance renforce ainsi l'impression de ressemblances entre populations voisines, cela de façon générale sur nos terrains d'enquête. Dans les versants français des espaces lillois et genevois, les immigrants relèvent ainsi plus souvent les différences entre populations de part et d'autre de la frontière (respectivement 26 % et 29 %) que les originaires (15 % et 14 %).

Afin d'appréhender la singularité des relations sociales dans les espaces frontaliers, nous avons ensuite cherché à éprouver la différence d'appréciation chez les enquêtés des « voisins » – les habitants de l'autre côté de la frontière – et des « étrangers » – renvoyant de manière générale aux populations d'une autre nationalité que celle du pays de résidence. Dans l'enquête, une première série de six questions se référait à la nationalité du pays voisin (par exemple « les Français » pour la version suisse de l'enquête), et une seconde série de questions identiques adoptait une dénomination plus générale (« les étrangers »). La comparaison de ces salves de questions nous permet de constater qu'en fonction des espaces frontaliers,

ces deux catégories ne sont pas perçues de la même façon, certaines populations se voyant assignées à certaines fonctions ou renvoyées à des comportements particuliers (voir figure 3.12).

Nos résultats montrent d'abord que pour deux questions, la différenciation entre voisins et étrangers fonctionne sur le même mode, quel que soit le versant frontalier considéré. Ainsi, les populations du pays voisin sont systématiquement considérées comme participant davantage à la croissance économique de l'espace frontalier que les populations étrangères. À l'inverse, les étrangers sont plus souvent pris pour cibles que les voisins lorsqu'il s'agit de la tendance à profiter des prestations sociales. Ces opinions témoignent d'une adhésion par les populations locales aux discours sur la singularité des espaces frontaliers – notamment le fait de bénéficier d'une situation géographique avantageuse dans la compétition entre villes occidentales –, tandis que les autres populations étrangères sont perçues de façon moins favorable. Parmi les autres questions, certaines se déclinent davantage en fonction du contexte géographique ou social. Les populations de part et d'autre de l'espace frontalier basque tendent à attribuer le multiculturalisme de leur région à leurs voisins davantage qu'aux étrangers, sans que le désir de « mieux accueillir » ces différentes catégories se différencie de façon significative. En revanche, pour les cas genevois et lillois, le multiculturalisme renvoie plus clairement à la présence d'étrangers, en lien avec des taux d'immigration plus importants sur ces terrains. Dans le cas particulier de l'espace frontalier genevois, les opinions sont plus critiques envers les voisins à propos de leur participation au marché de l'emploi. Ainsi, les avantages ou inconvénients des espaces frontaliers ne sont pas toujours associés à la rencontre de deux pays dans la proximité, mais parfois à des dynamiques migratoires également valables dans d'autres contextes.

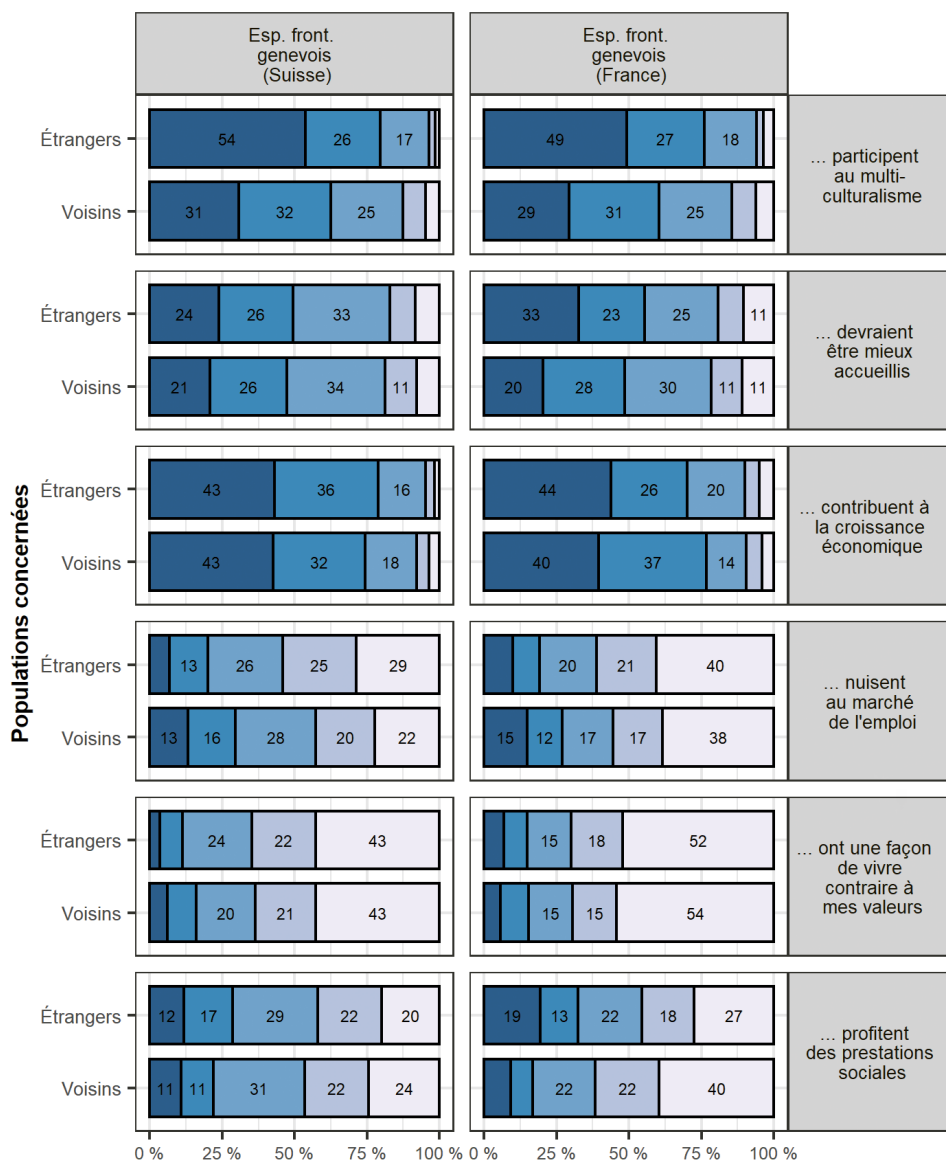
La perception relativement faible de traits communs entre habitants de part et d'autre de la frontière, tout comme la différenciation opérée entre voisins et autres étrangers, rappellent que les populations des espaces frontaliers continuent d'identifier et de s'identifier selon des critères basés sur l'appartenance nationale. Cependant, nous voulons insister sur la rareté des opinions critiques à l'égard des étrangers et des voisins qui émergent de nos données. Si la proximité



Proposition : Vous trouvez que les populations concernées...

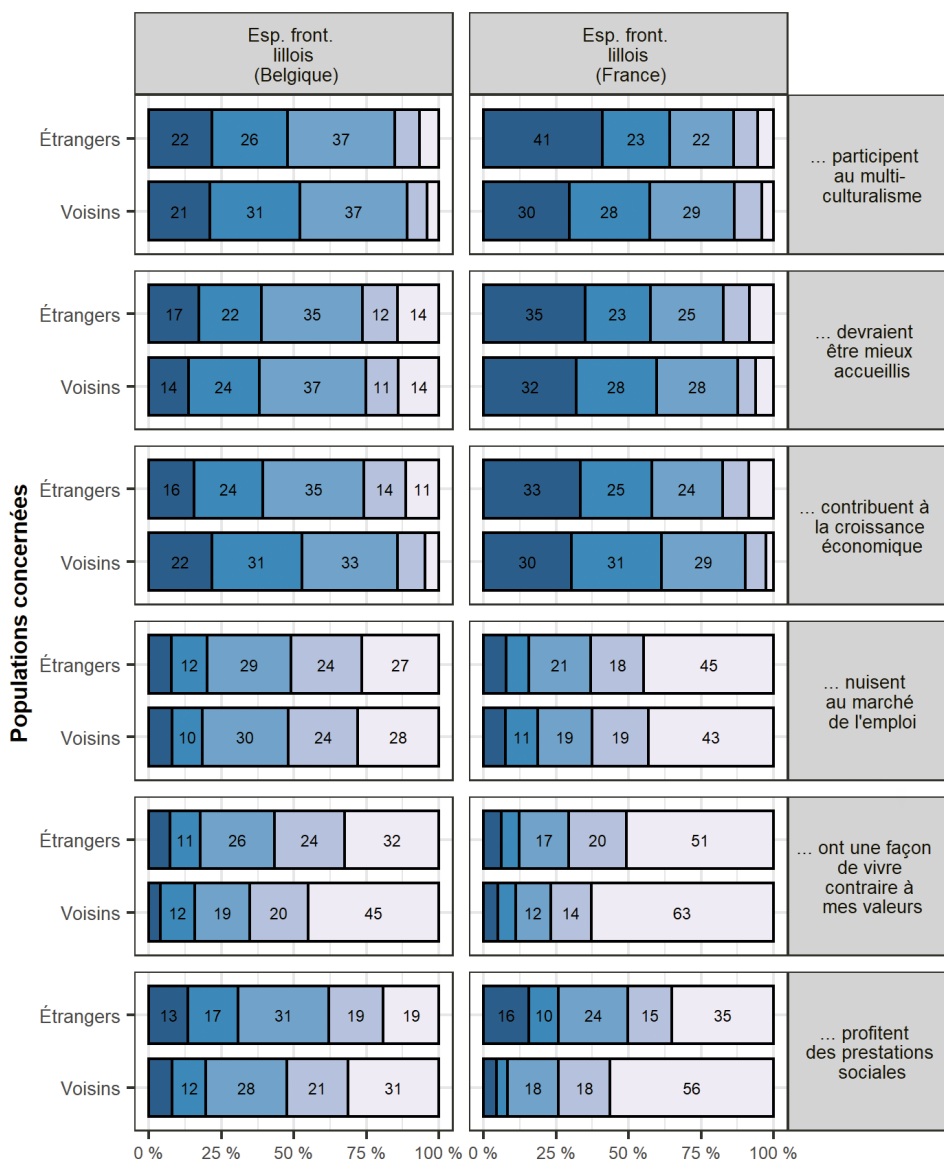
■ Tout à fait d'accord ■ Plutôt d'acc. ■ Moyennement d'acc. ■ Plutôt pas d'acc. ■ Pas du tout d'acc.

Figure 3.12 Différenciation des populations selon leurs origines dans chaque espace frontalier.



Proposition : Vous trouvez que les populations concernées...

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'acc.
- Moyennement d'acc.
- Plutôt pas d'acc.
- Pas du tout d'acc.



Proposition : Vous trouvez que les populations concernées...

Tout à fait d'accord
 Plutôt d'acc.
 Moyennement d'acc.
 Plutôt pas d'acc.
 Pas du tout d'acc.

spatiale d'un autre État ne suffit pas à susciter de fortes identités transnationales, elle ne cristallise pas plus des réactions nationalistes ou xénophobes. Il semblerait donc que les espaces frontaliers se caractérisent avant tout par une forme d'indifférence aux populations voisines. L'enquête quantitative nous a néanmoins permis d'interroger les formes d'altérisation et de discrimination propres aux espaces frontaliers. Au fil des entretiens ou des échanges informels, nous avons par ailleurs pu entendre à de nombreuses reprises une dénonciation du « racisme » qui viserait certains ressortissants nationaux. Il paraît dès lors important de se pencher plus en détail sur le vécu des discriminations dans nos terrains.

Un « racisme » frontalier ?

De manière générale, la part de la population indiquant avoir fait l'objet de discriminations lors de l'enquête téléphonique⁷¹ ne dépasse pas les 21% et atteint les niveaux les plus élevés dans les versants français de chaque terrain, où ils sont proches de ceux rapportés par les enquêtes de l'Institut statistique national⁷². Les origines apparaissent comme le premier motif de discrimination, suivi de la nationalité et du genre. Certains résultats font néanmoins ressortir des formes d'altérisation plus directement liées aux différentiels frontaliers et à leur incidence sur la cohabitation. Ainsi, dans l'espace genevois, les résidents français se disent plus discriminés sur leur lieu d'habitation qu'ailleurs (14,2%), ce qui fait écho aux tensions entourant l'accès au marché du logement français et à l'augmentation des flux de travailleurs frontaliers dans la région (voir chapitre 5). À l'inverse, les résidents du versant suisse sont les plus nombreux à se dire discriminés sur la base de leur façon de parler ou de leur accent, suivis des résidents du versant belge, rappelant les effets de la domination symbolique exercée par l'État centralisé

⁷¹ La question était formulée de la manière suivante : « Depuis que vous habitez dans la région [nom du versant de l'espace frontalier], avez-vous subi des traitements inégalitaires ou des discriminations à cause de [type de discrimination] ? »

⁷² L'enquête « Trajectoires et origines », réalisée entre 2008 et 2009, ainsi que sa nouvelle version, réalisée entre 2019 et 2020, et dont les résultats sont en cours d'analyse (voir : <https://www.insee.fr/fr/information/4172158> [consulté le 14/08/2023]).

Figure 3.13 Expérience des discriminations par versant frontalier.

Expérience des discriminations selon...	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Sexe							
Oui	0.8 % (3)	7.4 % (29)	11.3 % (65)	10.1 % (59)	3.8 % (22)	12.4 % (72)	8.0 % (250)
Non	99.2 % (397)	92.6 % (363)	88.7 % (510)	89.9 % (524)	96.2 % (558)	87.6 % (510)	92.0 % (2862)
Couleur de peau							
Oui	0.0 % (0)	2.8 % (11)	3.5 % (20)	6.3 % (37)	1.9 % (11)	9.1 % (53)	4.2 % (132)
Non	100.0 % (400)	97.2 % (381)	96.5 % (555)	93.7 % (546)	98.1 % (569)	90.9 % (529)	95.8 % (2980)
Origines							
Oui	1.8 % (7)	12.2 % (48)	14.4 % (83)	20.6 % (120)	4.8 % (28)	16.0 % (93)	12.2 % (379)
Non	98.2 % (393)	87.8 % (344)	85.6 % (492)	79.4 % (463)	95.2 % (552)	84.0 % (489)	87.8 % (2733)
Lieu de résidence							
Oui	0.8 % (3)	3.8 % (15)	3.8 % (22)	14.2 % (83)	2.6 % (15)	4.6 % (27)	5.3 % (165)
Non	99.2 % (397)	96.2 % (377)	96.2 % (553)	85.8 % (500)	97.4 % (565)	95.4 % (555)	94.7 % (2947)
Accent/façon de parler							
Oui	2.8 % (11)	14.3 % (56)	11.0 % (63)	10.3 % (60)	7.4 % (43)	6.7 % (39)	8.7 % (272)
Non	97.2 % (389)	85.7 % (336)	89.0 % (512)	89.7 % (523)	92.6 % (537)	93.3 % (543)	91.3 % (2840)
Religion							
Oui	0.0 % (0)	1.5 % (6)	2.1 % (12)	5.8 % (34)	2.1 % (12)	7.4 % (43)	3.4 % (107)
Non	100.0 % (400)	98.5 % (386)	97.9 % (563)	94.2 % (549)	97.9 % (568)	92.6 % (539)	96.6 % (3005)
Nationalité							
Oui	2.8 % (11)	5.6 % (22)	10.6 % (61)	17.7 % (103)	4.5 % (26)	9.6 % (56)	9.0 % (279)
Non	97.2 % (389)	94.4 % (370)	89.4 % (514)	82.3 % (480)	95.5 % (554)	90.4 % (526)	91.0 % (2833)
Autre raison							
Oui	1.2 % (5)	4.8 % (19)	3.7 % (21)	6.5 % (38)	5.9 % (34)	5.7 % (33)	4.8 % (150)
Non	98.8 % (395)	95.2 % (373)	96.3 % (554)	93.5 % (545)	94.1 % (546)	94.3 % (549)	95.2 % (2962)

français en matière de langue (à travers les institutions parisiennes en particulier), tels qu'ils ont pu être objectivés dans le champ littéraire (Bourdieu, 1985). Par ailleurs, si les discriminations fondées sur la nationalité sont globalement plus pointées dans les versants français de chaque terrain, on peut noter leur prégnance dans l'espace genevois et dans l'espace lillois. Cela peut s'expliquer par l'importance des flux migratoires dans ces régions, mais fait également écho au sentiment exprimé par certains enquêtés d'être victime de « racisme anti-Français » ou de « racisme anti-frontalier ».

L'expression de racisme sert d'ordinaire à qualifier l'existence d'un traitement différencié et discriminatoire réservé aux personnes non blanches, que ce soit dans l'espace public, au travail, auprès de l'administration ou dans les relations ordinaires. Si le racisme peut parfois s'appuyer sur des catégories nationales, à l'instar de celle de « Portugais », c'est parce que les origines migratoires ont été historiquement hiérarchisées selon des « critères racialisés » (Delon, 2019, p. 13). Or dans nos terrains frontaliers, les Français sont historiquement les dominants de « l'espace social local des nationalités » (Barros, 2003). Des commentaires affirmant l'existence d'un « racisme anti-frontaliers » ou d'un « racisme anti-Français » ont pourtant été diffusés ces dernières années dans les quotidiens locaux et nationaux par certains journalistes et essayistes français expatriés en Belgique et en Suisse⁷³. Nous les avons également retrouvés dans le cadre de certains entretiens qualitatifs. Cette volonté de faire reconnaître un racisme spécifiquement anti-Français rappelle dans une certaine mesure les efforts déployés par les « entrepreneurs de cause » du « racisme anti-blancs » (Merazka, 2020, p. 47), sans se confondre avec lui, car les enquêtés ne se disent jamais discriminés « en tant que blanc ».

⁷³ Voir par exemple : <https://www.lalibre.be/belgique/quatremer-gravement-malade-la-belgique-est-devenue-une-fabrique-d-irresponsables-5729bb-2835702a22d706bd21> et <https://www.rts.ch/info/culture/livres/7709033-oui-je-voulais-provoquer-car-il-y-a-un-vrai-racisme-antifrancais-en-suisse.html> (consultés le 03/08/2023).

L'expression de « racisme » est mobilisée en particulier par des enquêtés français et blancs ayant déménagé de l'autre côté de la frontière au sein des terrains lillois et genevois. Lorsqu'ils emploient cette expression, les enquêtés ne doutent pas de la réalité ni du caractère approprié de cette expression. Elle fait écho à des anecdotes rapportées par l'entourage ou à l'expérience directe d'attitudes ou de commentaires malpolis, méprisants ou excluants. Ces comportements sont qualifiés de racistes car ils sont perçus comme infériorisant et ciblent des individus catégorisés sur la base de leur appartenance nationale. C'est le cas par exemple d'une Française originaire de Tourcoing et qui loue avec son époux le local commercial d'une boulangerie dans une petite commune rurale de Flandre. Elle décrit les difficultés à se faire accepter par les habitants du quartier et affirme sans détour que « les Flamands sont racistes ». Elle éprouve ce « racisme » lorsqu'au quotidien, les clients exigent qu'elle s'adresse à eux en flamand. L'injonction à s'intégrer à la fois dans les relations de voisinage et la région linguistique est perçue comme le symptôme d'un rejet plus général des Français. De son côté, Fanny, agent de voyage en Suisse résidant en France (voir encadré « Fanny, les déconvenues de la vie transfrontalière », chapitre 4), regrette le « racisme contre les Français » qu'elle perçoit sur son lieu de travail, par le biais de « petites réflexions » entendues au quotidien.

Le « racisme » qu'évoquent les Français en Belgique et en Suisse n'est pas le fruit d'expériences de racialisation, mais résulte de la confrontation à de nouvelles normes sociales et à de nouvelles règles administratives. Il découle d'un processus de « renationalisation » des positions sociales pointé par Adrian Favell (2008), c'est-à-dire la découverte, pour des Européens privilégiés, du maintien de structures nationales relativisant les capacités stratégiques à passer les frontières et s'établir où ils le souhaitent. Derrière l'expression de « racisme anti-frontalier » peut également se cacher un « mépris de classe », au sens du « dénigrement public ou privé de dominés sur la base de leurs appartenances et propriétés sociales » (Renahy et Sorignet, 2020, p. 5). Cette dimension apparaît dans les commentaires recueillis auprès des classes populaires françaises

lors d'activités de loisir en Belgique. Dans un restaurant d'une commune frontalière wallonne, le barman, un travailleur frontalier d'origine française, invective Stéphane alors que celui-ci commente la présence des Français dans la commune. « Les Belges, ils sont racistes ! » lance-t-il à son attention. Par cette affirmation, le barman cible en réalité la police belge avec laquelle il a déjà eu des démêlés. Stéphane rétorque que c'est au contraire la police française qui est raciste, et en veut pour preuve les contraventions qu'il a reçues en se rendant à Lille pour assister à des matchs de football, selon lui sans raison valable. Dans le cas franco-espagnol, les trajectoires de vie transfrontalières et la revendication d'une identité basque n'effacent pas la perception d'un racisme « à double sens » (voir encadré : « On était considérés comme *gabachos* »), éprouvé à la fois en France et en Espagne, en particulier dans un contexte de forte concurrence au sein des marchés immobiliers.

Si les représentations et les comportements racistes sont bien présents dans les espaces frontaliers, l'expression de « racisme » dénoncée sur le terrain relève ainsi plutôt d'une forme de xénophobie, découlant de processus d'altérisation et de domination sociale exacerbés par l'existence de différentiels frontaliers.

« ON ÉTAIT CONSIDÉRÉS COMME *GABACHOS* »

Lorea Fernandez grandit à Hendaye, commune frontalière française. Sa famille est originaire d'Espagne et a passé la frontière lorsque le père, maçon, a trouvé du travail du côté français. Elle poursuit ses études en France et maîtrise à la fois l'espagnol, le français et le basque (langue parlée par sa mère). Durant l'enfance, elle se déplace régulièrement en Espagne pour rendre visite à ses grands-parents et à ses oncles, ainsi que pour des achats du quotidien. Elle décrit sa famille comme « des experts économiques », très au fait des différences de prix de part et d'autre de la frontière. À l'adolescence, elle fréquente également Saint-Sébastien, du côté espagnol, pour les sorties entre amis. Après des études de langue à Bordeaux, elle travaille un temps à Madrid, avant de décrocher un poste dans une municipalité espagnole, où elle est chargée de la coopération transfrontalière.

Lorea explique avoir ressenti un sentiment anti-espagnol dans les années 1980, à une période où l'immigration vers la France augmente fortement, en particulier à Hendaye. Les Espagnols sont alors accusés de pénaliser les classes moyennes originaires de la ville, qui rencontrent des difficultés à accéder à la propriété sur place. Elle évoque « le sentiment d'injustice » lié au fait que les « enfants des Hendayais ne pouvaient pas rester à Hendaye ». Cette attitude, qu'elle qualifie de « xénophobe », est éprouvée par sa famille « dans les deux sens » : « on était considérés comme *gabachos* quand on allait en Espagne, et comme *Espingouins* quand on était en France. On subissait les deux. On a vécu les deux racismes ». Ces tensions se sont, selon elle, atténuées avec l'identification à l'Europe, mais surtout grâce à l'entretien d'une tradition commune basque. À cet égard, la ville d'Hendaye est dépeinte comme un « microcosme », dans lequel les individus développent des modes de vie à cheval sur la frontière, apprennent souvent les trois langues (français, espagnol et basque) et nouent des unions mixtes. Dans son cas, l'expérience du « racisme » renvoie bien à des attitudes fondées sur la base de la nationalité, inscrites au sein des changements structurels dans l'espace migratoire et résidentiel local.

L'examen des relations sociales au sein des espaces frontaliers prolonge certains résultats issus des précédents chapitres, tout en amenant de nouvelles pistes de réflexion. Il apparaît d'abord que les liens transfrontaliers, comme c'est le cas des pratiques de mobilité transfrontalière, sont minoritaires dans nos terrains d'étude, ce qui vient rappeler le poids des structures économiques et sociales nationales favorisant le maintien des rapports conjugaux, familiaux, professionnels et amicaux au sein du territoire étatique. L'enquête qualitative vient nuancer ce résultat en montrant que des organisations familiales et conjugales se rencontrent fréquemment dans les communes les plus proches de la frontière, renforcées par des trajectoires d'ancrage. Avoir grandi dans une famille binationale, avoir connu des expériences dans le pays voisin durant l'enfance ou être parti vivre de l'autre côté de la frontière participent dans ces cas directement de la formation d'un entourage transfrontalier. Chez les populations originaires et chez celles arrivées dans les espaces

frontaliers plus récemment, les relations et les mobilités transfrontalières n'ont ainsi pas les mêmes ressorts biographiques.

Les résultats de ce chapitre confirment ensuite la sélectivité sociale des dynamiques transfrontalières, dans la mesure où les liens forts transfrontaliers de proximité (ou étendus) sont plus courants pour les populations les plus diplômées ou dans les positions dominantes de la hiérarchie socioprofessionnelle. Ce résultat coïncide avec la littérature, montrant que les classes moyennes ou supérieures ont davantage de facilité à mobiliser puis à conserver un capital social international (Andreotti *et al.*, 2016 ; Wagner, 2017). Puisque les liens forts transfrontaliers les plus cités concernent surtout des collègues, il n'est pas tellement étonnant de retrouver la même sélectivité sociale qui caractérise le travail frontalier. Mais là encore, l'enquête qualitative, à partir du portrait de Catherine et Didier, vient souligner l'existence de circulations populaires autour des frontières, qui s'inscrivent dans leur cas dans l'histoire ouvrière du Nord.

En plus de préciser les conditions sélectives de l'entretien de relations transfrontalières, ce chapitre nous permet d'appréhender la cohabitation des populations au sein des espaces frontaliers. Il ressort de nos données que celle-ci se déroule majoritairement dans une indifférence à l'égard des populations voisines. D'une part, les frontières étatiques continuent de constituer un levier de différenciation qu'activent les individus de part et d'autre de la frontière. Pour autant, ces expressions de l'altérité fonctionnent plus souvent sur un mode peu conflictuel, voire banalisé, comme nous le développerons dans le chapitre 5. D'autre part, les habitants des espaces frontaliers n'opèrent pas systématiquement une distinction entre les « voisins » et les « autres étrangers », ou, le cas échéant, de façon nuancée selon nos cas d'étude. Les problèmes de voisinage et les attitudes méfiantes à l'égard des autres, s'ils peuvent être médiés par les inégalités qui caractérisent les espaces frontaliers, ne sont donc pas toujours associés à une critique adressée aux populations vivant de l'autre côté de la frontière, mais renvoient davantage à une perception des dynamiques migratoires que l'on retrouve dans bien d'autres territoires. Autrement dit, la situation géographique singulière des espaces frontaliers n'organise pas mécaniquement les

rapports que les populations résidentes entretiennent les unes avec les autres. La dimension frontalière de l'espace de vie ne constitue qu'une composante du quotidien des habitants, qui ne s'en accommodent pas de la même façon selon la position qu'ils occupent au sein de l'espace social local. Pour mieux saisir ces variations, le chapitre suivant vient dresser une typologie des rapports que nos enquêtés entretiennent avec l'espace frontalier.

4

Existe-t-il un habitant frontalier type ?

Les rapports ordinaires à l'espace frontalier

Après avoir analysé l'organisation sociale des espaces frontaliers à travers leurs hiérarchies et les relations qui s'y nouent, nous proposons à présent une synthèse des différents indicateurs mobilisés dans les précédents chapitres, à l'aide d'une typologie des rapports à l'espace frontalier. Cette démarche nous permet d'avancer dans l'analyse des sociétés frontalières par la mise en évidence des traits communs entre nos trois terrains, tout en soulignant la diversité des pratiques ou des attitudes qui mettent en jeu la frontière pour chacun d'entre eux.

En 1994, Oscar J. Martinez a proposé une approche similaire dans sa monographie sur la frontière entre le Mexique et les États-Unis, *Border People : Life and Society in the U.S. – Mexico Borderlands*, un ouvrage qui fait aujourd'hui encore figure de référence dans les *Border Studies*. L'historien y analyse la manière dont le contexte frontalier et ses évolutions façonnent les modes de vie des populations frontalières, dans le but d'en tirer des conclusions généralisables sur les phénomènes frontaliers. Selon l'auteur :

La population frontalière peut être divisée en deux grands groupes : les frontaliers nationaux et les frontaliers transnationaux. Les frontaliers nationaux sont des individus qui, bien que soumis à des influences économiques et culturelles étrangères, n'ont que des contacts limités ou superficiels avec l'autre côté de la frontière, soit en raison de leur indifférence à l'égard de leurs voisins immédiats,

soit en raison de leur réticence ou de leur incapacité à fonctionner de manière significative dans une autre société. Les frontaliers transnationaux, en revanche, sont des personnes qui entretiennent des liens importants avec la nation voisine. Ils cherchent à surmonter les obstacles qui empêchent ces contacts et profitent de chaque occasion de visiter, de faire des achats, de travailler, d'étudier ou même de vivre de l'autre côté de la frontière. Ainsi, leur mode de vie est fortement imprégné d'influences étrangères. Pour certains frontaliers transnationaux, ces influences sont modestes, mais pour ceux qui sont profondément impliqués dans des interactions transfrontalières, les liens étrangers occupent une place centrale dans leur vie. (p. 70)

Martinez propose ensuite une typologie plus fine subdivisant les « nationaux » et les « transnationaux ». Les sept types d'habitants qu'il repère s'organisent au sein d'un continuum d'intensité des relations nouées avec les populations voisines : « D'un côté, il y a les personnes qui vivent à la frontière mais y sont largement hermétiques, et de l'autre, il y a les personnes qui incarnent le milieu frontalier » (p. 71). Alors que les premiers sont considérés comme des frontaliers « périphériques », les autres sont qualifiés de frontaliers « centraux », des situations qui, pour l'auteur, ne dépendent pas de la position sociale, mais plutôt des attaches binationales (en termes de nationalité, de langue ou de réseau social). Ces attaches sont autant de ressources qui permettent de s'approprier l'espace à une échelle transfrontalière.

Comme l'admet l'auteur, cette typologie s'appuie néanmoins sur de faibles bases empiriques, en particulier en matière de données quantitatives. De plus, son travail part du principe que les pratiques transfrontalières ainsi que la double appartenance culturelle offrent aux frontaliers « centraux » une identité plus plastique, leur garantissant une pleine participation à la vie collective. Au contraire, les frontaliers « périphériques » se protègent des dynamiques transfrontalières en se tournant vers l'intérieur du pays. Cette lecture normative associe ainsi les déplacements transfrontaliers à des attitudes d'ouverture, tandis que leur absence serait synonyme de repli.

Ce chapitre nous permet de proposer une typologie alternative, construite à partir des données du questionnaire, ce qui permet d'éprouver sous un autre angle les rapports que les habitants entretiennent avec les espaces frontaliers. Cette étape vise à dégager différentes formes d'appropriation de l'espace frontalier, sans pour autant les réduire au phénomène du travail frontalier ou à l'ancrage résidentiel d'un côté ou de l'autre de la frontière. Après une brève description des méthodes statistiques employées, nous présentons les cinq types de rapports à l'espace frontalier dégagés par l'analyse, en les complétant à chaque fois d'un portrait d'habitant issu de l'enquête qualitative.

Saisir la diversité des rapports pratiques et symboliques aux espaces frontaliers

Parmi les outils statistiques à disposition, l'analyse des correspondances multiples (ACM) paraît être celui qui répond le mieux aux objectifs du présent chapitre. Tout en renvoyant le lecteur intéressé par les détails les plus techniques aux travaux de Brigitte Le Roux et Henry Rouanet (2010), nous rappelons ici que l'ACM permet de mettre à jour « une réalité invisible [...] qui organise les pratiques et les représentations des agents » (Bourdieu, 1994, p. 25), autrement dit qui fait émerger des constructions latentes (appelées ici « composantes ») desquelles dépendent les comportements observés chez les habitants des espaces frontaliers. Cette méthode, dont la vocation est plutôt de proposer une description générale d'un terrain que d'en expliquer certains aspects particuliers (Renisio et Sinthon, 2014), a pour avantage de laisser une place aux activités et expériences individuelles les plus distinctives de l'échantillon (Duval, 2017), et donc de ne pas en écraser certaines au prétexte qu'elles seraient minoritaires. Nous décidons, pour le reste de ce chapitre, de conserver les quatre composantes principales de l'ACM, celles qui sont le plus à même de témoigner de la diversité des rapports à l'espace frontalier.

La première composante de l'ACM distingue les individus selon leur attachement plus ou moins marqué aux échelles de

la proximité (quartier de résidence, ville ou département), leur revendication d'une appartenance au pays de résidence et leur tendance à privilégier les activités dans le périmètre de ce même pays. Dans cette composante, un attachement fort à l'État-nation n'exclut pas d'autres formes d'appartenance, et ne s'associe pas nécessairement à des positions anti-étrangers.

C'est plutôt au regard de la deuxième composante que s'opposent des attitudes plus ou moins favorables aux étrangers, peu importe qu'ils soient originaires du pays voisin ou d'ailleurs. Les attitudes défavorables s'articulent au sentiment qu'« étrangers » et « voisins » nuisent au marché de l'emploi local, qu'ils ne partagent pas les mêmes valeurs que les enquêtés et qu'ils profitent des prestations sociales. De manière moins systématique, il en va de même quant à l'opinion que les « étrangers » et les « voisins » ne participent pas au multiculturalisme de la région, qu'ils ne devraient pas mieux être accueillis localement et qu'ils ne participent pas à la croissance économique de l'agglomération transfrontalière (voir figure 3.12 dans le chapitre précédent). Ainsi, les deux premières composantes de l'ACM regroupent chacune des attitudes contrastées vis-à-vis des limites de l'État et de son rôle de régulateur dans les processus de clôture et de mise en mouvement des populations (Cunningham et Heyman, 2004).

La troisième composante traduit la corrélation entre les variables relatives à l'organisation spatiale des activités des enquêtés et leur attrait pour le pays voisin. Elle distingue les individus qui fréquentent le pays voisin pour faire du shopping, aller au restaurant ou dans des cafés, d'autres qui ne s'y rendent pratiquement jamais. De façon secondaire, elle différencie également ceux qui font leurs courses quotidiennes ou se livrent à des activités culturelles et sportives dans le pays voisin de ceux qui ne le font pas. L'intérêt de cette composante réside dans le fait qu'elle associe à ces pratiques des attitudes spécifiques à l'égard de « l'autre moitié » des espaces frontaliers. Une conduite fréquente d'activités de l'autre côté de la frontière s'articule en effet avec une propension à y emménager, à être attaché à l'agglomération transfrontalière, à s'identifier aux populations du pays voisin, puis enfin à témoigner d'opinions bienveillantes

à l'égard des voisins (plus que des étrangers). C'est donc le penchant plus ou moins affirmé à projeter son mode de vie de l'autre côté de la frontière qui peut être saisi avec cette composante.

À l'inverse, la quatrième composante différencie plus strictement les pratiques effectives réalisées ou non de l'autre côté de la frontière. Elle différencie ainsi les individus qui accomplissent fréquemment leurs activités du quotidien (courses, shopping, sorties au restaurant, dans des lieux culturels ou pour des activités sportives) de l'autre côté de la frontière d'autres qui préfèrent s'en tenir au périmètre de leur espace national. La troisième et la quatrième composante de l'ACM s'écartent donc des deux premières en accordant une plus grande importance à l'activité transfrontalière, sans qu'elles soient forcément articulées l'une à l'autre.

Ensemble, ces quatre composantes fournissent la base de notre typologie des rapports individuels à l'espace frontalier. Grâce à elles, nous avons pu identifier cinq groupes de populations frontalières communs aux trois terrains étudiés (voir figure 4.1)⁷⁴. Contrairement à la démarche qui motivait Oscar Martinez dans son étude de la frontière mexicano-américaine, il ne s'agit pas ici de dégager une théorie générale des effets du contexte frontalier, mais plutôt de souligner quelles lignes de différenciation sont repérables au sein des espaces frontaliers basque, genevois et lillois. Il faut par ailleurs rappeler que les trois espaces frontaliers sélectionnés, au-delà des différences socio-économiques mises en évidence au cours des précédents chapitres, ont pour particularité d'encadrer des relations sociales généralement pacifiées. Ce travail de classification se donne donc pour objectif de faire émerger un ensemble de récurrences, sans pour autant nier qu'elles ne suffisent pas à décrire la réalité des espaces frontaliers européens dans leur ensemble.

⁷⁴ Si la typologie répartit 1942 enquêtés en 5 groupes, la procédure technique s'est basée sur 1956 enquêtés. Les 14 enquêtés manquants formaient un sixième groupe indépendant que nous n'avons pas jugé pertinent de conserver au vu de sa taille pour l'exercice méticuleux de description auquel nous nous sommes adonnés. En matière de pratiques et représentations, nous précisons simplement ici qu'il s'agissait d'un rapport « extrême » à l'espace frontalier, tout particulièrement à l'égard du *vécu de la frontière* comme contrainte à l'ancrage local, que nous aurions pu rapprocher du cinquième groupe.

Figure 4.1 Distribution des rapports à l'espace frontalier selon les versants.

Rapport à l'espace frontalier	Espaces et versants frontaliers						Ensemble
	Basque		Genevois		Lillois		
	<i>Espagne</i>	<i>France</i>	<i>Suisse</i>	<i>France</i>	<i>Belgique</i>	<i>France</i>	
Appartenance élargie	22.7% (25)	11.3% (31)	5.3% (20)	11.7% (45)	6.5% (26)	5.6% (22)	8.7% (169)
Bienveillance distante	33.6% (37)	33.2% (91)	40.7% (153)	26.2% (101)	23.8% (95)	44.9% (178)	33.7% (655)
Appropriation méfiante	27.3% (30)	32.1% (88)	43.6% (164)	25.6% (99)	52.5% (210)	30.6% (121)	36.7% (712)
Ancrage contrarié	9.1% (10)	12.8% (35)	2.4% (9)	21.2% (82)	8.0% (32)	5.6% (22)	9.8% (190)
Détachement	7.3% (8)	10.6% (29)	8.0% (30)	15.3% (59)	9.2% (37)	13.4% (53)	11.1% (216)

Cinq types de rapports à l'espace frontalier

Les cinq types de rapports à l'espace frontalier dégagés de l'analyse peuvent être qualifiés 1) d'appartenance élargie, 2) de bienveillance distante, 3) d'appropriation méfiante, 4) d'ancrage contrarié et 5) de détachement. Explorer plus en détail cette typologie permet de comprendre pour qui et à quelles conditions le franchissement des limites étatiques, l'expression d'opinions favorables aux populations voisines ou étrangères et la construction d'attaches à l'espace de vie sont facilités dans les espaces frontaliers. En parallèle, nous montrons comment la place de ces divers rapports varie en fonction des espaces ou versants frontaliers étudiés.

L'appartenance élargie

Un premier ensemble de rapports à l'espace frontalier, minoritaire au sein de notre échantillon (9 % de la population d'enquête⁷⁵), renvoie à des attitudes très favorables aux relations avec le pays voisin,

⁷⁵ À noter ici que les proportions sont calculées par rapport à une population synthétique représentative du Grand Genève, de l'Eurométropole LKT et de l'Eu-rocité basque réhaussée pour que les effectifs sur les trois terrains soient identiques (ce qui tend à donner plus de poids aux enquêtés basques).

à un fort attachement à l'espace local et national, et à des pratiques transfrontalières modérées au quotidien. Il signale une aisance à s'ancrer localement sans que cela empêche la possibilité de se projeter ailleurs, ce que nous désignons par l'expression d'« appartenance élargie ». Les individus de ce groupe se distinguent des autres selon deux spécificités.

Premièrement, ils font plus souvent partie des classes moyennes et supérieures. En effet, ils bénéficient plus souvent d'un capital économique élevé (26 % sont dans la tranche de revenus la plus élevée, contre 18 % pour tout l'échantillon) et de diplômes du supérieur (31 % avec un bachelors et 19 % avec un master, contre respectivement 25 % et 16 % pour tout l'échantillon). Enfin, ils sont plus souvent propriétaires (63 %) que locataires (29 %) de leur logement (contre respectivement 56 % et 37 % en général), cela alors même que la catégorie des 25-34 ans est surreprésentée dans ce groupe, et se déclarent généralement très satisfaits de leurs conditions résidentielles.

Deuxièmement, ces derniers ont plus souvent connu une mobilité professionnelle ou résidentielle transfrontalière que les autres : 26 % des actifs travaillent actuellement dans le pays voisin, soit deux fois plus qu'en général, tandis que 19 % y ont déjà habité au moins trois mois consécutifs (12 % sur l'ensemble de l'échantillon). Ces conditions de vie actuelles prolongent largement des expériences passées puisque 65 % des individus de cette classe déclarent avoir régulièrement franchi les frontières nationales au cours de leur jeunesse, notamment pour accompagner leurs parents sur leur lieu de travail, contre 57 % de l'échantillon en général. Il n'est donc pas étonnant que les entourages de ce groupe se composent fréquemment de liens transfrontaliers, que ce soit dans la proximité (12 % contre 6 % de l'ensemble de l'échantillon) ou à une échelle plus étendue (6 % contre 3 %). À ce titre, le mode de vie et certaines caractéristiques du rapport d'appartenance élargie rappellent la propension des classes supérieures à tirer profit d'une articulation entre ancrage local et mobilité internationale (Andreotti *et al.*, 2016 ; Wagner, 2010), tout en mettant en évidence la spécificité des espaces frontaliers à cet égard, puisqu'appartenance locale et circulation se conjuguent dans une grande proximité.

D'un point de vue comparatif, ce type de rapports est le plus inégalement réparti entre les trois espaces étudiés. C'est dans l'espace frontalier basque qu'il est le plus courant, en particulier au sein du versant espagnol (23 % des habitants contre 11 % sur le versant français). Nous le retrouvons ensuite dans le versant français de l'espace frontalier genevois (12 %), alors qu'il est minoritaire de part et d'autre de la frontière franco-belge (environ 6 % de chaque côté) comme sur le versant suisse de l'espace genevois (5 %). Le caractère plus atténué des différentiels économiques dans le cas basque pourrait expliquer que ce rapport s'y retrouve plus fréquemment, tout comme l'enjeu d'une culture basque qui se diffuse à travers la frontière locale. Dans notre enquête qualitative, le cas de Carlos apparaît exemplaire d'un rapport d'appartenance élargie à l'espace frontalier (voir encadré : « Carlos, la promotion d'une identité transfrontalière »).

CARLOS, LA PROMOTION D'UNE IDENTITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Carlos Alvar est né en 1975 à Irún, en Espagne. Son père, originaire du sud de l'Espagne, est artiste peintre, tandis que sa mère ne travaille pas. Il poursuit des études à Saint-Sébastien tout en continuant à habiter à Irún. Il s'est régulièrement rendu du côté français durant l'adolescence, notamment parce qu'il faisait partie de l'équipe de football de la ville d'Hendaye. Les déplacements impliqués par les matchs l'ont amené à mieux connaître la région transfrontalière et à développer ses compétences linguistiques. Il parle l'espagnol, le français et le basque. Alors qu'il envisageait de passer les concours pour devenir instituteur, il s'est vu proposer d'intégrer la mairie d'Irún. Il a ensuite occupé un poste de chef de projet dans le domaine de la coopération transfrontalière. Au milieu des années 2000, Carlos a acheté une maison du côté français, à Hendaye, dont il dit préférer la qualité de vie, comme son frère avant lui à cause de prix particulièrement attractifs. L'essentiel de sa vie quotidienne a cependant continué à s'organiser autour d'Irún, le logement français ne servant « qu'à dormir ». Ce mode de vie est remis en question par les problèmes de santé de la conjointe de Carlos, car il devient compliqué pour elle

de conduire au quotidien pour traverser la frontière. La maison française est alors mise en location et le couple loue un appartement du côté espagnol. Leur mode de vie se recentre sur le versant espagnol de l'espace frontalier, tandis que quelques attaches administratives sont maintenues avec la France, en lien avec la propriété de la maison. Carlos continue néanmoins à apprendre le français et à lire la presse française, la connaissance de l'actualité du pays voisin constituant un atout dans ses missions professionnelles. Durant l'adolescence, il a pu faire l'expérience de formes d'exclusion liées au fait qu'il soit hispanophone dans une équipe de football française. De même, il se rappelle avoir fréquemment entendu l'expression « *gabacho*⁷⁶ » pour désigner les Français venant jouer en Espagne. Selon lui, les rapports transfrontaliers se sont cependant considérablement améliorés. Il est convaincu de la nécessité de dépasser les barrières linguistiques et de renforcer les liens entre les deux versants de la frontière au travers d'initiatives culturelles et sportives. Sa vie professionnelle comme sa trajectoire personnelle signalent à la fois un fort ancrage, des circulations entre les deux pays et une large adhésion à l'idéal de la cohésion transfrontalière.

La bienveillance distante

Le deuxième ensemble de rapports à l'espace frontalier, comptant pour environ un tiers de notre échantillon (34 % de la population d'enquête), se rapproche du premier en ce qui concerne les attitudes favorables à l'égard des populations voisines comme étrangères, mais rassemble des individus se déclarant moins enclins à se projeter dans le pays voisin. Nous qualifions de « bienveillance distante » ce deuxième type de rapports à l'espace frontalier. Les classes supérieures sont également surreprésentées dans ce groupe, puisqu'un quart des individus rassemblés occupent des positions de cadres, alors que ce n'est le cas que de 18 % de l'échantillon dans son ensemble ; de même, 31 % du groupe dispose d'un bachelor (contre 25 % en général) et 19 % d'un master (contre 16 % en général).

⁷⁶ Terme espagnol méprisant pour désigner les Français, voir chapitre 3.

Par rapport à l'ensemble de l'échantillon, ce groupe habite souvent les quartiers les mieux reliés à l'ensemble des services et des aménités urbains. Les individus déclarent tout à la fois un accès plus aisé aux produits de consommation courante (+11 % par rapport à la moyenne), aux activités culturelles recherchées (+11 %), aux structures de santé (+11 %), scolaires (+12 %) ou d'aide sociale (+10 %), aux transports publics (+8 %) et aux lieux de rencontre avec leurs proches et amis (+10 %). Ils se déclarent également plus satisfaits de leur logement (son prix, sa taille, son cadre), bien que cela concerne en premier lieu les membres les plus âgés du groupe, plus avancés dans leurs trajectoires résidentielles.

Contrairement au précédent type de rapports à l'espace frontalier, les individus en bienveillance distante exercent moins souvent leur emploi de l'autre côté de la frontière : ils ne sont que 8 % dans cette situation, ce qui est à mettre en perspective avec les 14 % de l'échantillon général et les 26 % du rapport d'appartenance élargie. Seuls 10 % d'entre eux ont connu une expérience résidentielle de plus de trois mois dans le pays voisin, 6 % en ce qui concerne l'expérience professionnelle, contre respectivement 19 % et 13 % du groupe précédent. S'ils restent plus élevés qu'en moyenne, les entourages avec des liens forts transfrontaliers sont donc moins nombreux en ce qui concerne les individus rassemblés sous ce type. Enfin, ce groupe se caractérise par un changement générationnel en matière de pratiques : alors que les plus jeunes conduisent fréquemment des activités dans le pays voisin, c'est beaucoup moins le cas des plus de 65 ans.

Ce deuxième type de rapports à l'espace frontalier se distribue plus équitablement au sein des terrains que le précédent, bien que ce soit pour le versant français lillois qu'il soit le plus courant (45 %). Il se retrouve également sur le versant suisse de l'espace frontalier genevois (41 % contre 26 % en France), puis de façon équilibrée dans l'espace frontalier basque (34 % en Espagne contre 33 % en France). C'est en revanche du côté belge de la frontière lilloise qu'il est le moins bien représenté (24 %), montrant que la surreprésentation de ce groupe correspond donc aux versants les plus urbanisés parmi les espaces frontaliers étudiés. Ce groupe pourrait ainsi concerner,

vers Lille comme vers Genève, des habitants au mode de vie davantage urbain que frontalier. Pour le cas franco-suisse, le profil d'Anne-Catherine nous permet de souligner comment le rapport de bienveillance distante se façonne au fil de la trajectoire résidentielle et sociale (voir encadré : « Anne-Catherine, des pratiques transfrontalières sélectives »).

ANNE-CATHERINE, DES PRATIQUES TRANSFRONTALIÈRES SÉLECTIVES

Anne-Catherine Daubet est née à la fin des années 1960, dans une commune urbaine du canton de Genève, de parents originaires du Valais. Son père est venu s'installer dans le canton de Genève lorsqu'il a trouvé du travail dans une banque. Sa mère n'a que très peu travaillé et a élevé ses trois enfants, Anne-Catherine ayant une grande sœur et un petit frère. Elle a effectué sa scolarité dans le collège local, où elle a rencontré son futur mari, originaire d'une commune frontalière suisse et issu d'une famille binationale franco-suisse. Contrairement à lui, elle n'a pas eu l'habitude de se rendre fréquemment en France durant son enfance, ses parents traversant eux-mêmes rarement la frontière. Elle explique ainsi avoir été tout de suite « plus orientée vers la Suisse que vers la France ». Anne-Catherine et son mari Alain ont d'abord emménagé dans un appartement à Genève tout en poursuivant chacun leurs études. Elle a ensuite trouvé un emploi dans une banque qu'elle a conservé pendant cinq ans. En parallèle, son mari a rejoint une société d'audit. En 1997, ce dernier a eu l'opportunité de partir deux ans aux États-Unis. Anne-Catherine l'a accompagné, sans pouvoir travailler sur place en l'absence de permis. Ils ont eu une première fille pendant leur séjour américain. À leur retour en Suisse, ils ont trouvé, non sans quelques difficultés, un appartement à louer dans un quartier cossu de Genève. Anne-Catherine explique qu'elle n'appréciait alors pas beaucoup ce quartier, très riche et anonyme, qui n'offrait pas de possibilité de nouer de véritables liens sociaux. À la naissance de leur deuxième fille, et en raison de problèmes de voisinage, le couple a emménagé dans la maison de la grand-mère du mari, au sein du village d'origine d'Alain, en Suisse. Au début des années 2000, ils ont décidé d'acheter une villa dans un lotissement voisin en cours d'achèvement.

Initialement, Anne-Catherine ne souhaitait pas s'installer dans cette commune, car les parents de son mari y sont des personnages importants de la vie locale. L'ouverture à de nouveaux résidents à travers la création de lotissements neufs en périphérie du centre-bourg lève cependant ses craintes. Anne-Catherine trouve dans ce voisinage à la fois l'homogénéité sociale et l'anonymat qui lui conviennent. Contrairement à son mari, qui insiste sur son amour de la France et sur ses liens familiaux binationaux, Anne-Catherine a peu de pratiques en France et peu d'affection pour le pays. Elle va skier en France et se rend une ou deux fois à Annecy dans l'année. Elle tient à consommer en Suisse, car c'est là qu'elle gagne son argent, et ne se préoccupe de l'actualité française qu'à l'occasion d'événements majeurs comme la mobilisation des gilets jaunes à partir de 2019. Tout en vivant dans une commune frontalière au cœur des échanges de travailleurs frontaliers, la vie quotidienne d'Anne-Catherine est d'abord tournée vers Genève où se déroulent l'ensemble de ses activités de loisir et sa vie sociale. Les enjeux de la cohabitation transfrontalière ne l'intéressent pas particulièrement et elle se préoccupe davantage de la vie de quartier et des sociabilités qui accompagnent la scolarisation de ses filles dans la commune. Pour elle, la France « reste un pays étranger ».

L'appropriation méfiante

Le troisième ensemble de rapports à l'espace frontalier, le plus important au sein de notre échantillon (37% de la population d'enquête), se différencie davantage des deux premiers, aussi bien au niveau des activités et attitudes individuelles que du profil sociologique des individus le composant. Il rassemble les opinions les moins favorables aux populations voisines ou étrangères, sans que cela empêche une projection ou la conduite d'activités dans le pays voisin. Nous proposons en conséquence de le qualifier d'« appropriation méfiante ».

Contrairement aux deux premiers rapports exposés, les classes populaires sont surreprésentées au sein de ce troisième groupe. On y retrouve 25% de diplômés de formations professionnalisantes (contre 18% de l'échantillon en général), 11% de titres scolaires issus de l'école obligatoire (contre 7% en général) et 6% d'enquêtés se

déclarant sans diplôme (contre 4 % en général). Ce groupe rassemble une majorité d'ouvriers et d'employés parmi les actifs comme les retraités, alors que les retraités de positions de cadres en sont tout particulièrement absents (14 %, contre 24 % de tous les retraités). Notons également que l'emploi frontalier (5 %) est quasiment deux fois moins courant dans ce groupe que dans l'ensemble de l'échantillon. En outre, 54 % des individus de ce groupe appartiennent aux plus basses catégories de revenus, contre 43 % pour le premier et 46 % pour le second. Enfin, ce groupe a aussi pour spécificité d'être peu socialisé à la fréquentation de l'autre pays ou des populations voisines : la traversée des frontières durant l'enfance est rare, les expériences transfrontalières quasiment inexistantes, la binationalité très peu représentée.

Malgré son homogénéité, il faut souligner que les diverses trajectoires migratoires des individus qui le composent participent à le nuancer. Tandis que les individus originaires d'un des pays de l'espace frontalier ne se rendent que très rarement de l'autre côté de la frontière, ceux ayant connu une migration internationale depuis un pays tiers réalisent des activités et se projettent plus souvent dans le pays voisin. En outre, les premiers se trouvent plus souvent dans des conditions résidentielles confortables et ne sont jamais la cible de discriminations, alors que les seconds habitent des quartiers dont ils ne sont pas souvent satisfaits et expriment faire l'objet de discriminations quant à leur manière de parler. Ces variations rappellent donc que derrière des rapports à l'espace frontalier relativement similaires, on retrouve différentes trajectoires biographiques et différentes expériences de l'altérisation.

Le rapport d'appropriation méfiante est le seul à être surreprésenté du côté belge de l'espace frontalier lillois (52 %), mais on le retrouve également du côté suisse de l'espace frontalier genevois (44 %), alors qu'il est sous-représenté du côté français de ce même terrain (26 %) et bien réparti dans l'espace frontalier basque (27 % du côté espagnol et 32 % du côté français). La surreprésentation de ce profil en Belgique et en Suisse renvoie aux spécificités démographiques de ces terrains, dans la mesure où les populations plus âgées et ancrées peuvent avoir développé un regard critique sur la construction européenne

et les transformations qu'elle apporte. Un tel discours transparait par exemple au fil des témoignages de Peter et Aalbert (voir encadré : « Peter et Aalbert, la nostalgie des frontières »).

PETER ET AALBERT, LA NOSTALGIE DES FRONTIÈRES

Nous avons rencontré Peter Collaert et Aalbert Deroo dans un café situé à proximité d'un ancien poste de douane, dans une commune frontalière flamande du terrain franco-belge. Peter, âgé d'environ 80 ans, est né dans une commune voisine et a été ouvrier dans l'industrie du textile à Mouscron. Il a racheté le café avant de partir à la retraite, au début des années 1990. Aalbert a 52 ans, il est également originaire de la commune voisine et tient la boucherie attenante au café. Leur clientèle est composée d'habitues belges, mais aussi d'une part importante d'habitants du versant français de l'espace frontalier.

Tous deux livrent un récit très nostalgique des transformations de la commune. Ils décrivent la période des années 1980 à 2000 comme « les meilleures années », celles qu'ils appellent « le temps du commerce » et « le bon temps ». Le restaurant routier tenu par le père d'Aalbert a fermé en 2008 après une baisse de fréquentation. Le café de Peter a aussi vu son activité se réduire. Cette perte d'animation est attribuée à la disparition des douanes fixes, qui constituaient des lieux importants du passage et des sociabilités populaires (Daffé et Clément, 2022). Ils n'appréciaient pas les douaniers français, qu'ils présentent comme corrompus, mais regrettent les relations qu'ils contribuaient à organiser autour de la frontière, les petites fraudes « épicières » (Hastings, 1984) faisant partie des activités qui rythmaient le quotidien des populations frontalières. Avec la disparition des postes de douane, les individus traversant la frontière ne s'arrêtent plus et les commerces locaux ont perdu une source importante de revenus.

L'autre explication qu'ils fournissent à la dégradation de la vie locale est la proximité des quartiers populaires français, en particulier la « ZUP de Tourcoing », une catégorie souvent mobilisée en Belgique comme en France pour désigner des populations pauvres et racisées. Peter et Aalbert désignent « les Roumains et les Arabes » comme responsables d'une montée de l'insécurité dans la commune. Ils évoquent par exemple le cas d'un voisin

dont la maison a été cambriolée. Leur discours est donc empreint à la fois de nostalgie et de représentations racialisantes. Peter et Aalbert témoignent d'une forte appropriation de l'espace frontalier tout en portant un regard méfiant sur les échanges et les dynamiques sociales qui y ont cours.

L'ancrage contrarié

Le quatrième ensemble de rapports à l'espace frontalier est nettement moins courant au sein de notre échantillon (9,9% de la population d'enquête) et sociologiquement plus homogène que les précédents. Il concerne les individus déclarant un faible attachement à l'espace local et à leur pays de résidence, mais ayant fortement tendance à se projeter dans le pays voisin. Nous qualifions ce quatrième rapport d'« ancrage contrarié ».

Ce groupe occupe plutôt une position « moyenne » dans la hiérarchie sociale : ses membres sont plus souvent détenteurs d'un baccalauréat (ou de ses équivalents) que d'un titre universitaire, plus souvent travailleurs indépendants et dans les tranches médianes de revenus. Il se compose majoritairement d'actifs, les tranches d'âges entre 25 ans et 49 ans y étant surreprésentées, tandis que les plus de 65 ans sont sous-représentés (10 %, contre 21 % dans l'ensemble de l'échantillon). Les individus au sein de ce groupe se disent enfin plus fréquemment victimes de certaines discriminations liées à leur origine, leur nationalité ou leur religion qu'en moyenne dans notre enquête.

La plupart des individus de ce groupe entretiennent une relation particulière avec le pays voisin. Premièrement, parmi les actifs employés, ils sont près de trois fois plus nombreux à détenir un contrat de travail frontalier que pour les autres groupes (34 %, contre 11 % en général)⁷⁷. Deuxièmement, 17 % de ces individus sont nés dans le pays voisin avant de s'être installés dans leur pays de

⁷⁷ C'est vrai dans la partie française de l'espace frontalier genevois (près d'un enquêté sur deux) où l'activité professionnelle en Suisse est très répandue, mais aussi dans les autres espaces où cette pratique est bien moins courante, comme dans la partie belge de l'espace frontalier lillois (près d'un enquêté sur cinq) ou la partie française de l'espace frontalier basque (près d'un enquêté sur dix).

résidence actuelle, alors qu'ils ne sont que 8 % dans cette situation pour tout l'échantillon. Enfin, une majorité des personnes concernées (65 %) avaient pour habitude de se déplacer à travers les frontières lors de leur enfance pour de multiples raisons. Les expériences transfrontalières passées paraissent ainsi avoir forgé des habitudes encore bien visibles dans le fait que ces enquêtés se projettent facilement dans le pays voisin, ou qu'ils s'y rendent encore régulièrement dans leur quotidien.

L'absence d'attachement à l'espace local en dépit de trajectoires d'ancrage qui les caractérisent pourrait s'expliquer par des déménagements fréquents au cours des dix dernières années, ainsi que par les contraintes résidentielles qui les ont accompagnés. Les personnes avec un rapport d'ancrage contrarié se disent moins satisfaites que les autres de la taille de leur logement (53 %, contre 71 %), de leur prix (38 %, contre 60 %), de leur voisinage (46 %, contre 60 %), de leur quartier (42 %, contre 67 %) ou, en ce qui concerne les actifs, des déplacements jusqu'au lieu de travail (32 %, contre 42 %). Ces écarts se confirment à l'examen de l'accessibilité aux infrastructures scolaires, de santé ou de transports publics.

Ce quatrième type de rapports pourrait donc regrouper certaines fractions des classes moyennes rencontrant des difficultés croissantes à se loger, aspirant à déménager de l'autre côté de la frontière où certaines relations familiales ou habitudes de consommation ont déjà été forgées. Il est celui pour lequel la distribution entre nos terrains est la plus irrégulière, avec le versant français genevois qui s'écarte fortement des cinq autres contextes. Les individus de cette classe y sont largement surreprésentés (21 %), alors qu'ils sont très minoritaires du côté suisse (2 %). De moindres différences émanent des versants frontaliers des espaces basque (9 % en Espagne, 13 % en France) et lillois (8 % en Belgique, 6 % en France). L'avancée du processus d'intégration transfrontalière dans le cas genevois, aussi bien par rapport au développement de l'emploi frontalier qu'à l'intensité des différentiels économiques locaux, explique en grande partie ces différences. Le portrait de Mehdi, résident du Pays de Gex, permet d'éclairer ce type de rapports contrastés à la cohabitation transfrontalière (voir encadré : « Mehdi, les déconvenues de la vie transfrontalière »).

MEHDI, LES DÉCONVENUES DE LA VIE TRANSFRONTALIÈRE

Né dans le département français de l'Ain au début des années 1980, Mehdi Lamari est diplômé d'un BTS de commerce. Alors que son cousin s'est déjà installé dans une commune frontalière de Genève, Mehdi décide de le rejoindre pour tenter d'obtenir un emploi de frontalier et augmenter ses revenus. Il commence par travailler du côté français et touche alors le revenu minimum. Compte tenu des difficultés à se loger dans cette commune pour les petits salaires, il est hébergé pendant un temps par son cousin, puis obtient un appartement par l'entremise d'un ami, qui a des relations dans une agence immobilière (cela lui permet de passer outre l'exigence d'un salaire équivalant à trois mois de loyer). Au bout de huit mois, il décroche un contrat de chauffeur à l'aéroport de Genève, qu'il occupe pendant près de huit ans.

L'obtention d'un salaire suisse change radicalement son mode de vie, et il explique avoir beaucoup « flambé » durant les premiers mois, tant la différence avec ce qu'il pouvait s'autoriser auparavant est grande. Il fréquente aussi bien les discothèques que des enseignes de vêtement luxueuses de Genève. Mais il décrit également des conditions d'emploi difficiles, avec des horaires variables, beaucoup de travail de nuit, et une compétition forte liée à l'absence de garantie d'un contrat renouvelé mensuellement. Pour retrouver un rythme de vie moins éprouvant, il accepte un poste dans la même entreprise que sa sœur, arrivée après lui dans la même commune française, qui a elle aussi trouvé un emploi de frontalière, un peu plus loin dans le canton de Vaud. Elle est employée de gestion, et lui, manutentionnaire. Mehdi apprécie la cadence moins soutenue de ce nouvel emploi, même si ses horaires restent variables et qu'il lui arrive de commencer très tôt le matin. Il regrette en revanche les relations de travail qu'il avait nouées à l'aéroport, son poste étant désormais plus solitaire. Il doit aussi consentir à un temps de trajet plus important, réalisé quotidiennement en voiture. Surtout, il insiste sur le fait qu'être frontalier dans un autre canton ne rapporte pas le même salaire qu'à Genève. Bien que ce nouvel emploi rende son quotidien moins stressant et précaire, il s'est traduit par une baisse de revenu. Interrogé sur les avantages qu'il trouve au statut de frontalier, il évoque un sentiment d'amertume, d'abord parce qu'il estime que les frontaliers

sont systématiquement moins bien payés que les non-frontaliers exerçant et résidant en Suisse. Ensuite, parce que sur le long terme, il se trouve finalement captif d'une situation administrative, fiscale et financière moins avantageuse qu'initialement envisagé. Son train de vie s'est ajusté aux revenus suisses, mais il ne peut pas pour autant envisager de s'établir définitivement dans le pays, car cela demanderait un long travail administratif, qui n'aurait désormais plus de sens à ses yeux.

Je regrette de ne pas être venu directement en Suisse. J'ai écouté les gens qui disaient « c'est trop cher ». Aujourd'hui, cela aurait fait dix ans, j'aurais pu avoir mon permis, j'aurais pu avoir un meilleur job, de meilleures conditions, un meilleur salaire, je ne serais pas payé pareil.

Le cas de Mehdi met ainsi en évidence les ambiguïtés du statut de travailleur frontalier au sein de l'espace genevois qui, tout en participant d'une socialisation secondaire au pays voisin, peut aussi nourrir un sentiment d'exclusion dans le pays d'emploi, et contraindre à maintenir un ancrage non désiré de part et d'autre de la frontière.

Le détachement

Enfin, le cinquième et dernier groupe de notre classification, lui aussi minoritaire (11 % de la population d'enquête), est celui où les attaches à l'espace local ou national comme les liens (en pratiques ou projections) avec le pays d'à côté sont les plus faibles, sans que cela conditionne les opinions à l'égard des populations voisines. Nous proposons d'en faire un rapport de « détachement », pour le contraster avec nos précédents résultats.

Ce groupe se compose majoritairement d'actifs, le seul de la typologie à montrer un déséquilibre en termes de genre (58 % d'hommes, contre 50 % en général). Si ce groupe, comme le précédent, rassemble plus souvent qu'en moyenne des expériences de discriminations liées à l'origine (23 % de réponses affirmatives), au lieu de résidence (12 %) ou encore à la nationalité (19 %), il est le seul à faire émerger des discriminations sur la base de la couleur de peau (11 %, contre 5 % pour l'échantillon en général comme pour le rapport d'ancrage contrarié).

Ensuite, ce groupe se démarque moins en ce qui concerne les relations avec le pays voisin que par les conditions de logement ou de travail, déclarées plus difficiles que dans les groupes précédents. Les satisfactions déclarées à l'égard de la taille du logement (70 %), de son prix (49 %), du voisinage (62 %) ou encore du quartier (63 %) sont en deçà des moyennes au sein de notre enquête (respectivement 83 %, 67 %, 78 % et 83 %). Les individus qui composent ce groupe se disent également moins bien reliés aux lieux de consommation courante que les autres, n'étant que 56 % à pouvoir facilement accéder à ces services contre 74 % en général. Les satisfactions à l'égard de la situation professionnelle sont également moindres, avec 46 % concernant sa localisation (contre 55 %), 17 % pour la qualité des déplacements (contre 24 %), 18 % pour la rémunération (contre 30 %) et enfin 30 % pour l'entente entre collègues (contre 46 %).

Des cinq rapports à l'espace frontalier, le cas du détachement est le plus équitablement réparti entre les différents terrains d'enquête. Nous le retrouvons de façon légèrement plus significative sur les versants français de chaque espace, en particulier pour les cas genevois (15 %) et lillois (13 %) où le brassage des populations est le plus important. À l'inverse, il est minoritaire sur le versant basque espagnol (7 %), ce qui correspond à la plus forte homogénéité sociale locale. Le cas de Hervé permet d'illustrer ce rapport à l'espace frontalier (voir encadré : « Hervé, le travail frontalier sans attaches »).

HERVÉ, LE TRAVAIL FRONTALIER SANS ATTACHES

Hervé Moreau est né à Lille en 1959, d'une mère comptable et d'un père ayant exercé différents « petits boulots » dans les transports et la manutention. Durant l'enfance, avec ses trois sœurs, il accompagnait ses parents en Belgique pour faire des courses, une habitude qu'il désigne comme « la promenade des gens du Nord ». À la différence de la plupart des enquêtés du terrain lillois, il a cessé de se rendre de l'autre côté de la frontière à l'adolescence, et n'a pas développé de pratiques festives ou récréatives autonomes en Belgique. Il a d'abord travaillé comme responsable d'entrepôt pour une grande entreprise du Nord puis a été muté à Marseille, où il s'est marié et a eu deux enfants.

Après son divorce, en 2013, il est revenu dans la région lilloise et a trouvé, non sans difficulté, un appartement dans un quartier populaire proche de la frontière. Il a d'abord cherché du travail en France, mais s'est finalement reporté vers la commune belge voisine, où il a obtenu « par bouche-à-oreille » un poste de plongeur dans une brasserie. Il explique être mieux payé de ce côté de la frontière mais exclut de s'y installer, parce que « la Belgique, c'est cher », en particulier du point de vue des taxes locales. En dehors de ses heures de travail, il ne se rend jamais en Belgique et ses fréquentations sont exclusivement françaises. De son point de vue, la Belgique et la France, « c'est pareil », car il estime qu'« il n'y a plus de frontière ». Il met cependant en avant son indifférence vis-à-vis des dynamiques locales et des relations transfrontalières. Si son retour dans le Nord lui a permis de bénéficier de solidarités familiales, il n'a pas noué de nouvelles relations susceptibles de renforcer son ancrage. Il indique être surtout au contact de gens « de passage » et ne souhaite pas rester plus longtemps dans la région : à deux ans de la retraite, il projette de repartir à Marseille, car « il préfère le Sud ». Le cas de Hervé permet ainsi de nuancer les effets de la socialisation frontalière sur les rapports à l'espace local. En dépit d'une habitude de mobilité transfrontalière durant l'enfance et d'une position de travailleur frontalier, Hervé témoigne d'une forme de détachement à l'égard de l'espace frontalier et de ses transformations.

La réflexion transversale menée sur les rapports que les populations enquêtées entretiennent à l'égard de leur espace de vie montre le caractère pluriel des sociétés frontalières. Ce chapitre rappelle alors que la frontière est loin de constituer une matrice uniforme des modes d'appropriation ou de perception du milieu dans lequel se déroule la vie quotidienne. Même en présence d'un élément contextuel aussi puissant qu'une frontière étatique, les rapports à l'espace local ne semblent pas tendre à l'homogénéisation. Il nous semble à ce titre insatisfaisant de positionner les habitants des espaces frontaliers sur un continuum en ne tenant compte que de la fréquence de leurs pratiques de l'autre côté de la frontière, celles-ci pouvant s'associer à des attitudes contrastées. Un ensemble de populations

organisent ainsi leur vie extraprofessionnelle en marge du pays voisin, ce qui peut aussi bien s'accompagner d'attitudes xénophiles (dans le cas d'Anne-Catherine par exemple) que d'une indifférence à l'égard des dynamiques transfrontalières, même lorsque des difficultés à se loger ou à trouver du travail sont éprouvées (dans le cas de Hervé).

L'examen de ces différents rapports couplé à celui des hiérarchies sociales exposées dans le chapitre 2 et des trajectoires sociales et familiales analysées dans le chapitre 3 permet d'avancer certains éléments de conclusion. Il apparaît d'abord que les modes de vie des catégories sociales les moins dotées en capital économique et culturel se construisent plus souvent à l'écart des dynamiques transfrontalières, à l'égard desquelles elles sont la plupart du temps méfiantes, parfois critiques. Nos résultats soulignent ensuite le poids des trajectoires d'ancrage, qui permettent d'expliquer certaines attaches aux échelles de proximité, mais peuvent également aller de pair avec des sentiments d'insatisfaction en ce qui concerne les positions résidentielles ou professionnelles occupées au sein des espaces frontaliers. Les rapports ordinaires à la frontière, plus généralement à l'espace frontalier, sont ainsi loin d'être uniformément enthousiastes ou conflictuels, mais se façonnent au fil du parcours de vie et varient selon les positions occupées dans les hiérarchies sociales.

Enfin, le fait que les cinq types de rapports à l'espace frontalier dégagés ne se distribuent pas équitablement sur chacun des terrains rappelle l'intérêt d'appréhender les modes de vie frontaliers dans leur contexte local. Des trois espaces frontaliers étudiés, le cas genevois est celui où ces rapports sont les plus dualisés de part et d'autre de la frontière, en lien avec les inégalités plus marquées décrites au cours du chapitre 2. Tout en rappelant que les stratégies économiques libérales d'intégration transfrontalière ne se concrétisent pas toujours par une augmentation des échanges entre pays voisins (Müller, 2017), nous considérons avec d'autant plus de scepticisme l'idée qu'elles nourrissent des sentiments d'appartenance locale ou de confiance mutuelle. Ce constat nous amène dès lors à examiner de plus près les formes de tensions et les processus de politisation qui se donnent à voir au sein des espaces frontaliers.

5

Des espaces de tension ?

Politisation et banalisation des dynamiques transfrontalières

Les chapitres précédents ont montré que les trois espaces frontaliers étudiés dans cet ouvrage abritent une pluralité de modes de vie et de sociabilités, mais partagent aussi des traits communs qu'ils doivent au maintien de structures nationales différentes dans des espaces de vie où la réalité matérielle de la frontière est pourtant de plus en plus atténuée. C'est là toute l'ambiguïté qui traverse l'ensemble de notre ouvrage : d'un côté, dans des contextes européens où les relations interétatiques et interrégionales sont relativement apaisées, les frontières semblent avoir largement disparu de l'horizon mental des habitants ; de l'autre, elles se rappellent à eux en de multiples occasions, renforcent certaines inégalités sociales et contribuent à forger leur lecture du monde. Dans ce chapitre, nous nous demanderons comment cette ambiguïté participe de la construction des rapports au politique à proximité des frontières.

Les travaux qui se sont penchés sur cette question s'organisent autour de deux propositions principales. D'un côté, les espaces frontaliers abritent des revendications visant à obtenir une meilleure reconnaissance des problématiques sociales spécifiques qui les concernent : emploi frontalier, complexité de la fiscalité, mobilité quotidienne, accès au logement, compétition scolaire (Mazzoleni et Pilotti, 2015). D'un autre côté, en tant qu'interfaces avec le pays voisin, les espaces frontaliers forment des terrains propices au développement de solidarités transnationales (Facchini et François, 2005 ; Hamman, 2006). La position frontalière serait tantôt une

source de « malaise périphérique » (Mazzoleni et Mueller, 2016), tantôt un frein au sentiment de « captivité territoriale » (Facchini et François, 2005). Pourtant, s'en tenir à ces lectures masque toute la diversité de rapports à l'espace local que nous avons pu mettre au jour jusqu'ici. L'alternative qui consiste à voir la frontière comme un catalyseur ou un modérateur des positions politiques nous semble par ailleurs peu satisfaisante, car elle tend à considérer les espaces frontaliers comme des contextes homogènes au lieu de se pencher sur les processus qui font de la frontière un objet signifiant au quotidien.

Pour dépasser l'hypothèse d'un déterminisme frontalier, ce chapitre aborde, à travers des matériaux qualitatifs, trois manières dont la frontière, dans ses dimensions matérielles et symboliques, participe concrètement de la construction des attitudes et des pratiques politiques au sein de nos terrains. Nous commençons par revenir sur trois enjeux frontaliers ayant fait l'objet de contestations et de mobilisations collectives récentes, pour montrer comment les différentiels liés à la frontière font l'objet d'une politisation. Nous exposons ensuite comment la matérialité de la frontière participe à la construction de rapports pratiques à l'État, en lien avec une diversité de comportements de transgression. Dans la dernière partie, nous montrons que la frontière peut aussi servir de support de différenciation entre populations voisines, mais que les relations qui se nouent autour d'elles restent largement « dépassionnées » (Audikana *et al.*, 2023).

Les différentiels frontaliers comme enjeux de lutte

Que ce soit dans la recherche scientifique, dans les médias ou dans les échanges avec les enquêtés sur le terrain, trois dimensions de la vie aux frontières ressortent comme des enjeux de lutte : le travail frontalier, l'accès au logement et la fiscalité⁷⁸.

⁷⁸ Cette partie du chapitre reprend des éléments détaillés dans trois articles récents : Clément et Gummy, 2021 ; Clément, 2023 ; Clément, 2021.

Le travail frontalier

Au cours des dernières décennies, les flux de travailleurs frontaliers ont augmenté en Europe⁷⁹. Cette tendance a fait l'objet d'un nombre considérable de reportages dans la presse écrite, à la radio ou la télévision. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'espace franco-suisse, où les différentiels économiques sont les plus marqués et où l'augmentation des flux de frontaliers est la plus forte. C'est aussi dans ce territoire que les opinions défavorables vis-à-vis des travailleurs du pays voisin sont les plus prononcées, bien qu'elles restent minoritaires, comme nous l'avons souligné dans les chapitres 3 et 4. « La ruée des frontaliers français dans l'eldorado suisse⁸⁰ » ; « Ils nous disent qu'on vient voler le pain des bons Suisses⁸¹ », peut-on lire dans des quotidiens nationaux ou régionaux. Ces titres viennent souligner les crispations autour du travail frontalier qui ont caractérisé la vie politique genevoise au cours des années 2000, sans que cela se soit entièrement estompé depuis.

À cette période, le Mouvement citoyen genevois (MCG) gagne une place croissante sur la scène politique en portant un discours anti-européen et anti-frontaliers. Fondé en 2005 par deux cadres de l'UDC et du Parti libéral, il associe l'ouverture des frontières négociée avec l'UE à des thèmes classiques de l'extrême droite : sécurité, migration et place des étrangers dans le marché de l'emploi. Le parti défend une campagne intitulée « Les Genevois d'abord », et propose un moratoire de deux ans sur la délivrance de nouveaux permis aux travailleurs frontaliers. Ces derniers sont accusés de nuire à l'accès au travail des Genevois, de dévaloriser les salaires et de causer d'importants problèmes de trafic routier⁸². Comme le montre l'une des

⁷⁹ Observatoire des territoires, *Dynamiques de l'emploi transfrontalier en Europe et en France*, 2017, http://92.154.47.142:8080/jlbweb/jlbWeb/Fiche-OT-travail_transfrontalier.2017.pdf?html=Bur&base=mot&file=2232.pdf (consulté le 21/06/2023).

⁸⁰ https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-3/avenue-de-l-europe/video-frontaliers-malgre-les-heures-perdues-dans-les-embouteillages-ca-vaut-le-coup-d-aller-travailler-en-suisse_2702228.html (consulté le 21/06/2023).

⁸¹ https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/01/23/ils-nous-disent-qu-on-vient-voler-le-pain-des-bons-suisses_1816927_3214.html (consulté le 21/06/2023).

⁸² *Ibid.*

affiches de la campagne de 2015 menée en vue des élections fédérales (Clément et Gummy, 2021), la dénonciation de l'augmentation des frontaliers est juxtaposée à un discours sécuritaire et nationaliste. Le MCG remporte rapidement plusieurs sièges aux élections locales et cantonales, allant jusqu'à obtenir un représentant au sein du Conseil national en 2011. À Genève, il gagne une importante bataille symbolique en faisant échouer le financement par la Suisse de parkings situés en France et destinés à inciter les travailleurs frontaliers à utiliser les transports en commun pour se rendre au cœur de Genève.

Rapproché de la Lega⁸³, parti d'extrême droite né au début des années 1990 dans le canton suisse du Tessin, le succès du MCG à Genève confirmerait selon certains auteurs la thèse d'un durcissement des revendications « territoriales » sous l'effet de la mondialisation économique (Mazzoleni et Pilotti, 2015). Contre cette idée, les chapitres précédents ont pourtant montré que les attitudes vis-à-vis des travailleurs frontaliers variaient largement selon les caractéristiques sociales et les trajectoires des individus. Sur le terrain, et malgré les accusations de « racisme » évoquées dans le chapitre 3, nous n'avons rencontré que très peu de positionnements ouvertement anti-frontaliers.

Au sein du terrain genevois, l'enquête approfondie menée dans la commune de Veyrier, frontalière de la Haute-Savoie, a permis d'appréhender des discours plus contrastés. Dans cette commune ancrée à droite, la campagne du MCG n'a rencontré qu'un faible écho au cours des dernières années, et les élus se félicitent de ne pas prendre part aux polémiques frontalières. Interrogée sur l'augmentation du nombre de travailleurs frontaliers, une ancienne élue nie la pertinence des « polémiques » frontalières pour sa commune :

Personnellement, je pense qu'on vit bien la proximité avec la frontière. Depuis le territoire de Veyrier, on voit bien des mouvements politiques à Genève qui râlent : « il y a trop de frontaliers, qui piquent le boulot des Genevois », mais on ne le ressent pas tellement ici.

⁸³ Également appelé « Ligue des Tessinois », ce parti a été créé en 1991 suivant le modèle de la Ligue du Nord italienne.

L'enquête montre plus largement que les perceptions du travail frontalier varient selon les trajectoires résidentielles. Dans le contexte spécifique de Veyrier, la critique envers les frontaliers est portée par les populations les plus établies, originaires de la commune ou installées depuis plusieurs décennies et propriétaires de leur logement. Pour ces dernières, les flux quotidiens de travailleurs pendulaires ne sont pas appréhendés à travers le prisme d'une concurrence au sein du marché de l'emploi, mais plutôt par le biais de petits désagréments du quotidien repérés par les populations les plus anciennement ancrées dans la commune (embouteillages, transformation des pratiques de consommation, etc.). Comme le précise Anne-Catherine (voir l'encadré dans le chapitre 4), arrivée au village à la fin des années 1990, ce n'est pas l'existence d'un marché de l'emploi transfrontalier qui est remise en question, mais la manière dont celui-ci dénature les modes de vie traditionnels de la commune :

Je trouve que le trafic, c'est un problème. S'il y a du travail, ça ne me dérange pas que les frontaliers viennent. Sauf pour tous ces automobilistes sur la route... Mais je sais bien que si on n'était pas dans une zone frontalière, il y aurait des connexions en bus et ça ne fonctionnerait pas comme ça.

Tout en présentant des éléments communs avec la rhétorique du MCG, ce type de discours critique à l'égard du travail frontalier refuse la généralisation de discours anti-immigration et xénophobes. Pointer les problèmes de mobilité permet plutôt de formuler un jugement moral sur les manières dont la frontière est appropriée par les frontaliers. Pour les habitants très ancrés à Veyrier, l'arrivée en Haute-Savoie d'individus décrits comme sans attaches et venus « pour le fric » est perçue comme une source de déstabilisation du savoir-vivre local. Face à la politisation de la frontière par le MCG, ces enquêtes répondent par une politisation spontanée inscrite dans des expériences très concrètes. La construction politique d'un enjeu frontalier ne vise pas ici à exalter un sentiment régionaliste ou nationaliste qui ferait le jeu du MCG, mais facilite plutôt l'entretien d'une position résidentielle dominante face à d'autres groupes sociaux moins ancrés.

Le logement

Les luttes autour du travail frontalier font en effet directement écho aux tensions autour de la question du logement. Dans le contexte franco-suisse, la croissance démographique du canton de Genève et la difficulté à accéder à la propriété en Suisse se traduisent par l'augmentation des flux résidentiels à destination de la France. Les communes frontalières de Haute-Savoie ou de l'Ain accueillent par ailleurs de nouvelles populations en provenance de l'arrière-pays français, attirées par les emplois frontaliers mieux rémunérés, ce qui exerce également une pression sur les prix immobiliers. Face à ces dynamiques, un élu français rencontré en entretien accuse les pouvoirs publics voisins de ne pas « assumer la croissance de Genève » en produisant trop peu de logements et en laissant aux municipalités françaises la responsabilité de l'offre scolaire.

Les tensions autour du logement sont également marquées au sein du terrain basque. Dans un contexte à forte vocation touristique, la commune française d'Hendaye, qui a connu une forte transformation de sa population avec l'arrivée de familles en provenance de l'autre côté de la frontière, est devenue le principal épice de ces tensions. C'est notamment au cours des années 2000, en pleine croissance de l'économie espagnole, que l'acquisition des logements par des ménages espagnols a exercé une pression sur les prix de l'immobilier. Comme le signalait un rapport piloté par la Mission opérationnelle transfrontalière⁸⁴, « la forte présence des investisseurs espagnols à Hendaye [depuis 2000] » ainsi que « l'installation d'Espagnols du côté français à la recherche des biens immobiliers accessibles » a eu « des effets certains sur les prix du marché » et a généré « une inquiétude des populations locales françaises » (p. 9).

C'est face à cette situation de pénurie du logement et de flambée des prix immobiliers que la vie sociale et politique d'Hendaye a été bouleversée. Pour Claire, une ancienne élue locale de la commune d'Hendaye, les campagnes politiques locales de 2002 et 2008

⁸⁴ Mission opérationnelle transfrontalière, IKEI, 2007. Enjeux fonciers et immobiliers sur les littoraux basque et catalan, Partie 1 : Le littoral transfrontalier basque. Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

ont été marquées par un discours teinté de xénophobie : « J'ai vu les polémiques quand les Espagnols ont acheté des appartements, ici, c'était épouvantable : des anti-Espagnols. » La question du logement et du modèle de croissance urbaine s'est cristallisée lors du débat sur le Plan local d'urbanisme de 2005, ce qui a contribué au changement politique au sein de la mairie d'Hendaye lors des élections de 2008. Selon cette enquêtée, l'équipe sortante réfutait l'idée d'« invasion » et niait le risque de voir la ville se transformer en « cité dortoir » pour les Espagnols, en insistant au contraire sur les bénéfices apportés par ces nouvelles populations. Hendaye était alors présentée comme une « ville de trois cultures : française, espagnole et basque⁸⁵ ». Les nouveaux élus s'attendaient pour leur part à « voir doubler la population grâce à la spéculation » et à ce que les jeunes de Hendaye soient obligés de quitter la ville parce qu'ils ne pouvaient « ni acheter ni louer un appartement⁸⁶ ». Interrogée au cours de notre enquête, Marie, une femme de 47 ans née à Hendaye, exprime le sentiment d'injustice qui découle de ces tendances :

Lorsque l'on était intéressés par une propriété, il y avait d'une part tous les retraités de Bordeaux et Paris qui avaient l'argent en poche. Et de l'autre côté, une arrivée massive d'Espagnols avec des hypothèques qui étaient données en 24 h [...]. Les enfants des Hendayais ne pouvaient pas rester à Hendaye. Il y avait un sentiment d'injustice.

L'arrivée des familles espagnoles au cours des années 2000 s'est par ailleurs traduite par une scolarisation croissante des enfants hispanophones dans des écoles à Hendaye. Cela a nécessité d'importantes adaptations, allant jusqu'à susciter des tensions sociales et politiques importantes⁸⁷. La faible maîtrise du français de ces élèves ainsi que de leurs familles représente aujourd'hui encore un défi pour le système scolaire et le corps enseignant hendayais.

⁸⁵ https://elpais.com/diario/2008/03/09/paisvasco/1205095204_850215.html (consulté le 21/06/2023).

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/hendaye-66-eleves-ne-sont-pas-francophones-316961.html> (consulté le 21/06/2023).

Au sein de l'espace lillois, la question du logement a suscité nettement moins d'attention politique et médiatique. L'arrivée de nouveaux résidents français dans les communes frontalières belges provoque cependant une inquiétude chez certaines familles qui voient les coûts de l'immobilier augmenter et la vie de quartier se transformer. La présence française en Belgique est ainsi régulièrement commentée par les individus rencontrés au cours de l'enquête. Le travail de terrain mené en amont du projet de recherche collectif avait par exemple permis de constater la crainte de jeunes primo-acquéants face à la concurrence exercée par les ménages originaires de l'agglomération lilloise (voir encadré : « L'achat immobilier d'un couple belge face à la concurrence française »).

L'ACHAT IMMOBILIER D'UN COUPLE BELGE FACE À LA CONCURRENCE FRANÇAISE⁸⁸

Aurore Dubois est de nationalité belge, née à Mouscron, commune frontalière belge, et a fait ses études à Mons, avant de revenir dans sa ville d'origine pour occuper un poste de cadre moyen dans les ressources humaines d'une entreprise privée. Elle est en couple avec Étienne Ricour, 28 ans, également né à Mouscron et cadre en entreprise. Ils louent une maison mitoyenne dans un quartier résidentiel de la ville depuis deux ans. Parmi leurs amis, ces deux actifs ne sont pas les premiers à se lancer dans l'acquisition d'un logement. Les jeunes couples mouscronnois sont en effet nombreux à bénéficier d'une amélioration des conditions de vie de leurs parents, eux-mêmes souvent issus de la classe ouvrière, et à accéder à la propriété dès la fin de leurs études supérieures.

Dès les premières minutes de notre rencontre dans un café du centre de Mouscron, Aurore se dit « dégoûtée » : la maison qu'elle convoitait avec son ami Étienne vient de lui passer sous le nez. Elle paraît très préoccupée, expliquant que c'est la maison pour laquelle ils ont tous les deux eu un vrai « coup de cœur », qu'ils n'en ont pas dormi de la nuit et qu'elle se voyait déjà y habiter. D'autres clients potentiels ont fait une offre plus élevée que la leur. De 198 000 euros, la maison est déjà passée à 200 000 puis à 205 000 euros. Aurore annonce spontanément qu'elle est certaine d'avoir comme concurrents des acheteurs français.

⁸⁸ Compte rendu de terrain tiré de Clément, 2018.

Elle passe plusieurs appels à sa mère, Étienne et l'agent immobilier jusqu'à parvenir à négocier la signature d'une promesse de vente pour 206 000 euros. L'agent lui donne une demi-heure pour arriver à l'agence et signer le document. Il l'attend au-delà des heures d'ouverture pour lui laisser une chance d'obtenir le bien. Autrement, ce sont les autres acheteurs qui viendront signer l'achat le lendemain matin.

Une fois à l'agence, Aurore se rend compte que l'agent qui se charge de son dossier a fréquenté la même école primaire qu'elle. Un rapport plus chaleureux s'installe. Le rendez-vous prendra moins d'une heure. Il s'avère que les concurrents à l'acquisition du logement sont des investisseurs belges possédant déjà plusieurs biens dans la commune.

Nous nous rendons ensuite à l'anniversaire d'un des collègues d'Étienne, marié et père de deux enfants. Il est propriétaire d'une grande villa moderne dans la périphérie de Mouscron. Sur le trajet, Étienne commente la présence des Français à Mouscron. Il estime que 80 % des ouvriers de l'entreprise où il travaille sont des frontaliers habitant l'agglomération lilloise. Il se plaint du salaire moins élevé qu'il touche au regard des leurs, du fait de l'imposition différenciée auxquels ils sont soumis⁸⁹. Aurore commente : « je ne devrais peut-être pas dire ça, mais c'est vrai qu'ici, on n'aime pas trop les Français ». À notre arrivée chez le collègue d'Étienne, le couple annonce son achat et le prix conclu avec l'agence. Durant toute la soirée, ils sont tournés en dérision pour le montant excessif auquel ils ont négocié leur maison.

La fiscalité

En parallèle des questions de logement, et alors que les contestations et les contournements de l'impôt ont fait l'objet d'une littérature importante, les spécificités du rapport à la fiscalité des populations dans les espaces frontaliers restent encore peu connues⁹⁰. Il s'agit pourtant d'un enjeu largement commenté par les enquêtés, plus

⁸⁹ À la période où a été réalisée l'enquête, les individus habitant en France et travaillant en Belgique sont imposés en France, et bénéficient à ce titre d'un régime fiscal plus avantageux pour les revenus faibles et moyens.

⁹⁰ La thèse en science politique de Marie Quarrey, actuellement menée à l'université de Strasbourg au sein du laboratoire SAGE, est consacrée à cette question.

particulièrement en raison de la complexité des dispositions s'appliquant aux personnes employées dans le pays voisin.

Dans l'espace frontalier genevois, la dénonciation en 2015 d'une convention bilatérale en matière de succession a par exemple généré de vives inquiétudes parmi les binationaux suisses. Certains témoignages évoquent la crainte que leur nationalité française justifie d'importantes taxations au moment du legs de biens immobiliers à destination de leurs enfants. Ces craintes sont alimentées par les représentations associées à l'impôt français, historiquement perçu comme punitif, en particulier pour les classes moyennes (Spire, 2018). C'est ce que montre le témoignage ci-après de Véronique Berger, employée de banque à la retraite âgée de 66 ans. Née dans une commune frontalière suisse, celle-ci a hérité de la nationalité française de sa grand-mère, originaire de Bordeaux et arrivée en Suisse dans les années 1920 :

Je suis de nationalité française, mais je crois que je vais la répudier, avec ce qui se passe (rires).

Enquêtrice : Ah oui (rires) ? Pourquoi dites-vous ça ?

Il y a des choses qui m'ont un petit peu agacée en France, quand ils ont commencé à vouloir nous taxer en Suisse sur l'impôt à la succession. Je ne vois pas pourquoi je payerais l'impôt à la succession en France ! Parce que je suis française et que j'ai des biens en Suisse, je devrais payer un impôt sur ma succession en France... Je veux bien payer un impôt en France si mon bien est en France, mais si je suis suisse, et que mon bien est en Suisse... il n'y a pas de raison.

Dans l'espace lillois, l'annonce, au printemps 2019, de la révision du régime fiscal applicable aux « Français non résidents » a également suscité de vives réactions parmi les individus ayant déménagé de la France vers la Belgique. Son objectif est d'offrir aux non-résidents une alternative entre un alignement de leur barème d'imposition à 20 % des revenus dès le premier euro, en lieu et place des trois tranches progressives qui s'appliquaient jusque-là, ou l'adoption d'une imposition à un taux moyen sur les revenus mondiaux. Elle génère cependant incompréhension et colère parmi les Français

résidant à l'étranger qui s'inquiètent d'une augmentation considérable de leur niveau d'imposition.

C'est ce qu'explique Sylvie Duez, Française de 57 ans, arrivée en Belgique en 2000. Diplômée d'un BEP sanitaire et social, elle a d'abord travaillé comme aide-soignante avant d'être reclassée comme secrétaire au sein d'un Centre communal d'action sociale (CCAS) à la suite de la découverte d'une maladie de longue durée. Avec trois enfants à charge, elle ne payait pas d'impôt lorsqu'elle vivait en France, tandis qu'en arrivant en Belgique, elle est directement imposée à la source à hauteur de 12 % de ses revenus. L'annonce de la réforme vient alors remettre en question la viabilité de son ancrage en Belgique. Sylvie juge ce changement de fiscalité « aberrant » et estime que le nouveau barème pourrait élever ses impôts à près de 5000 euros par an pour un revenu mensuel net de 2000 euros. Elle regrette que les frontaliers dans son cas constituent une « minorité » non entendue par les pouvoirs publics tout en exprimant une forme de résignation : « Nous, on est dans la classe moyenne, et ça a toujours été des gens qui payent pour les autres. »

Peu après l'annonce de la réforme, un collectif de frontaliers se constitue sur Facebook afin de contester sa mise en application. De nombreuses rencontres sont organisées avec les élus locaux et des parlementaires, en particulier ceux de la majorité présidentielle (La République en Marche), une force politique ayant largement misé sur les populations expatriées au cours des dernières années (Kernalegenn et Pellen, 2020). Cette bataille fiscale, qui finira par aboutir en 2021 à la suspension puis à l'annulation de la réforme, met en évidence l'existence de mobilisations transfrontalières, déjà repérées dans d'autres contextes (Hamman, 2006), mais rarement examinées dans le cas de nos trois terrains. Elle souligne par la même occasion l'intérêt stratégique que peuvent constituer les populations expatriées à proximité des frontières pour certaines forces politiques.

Travail, logement et fiscalité constituent ainsi des enjeux de concurrence, de tension et de mobilisation au sein des espaces frontaliers. Les asymétries économiques et les ruptures en matière administrative ou fiscale suscitées par la frontière font émerger des

formes de luttes spécifiques qui peuvent aussi bien rencontrer l'intérêt de partis politiques, comme dans le cas de la bataille fiscale des frontaliers français en Belgique, mais aussi s'en détacher, comme le montre l'indifférence aux polémiques portées par le MCG dans la commune suisse de Veyrier. Pour autant, comme le montre la prochaine section, les spécificités frontalières sont aussi éprouvées de manière plus diffuse, tout au long des parcours biographiques, et participent de la construction des rapports à l'État.

Une expérience rapprochée de l'État

Les différentiels générés par la frontière se matérialisent directement dans l'espace de vie des enquêtés⁹¹. Lorsqu'ils se déplacent, les individus perçoivent un ensemble de repères, de signes et de formes qui leur indiquent le passage d'un pays à un autre. Si l'on pense en premier lieu aux différences linguistiques, d'autres éléments plus discrets sont également identifiés au quotidien. Le franchissement des frontières conduit ainsi les individus à faire l'expérience pratique de la « réalité de l'État » (Linhardt et Bellaing, 2005), à travers différents repères matériels comme les douanes, le changement de forme bâtie ou les différences de prix indiquées sur des produits de consommation courante. Cela peut se repérer dans les récits que les enquêtés font de leur enfance aux frontières, dans lesquels ils insistent sur un ensemble de manifestations concrètes du rôle de l'État, que ce soit dans l'encadrement des migrations ou dans le champ économique. Plus spécifiquement, l'expérience des transgressions de la frontière permet de conscientiser et d'éprouver les structures économiques, légales et administratives de l'État. Ces manifestations varient toutefois selon les terrains et selon les générations, dans la mesure où la progressive disparition des postes-frontière de l'UE et la mise en place de l'espace Schengen ont transformé les modalités du passage des frontières au cours des trente dernières années.

⁹¹ En ce qui concerne le terrain lillois, ces éléments sont détaillés dans les articles : Clément, 2021 a et Daffe et Clément, 2022.

Pour les générations les plus anciennes, qui ont grandi entre les années 1940 et 1960, la réalité de l'État surgit dans les récits de manière relativement similaire, à travers les postes-frontière et la figure des douaniers. Les récits de fraudes, qui participent d'une socialisation frontalière, prennent des accents communs : le beurre, la viande ou le vin sont des denrées particulièrement taxées que l'on s'employait à faire passer d'un pays à l'autre en toute discrétion, souvent avec la complicité des enfants. Ces pratiques de fraude constituent l'une des formes d'apprentissage des disparités nationales en matière de réglementation et de fiscalité. Faire les courses en famille en passant par la douane peut alors être vu comme l'une des voies par lesquelles les individus se trouvent « étatisés » (Bourdieu, 1993), au sens où ils intériorisent l'existence de règles et d'instances de sanction propres à l'État. Cette étatisation passe aussi par le développement d'un rapport affectif aux institutions étatiques ayant structuré le milieu de vie au cours de l'enfance. Notre enquête souligne ainsi que les récits de fraude partagés par les enquêtés les plus anciennement établis dans les espaces frontaliers résonnent comme une forme de nostalgie des frontières traditionnelles de l'État. Dans le cas de la frontière franco-espagnole, les entretiens avec les générations les plus anciennes renvoient plus spécifiquement aux situations d'exil à la suite de la guerre civile espagnole et à la différence de régimes politiques (par exemple, démocratique *versus* non démocratique) entre les États.

Pour les générations suivantes, alors que le souvenir des douanes est présent, il apparaît nettement moins prégnant. Sur le terrain franco-belge, il cède plus directement la place à une forme d'hédonisme transfrontalier. Ce n'est plus tant le franchissement de la frontière lui-même qui porte la promesse d'une transgression, mais les expériences plus légères et décomplexées qu'autorisent les différences de prix et de législation, en particulier pour l'alcool et le tabac. Dans l'espace franco-suisse, nous n'avons pas retrouvé la même spécialisation territoriale de l'offre festive. Ainsi, même si de nombreux Français se sont rendus durant l'enfance et l'adolescence aux grandes manifestations du canton de Genève (fête de l'Escalade par exemple), ou aux festivités locales organisées dans des villages

frontaliers suisses, c'est moins en raison des différences de prix que de la concentration dans un même espace urbain des activités récréatives. Et pourtant, la nécessité de connaître les taux de change pour passer d'une monnaie à l'autre – ou parfois de disposer de deux portemonnaies, comme l'évoquent plusieurs enquêtés – relève bien d'un apprentissage pratique aux institutions de l'État. Dans le cas de la frontière franco-espagnole enfin, les différences économiques et commerciales qui ont caractérisé les deux pays rendaient les villes françaises près de la frontière attractives pour les Espagnols en quête de nouveaux produits. Comme nous l'avons déjà évoqué dans les précédents chapitres, cette tendance s'est depuis renversée avec des prix à la consommation bien moins élevés pour certaines denrées du côté espagnol de la frontière.

Enfin, les générations les plus jeunes sont doublement socialisées à la mobilité transfrontalière, par les relations familiales d'une part, et par les institutions scolaires et européennes de l'autre. Tout en héritant d'une spontanéité transfrontalière lorsqu'elles sont elles-mêmes issues de familles locales, ces jeunes générations sont aussi les plus directement nourries d'un contenu pro-européen délivré par l'école ou les médias. Dans les espaces franco-belges et franco-espagnols, la matérialité de l'État s'éprouve sous des formes renouvelées, puisque les différences de monnaies et les postes de douane fixes ont disparu. Les écarts de prix se sont essentiellement réduits aux produits les plus taxés et concentrent une grande partie de l'attention. Les enquêtés insistent avant tout sur les « tabacs », « snacks », « boulangeries », « friteries », « épiceries » et « dépanneurs » qui parsèment la frontière. De même que pour la fraude des générations passées, la transgression contemporaine des frontières repose sur la connaissance des écarts de prix et des pratiques policières, acquise par le biais de la rumeur et d'allers-retours entre les deux pays. Bien que les douanes et les monnaies distinctes ne fassent pas partie de l'univers des jeunes générations, les repères matériels et symboliques à travers lesquels s'éprouve l'État n'ont donc pas totalement disparu. Ils sont expérimentés lors des mobilités transfrontalières juvéniles sous des formes allégées, coïncidant moins avec la représentation des frontières construite dans l'enseignement

géographique ou historique. Près de la frontière franco-suisse, les mobilités de consommation spontanées ne sont pas moins marquées et restent, elles aussi, orientées par les prix. Le passage de la douane et les perceptions liées aux différences entre les monnaies restent cependant des marqueurs plus directs des réalités étatiques.

Au-delà des différences générationnelles, il faut aussi noter le poids des origines sociales dans la manière dont se perçoivent les réalités de l'État aux frontières. Ainsi, au sein des classes populaires de l'espace franco-belge, la manière dont sont décrites les pratiques concernant le pays voisin se présente plus systématiquement sous les traits d'expériences pionnières de l'Europe. Après avoir souligné l'ancienneté de ses expériences transfrontalières, Marc Dufлот, agent de maîtrise français, né en 1954 et parti s'installer en Belgique au début des années 1970, s'exclame par exemple : « L'Europe, je l'ai faite avant l'Europe ! » Une autre enquêtée, Leila, ancienne ouvrière du textile française née en 1957, emploie quant à elle une formule similaire en parlant d'« Européens avant l'heure ». La revendication d'une primeur européenne montre que les mobilités de jeunesse constituent une ressource symbolique pour penser la transformation des institutions de l'État. C'est alors à l'aune de leurs habitudes transfrontalières que ces habitants s'étonnent et s'emportent parfois contre la réalité contemporaine de l'Europe. Au contraire, chez les héritiers de la bourgeoisie, que ce soit près de la frontière belge ou suisse, les pratiques transfrontalières sont moins centrales dans la production de discours sur l'État et l'Europe que ne peuvent l'être d'autres expériences internationales. Pour ces catégories, ce sont davantage les voyages effectués à plus large échelle qui sont constitutifs des rapports pratiques à l'État.

Il faut enfin s'arrêter sur certaines spécificités de l'espace frontalier basque, où la légitimité de la frontière et l'existence de deux États différenciés sont parfois ouvertement contestées par certains interviewés à partir d'un sentiment d'appartenance à la culture ou à l'identité basque (voir chapitres 3 et 4). Dans ces cas, la frontière franco-espagnole est considérée en tant qu'imposition politique ayant historiquement divisé une communauté nationale unifiée ancestrale. La narration nationaliste basque revendique alors une

appartenance nationale transfrontalière qui se différencie d'identifications françaises ou espagnoles. Alors que les personnes interrogées admettent les différences linguistiques, sociologiques ou économiques entre chacun des côtés de la frontière « officielle » (appelés en basque « Iparralde » pour le côté nord et « Hegoalde » pour le côté sud), la légitimité de cette dernière ne cesse d'être remise en question. Malgré cela, les enquêtés se plaignent souvent d'une différenciation politique qui leur serait imposée. Amaia, une femme basque-espagnole présentée dans le chapitre 2 (voir encadré : « Le bilinguisme à la frontière franco-espagnole »), qui a déménagé avec sa famille dans une ville frontalière française, explique cette expérience en déclarant : « Nous avons adapté le document d'identité pour devenir "espagnols" résidant à l'étranger. [...] Tu penses que tu es toujours au Pays basque, mais tu te rends compte que si tu n'as pas d'État, tu n'es rien. Nulle part. »

L'APPROPRIATION DES FRONTIÈRES LABILES

Dans cet ouvrage, nous nous sommes concentrés sur les relations qui se nouent à terre, sans véritablement réfléchir à ce que ce prisme entraînait. Nos trois terrains sont pourtant traversés de plans d'eau navigables (lac Léman, Lys, canal de Roubaix et de l'Espierre, Bidassoa, baie de Txigundi), marquant en partie les limites étatiques des territoires considérés, et sur lesquels se déroule un ensemble de rencontres transfrontalières. Ces milieux aquatiques transfrontaliers ne sont pas des *no man's land* sociaux, mais abritent au contraire un ensemble de relations et de pratiques qui s'organisent avec et autour des frontières.

Les recherches en sciences humaines et sociales nous invitent à envisager les milieux aquatiques navigables non comme des espaces traversés rapidement entre des points terrestres fixes, mais comme des espaces de vie changeants et de possibles interfaces de rencontres (voir par exemple Gagné Yale et Rasmussen, 2016 ; Krause, 2019 ; Bowles *et al.*, 2019). Sur l'eau comme sur terre, le « fait frontalier » se révèle volontiers « en train de se faire, au quotidien » (Duez & Simonneau, 2018, p. 48). Les fleuves, deltas et lacs constituent des « espaces mobiles », dont l'ordre est sans cesse recomposé par l'intrication de mouvements, de temporalités,

d'affordances fluctuantes (eau à l'état liquide ou gelé, calme, en quantités limitées, etc.). En territoire aquatique, comme de nombreux auteurs l'ont désormais montré (voir par exemple Steinberg et Peters, 2015; Camprubí, 2020; Daffe, 2021), la prise en compte du « volume » de l'eau et de sa profondeur éclaire des modalités possibles d'entrée (ou non) en relation, de « mises en accord », ainsi que de contrôle et de conflits potentiels.

Sur le lac Léman, la participation d'une des membres de l'équipe aux navigations de bateliers et de pêcheurs professionnels a permis d'observer les pratiques triviales, les gestes et les connaissances techniques et sensibles, au travers desquels la matérialité de la frontière est éprouvée. Le tracé de la frontière franco-suisse (arrêté de manière mathématique et non fixé sur le talweg) délimite pour les pêcheurs professionnels leurs territoires d'exercice respectifs : les filets doivent obligatoirement être posés du côté national dont ils proviennent, mais ils peuvent être relevés de l'autre côté s'ils y ont dérivé. Or les reliefs des fonds sous-lacustres, ainsi que les qualités physiques et chimiques de l'eau diffèrent de part et d'autre de la frontière (en raison des affluents, de la géographie des rives, de la bathymétrie qui peut varier de plusieurs dizaines de mètres entre emplacements, provoquant des différences significatives de températures et de courants, etc.). Ces différences, selon les pêcheurs, induisent une répartition inégale des poissons qui, selon les espèces, cherchent des zones plus ou moins froides et plus ou moins riches en végétaux et en oxygène par exemple, ce dont certaines zones sont dépourvues. La raréfaction du poisson ces dernières années (jusqu'à quatre fois moins pour certains, en seulement sept ans) soumet les pêcheurs à une plus grande concurrence. Dans ce contexte, on a pu observer des stratégies de pêche visant à pallier ces différences de topographie sous-lacustre, permises par une très bonne connaissance des phénomènes subaquatiques. Certains acteurs, en effet, posent parfois leurs filets au plus proche de la limite nationale, voire « dessus », réglés à une profondeur susceptible de rencontrer un courant qui les fera dériver du côté de la frontière considéré comme le plus favorable, puisque plus susceptible de croiser l'itinéraire de bancs de poissons convoités...

Ce cas montre comment la profondeur subaquatique est susceptible de mettre en évidence des espaces de rencontres, de frictions et de négociations entre acteurs autour des frontières.

Comme le souligne Lino Camprubí (2020) à propos de la géopolitique des profondeurs méditerranéennes, ces formes de rencontre sont susceptibles de pointer du doigt de nouveaux enjeux politiques et de questionner à nouveaux frais les limites d'espaces en apparence « fluides » et incontestés, mais en réalité largement divisés.

Les diverses matérialités de la frontière, qu'elles apparaissent sur terre ou en milieu aquatique (voir encadré : « L'appropriation des frontières labiles »), offrent aux populations frontalières une compréhension ordinaire de certaines des fonctions de l'État. Douanes, commerces, mais aussi radars et filets de pêche constituent des repères par lesquels les individus perçoivent et négocient le poids des structures nationales au sein de leur vie quotidienne. D'apparence banale, ces artefacts contribuent également à désamorcer la composante conflictuelle des sentiments d'appartenance que nous avons rencontrée dans les trois espaces frontaliers.

Une ligne de différenciation dépassionnée

Notre enquête montre que les espaces frontaliers sont simultanément des terrains de lutte et des espaces où s'éprouve la présence de l'État. Pour autant, comme nous avons commencé à le montrer dans les chapitres 3 et 4, les rapports quotidiens entre populations voisines apparaissent plutôt dépassionnés, la frontière constituant un support de différenciation, mais pas d'antagonisme profond⁹².

Les enquêtés expriment souvent des visions culturalistes, voire essentialistes, de leurs voisins, en reconnaissant avoir fait l'objet de stéréotypes de la part de ces derniers. Pascale Maurin, infirmière française à la retraite vivant près de la frontière suisse, explique par exemple à quel point les maisons suisses sont plus belles et plus propres parce que la population est plus méticuleuse et chaleureuse. Le même commentaire est souvent fait par des citoyens français vivant près de la frontière à propos des maisons belges, considérées

⁹² Ces éléments sont détaillés dans l'article : Audikana, Clément et Gumy, 2023.

comme beaucoup plus solides et décorées. Comme le montre le commentaire de Pauline Caron, institutrice de 35 ans résidant dans une commune frontalière belge, le célèbre dicton selon lequel les Belges auraient une « brique dans le ventre » est utilisé comme preuve de leur observation des modes de vie dans les villes frontalières belges :

Il y a une émission qui s'appelle « une brique dans le ventre » parce que c'est ce qu'on dit pour les Belges. La priorité, c'était la maison. Ça change avec les nouvelles générations, mais c'était d'abord la maison. Mon père me racontait qu'il allait chez des gens avec qui il travaillait : ils ne recevaient pas dans la salle à manger, mais dans la cuisine. Et, le soir, pour faire des économies, ils mangeaient des tartines et du café. En France, c'est pour le petit déjeuner (rires). C'est leur façon de vivre, est-ce que c'est mieux ou est-ce que c'est moins bien, je ne sais pas [...] C'est vrai qu'on a chacun nos façons de faire.

Les Français évoquent également la facilité avec laquelle ils identifient les clients belges dans les supermarchés français, en se basant sur les produits que contiennent leurs chariots. De leur côté, les enquêtés suisses qualifient souvent la population française de moins disciplinée, moins ponctuelle ou moins respectueuse des règles. Autour de la frontière franco-espagnole, outre la distinction linguistique entre les populations francophones et hispanophones, les différences culturelles entre les Français (calmes, silencieux, suivant les horaires européens, utilisant des formules de politesse, etc.) et les modes de vie espagnols (bruyants, animés, suivant des horaires espagnols, etc.) sont fréquemment relevés par les personnes interrogées. Cécile Brun, concierge travaillant dans une école française, estime par exemple que les écoliers espagnols revendiquent leur nationalité pour justifier une ambiance scolaire survoltée.

La différenciation entre les populations frontalières tient également à la perception d'un traitement en tant que membre d'une communauté plus que d'une autre. Basée sur le regard des autres, cette différenciation est parfois vécue par des personnes faisant preuve d'un mode de vie ou d'une appartenance à forte dimension transfrontalière. Une enquêtée suisse, propriétaire d'une maison de vacances dans les Alpes françaises, rapporte par exemple

le « sectarisme » des employés administratifs locaux du village, lui faisant toujours « se sentir suisse ». Ane Murga, une enquêtée basque-française vivant depuis plus d'une décennie du côté espagnol de la frontière, regrette pour sa part d'être encore essentiellement perçue comme une ressortissante française étrangère, mentionnant une certaine francophobie :

J'ai l'impression de me sentir comme une étudiante en Erasmus. Je ne me sens pas complètement intégrée à Saint-Sébastien. J'ai fait partie d'une organisation de femmes, ou elles m'ont souvent rappelé que ce que je pensais était lié à mon origine française. On m'appelle *gabacha* (en souriant). Par contre, je connais quelqu'un qui fait de la politique, et qui est français. Je ne sais pas comment il fait. C'est compliqué. La francophobie vient d'un complexe en réalité. C'est mon analyse. Pendant longtemps, la France était un endroit plus important. Aujourd'hui, les gens d'ici se projettent dans le monde, ils n'ont pas d'intérêt pour la proximité. À Saint-Sébastien il y a un commerce alimenté par la fréquentation française, alors qu'on ne parle pas français. Le Français laisse de l'argent et c'est tout. Le Français n'est pas spécialement bien accueilli dans cette ville. Ils ne font pas de différence entre un Français et un Basque français. Globalement, la société de Saint-Sébastien est une société très fermée. Le contact social n'y est pas facile.

À proximité des frontières, tant dans les cas lillois que genevois, le passage fréquent des frontières est décrit comme une habitude qui forge une familiarité croissante avec le pays voisin. Lorsque nous leur demandons de manière plus informelle si elles se sentent appartenir au pays voisin (« Vous sentez-vous français? », « Vous sentez-vous belge? »), la plupart des personnes interrogées ont tendance à rejeter d'emblée cette idée pour réaffirmer leur appartenance nationale de naissance. Cependant, comme nous l'avons vu, les individus ayant passé leur enfance près de la frontière tendent à nouer des liens affectifs plus forts avec le pays voisin. Un enquêté français ayant grandi près des Ardennes belges évoque ainsi sa « belgitude » acquise au fil d'expériences répétées dans le pays voisin. Dans le cas basque, où la fracture linguistique est claire, il est difficile pour les personnes

interrogées d'exprimer une affiliation avec le pays voisin, tant est forte la dichotomie nationale hispano-française. Dans certains cas, les identifications se brouillent cependant au fil de la trajectoire. Ainsi Lorea, une enquêtée basque-espagnole (voir chapitre 3), étant allée à l'école en France alors qu'elle vivait du côté espagnol de la frontière, explique ne pas pouvoir dire si elle est française ou espagnole. Dans son cas, le sentiment d'appartenance française est entretenu par le fait de parler français avec ses enfants, pourtant nés et désormais domiciliés sur le versant espagnol de l'espace frontalier.

Si les sentiments d'appartenance nationaux sont couramment exprimés à travers l'attachement à l'idée de nation, ils se basent aussi sur des exemples de la vie quotidienne, comme les procédures administratives ou la différence des prix. À ce titre, une enquêtée suisse raconte son expérience avec l'administration française, concluant que le système bureaucratique est moins efficace que dans son pays et qu'elle ne pourrait jamais y vivre. De nombreux autres enquêtés suisses affirment qu'ils refusent de faire du shopping en France, défendant une position morale. Comme le résume Anne-Catherine, présentée dans le chapitre 4 : « Je vis en Suisse, je gagne mon argent en Suisse, je le dépense en Suisse. » Dès lors, les espaces frontaliers suscitent des sentiments d'appartenance nationaux qui peuvent devenir plus concrets ou immédiats, mais pas nécessairement omniprésents ou plus radicalisés que pour d'autres contextes.

Diverses expériences de vie ou situations personnelles permettent néanmoins de contourner ou d'atténuer les effets différenciateurs de la frontière. Au sein des couples mixtes, des sentiments d'appartenance différents coexistent parfois au sein d'un même ménage, ce qui contribue le plus souvent à nuancer (ou, à de plus rares occasions, à renforcer) les singularités frontalières. Certains couples mixtes manifestent un inconfort évident à propos des catégories ou des appartenances dichotomiques évoquées au cours des entretiens. D'autres se réfèrent à plusieurs reprises à leur condition peu courante de « partenaire binational(e) » pour reconnaître, mais également relativiser, la persistance des différences nationales. Lors d'un entretien avec un couple de retraités, une femme née en Suisse et ayant hérité de la nationalité française se rappelle la

fois où elle a refusé d'effectuer les formalités administratives nécessaires pour la transmettre à son mari. Elle explique alors en riant : « Moi, quand j'ai demandé la nationalité française, je trouvais que [mon mari] ne la méritait pas ! Il est trop suisse ! » Dans le cas lillois, une jeune Française, gérante de magasin dans un centre commercial près de la frontière, explique de son côté qu'à cause de ses origines flamandes, son mari n'acceptera jamais d'habiter en France, bien qu'elle en aurait envie. Le fait d'appartenir à un couple mixte ou de disposer d'une double nationalité ne conduit donc pas à oublier les différences entre populations frontalières, mais permet à certaines conditions de revendiquer une appartenance plurielle.

Si la frontière demeure un facteur différenciateur, elle ne peut pleinement rendre compte des divers processus sociaux, économiques, culturels, genrés et ethnicisés qui structurent les espaces frontaliers. Les personnes interrogées soulignent fréquemment et spontanément d'autres aspects non territoriaux de leur expérience de vie personnelle qui nourrissent, plus que la proximité d'une frontière, leurs sentiments d'appartenance respectifs. Par exemple, Ane, une enquêtée basque en France, se définit principalement en tant que femme et lesbienne, en précisant que la communauté homosexuelle tend à développer des relations personnelles et militantes partagées à l'échelle de tout l'espace frontalier. Si la frontière nationale participe bien de la construction des rapports aux autres, sa fonction sociale de « différenciation » (Raffestin, 1992) est largement atténuée dans les espaces où nous avons enquêté, passant souvent au second plan d'autres processus d'altérisation fondés sur la classe, le genre, la nationalité, l'ethnicité...

Dans ce chapitre, nous sommes partis de certaines sources de tensions à travers lesquelles les espaces frontaliers sont le plus souvent médiatisés. Les mécontentements nés de l'augmentation de l'emploi frontalier, de la pression exercée sur les prix de l'immobilier ou de la confrontation à l'administration fiscale sont bien présents sur nos terrains d'enquête. Plus qu'une preuve de l'exceptionnalité des espaces frontaliers, ces tensions peuvent constituer le point de départ d'une analyse plus fine des matérialités et dimensions symboliques susceptibles d'avoir une incidence sur le quotidien des habitants concernés.

À travers leurs pratiques frontalières, les populations font d'abord l'expérience des réalités de l'État, de ses institutions, de ses politiques fiscales ou encore migratoires. La matérialité de la frontière n'est plus seulement figée, mais peut se déplacer avec les individus pour donner lieu à des appropriations fluctuantes, variables au gré des générations comme des catégories sociales ou d'environnement (terrestre ou aquatique). Si les frontières étatiques instaurent de la différence, celle-ci n'est pas repérée ou vécue de la même façon par l'ensemble des populations composant un même espace frontalier.

En second lieu, nous avons montré que les relations sociales entre ces populations voisines ne cristallisent pas de forts antagonismes nés de la présence d'une frontière. Bien qu'ils abritent des revendications particulières, les espaces frontaliers donnent à voir des interactions sociales plutôt dépassionnées. En évitant de céder à l'attrait des polémiques frontalières, ce constat invite à se départir d'une vision conflictuelle de la frontière, qui agirait nécessairement en tant que catalyseur de tensions. Ni source de l'émergence d'identités transnationales, ni levier de l'émergence d'attitudes xénophobes, les frontières que nous avons pu analyser dans les cas basque, genevois et lillois s'articulent à des relations d'indifférence mutuelle sur lesquelles il s'agit de revenir en conclusion.

Conclusion

Faire société aux frontières

Cet ouvrage part du constat que les recherches qui s'intéressent aux espaces frontaliers, qu'elles se revendiquent ou non des *Border Studies*, conçoivent souvent ces terrains comme des laboratoires de la recomposition des frontières étatiques. Nous avons plutôt cherché à caractériser, à l'aide de méthodes quantitatives et qualitatives, les réalités ordinaires des populations qui vivent à proximité de trois frontières européennes particulièrement pacifiées. Notre questionnement de départ était le suivant : quels sont, au sein de régions urbaines situées aux marges d'un territoire national, les effets de la présence d'une frontière sur la vie des habitants ? Répondre à cette question nous a semblé requérir un double décalage par rapport aux approches majoritaires rencontrées dans la littérature.

Le premier décalage consistait à délaisser la frontière étatique en tant qu'objet central de la recherche pour se pencher sur l'organisation sociale des espaces frontaliers basque, genevois et lillois. Au fil des chapitres, il apparaît clairement qu'existe une multiplicité de « sociétés frontalières », mais qu'elles ont en commun d'être marquées par des inégalités découlant de la rencontre, dans la grande proximité, de dynamiques à la fois locales, nationales et transfrontalières. En cela, les espaces frontaliers peuvent bien être considérés comme des « espaces sociaux localisés » (Laferté, 2014) et fournissent des cas particulièrement riches pour « [articuler] la morphologie sociale locale aux processus plus globaux (l'État, l'Europe, les marchés...) dont l'espace monographiquement étudié n'est qu'une réalisation localisée » (p. 435).

Le second décalage, qui découle du premier, visait à refuser d'aborder la frontière en tant que déterminant souverain des pratiques et des imaginaires des habitants qui vivent dans sa proximité.

Celle-ci n'apparaît que comme l'une des dimensions spatiales susceptibles de jouer un rôle dans l'organisation et la conduite de la vie quotidienne. Cette démarche ne nous a pas empêchés, au cours des chapitres successifs, de mettre en avant les forces régulatrices exercées par la frontière, les différentiels qu'elles participe à instaurer, ses matérialités ou sa prégnance dans les représentations courantes. Pour autant, nous avons souhaité interroger avec tout autant d'intérêt ce qui, dans nos terrains d'enquête, n'avait « rien de frontalier ». Plutôt que de nous focaliser sur des profils spécifiques, par exemple les travailleurs ou migrants frontaliers, notre regard s'est élargi à l'ensemble des populations locales afin de rendre compte plus exhaustivement des modalités d'appropriation des espaces frontaliers. Il s'agissait donc de comprendre pour qui, quand et comment la frontière constituait une trame susceptible de façonner les comportements sociaux, de faciliter ou de restreindre certaines pratiques. Mais il importait également de pointer les situations dans lesquelles la frontière ne constituait qu'une dimension secondaire, voire insignifiante, de la vie sociale. À l'appui de ce double décalage, notre recherche réinscrit les espaces frontaliers dans le champ de la sociologie urbaine et fait ressortir quatre ensembles de résultats.

Premièrement, notre ouvrage propose une lecture des inégalités sociales en contexte frontalier, au sens où il analyse les *divisions sociales de l'espace* (Rocanyolo, 1972) à proximité des limites nationales, même si nous n'avons pas cherché à livrer de représentations graphiques de la distribution géographique des populations frontalières ou à caractériser leur évolution dans le temps. Dans les espaces frontaliers, l'opération d'identification de la position sociale des individus s'avère particulièrement complexe, puisqu'elle requiert de raisonner simultanément à plusieurs échelles. Les habitants des espaces frontaliers n'entretiennent pas les mêmes rapports avec leur espace de vie et leurs voisins selon la position qu'ils occupent au sein de la hiérarchie sociale dans leur pays, mais aussi dans celle du pays voisin. La spécificité des espaces frontaliers tient au fait que les écarts de position entre résidents d'un quartier ou d'une commune se creusent ou se réduisent par le biais d'héritages et de stratégies résidentielles et professionnelles à la fois locales et

débordant du cadre de l'État-nation. L'ouvrage montre à cet égard que les différentiels frontaliers constituent un socle à partir duquel des rapports inégalitaires sont non seulement susceptibles de s'intensifier, mais aussi de se recomposer à travers les déplacements transfrontaliers.

En cela, l'ouvrage apporte un deuxième ensemble de résultats qui résonnent avec la sociologie urbaine : la mise au jour de *tensions entre ancrage et mobilité transfrontalières*. Il faut rappeler ici que tout en ayant des effets sociaux et urbains importants (en matière de morphologie du bâti, de paysage et de flux de populations), les mobilités d'un pays à l'autre constituent un phénomène minoritaire à l'échelle des agglomérations urbaines. De plus, si ces pratiques peuvent s'inscrire dans des stratégies de mobilité sociale, les portraits d'habitants présentés tout au long de l'ouvrage montrent que les avantages de la vie transfrontalière peuvent s'épuiser au fil de la trajectoire, lorsque les contreparties du travail frontalier se font sentir, les projets scolaires sont compromis ou les possibilités de retour sont entravées par les difficultés de revente du logement. Par ailleurs, l'immobilisme transfrontalier ne doit pas être considéré uniquement comme une contrainte, certains groupes sociaux dominants construisant au contraire leurs stratégies de reproduction autour de l'ancrage, tout en défendant une appartenance symbolique élargie à la région transfrontalière. Ces nuances vis-à-vis des mobilités transfrontalières, souvent présentées comme le fait de « profiteurs », ou à travers la distinction entre gagnants et perdants de l'ouverture des frontières, apparaissent d'autant plus cruciales que les espaces frontaliers font l'objet de politiques d'intégration transfrontalière visant à encourager ce type de flux. Les politiques d'intégration doivent en conséquence être pensées avec précaution dans la mesure où elles sont susceptibles de modifier les (dés)équilibres entre versants des espaces frontaliers, mais également entre localités de chaque versant. En axant les mesures sur la promotion des mobilités, parfois au détriment d'une valorisation des ancrages, ces politiques pourraient accentuer les inégalités entre habitants pouvant se déplacer stratégiquement à l'échelle transfrontalière, et habitants éprouvant une forme de captivité transfrontalière.

Le troisième ensemble de résultats a trait aux *usages sociaux de l'espace frontalier*, pour reprendre les termes de Jean-Claude Chamboredon (1982), et interroge les rapports pratiques et symboliques à l'environnement local, aux populations voisines et aux matérialités de la frontière. L'ouvrage montre en particulier que l'intensité des pratiques transfrontalières ne s'associe pas mécaniquement à un sentiment d'appartenance plus fort à l'espace frontalier. Si habiter dans un espace frontalier conduit dans certains cas à développer une familiarité avec les populations « d'en face », et à une méfiance, voire une hostilité dans d'autres cas, le rapport modal aux populations voisines reste celui de l'indifférence, ou de la différenciation « dépassionnée », comme le détaillent les chapitres 3 et 5. Ce résultat nous semble d'autant plus important à relever qu'il bat en brèche un postulat des *Border Studies*, à savoir que la frontière constituerait une ressource permettant de transcender les différences entre les populations ou les territoires qu'elle sépare, ou au contraire un facteur d'aggravation des tensions. En nous intéressant à la façon dont les personnes résidant à proximité d'une frontière conduisent et donnent sens à leurs activités régulières, nous avons plutôt souligné la variété des formes d'appropriation matérielle et symbolique de l'espace. Le chapitre 2 éclaire la différenciation sociale et géographique des pratiques transfrontalières, indiquant par exemple que les activités culturelles ou de loisirs sont davantage réservées aux classes supérieures, tandis que certains groupes sociaux, comme les classes populaires lilloises, sont plus investis dans les achats transfrontaliers du quotidien. La typologie présentée dans le chapitre 4 montre que les attachements, les pratiques ou les projections dans le pays voisin ainsi que les rapports à l'altérité dépendent conjointement de l'appartenance de classe et des trajectoires résidentielles des individus. Il apparaît à cet égard que seule une minorité privilégiée d'habitants combine des habitudes transfrontalières prononcées avec un sentiment d'appartenance transfrontalière, alors que d'autres peuvent être mobiles, mais peu attachés à l'espace frontalier, ou d'autres encore symboliquement attachés au pays voisin, mais peu coutumiers des visites au-delà de la frontière.

Enfin, un quatrième ensemble de résultats tient à la mise en relation de ces usages sociaux avec les ambitions de la coopération transfrontalière, présentées dans le chapitre 1. Dans les espaces frontaliers étudiés, les instruments de gouvernance et les institutions qui les mettent en œuvre restent pour l'essentiel abstraits et déconnectés de la vie quotidienne des populations locales. Les espaces frontaliers basque, genevois et lillois sont dotés d'un dispositif de gouvernance présentant plusieurs similarités, c'est-à-dire des structures dotées d'une compétence juridique où siègent des représentants des acteurs publics concernés ainsi que des groupes thématiques composés de membres des services techniques des collectivités de part et d'autre de la frontière. En revanche, dans aucun de ces trois cas n'existe d'assemblée de citoyens élus par un suffrage universel à l'échelle de l'espace frontalier dans son ensemble. Le portage institutionnel et la gouvernance de ces instances se caractérisent ainsi par leur dimension bureaucratique, perçue et vécue comme telle par des habitants qui n'ont souvent pas connaissance de leurs réalisations, voire de leur existence. Parfois appréhendées en tant que « coquilles vides », ces institutions transfrontalières ne permettent pas de renforcer l'identification des populations locales au périmètre officiel qu'elles recouvrent et revendiquent. Nos analyses montrent en particulier que ce constat vaut aussi bien pour le Grand Genève, où l'intégration transfrontalière est la plus prononcée, qu'au sein de l'Eurocité basque où les relations sont bien plus distendues. De plus, les croisements systématiques que nous avons opérés avec les positions sociales des individus soulignent que le soutien à la coopération transfrontalière est plus faible parmi les classes populaires. Dans leurs formats actuels, les instances de la coopération transfrontalière, par leurs outils comme par leur marge de manœuvre, peinent donc à résonner avec le vécu ordinaire de la population résidente dans son ensemble.

Ainsi, alors que notre recherche visait initialement à identifier les contours de « communs transfrontaliers », elle s'est progressivement reportée sur les logiques de la différenciation sociale des espaces frontaliers. Cette perspective nous permet d'interroger les dynamiques de l'intégration transfrontalière à nouveaux frais. Les

tentatives menées pour rassembler les populations de l'un ou l'autre des versants frontaliers sous une identité commune peuvent rencontrer certaines résistances, précisément parce que les usages sociaux de l'espace frontalier renvoient à des dispositions et des trajectoires sur lesquelles la coopération transfrontalière a peu de prise. Les tensions transfrontalières, parfois instrumentalisées par des mouvements politiques identitaires et xénophobes, sont le fruit d'usages concurrents du territoire et du constat d'injustices liées aux différentiels frontaliers. Certaines mobilisations émergent en faveur de la défense de certains privilèges frontaliers, comme lorsque les « non-résidents » français se rassemblent sur Internet pour lutter contre une réforme fiscale qui viendrait annuler les bénéfices tirés des différentiels frontaliers franco-belges. Cependant, les habitants des espaces frontaliers restent peu organisés collectivement, et en conséquence, peu à même de faire valoir leurs revendications auprès des pouvoirs publics et des instances de la coopération.

Il nous semble important de rappeler, à l'heure où les frontières se durcissent et se remilitarisent en Europe, qu'il est essentiel de faciliter la construction de relations aussi bien transfrontalières que transnationales. Cela dit, l'intégration telle qu'elle est promue dans les espaces étudiés, à travers l'encouragement des mobilités, la construction d'infrastructures de transport ou les initiatives culturelles ponctuelles, si elle est soutenue par une majorité de la population, ne suscite pas un fort sentiment d'appartenance transfrontalière. L'intensification des passages d'une frontière ne saurait, à elle seule, garantir une plus grande cohésion sociale. D'un point de vue institutionnel, d'autres leviers en mesure de consolider les liens entre des populations pourraient être activés. Étant donné l'importance accordée à cette dimension par les enquêtés, l'école apparaît par exemple comme un chantier d'approfondissement des relations transfrontalières. Tout l'enjeu consiste alors à penser une offre transfrontalière qui ne vienne pas renforcer les processus de tri scolaire et légitimer les « stratégies ségrégatives » (van Zanten, 2009) mises en œuvre par les classes moyennes et supérieures.

De manière générale, les leviers institutionnels doivent être accompagnés de mécanismes redistributifs permettant de limiter

les effets des différentiels frontaliers, en particulier économiques, sur les groupes sociaux les moins dotés. Cette dimension renvoie d'emblée à la souveraineté des territoires et à l'adaptation des systèmes fiscaux au cas particulier des espaces frontaliers. Dans les trois terrains étudiés, plus ces différentiels sont prononcés, plus les relations transfrontalières rencontrent d'obstacles, et nourrissent des rapports antagonistes. Des mesures fiscales visant à redistribuer les richesses de part et d'autre d'une frontière étatique apparaissent comme une manière de poser les bases d'une « justice transfrontalière ». Alors que des mécanismes fiscaux existent dans le cadre du Grand Genève, le fait qu'ils s'articulent à des dynamiques structurelles inégalitaires – le nombre de travailleurs frontaliers domiciliés dans chaque commune sur le versant français – et qu'ils participent en retour à l'entretien de ces échanges, engendre un risque de creusement des inégalités sur les marchés de l'emploi ou du logement. Si ces mécanismes ont pu favoriser la croissance économique genevoise, rien n'est vraiment dit sur leur capacité à garantir l'équité sociale. En promouvant les mobilités transfrontalières tout en donnant les moyens de l'ancrage frontalier, il nous semble que les politiques d'intégration trouveraient des clés prometteuses pour garantir la cohésion sociale au sein des espaces frontaliers.

Bibliographie

- Adly, H. (2014) « Le cosmopolitisme à Genève du mythe aux territoires : une anthropologie urbaine de la “communauté internationale” ». Thèse de doctorat, École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Alberdi Collantes, J. C. (2019) « Éxitos y fracasos de la cooperación transfronteriza : El ejemplo del Bidasoa », *Estudios fronterizos*, 20. En ligne.
- Alegría, T. (2007) « Débat sur la métropole transfrontalière : une remise en cause à partir du cas Tijuana/San Diego », *Cahiers des Amériques latines*, 56, p. 63-82. En ligne.
- Amelina, A. et Vasilache, A. (2014) « Editorial: The shadows of enlargement: Theorising mobility and inequality in a changing Europe », *Migration Letters*, 11(2), p. 109-124.
- Andreotti, A., Le Galès P. et Moreno Fuentes F. J. (2016) *Un monde à la carte : villes et mobilités des cadres supérieurs européens*. Paris : Presses universitaires de France.
- Auburtin, É. (2005) « Anciennes frontières, nouvelles discontinuités : les impacts du développement du travail frontalier sur les populations et les territoires du Nord lorrain », *Espace populations sociétés*, 2, p. 199-210.
- Audikana, A., Clément, G. et Gummy, A. (2023) « Dispassionate borders : Common patterns of belonging in european cross-border regions », *Geopolitics*, p. 1-31. En ligne.
- Balibar, E. (2004) *We, the People of Europe ?* Princeton : Princeton University Press.
- Ballatore, M. (2015) *Erasmus et la mobilité des jeunes européens*. Paris : Presses universitaires de France.
- Balogh, P. (2013) « Sleeping abroad but working at home : Cross-border residential mobility between transnationalism and (re)bordering », *Human Geography*, 95(2), p. 189-204.
- Bargel, L. (2017) « La fabrique frontalière des attachements politiques. Des villages montagnards italo-français, XIX^e-XX^e siècles ». Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Paris : École des hautes études en sciences sociales.
- Bargel, L. (2019) « Le corps électoral de la Nation. Saisir la loyauté des émigré-e-s de la Roya (1944-1949) », *Genèses*, 115(2), p. 101-122.
- Barth, F. (1969) *Ethnic groups and boundaries : The social organization of culture difference*. Long Grove : Waveland Press.
- Barros (de), F. (2005) « Des “Français musulmans d'Algérie” aux “immigrés” : l'importation de classifications coloniales dans les politiques du logement en France (1950-1970) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 159(4), p. 26-53.
- Bassi, M. et Souiah, F. (2019) « La violence du régime des frontières et ses conséquences létales : récits et pratiques autour des morts et disparus par migration », *Critique internationale*, 83(2), p. 9-19.
- Belkacem, R. et Pigeron-Piroth, I. (2022) « Travail frontalier et développement transfrontalier au sein de la grande région Saar-Lor-Lux », *Géo-Regards*, 42011(8), p. 13-28.

- Bertrand, M. et Planas N. (2017) « Introduction », in Bertrand, M. et Planas N. (dir.), *Les sociétés de frontière : de la Méditerranée à l'Atlantique (XVI^e-XVIII^e siècle)*. Madrid : Casa de Velázquez.
- Beyer, A. et Reitel, B. (2011) « La Gouvernance des transports publics comme mesure de l'intégration transfrontalière en Europe de l'Ouest. L'exemple de trois Eurodistricts de Sarrebruck, Strasbourg et Bâle », *Géo-Regards – Mobilité et Développement Transfrontalier*, 4. En ligne.
- Bidet, J. (2018) « Déplacements. Migrations et mobilités sociales en contexte transnational », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 225(5), p. 67-82.
- Bidet, J. et al. (éd.) (2023) *Se (dé)placer : mobilités sociales et migrations*. Aix-Marseille : Presses universitaires de Provence.
- Bigo, D. (2016) « La politique européenne de contrôles aux frontières : resituer les enjeux, changer l'imaginaire politique », *Savoir/Agir*, 36(2), p. 13-19.
- Blanchard, R. (1906) *La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*. Paris : A. Colin.
- Bolzman, M. et Vial, M. (2017) *Migrants au quotidien : les frontaliers. Pratiques, représentations et identités collectives*. Zurich et Genève : Seismo.
- Bonvalet, C. (2003) « La famille-entourage locale », *Population*, 58(1), p. 9-43.
- Bonvalet, C. (2005) « Logement et vie familiale », *Informations sociales*, 123(3), p. 56-65.
- Bourdieu, P. (1985) « Existe-t-il une littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », *Étude de lettres*, 3, p. 3-6.
- Bourdieu, P. (1993) « Esprits d'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96, p. 49-62.
- Bourdieu, P. (1994) *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil.
- Bourdieu, P. (2000) *Les structures sociales de l'économie*. Paris : Seuil.
- Bowles, B., Kaaristo M. et Rogelja Caf N. (2019) « Dwelling on and with water – materialities, (im)mobilities and meanings : Introduction to the special issue », *Anthropological Notebooks*, 25(2), p. 5-12.
- Brambilla, C. (2015) « Exploring the critical potential of the borderscapes concept », *Geopolitics*, 20(1), p. 14-34.
- Bray, Z. et Harguindéguy, J.-B. (2004) « Une sociologie de la construction identitaire. Le cas de la coopération transfrontalière franco-espagnole au Pays basque », *Pôle Sud*, 20, p. 191-204.
- Bruneau, I. (2018) « Un peu plus que des effets de lieu : espaces interactionnels, socialisations individuelles et productions des positions sociales », in I. Bruneau et al. (dir.), *Mondes ruraux et classes sociales*. Paris : Éditions de l'EHESS, p. 231-258.
- Buch, T., Schmidt, T. D. et Niebuhr, A. (2009) « Cross-border commuting in the Danish-German border region – integration, institutions and cross-border interaction », *Journal of Borderlands Studies*, 24(2), p. 38-54.
- Bucken-Knapp, G. (2001) « Just a train-ride away, but still worlds apart : Prospects for the Øresund region as a binational city », *GeoJournal*, 54(1), p. 51-60.
- Bustamante, J. A. (1989) « Frontera México-Estados Unidos: reflexiones para un marco teórico », *Frontera norte*, 1(1), p. 7-24.
- Campubí, L. (2020) « 'No longer an American lake' : depth and geopolitics in the Mediterranean », *Diplomatic History*, 4(3), p. 428-446.
- Carpentier, S., Gengler, C. et Gerber, P. (2011) « La mobilité résidentielle transfrontalière entre le Luxembourg et ses régions voisines : un panorama », *Geo-Regards*, 4, p. 135-152.
- Casier, C. et Decroly, J.-M. (2022) « 'Qu'aurais-je trouvé de plus chouette à Paris, Lyon ou Marseille ? Socio-démo-géographie des Français-es de Bruxelles », *EchoGéo*, 59. En ligne.

- Cassidy, K., Yuval-Davis, N. et Wemyss, G. (2018) « Intersectional border(ing)s », *Political Geography*, 66, p. 139-141.
- Chamboredon, J.-C. (1982) « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, 87/88, p. 233-260.
- Clément, G. (2018) *Migrer près de chez soi : trajectoires résidentielles et migratoires de membres des « classes moyennes » dans un espace frontalier franco-belge*. Thèse de doctorat. Université Paris Est.
- Clément, G. (2021a) « Grandir aux frontières, grandir sans frontières ? Les effets socialisateurs des mobilités transfrontalières », *Espaces et sociétés*, 184-185 (1-2), p. 165-180.
- Clément, G. (2021b) « Se jouer des frontières du marché : stratégies résidentielles des classes moyennes autour de l'agglomération lilloise », *Lien social et Politiques*, 87, p. 64-83.
- Clément, G. (2023) « Une nationalité d'appoint. Transmissions et usages stratégiques de la double nationalité dans les espaces frontaliers lillois et genevois », *Revue européenne des migrations internationales*, 39, p. 87-108.
- Clément, G. et Gumy, A. (2021) « Plus qu'un effet de frontière. Politisation ordinaire et luttes d'appartenance dans une commune frontalière suisse », *Politix*, 136(4), p. 55-81.
- Clementi, K. (2022) « La socialisation à la frontière au prisme des cartes cognitives, des pratiques et des discours. Portrait de deux jeunes Strasbourgeoises », *Regards sociologiques*, 60(3). En ligne.
- Collectif Degeyter (2017) *Sociologie de Lille*. Paris : La Découverte.
- Collectif Rosa Bonheur (2019) *La ville vue d'en bas : travail et production de l'espace populaire*. Paris : Éditions Amsterdam.
- Cunningham, H. et Heyman, J. (2004) « Introduction : Mobilities and enclosures at borders », *Identities*, 11(3), p. 289-302.
- Daffe, L. (2021) « Sous la surface : une approche de la frontière aquatique lémanique par les navigations professionnelles et les apports de l'anthropologie amphibie », *Revue du Rhin supérieur*, 3, p. 61-80.
- Daffe, L. et Clément, G. (2022) « Nostalgie des frontières et constitution d'un "patrimoine du franchissement". Négociations et accommodements ordinaires à la frontière franco-belge », *Ethnologie française*, 52(3), p. 441-456.
- Daveau, S. (1959) *Les régions frontalières de la montagne jurassienne : étude de géographie humaine*. Thèse de doctorat, Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon.
- Dayez, C., Leloup, F. et Verger, S. (2007) « Du problème frontalier au projet transfrontalier : vers une gouvernance territoriale ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 4, p. 82-93.
- Debray, R. (2013) *Éloge des frontières*. Paris : Gallimard.
- Delcroix, C. (2004) « Ressources subjectives et construction d'un capital d'expérience biographique : l'exemple des médiatrices socio-culturelles », in C. Dardy et C. Frégné (dir.) *L'expérience professionnelle et personnelle en questions*. Paris : L'Harmattan, p. 83-116.
- Delon, M. (2019) « Des "Blancs honoraires" ? Les trajectoires sociales des Portugais et de leurs descendants en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 228(3), p. 4.
- Denord, F. et Schwartz, A. (2009) *L'Europe sociale n'aura pas lieu*. Paris : Raisons d'agir.

- Desage, F. (2016) « Un peuplement de qualité », *Gouvernement et action publique*, 5(3), p. 83-112.
- Deshayes, J.-L. (2010) « Références à la frontière et rapports sociaux. Longwy 1978-2010 », in J.-L. Deshayes et D. Francfort, *Du barbelé au pointillé : les frontières au regard des sciences humaines et sociales*. Nancy : Presses universitaires de Nancy, p. 235-253.
- Dietrich, P., Loison, M. et Roupnel, M. (2012) « Articuler les approches quantitative et qualitative », in Serge Paugam (éd.), *L'enquête sociologique*, Paris : Presses universitaires de France.
- Dietrich-Ragon, P. (2013) « Classement, déclassement, reclassement sur le marché résidentiel. L'exemple des occupants de logements dégradés parisiens », *Revue française de sociologie*, 54(2), p. 369-400.
- Donnan, H. et Wilson, T. M. (2010) *Borderlands : Ethnographic approaches to security, power, and identity*. Lanham : University Press of America.
- Drevon, G. (2016) Mobilité quotidienne et stratégies d'adaptation spatio-temporelles des ménages : Une approche comparée des espaces transfrontaliers et non frontaliers des métropoles luxembourgeoises et grenobloises. Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes.
- Drevon, G., Gerber, P., Klein, O. et Enaud, C. (2018) « Measuring functional integration by identifying the trip chains and the profiles of cross-border workers: Empirical evidences from Luxembourg », *Journal of Borderlands Studies*, 33(4), p. 549-568.
- Driant, J.-C. (2009) *Les politiques du logement en France*. Paris : La Documentation française.
- Driant, J.-C. (2019) « Loi Élan : rupture ou simple accélérateur de la transformation du modèle français du logement social ? », *Grief – Revue sur les mondes du droit*, 19(2), p. 31-43.
- Dubois, V. (2010) « Politiques au guichet, politique du guichet », in *Politiques publiques 2*. Paris : Presses de Sciences Po, p. 265-286.
- Dubois, Y. (2020) *Frontières et mobilité au quotidien : modes de vie dans l'agglomération trinationale de Bâle*. Neuchâtel : Éditions Alphil Presses universitaires.
- Dubucs, H. et Mourlane, S. (2017) « Les migrations intraeuropéennes d'hier à aujourd'hui », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1317-1318, p. 6-14.
- Duez, D. et Simonneau S. (2018) « Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie ». *Droit et Société*, 98(1), p. 37-52.
- Dühr, S., Colomb, C. et Nadin, V. (2010) *European spatial planning and territorial cooperation*. London : Routledge.
- Dumitru, S. (2014) « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique ? », *Raisons politiques*, 54(2), p. 9-22.
- Durand, F. (2013) « Émergence d'une gouvernance métropolitaine transfrontalière au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai. Analyse des relations entre les organisations dans le domaine du transport public transfrontalier », *Annales de géographie*, 691(3), p. 290.
- Durand, F., Decoville, A. et Knippschild, R. (2020) « Everything all right at the internal EU borders? The ambivalent effects of cross-border integration and the rise of euroscepticism », *Geopolitics*, 25, p. 587-608.
- Durand, F. et Perrin, T. (2018) « Eurometropolis Lille-Kortrijk-Tournai : Cross-border integration with or without the border ? », *European Urban and Regional Studies*, 25(3), p. 320-336.

- Durrschmidt, J. (2006) « So near yet so far: blocked networks, global links and multiple exclusion in the German-Polish borderlands », *Global Networks*, 6(3), p. 245-263.
- Duval, J. (2017) « Analyse des correspondances multiples », *Politika*. En ligne.
- Elias, N. (1991 [1975]) *La dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Lévy.
- Engbersen, G., Leerkes A., Scholten P. et Snel E. (2017) « The intra-EU mobility regime: Differentiation, stratification and contradictions », *Migration Studies*, 5(3), p. 337-355.
- Facchini, F. et François, A. (2005) « Territorial captivity and voter participation in national election: a theoretical and empirical analysis », Annual Meeting of the European Public Choice Society, 31 march 2005, University of Durham.
- Fassin, D. (2011) « Policing borders, producing boundaries. The governmentality of immigration in dark times », *Annual Review of Anthropology*, 40(1), p. 213-226.
- Favell, A. (2008) *Eurostars and Eurocities : free movement and mobility in an integrating Europe*. Malden : Blackwell Pub.
- Favell, A. et Recchi, E. (2011) « Social mobility and spatial mobility », in A. Favell et V. Guiraudon (dir.), *Sociology of the European Union*, Basingstoke : Palgrave Macmillan, p. 50-75.
- Felder, M. et Pattaroni, L. (2023) « Subaltern housing policies: Accommodating migrant workers in wealthy Geneva », *European Urban and Regional Studies*.
- Fibbi, R., Bolzman, C. et Vial, M. (1999) « Italiennes et Espagnoles en Suisse à l'approche de l'âge de la retraite », *Revue européenne des migrations internationales*, 15(2), p. 69-93.
- Fligstein, N. (2008) *Euroclash: the EU, European identity, and the future of Europe*. Oxford : Oxford University Press.
- Flipo, A. (2019) « Qu'est devenu le plombier polonais ? », *L'Économie politique*, 84(4), p. 89.
- Fourny, M.-C. (2005) « La frontière, objet d'intermédiation territoriale », *Peuples & Monde, revue électronique*, 15(8), p. 2005.
- Fourny, M.-C. (2013) « La frontière comme espace liminal », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 101-102. En ligne.
- François, J.-C. et Poupeau, F. (2005) « De l'espace résidentiel à l'espace scolaire : les pratiques d'évitement scolaire en Île-de-France », *Les Annales de la recherche urbaine*, 99, p. 126-134.
- Gagné K. et Borg Rasmussen M. (2016) « Introduction – An amphibious anthropology: The production of place at the confluence of land and water ». *Anthropologica*, 58(2), 135-149.
- Gerber, P. (2012) « Advancement in conceptualizing cross-border daily mobility: the Benelux context in the European Union », *European Journal of Transport and Infrastructure Research*, 12(3), p. 178-197.
- Gerber, P., Ma T., Klein O., Schiebel J. et Carpentier-Postel S. (2017) « Cross-border residential mobility, quality of life and modal shift: A Luxembourg case study », *Transportation Research Part A: Policy and Practice*, 104, p. 238-254.
- Grafmeyer, Y. et Authier, J.-Y. (2008) *Sociologie urbaine*. Paris : Armand Colin.
- Grasland, C. (1997) « L'analyse des discontinuités territoriales », *Espace géographique*, 26(4), p. 309-326.
- Groupe Frontière (2004) « La frontière, un objet spatial en mutation », *EspacesTemps.net, Revue électronique des sciences humaines et sociales*. En ligne.
- Guigner, S. et Périsse, D. (2020) « Coopération transfrontalière », in R. Pasquier, S. Guigner, et A. Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*. Paris : Presses de Sciences Po.

- Gumy, A. (2023). *La mécanique sociale des mobilités. Enquête sur les inégalités de déplacements quotidiens dans trois espaces frontaliers européens*. Thèse de doctorat es sciences. École polytechnique fédérale de Lausanne.
- Gumy, A., Drevon, G. et Kaufmann, V. (2021) « Inequalities in access to cross-border resources? An analysis based on spatio-temporal behaviours in the cross-border area of Greater Geneva », *European Urban and Regional Studies*, 29(1), p. 85-106.
- Hamez, G. (2004) *Du transfrontalier au transnational: approche géographique. L'exemple de la frontière franco-belge*. Thèse de doctorat. Université Panthéon-Sorbonne-Paris I.
- Hamez, G. (2005) « Approche multiscale de la nuptialité franco-belge », *Espace populations sociétés*, 2, p. 237-250.
- Hamman, P. (2005) « Défendre les travailleurs frontaliers : les apprentissages de la légitimation dans l'Union européenne », *Revue française de science politique*, 55(3), p. 445-476.
- Hamman, P. (2006) *Les travailleurs frontaliers en Europe : mobilités et mobilisations transnationales*. Paris : L'Harmattan.
- Hamman, P. (2013) *Sociologie des espaces-frontières : les relations transfrontalières autour des frontières françaises de l'Est*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg.
- Hastings, M. (1984) « Contrebande et contre-société communiste. Éléments d'une culture frontalière », *Espace populations sociétés*, 2(1), p. 83-91.
- Herzog, L.A. (1991) « Cross-national urban structure in the era of global cities: The US-Mexico transfrontier metropolis », *Urban Studies*, 28(4), p. 519-533.
- Hooper, B. et Kramsch, O. (2004) *Cross-border governance in the European Union*. London : Routledge.
- Houtum van, H. et Gielis, R. (2006) « Elastic migration : the case of Dutch short-distance transmigrants in Belgian and German borderlands », *Journal of economic and social geography*, 97(2), p. 195-202.
- Houtum (van), H. et Velde (van der), M. (2004) « The power of cross-border labour market immobility », *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 95(1), p. 100-107.
- Hugrée, C., Penissat, É. et Spire, A. (2017) *Les classes sociales en Europe : tableau des nouvelles inégalités sur le vieux continent*. Marseille : Agone.
- Jagodic, D. (2011) « Cross-border residential mobility in the context of the European Union : the case of the Italian-Slovenian Border », *Journal of ethnic studies*, 65, p. 60-87.
- Jensen, O. B. et Richardson, T. (2004) *Making European space : mobility, power and territorial identity*. London : Routledge.
- Kaufmann, V. et Audikana, A. (2017) *Mobilité et libre circulation en Europe : un regard suisse*. Paris et Lausanne : Economica et Fondation Jean Monet pour l'Europe.
- Kaufmann, V., Audikana, A. et Drevon, G. (2022) *Europe beyond mobility : mobilities, social cohesion and political integration*. New York : Routledge.
- Kaufmann, V., Bergman, M. M. et Joye, D. (2004) « Motility : mobility as capital », *International Journal of Urban and Regional Research*, 28(4), p. 745-756.
- Keating, M. (1998) *The new regionalism in Western Europe : Territorial restructuring and political change*. Northampton : Edward Elgar.
- Kernalegenn, T. et Pellen, C. (2020) « En marche Français expatriés ! L'émergence d'un nouvel acteur politique parmi les Français établis à l'étranger », *Revue internationale de politique comparée*, 26(2), p. 159-186.

- Klatt, M. (2014) «(Un)Familiarity? Labor related cross-border mobility in Sønderjylland/Schleswig since Denmark joined the EC in 1973», *Journal of Borderlands Studies*, 29(3), p. 353-373.
- Kuhn, T. (2011) «Europa ante portas: Border residence, transnational interaction and Euroscepticism in Germany and France», *European Union Politics*, 13(1), p. 94-117.
- Kuhn, T. (2015) *Experiencing European integration: transnational lives and European identity*. Oxford: Oxford University Press.
- Krause, F. (2019) «Hydro-perspectivism: Terrestrial life from a watery angle», *Anthropological Notebooks*, 25(2), p. 93-101.
- Laferté, G. (2014) «Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés», *Sociologie*, 5(4), p. 423-439.
- Lambert, A. (2015) «Tous propriétaires»: *l'envers du décor pavillonnaire*. Paris: Seuil.
- Latté, S. et Hupfel, S. (2018) «Des "ouvriers en costume-cravate"? Mobilité économique et ancrage à droite des classes populaires frontalières», *Politix*, 112(2), p. 131-161.
- Le Roux, B. et Rouanet, H. (2010) *Multiple Correspondence Analysis*. Thousand Oaks: SAGE.
- Leboutte, R. (2008) *Histoire économique et sociale de la construction européenne*. Bruxelles: PIE Lang.
- Lentacker, F. (1974) *La frontière franco-belge: étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*. Thèse de doctorat. Université de Lille.
- Linhardt, D. et Bellaing, C. M. de (2005) «Légitime violence? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique», *Revue française de science politique*, 55(2), p. 269-298.
- López-Trigal, L. et López-Fernández, N. (2021) «Territorio Bidasoa y Eurociudad Vasca: Estrategias y retos de una cooperación transfronteriza histórica», *Ciudad y Territorio Estudios Territoriales*, 208, p. 331-352.
- Lord, S., Gerber, P. et Sohn, C. (2012) «Residential and cross-border mobility: A catalyst of social polarisation?», in *Luxembourg: An emerging Cross-border Metropolitan Region*. Bruxelles: Peter Lang, p. 161-184.
- Makkonen, T. et Williams, A. M. (2016) «Border region studies: the structure of an "offbeat" field of regional studies», *Regional Studies, Regional Science*, 3(1), p. 355-367.
- Martinez, O. J. (1994) *Border people: life and society in the U.S.-Mexico borderlands*. Tucson: University of Arizona Press.
- Mau, S. (2012) *Social transnationalism: lifeworlds beyond the nation-state*. London: Routledge.
- Mazzoleni, O. et Mueller, S. (2016) «Regionalist protest through shared rule? Peripherality and the use of cantonal initiatives in Switzerland», *Regional & Federal Studies*, 26(1), p. 45-71.
- Mazzoleni, O. et Pilotti, A. (2015) «The outcry of the periphery? An analysis of Ticino's no to immigration», *Swiss Political Science Review*, 21(1), p. 63-75.
- Medeiros, E. (2019) «Cross-border transports and cross-border mobility in EU border regions», *Case Studies on Transport Policy*, 7(1), p. 1-12.
- Merazka, R. (2020) «Le "racisme anti-Blancs"», *Reseaux*, 223(5), p. 43-74.
- Mezzadra, S. et Neilson, B. (2013) *Border as method, or, the multiplication of labor*. Durham: Duke University Press.
- Moffette, D. (2015) «Propositions pour une sociologie pragmatique des frontières: multiples acteurs, pratiques spatio-temporelles et jeux de juridictions», *Les nouveaux objets de la sociologie*, 59-60, p. 61-78.

- Möller, C., Alfredsson-Olsson, E., Ericsson B. et Overvåg, K. (2018) «The border as an engine for mobility and spatial integration: A study of commuting in a Swedish-Norwegian context », *Norsk Geografisk Tidsskrift–Norwegian Journal of Geography*, 72(4), p. 217-233.
- Morokvasic-Muller, M. (1999) « La mobilité transnationale comme ressource : le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures and Conflicts*, 33(4), p. 22-24.
- Müller, N. (2017) « A routine-based model of everyday mobility in border regions », in E. Boesen et G. Schnuer (dir.), *European borderlands : living with barriers and bridges*. New York : Routledge, p. 15-29.
- Newman, D. (2003) « On borders and power : A theoretical framework », *Journal of Borderlands Studies*, 18(1), p. 13-25.
- Newman, D. (2006) « The lines that continue to separate us: borders in our borderless world », *Progress in Human Geography*, 30(2), p. 143-161.
- Nienaber, B. et Pigeron-Piroth, I. (2016) « Cross-border residential mobility of people working in Luxembourg », in E. Boesen et G. Schnuer (dir.), *European borderlands : living with barriers and bridges*, New York : Routledge, p. 127.
- Noiriel, G. (2006) *Le creuset français : histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*. Paris : Éditions Points.
- Norris, M. et Winston, N. (2012) « Home-ownership, housing regimes and income inequalities in Western Europe », *International Journal of Social Welfare*, 21(2), p. 127-138.
- Oberti, M. et Prêteceille, E. (2016) « Les causes de la ségrégation », *Repères*, p. 43-78.
- O'Dowd, L., Anderson, J. E. et Wilson, T. M. (dir.) (2003) *New borders for a changing Europe : Cross-border cooperation and governance*. London : Frank Cass Publishers.
- Ohmae, K. (1999) *The borderless world : power and strategy in the interlinked economy*. Revised édition. New York : Harper Business.
- Paasi, A. (2009) « Bounded spaces in a "borderless world" : border studies, power and the anatomy of territory », *Journal of Power*, 2(2), p. 213-234.
- Park, R. E. (1915) « The city : suggestions for the investigation of human behavior in the city environment », *American Journal of Sociology*, 20(5), p. 577-612.
- Perrin, T. (2021) « La frontière, espace de coopération. Illustration depuis l'Europe », *L'Information géographique*, 85(1), p. 53-69.
- Piguet, E. (2017) « Immigration et diversité : la Suisse a-t-elle un secret », *Questions internationales*, 87, p. 91-103.
- Planas, N. (2001) « La frontière franchissable : normes et pratiques dans les échanges entre le royaume de Majorque et les terres d'Islam au XVII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 48-2(2), p. 123.
- Potot, S. (2013) « Construction européenne et migrations de travail : le renouvellement des modes de mobilisation de la main-d'œuvre étrangère », *Revue européenne des sciences sociales*, 51(1), p. 7-32.
- Potot, S. (2016) « Mobilités intraeuropéennes : quel accueil pour les indigents? », *Savoir/Agir*, 36(2), p. 53-58.
- Pupier, P. (2020) « Spatial evolution of cross-border regions. Contrasted case studies in North-West Europe », *European Planning Studies*, 28(1), p. 81-104.
- Raffestin, C. (1974) « Éléments pour une problématique des régions frontalières », *L'Espace géographique*, 3(1), p. 12-18.
- Raffestin, C. (1983) « Introduction à la géographie sociale des frontières », *Espace, populations, sociétés*, 1(1), p. 87-88.
- Raffestin, C. (1986) « Éléments pour une théorie de la frontière », *Diogène*, 34(134), p. 3-21.

- Raffestin, C. (1992) « Autour de la fonction sociale de la frontière », *Espaces et sociétés*, 70(71), p. 157-164.
- Rapper (de), G. (2015) « La frontière ré-enchantée. Imaginaire national et pratiques de la frontière entre l'Albanie et la Grèce », in C. Chavarochette, M. Demanget et O. Givre O. (dir.), *Faire frontière(s). Raisons politiques et usages symboliques*. Paris : Karthala, p. 139-152.
- Réau, B. (2009) « Voyages et jeunesse "favorisée". Usages éducatifs de la mobilité », *Agora débats/jeunesses*, 53(3), p. 73-84.
- Recchi, E. (2015) *Mobile Europe: the theory and practice of free movement in the EU*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Recchi, E. et al. (dir.) (2019) *Everyday Europe: Social transnationalism in an unsettled continent*. Bristol : Policy Press.
- Reitel, B., Wassenberg, B. et Peyrony, J. (2018) « The INTERREG Experience in Bridging European Territories. A 30-Year Summary », in E. Medeiros (dir.), *European territorial cooperation: theoretical and empirical approaches to the process and impacts of cross-border and transnational cooperation in Europe*. Cham : Springer International Publishing, p. 7-23.
- Renahy, N. et Sorignet, P.-E. (2020) « Introduction. Pour une sociologie du mépris de classe: l'économie des affects au cœur de la domination », *Sociétés contemporaines*, 119(3), p. 5-32.
- Renard, J.-P. (1992) « Populations et frontières: problématiques et méthodes », *Espace, populations, sociétés*, 10(2), p. 167-184.
- Renard, J.-P. (1997) *Le géographe et les frontières*. Paris et Montréal : L'Harmattan.
- Renisio, Y. et Sinthon, R. (2014) « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain : pour en finir avec le dualisme "quantitatif"/"qualitatif" », *Genèses*, 97(4), p. 109.
- Rérat, P., Moine A., Gertsch K. et Signoret P. (2011) « La mobilité résidentielle transfrontalière dans l'Arc jurassien franco-suisse », in P. Rérat et D. Wastl-Walter (dir.), *Géo-regards: mobilités et développement transfrontalier*. Neuchâtel : Éditions Alphil Presses universitaires suisses, p. 153-167.
- Ribas-Mateos, N. (2015) « A border laboratory? The Mexican-US border as a reference », in N. Ribas-Mateos (dir.), *Border shifts: New mobilities in Europe and beyond*. London : Palgrave Macmillan UK (Frontiers of Globalization Series), p. 56-91.
- Ricq, C. (1981) *Les travailleurs frontaliers en Europe: essai de politique sociale et régionale*. Paris : Anthropos.
- Rietveld, P. (2012) « Barrier effects of borders: Implications for border crossing infrastructures », *European Journal of Transport and Infrastructure Research*, 12(2), p. 150-166.
- Ripoll, F. (2019) « Introduction », in A. Clerval, A. Fleury, J. Rebotier et S. Weber. (dir.), *Espace et rapports de domination*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 95-98.
- Ripoll, F. et Veschambre, V. (2005) « Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois. Environnement, aménagement, société*, (195), p. 7-15.
- Rodier, C. (2011) « Frontex, la petite muette », *Vacarme*, 55(2), p. 36-39.
- Roncayolo, M. (1972) « La division sociale de l'espace urbain : méthodes et procédés d'analyse », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 49(395), p. 5-20.
- Rumford, C. (2006) « Theorizing borders », *European Journal of Social Theory*, 9(2), p. 155-169.

- Rumford, C. (2008) « Introduction : Citizens and borderwork in Europe », *Space and Polity*, 12(1), p. 1-12.
- Rumford, C. (2014) « 'Seeing like a border': towards multiperspectivalism », in C. Rumford (dir.), *Cosmopolitan borders*. London: Palgrave Macmillan UK, p. 39-54.
- Sayad, A. (1999) *La double absence : des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil.
- Schiebel, J., Omrani, H. et Gerber, P. (2015) « Border effects on the travel mode choice of resident and crossborder workers in Luxembourg », *European Journal of Transport and Infrastructure Research*, 15(4), p. 570-596.
- Schmoll, C. (2020) *Les damnées de la mer : femmes et frontières en Méditerranée*. Paris : La Découverte.
- Schwok, R. (2014) « Union européenne (UE) », in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS). En ligne.
- Scott, J. W. (2015) « Bordering, border politics and cross-border cooperation in Europe », in F. Celata et R. Coletti (dir.), *Neighbourhood policy and the construction of the european external borders*. Cham : Springer International Publishing, p. 27-44.
- Simmel, G. (1999 [1908]) *Sociologie*. Paris : Presses universitaires de France.
- Sohn, C. et Walther, O. (2009) « Métropolisation et intégration transfrontalière : le paradoxe luxembourgeois », *Espaces et sociétés*, 138(3), p. 51-67.
- Sohn, C. (2014) « The border as a resource in the global urban space : A contribution to the cross-border metropolis hypothesis », *International Journal of Urban and Regional Research*, 38, p. 1697-1711.
- Spire, A. (2008) *Accueillir ou reconduire : enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris : Raisons d'agir.
- Spire, A. (2018) *Résistances à l'impôt, attachement à l'État : enquête sur les contribuables français*. Paris : Seuil.
- Steinmetz, H. (2015) « Les politiques du logement en Europe : comparaisons », *Cahiers français*, 388, p. 8-14.
- Steinberg, P. et Peters, K. (2015) « Wet ontologies, fluid spaces : giving depth to volume through oceanic thinking », *Environment and Planning D : Society and Space*, 33, p. 247-264.
- Stoddard, E. R. (1986) « Border studies as an emergent field of scientific inquiry : Scholarly contributions of U.S.-Mexico borderlands studies », *Journal of Borderlands Studies*, 1(1), p. 447-470.
- Strüver, A. (2005) « Spheres of transnationalism within the European union : On open doors, thresholds and drawbridges along the Dutch-German border », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 31(2), p. 323-343.
- Svensson, S. et Balogh, P. (2018) « Limits to integration : Persisting border obstacles in the EU », in E. Medeiros (dir.), *European territorial cooperation : theoretical and empirical approaches to the process and impacts of cross-border and transnational cooperation in Europe*. Cham : Springer International Publishing, p. 115-134.
- Thalmann, P. et Favarger, P. (2002) *Locataire ou propriétaire ? Enjeux et mythes de l'accession à la propriété en Suisse*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Thomas, M.-P., Adly H., Pattaroni L., Kaufmann V. et Galloux S. (2011) *Choix résidentiels et modes de vie dans l'agglomération franco-valdo-genevoise*. Lausanne : École polytechnique fédérale de Lausanne.

- Vélasco-Graciet, H. (2008) « La frontière, discontinuités et dynamiques. Mobilités et frontière, ingrédients d'une alchimie territoriale au Pays basque », *Géoconfluences*. En ligne.
- Vélasco-Graciet, H. et Cañas, X. (2004) « L'Eurocité basque Bayonne-Saint-Sébastien, une construction urbaine transfrontalière (The basque euro-city Bayonne San Sebastian, a transborder urban construction) », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 81(4), p. 509-520.
- Verger, S. (2011) *Les chemins multiples de la coopération transfrontalière franco-belge : analyse des dynamiques institutionnelles*. Thèse de doctorat. Université de Grenoble.
- Vermeersch, S. (2011) « Bien vivre au-delà du "périph" : les compromis des classes moyennes », *Sociétés contemporaines*, 83(3), p. 131-154.
- Vuilleumier, C. (2020) *Du CEVA au Léman Express. Le chantier du siècle*. Genève : Slatkine.
- Vulbeau, J. (2020) « Reloger les familles populaires dans les années 1960, entre gestion des familles "inadaptées" et ethnicisation de la question sociale », *Droit et Ville*, 89(1), p. 147-163.
- Wagner, A.-C. (2010) « Le jeu de la mobilité et de l'autochtonie au sein des classes supérieures », *Regards sociologiques*, 40, p. 89-98.
- Wagner, A.-C. (2017) *Les classes sociales dans la mondialisation*. Paris : La Découverte.
- Waldinger, R. et Fitzgerald, D. (2004) « Transnationalism in question », *American Journal of Sociology*, 109(5), p. 1177-1195.
- Wassenberg, B. et Reitel, B. (dir.) (2020) *Critical dictionary on borders, cross-border cooperation and European integration*. Bruxelles : Peter Lang B.
- Wihtol de Wenden, C. (2015) « Le tournant de 2004 : l'élargissement de l'Union européenne et la création de Frontex », *Migrations Société*, 158(2), p. 125.
- Wihtol de Wenden, C. (2017) « Les Européens dans les politiques européennes d'aujourd'hui », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, 1317-1318, p. 45-51.
- Wilson, T.M. et Donnan, H. (2012) « Borders and border studies », in T. M. Wilson et H. Donnan (dir.), *A companion to border studies*. Chichester : Wiley-Blackwell, p. 1-25.
- Zanten, A. (van) et Mingasson, L. (2005) « Lieu d'habitation et offre scolaire », *Informations sociales*, 123(3), p. 66-73.
- Zanten (van), A. (2009) « Le choix des autres : jugements, stratégies et ségrégations scolaires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 180(5), p. 24-34.

Présentation des auteurs

Ander Audikana est enseignant en sociologie à l'Académie basque de la police et des émergences en Espagne. Il a été postdoctorant à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, au Politecnico de Milan (Italie), à l'université de Deusto (Espagne), à l'université George Mason (États-Unis) et à l'université de Californie (États-Unis). Ses recherches portent sur les politiques d'aménagement et de mobilité, ainsi que sur les grands projets d'infrastructures. Il a récemment publié « Dispassionate borders: Common patterns of belonging in European cross-border regions » (*Geopolitics*, 2023) et *Europe beyond mobility, social cohesion and political integration* (avec Vincent Kaufmann et Guillaume Drevon, Routledge, 2021).

Garance Clément est maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Haute-Alsace et membre du laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE). Spécialiste de la ville et du logement, ses travaux portent sur les trajectoires résidentielles et migratoires, étudiées dans des contextes frontaliers européens. Elle a plus récemment entamé une recherche sur la transformation des rapports à l'espace domestique face à la crise énergétique, dans une perspective comparative entre la France et le Royaume-Uni.

Docteur en anthropologie de l'université catholique de Louvain, **Laurie Daffe**, chercheuse au laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, a forgé son domaine de compétences autour des usages et des pratiques en matière de choix résidentiel et de déplacement. Elle s'intéresse plus spécifiquement aux appropriations innovantes d'infrastructures de mobilité et de logement.

Guillaume Drevon est chercheur en sciences sociales au laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne et au Luxembourg Institute of Socio-economic Research. Il est également directeur de la fondation MODUS pour une mobilité durable à Genève. Ses

recherches portent principalement sur les rythmes individuels et collectifs. Depuis plusieurs années, Guillaume Drevon s'intéresse également au cas des espaces transfrontaliers et en particulier aux questions d'intégration, de cohésion, d'identité et d'attachement.

Alexis Gummy est postdoctorant au laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Son travail s'articule autour des mobilités quotidiennes, des inégalités sociales qui les traversent, ainsi que des controverses politiques dont elles font l'objet. Il a récemment achevé sa thèse de doctorat intitulée *La mécanique sociale des mobilités : enquête sur les inégalités de déplacements quotidiens dans trois espaces frontaliers européens* (2023).

Vincent Kaufmann est professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il en dirige le laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR). Depuis 2010, il est en outre directeur scientifique du Forum Vies Mobiles à Paris, un institut de recherche soutenu par la SNCF. Il a notamment publié *Retour sur la ville* (Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014) et *Mobilité et libre circulation en Europe* (avec Ander Audikana, Economica, 2017).

Remerciements

L'équipe des auteurs et autrices du livre tient à remercier vivement l'ensemble des personnes ayant participé à l'enquête, pour nous avoir accordé de leur temps et donné accès à leur quotidien. Nous espérons que les chapitres qui suivent sauront rendre compte de la diversité de leurs expériences frontalières. Nos remerciements s'adressent également aux personnes ayant contribué à la journée d'atelier intitulée « Espaces frontaliers, réalités ordinaires ? » organisée en mars 2021. Cet ouvrage a ensuite grandement bénéficié de l'évaluation à l'aveugle réalisée sur le premier manuscrit, et des échanges avec les membres du Laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'EPFL. Nous avons enfin pu compter sur le précieux soutien du Fonds national suisse et d'EPFL Press.

SOCIÉTÉS FRONTALIÈRES

Ces dernières années en Europe, le durcissement des politiques migratoires, le Brexit, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont contribué à renforcer la tension entre liberté de circuler et contrôles aux frontières. Ces grandes dynamiques tendent à faire oublier que dans des contextes pacifiés, la vie des populations frontalières s'organise de façon plus discrète en relation constante avec le pays voisin.

C'est à ces populations que se consacre cet ouvrage, fruit d'une enquête sociologique de grande ampleur réalisée dans les territoires urbains et frontaliers genevois, lillois et basque. Il s'intéresse à leurs pratiques quotidiennes, à leur rapport à l'espace et aux voisins, ainsi qu'aux tensions et aux inégalités qui les traversent, soit l'ensemble des éléments qui participent de la formation de ce que les auteurs qualifient de « sociétés frontalières ». Cette étude met en lumière aussi bien la banalité que la singularité de ces sociétés, dont les représentations et les comportements désavouent certains préjugés quant à leur composition et leurs relations sociales.

Garance Clément est maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Haute-Alsace et membre du laboratoire Sociétés, acteurs, gouvernement en Europe (SAGE).

Alexis Gummy est postdoctorant au laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Ander Audikana est enseignant en sociologie à l'Académie de police du Pays basque et collaborateur au laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

Guillaume Drevon est chercheur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et directeur de la fondation MODUS pour une mobilité durable à Genève.

Vincent Kaufmann est professeur de sociologie urbaine et d'analyse des mobilités à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), où il dirige le laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR).

Laurie Daffe est docteure en anthropologie et chercheuse associée au laboratoire de sociologie urbaine (LaSUR) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

EPFL PRESS

